« Initiatives » : 15 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14822 – 7 F

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une première en Suède

C'EST un tournant « historique » de la politique suédoise. Pour la première fois, les sociaux-démocrates, dans l'opposition, et les conservateurs, qui dominent la coalition de centre droit au pouvoir, viennent de s'entendre sur un plan d'austérité non moins historique, puisqu'il taille en pièces quelques données de l'État-providence. Les retraites, les allocations maladie, les allocations familiales, les dépenses sociales sont revues à la baisse. Les budgets de la défense, de l'aide au tiers-monde, sont réduits. Même chose pour les très généreux prêts pour études, qui servaient bien souvent à l'achat d'une voiture ou d'un bateau de plaisance.

Pour les Suédois, sur-protégés et habitués à bien vivre – même en période de récession – ces mesures, présentées le 20 septembre, constituent un électrochoc. Mais il n'y avait guère d'autre choix. Un pays ne peut continuer indéfiniment à vivre au-dessus de ses moyens, surtout s'il est candidat à la Communauté européenne. Et, pour faire des économies substantielles et durables, il n'y a d'autres solutions que de s'attaquer au cœur même d'un secteur public pléthorique et d'un système social coûteux, dans lequel certains voyaient un modèle.

LA situation économique s'était subitement aggravée la semaine dernière. Pour enrayer la spéculation sur la couronne, prise dans la tourmente monétaire européenne, la Banque centrale avait dû momentanément porter à plus de 500 % son taux d'intérêt marginal ! Certes, une dévaluation a été évitée, mais les milieux financiers continuaient à douter et voulaient d'abord voir de près ce programme d'austérité, annoncé depuis des mois et qui tardait à venir... Ils devraient être à présent rassurés.

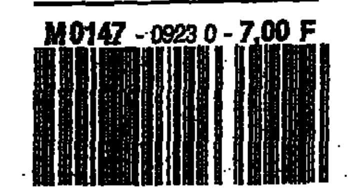
Grand pourfendeur de l'Etat-providence, qu'il juge « paralysant », le premier ministre conservateur, M. Carl Bildt (minoritaire), ne pouvait faire adopter son plan au Parlement, sans le soutien des sociaux-démocrates de M. Ingvar Carlsson. Autrement dit, de l'« ennemi héréditaire » ! Et ce qui paraissait encore totalement exclu avant l'été s'est finalement réalisé. Pour sauvegarder une économie malade, les « rouges » et les « bleus » ont fait cause commune au prix de certains compromis. Politiquement, cet accord inédit doit dérouter quelques militants des deux camps, plutôt habitués aux duels au couteau entre leurs partis.

GARDIENS du temple de la société de bien-être, les sociaux-démocrates préféraient jusqu'à présent négocier avec des « bourgeois » plus modérés, comme les centristes (ex-agrariens) ou les libéraux. Le fait qu'ils ne refusent plus maintenant la main tendue de ceux qu'ils dépeignaient volontiers comme de dangereux réactionnaires témoigne de leur part d'un réalisme politique nouveau. Et, bien que dans l'opposition – où ils ne se sont jamais plu, – les voilà de nouveau en scène.

C'est une bonne opération, également, pour M. Carl Bildt. Son gouvernement est minoritaire, mais il reste au pouvoir. Sans doute a-t-il pensé à l'habile stratégie de son voisin danois, M. Poul Schlüter (encore plus minoritaire), qui a régulièrement composé au Parlement avec l'opposition de gauche. Et M. Schlüter n'a pas mal réussi : il est au pouvoir depuis exactement dix ans, et les sociaux-démocrates ne savent pas trop comment l'en déloger.

Lire nos informations page 21

M0147 - 0923 0 - 7,00 F



Le gouvernement est contraint de défendre le franc

• Rencontre à Paris entre le chancelier Kohl et M. Mitterrand
• Report d'une semaine de l'examen du budget en conseil des ministres

La dévaluation de la livre, de la lire et de la peseta menaçant à terme les exportations françaises, le franc se trouve attaqué sur les marchés. A Paris, les taux d'intérêt à court terme sont montés, le 22 septembre au matin, à plus de 11 %. En revanche, la Banque d'Angleterre a baissé ses taux directeurs de 10 % à 9 %.

Le chancelier Kohl était attendu mardi à l'Elysée pour s'entretenir avec M. Mitterrand. La France et l'Allemagne pourraient faire des propositions portant sur la démocratisation de la gestion des affaires européennes et l'élargissement de la Communauté. Ce thème sera à l'ordre du jour du sommet européen extraordinaire que M. John Major a décidé de convoquer pour le 16 octobre. Les ministres des affaires étrangères des Douze ont de nouveau exclu lundi toute renégociation du traité.

A Paris, à l'occasion de la session budgétaire, le gouvernement de M. Bérégovoy n'exclut pas que l'opposition dépose une motion de censure. Le gouvernement a reporté d'une semaine l'examen du projet de budget pour 1993, qui était prévu pour mercredi 23 septembre.

La solidarité allemande à l'épreuve

par François Renard

La Banque de France, qui avait soutenu le franc jeudi 17 et vendredi 18 septembre, à la veille d'un référendum au résultat incertain, en stoppant la progression du deutschemark à 3,42 francs, a eu la désagréable surprise, lundi 21 septembre, de le voir remonter à ce même cours (à 1 centime de son cours-plafond de 3,4305, après un bref recul à 3,39).

Manifestement, le « oui » au référendum n'a pas apporté le soulagement espéré et apaisé la tension au sein de ce qui reste du système monétaire européen. Dans ces conditions, la Banque de France ne peut abaisser ses taux directeurs, comme l'avait fait huit jours auparavant la Banque fédérale d'Allemagne. Et contrairement à la promesse faite par M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, et par M. Michel Sapin, ministre des finances, elle devrait même envisager très probablement une nouvelle période de tension. Une amère désillusion qui alimente les commentaires pessimistes, du genre « rien n'est réglé », et aussi un étonnement peiné des milieux officiels pour qui le « oui » français, même étroit, levait bien des hypothèques.

C'était oublier deux choses : le glissement accéléré des grandes monnaies européennes, la livre et la lire, au détriment de l'économie française, et les interrogations des marchés dont la force a pu être oubliée depuis le dernier réajustement du SME en janvier 1987, il y a donc un peu plus de cinq ans. Lundi, au milieu de la journée, la dépréciation de la livre sterling vis-à-vis du mark et donc du franc atteignait 9 % par rapport à son dernier cours-plancher de 2,7780 DM et 16 % par rapport à son cours-pivot de 2,95 DM. Quant à la lire italienne, après la dévaluation officielle de 7 % dimanche 13 septembre, elle s'est mise en flottement d'abord pour quelques jours, puis « jusqu'à nouvel ordre », a annoncé le Trésor italien, mardi 22 septembre. Le mercredi suivant, elle a perdu plus de 10 % de sa valeur par rapport à son cours plancher et 13 % par rapport à son cours-pivot.

C'est ce qu'on appelle des dévaluations compétitives, susceptibles, certes, de renchérir le coût des importations de la Grande-Bretagne et de l'Italie et de relancer leur inflation, mais aussi de favoriser leurs exportations, notamment vis-à-vis de la France. Or, depuis deux ans, les deux tiers de la croissance de notre pays ont été dus à la progression de ses exportations et à la conquête de parts de marchés en Europe occidentale.

Lire la suite page 3



Lire aussi

Contourner Maastricht sans renégocier

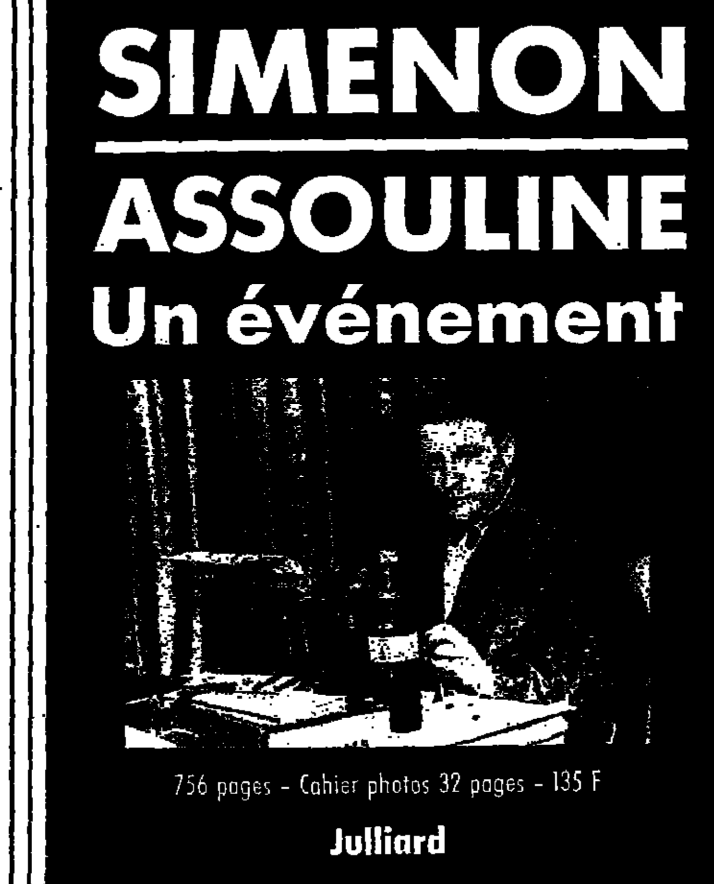
par Daniel Vernet

Avec un résultat inverse, le référendum français pourrait bien avoir le même effet que le référendum danois : porter un coup fatal à l'Europe de Maastricht, ou plus exactement à une certaine conception de l'Europe que reflétait le traité de Maastricht. Le soulagement qui a dominé dimanche soir dans toutes les capitales des Douze ne saurait masquer que ce qui était tenu pour sacrilège avant le 20 septembre – une remise en cause des accords de Maastricht, – est devenu une nécessité après nos petits 51,05 %. Comme l'écrit le *Financial Times*, « *techniquement, les Français ont ratifié le traité de Maastricht. En réalité, ils ont sauvé la Communauté européenne* ».

Il ne s'agit certes pas de renégocier le traité, ce qui reviendrait à se lancer dans un nouveau marathon diplomatique qui, les compromis péniblement obtenus ayant volé en éclats, accoucherait d'un nouveau monstre technocratique. Mais il s'agit de tirer les enseignements des consultations populaires dans les Etats membres qui s'y sont livrés et de répondre aux inquiétudes partagées, avec des manifestations diverses et à des degrés plus ou moins forts, par tous les citoyens de la Communauté.

Comment ? C'est la question à laquelle MM. François Mitterrand et Helmut Kohl devaient tenter de répondre dès mardi après-midi à Paris. Les deux hommes d'Etat, à l'origine en 1990 de l'initiative qui a conduit aux accords de Maastricht, veulent d'abord prendre de vitesse le gouvernement de Londres, qui assure la présidence de la Communauté jusqu'à la fin de l'année.

Lire la suite page 5



Frères ennemis en Bosnie

La tension ne cesse de s'aggraver entre les alliés croates et musulmans

ZAGREB

de notre envoyé spécial

L'alliance entre Croates et Musulmans de Bosnie-Herzégovine vit des heures difficiles.

Toujours empreintes de méfiance, les relations entre ces deux composantes de cette République ex-yougoslave en proie à la guerre civile paraissent de plus en plus tendues ; une tension qui a donné lieu, au cours des dernières semaines, à des incidents ayant été jusqu'à dégénérer en affrontements armés. Comme à Kiseljak, localité à population mixte croato-musulmane située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Sarajevo et seul accès ouvert à la capitale bosniaque.

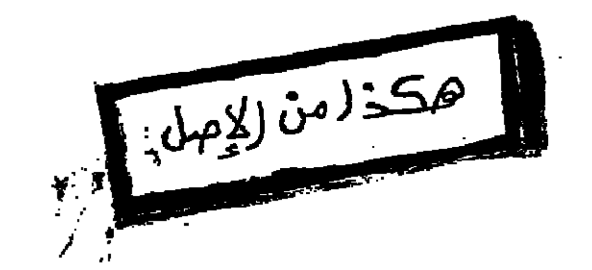
Début août, une « petite guerre » – selon les termes de la presse croate – y a opposé, pendant deux jours, combattants croates et musulmans, faisant, selon diverses sources, une quinzaine de morts.

L'origine de ces troubles, écrit la presse croate, remonte à des frictions avec les quelque dix mille réfugiés musulmans concentrés dans cette ville placée essentiellement sous le contrôle des forces croates locales. Et ce quelques jours à peine après la conclusion d'un accord d'amitié et de coopération entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, prévoyant notamment la mise sous commandement unique du Conseil de défense croate (HVO-forces croates de Bosnie-Herzégovine) et de la Défense territoriale bosniaque (musulmane, fidèle au président Alija Izetbegovic)...

YVES HELLER

Lire la suite page 11
et nos informations page 10

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L. ; Luxembourg, 42 FL. ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



DÉBATS

Intégration

Adapter le modèle républicain

par Kofi Yamgnane

AU lendemain du débat sur l'Europe, l'Histoire nous offre encore une fois une de ses coïncidences troublantes qui donnent à certains jours une aura symbolique qui marque une époque. Le 21 septembre 1792, naissance de la République française. Le 21 septembre 1992, bicentenaire de cette même République et premier jour d'une étape déterminante dans la construction d'une Europe que, au-delà des clivages, des débats contradictoires ont exigée plus sociale, plus citoyenne et plus humaine. Mettons à profit cette coïncidence pour y trouver des raisons d'optimisme, pour réaliser le défi d'une Europe des citoyens qui nous est maintenant offerte.

L'histoire de la République française, née voici deux cents ans, est d'abord l'histoire d'un modèle républicain d'intégration. De ses origines à l'hécatombe de la première guerre mondiale, ce long dix-neuvième siècle a vu le mythe républicain et le modèle dont il était porteur se développer sur des rythmes radicalement différents.

Le mythe fondateur s'est imposé définitivement en 1875 après une succession de résurgences révolutionnaires inspirées par l'esprit de 1789. Les secousses du dix-neuvième siècle (1830, 1848, 1870) ont chaque fois rejoué une phase de la crise révolutionnaire. Ces expressions spasmodiques et douloureuses du mythe républicain, présent dans l'imaginaire politique comme sur les champs de bataille, ont jalonné brutalement un siècle qui est surtout celui de la perfusion, lente celle-ci, du modèle républicain d'intégration dans l'ensemble du corps social. Il s'est appliqué en direction des différentes composantes de la «population française», précisément parce qu'il n'existait pas de peuple français. Bretons, Corses, Basques, Alsaciens, Normands ou Béarnais seront pris à cette époque dans un puissant phénomène d'acculturation que certains ont appelé «l'invention de la France».

L'armée a joué un rôle majeur en provoquant – de Valmy aux campagnes napoléoniennes – le brassage des hommes, leur circulation et la rencontre, voire le choc, des coutumes et des langues. Elle a représenté non seulement un signe de vitalité démographique de la France – pays le plus peuplé à l'aube du dix-neuvième siècle, – un outil du rêve conquérant du premier Empire, mais a constitué, sur une période longue, le creuset de l'intégration républicaine, notamment au lendemain de la défaite de 1870, avec le prix humain que l'on sait. La conscription, instaurée par la troisième République, a façonné nombre de consciences et soudé des générations autour de la symbolique républicaine de l'hymne et du drapeau.

Autre – et plus pacifique – creuset du modèle républicain d'intégration : l'école. Lieu d'acculturation construit autour d'un idéal laïque, l'école a vu ses maîtres, qui n'aspiraient qu'à être traités en égaux du curé, se transformer progressivement en dispensateurs d'éducation civique et politique. Dès 1848, les républicains enjoignent par circulaire les instituteurs de diffuser à leurs élèves un catéchisme républicain.

La restauration du lien social

La conquête des consciences, amorcée par l'organisation de l'école primaire en 1795, renforcée en 1802 par la création des lycées et la réglementation du baccalauréat, a culminé par les deux lois Ferry, l'une qui, en 1881, institue la gratuité dans les écoles primaires, l'autre qui, en 1882, rend l'enseignement obligatoirement laïque. Les monuments aux morts et les écoles communales sont pratiquement dans chaque commune les lieux de mémoire d'un modèle confronté aujourd'hui à de nouveaux défis.

Ce n'est qu'au vingtième siècle que la France devient une grande terre d'immigration, européenne jusqu'après la dernière guerre mondiale puis extra-européenne, en lien avec l'histoire des colonisations qui ont induit de grands mouvements migratoires. Le modèle républicain a évolué dans le sens où insertion professionnelle et accès à la citoyenneté sont allés de pair pour les générations de l'entre-deux-guerres. La diffusion d'un modèle d'intégration individuelle était alors aisée dans une évolution favorable à la promotion sociale. Ainsi, dans les années 20, comme dans les années 60, la France importe une main-d'œuvre étrangère qui peut espérer une certaine progression sociale.

Ce modèle d'«intégration réussie» est aujourd'hui battu en brèche par la crise économique, la destructuration du monde ouvrier et des milieux de la culture populaire, comme il l'avait été dans les années 30 avec la montée de la crise et du chômage. L'exclusion collective à l'œuvre aujourd'hui est l'envers de l'intégration individuelle. Dès lors, un modèle d'intégration, en deuil d'espoirs de mobilité sociale, pourrait-il se fonder sur l'exemplarité de réussites individuelles?

Répondre par l'affirmative conduirait à une perte de repères identitaires pour les jeunes qui peut favoriser la construction de points d'ancrage simplistes. Simultanément pourrait se produire une «aspiration» des leaders hors de leurs milieux qui pourrait alors donner à ceux-ci un sentiment renforcé d'abandon et aux individus qui «s'en sortent» un sentiment de trahison. Ainsi courrait-on le risque de vider des quartiers entiers de leurs forces vives et de les livrer à un sort incertain.

Nous devons mesurer, pour adapter le modèle républicain d'intégration, la diversité et la complexité des situations. Paradoxalement, les populations immigrées du Sud-Est asiatique s'intègrent plutôt bien professionnellement alors que leur mode de vie demeure très communautaire. Observons enfin qu'il faut différencier l'immigration dans laquelle toutes les classes sociales sont représentées et celle qui comporte, dès l'origine, un handicap social que renforcera la xénophobie grandissante en période de crise.

«Exception française»

Il reste que le modèle républicain d'intégration, qui refuse l'assimilation pure et simple et le différencialisme dissolvant, porte en lui la capacité de garantir encore longtemps la cohésion sociale et nationale. C'est pour faciliter le fonctionnement de ce modèle historique que nous portons l'effort sur le civisme, dans l'accueil des migrants, le droit de cité, les relations culturelles, sur l'insertion sociale et professionnelle par l'accompagnement scolaire, le parrainage de jeunes en entreprises, et enfin sur la restauration du lien social par les associations et la médiation.

Mais, quels que soient les réussites ou les échecs actuels de notre modèle, nous devons nous interroger sur la crise de l'idéal républicain remis en cause par l'exaltation de l'«excellence» et de la performance, par la défense de la liberté dans l'inégalité et d'un individualisme peu soucieux de démocratie. De même, aller vers autrui – attitude première de toute démarche d'intégration – se heurte au recroquevillement propre à toute période de crise et de doute.

La mémoire de la République comme celle du peuple qui se reconnaît en ses valeurs est la mémoire d'intégrations successives réussies. Deux cents ans après, il nous incombe de pérenniser non seulement la France mais aujourd'hui en Europe – en l'adaptant – un modèle qui participe de la fameuse «exception française». Ceux qui y sont attachés sincèrement doivent donc faire de la lutte contre les exclusions la première de leurs priorités.

▶ Kofi Yamgnane est secrétaire d'Etat à l'intégration.

Audiovisuel

ARTE, la culture et la télévision

par Dominique Wolton

CONTRAIREMENT aux apparences, ARTE n'est pas la solution au rejet des programmes culturels en fin de soirée. Et cela pour trois raisons.

La première concerne les conditions de sa création. ARTE a été décidée sans consultation, sans débat parlementaire, sans avis du CSA, sans évaluation de la SEPT, sans expérience sur le câble, sans tenir compte de l'échec de la Cinq. Bref dans la tradition française où la télévision est le «fait du prince», l'audiovisuel relève toujours du «domaine réservé» sans que rien, en démocratie, ne justifie cet état de fait. Cette chaîne publique, à vocation minoritaire, est installée sur un grand réseau national à la place d'une chaîne privée, sans autre forme de débat, et sans savoir si le public de la Cinq l'appréciera. Celui-ci n'a rien à dire car les «lumières» de la culture remplaceront bientôt les «ténèbres» d'une chaîne populaire. Où sera le risque pour une chaîne financée totalement sur fonds publics et qui refuse la publicité comme la contrainte de l'audience ?

Pourquoi trouver de l'argent public pour ARTE et non pour les autres chaînes publiques, qui pourraient ainsi largement améliorer leur production ? Et surtout pourquoi s'occuper de la culture minoritaire quand tant est à faire pour la culture grand public ? Car tel est le problème de fond : la télévision publique ne doit-elle pas d'abord s'occuper de la culture pour tous ? La dégradation des programmes constatée en dix ans ne suffit pas à justifier la création d'une chaîne culturelle comme «seul» moyen de sauver la culture à la télévision.

Le risque d'un ghetto élitiste

La deuxième raison concerne le rôle de la télévision dans une société. Celui-ci consiste à rapprocher des publics que par ailleurs tout sépare. Non seulement chacun est replié chez soi, mais les milieux sociaux ne communiquent guère. Or le génie de la télévision est d'être justement regardée par tout le monde. Du haut en bas de l'échelle sociale, à la ville comme à la campagne, chez les pauvres comme chez les riches, chacun regarde la télévision. Et en parle, même pour n'en être jamais satisfait. Elle est le média égalitaire par excellence, le seul d'ailleurs, qui établit un lien entre tous les milieux. Elle demeure la principale fenêtre ouverte sur le monde pour se distraire, s'informer, s'éduquer. Cette triple mission n'a pas pris une ride en cinquante ans et fait de la «télévision généraliste» le meilleur outil de communication démocratique. Son horizon, le grand public, dépasse largement la logique économique pour rencontrer l'ambition de toute démocratie : trouver une occasion de réunir les milieux sociaux sans réelle communication entre eux.

Le grand public de la télévision est l'équivalent, dans le domaine social et culturel, du suffrage universel dans le domaine politique. Pourquoi valoriser le suffrage universel et dévaloriser le grand public alors que dans les deux cas il s'agit du même public et du même objectif ? Par rapport à cette définition de la télévision, la télévision thématique est évidemment moins ambitieuse puisqu'elle ne s'adresse qu'à un public ciblé. Elle est utile quand elle complète la télévision généraliste, et non quand elle s'y substitue. On trouve ici les limites de la télévision culturelle. Non seulement celle-ci ne résout pas le problème actuel – redresser la qualité des programmes grand public concernant la culture, – mais elle contribue à créer un ghetto culturel élitiste. Le risque est évidemment l'instauration d'une télévision à deux vitesses : généraliste et de mauvaise qualité pour le grand public, de meilleure qualité pour ceux qui choisiront les créneaux thématiques.

Le risque de discrimination est particulièrement net avec la culture qui renforce les inégalités, les complexes, et alimente snobisme et élitisme. On le voit déjà dans la manière dont les défenseurs d'ARTE ont tendance à disqualifier leurs contradicteurs en les considérant comme dépassés, rétrogrades et en se drapant dans les vertus de la gauche, de la culture et de la démocratie. Qui n'est pas pour la culture ?... Qualifier une télévision de culturelle, c'est déjà s'approprier le qualificatif et établir une hiérarchie par rapport aux autres médias. A-t-on cependant attendu la création d'une chaîne culturelle pour faire de la culture à la télévision ? Ceux qui en font depuis trente ans savent pertinemment que le mieux est d'en faire sans le dire, pour éviter de faire fuir ceux, très nombreux, qui ne se sentent pas assez cultivés pour regarder des programmes «culturels».

Car s'il est un mot qui fait facilement peur, c'est celui de culture, sauf pour une minorité qui n'a pas prioritairement besoin de la télévision et dispose d'autres moyens de communication pour y accéder. Le problème principal n'est pas de satisfaire les besoins culturels de la minorité privilégiée, mais de faciliter l'accès du grand public à des œuvres culturelles auxquelles il n'accédera jamais par ailleurs. C'est exactement ce qui s'est fait pour des millions de spectateurs en trente ans. Souvenons-nous du rôle qu'a joué la télévision généraliste pour la musique, la littérature, le cinéma, le théâtre, les documentaires... Un tel résultat n'aurait jamais été atteint avec des chaînes culturelles.

La troisième raison, peu favorable à ARTE, concerne la question, fort compliquée, des rapports entre télévision et culture. Il s'agit toujours d'un rapport de forces, mais une chose a changé. Hier, il y avait deux cultures, la culture d'élite, nécessairement minoritaire, et la culture de masse, populaire. Aujourd'hui, il y en a trois. La démocratisation et l'éducation ont favorisé la constitution d'une culture moyenne, celle du grand nombre, que nous partageons tous, notamment par l'intermédiaire des médias. Cela modifie les relations entre culture et télévision, qui sont aujourd'hui de trois ordres. D'abord, la télévision est un des principaux lieux de création de cette culture moyenne grand public, aussi bien pour l'information, les variétés, les téléfilms, les jeux et les documentaires... Nier cette dimension de création culturelle de la télévision relève d'un certain élitisme. La télévision est bien à la culture grand public ce que le suffrage universel est à la démocratie.

Ensuite, elle est un moyen d'accès à toutes les autres formes de culture, y compris minoritaires, à condition de satisfaire aux lois d'airain de la télévision : simplification, émotion, spectacle, divertissement. Mais ces lois d'airain font que beaucoup de domaines culturels «passent mal» à la télévision ou de manière trop ennuyeuse pour conserver l'attention du spectateur. L'outil télévision est très contraignant dans sa forme, et on le constate dès qu'il s'agit d'idées, de peinture, d'art plastique...

Tirer vers le haut et non vers le bas

Enfin, pour le bien de la culture, tout ne peut être traité à la télévision : certaines créations culturelles concernent un public trop limité ; toute pratique culturelle suppose une expérience personnelle et la durée, deux dimensions étrangères à la télévision ; si tout est retransmis à la télévision, l'occasion de sortir de chez soi diminue, menaçant directement une grande partie de l'économie de la culture qui suppose justement le déplacement.

En un mot, la télévision n'est pas le seul moyen de communication possible pour la culture, et la rendre omniprésente risque de renforcer son emprise, déjà forte. Le paradoxe est d'ailleurs que ce sont souvent les mêmes qui défendent ARTE et qui, hier, critiquaient radicalement la domination de la télévision. Devient-elle moins critiquable dès lors qu'existe une télévision à leur goût ?... La télévision est un merveilleux médiateur et vulgarisateur, à condition de savoir la limite au-delà de laquelle elle est, notamment en matière de culture, inadéquate. Pour défendre la culture minoritaire, souvent menacée par les contraintes d'échelle de la télévision grand public, mieux vaut renforcer l'autonomie des autres canaux de communication : livres, théâtre, cinéma, exposition...

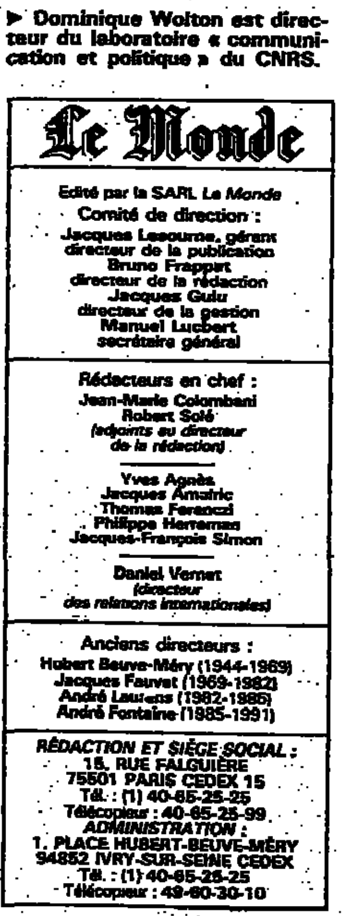
La télévision est d'abord l'outil de la culture moyenne. Pourquoi vouloir la rendre omniprésente ? Aucune des trois formes de culture n'y gagne. Qu'aurait-on dit si la droite avait créé ARTE ! On aurait crié à l'élitisme, à l'inégalité culturelle, aux privilèges et au mépris de la culture grand public ! La République gaulliste avait créé les maisons de la culture, qui ont contribué, à leur manière, à la démocratisation de la culture, la République socialiste crée ARTE en laissant en jachère la culture du grand public.

Que faire ? D'abord admettre que la télévision «généraliste» correspond à un choix politique fondamental, la baisse de qualité des programmes observée actuellement ne remettant nullement en cause le rôle fantastique de ce média démocratique. C'est comme si, au vu des dérapages constants de la démocratie, on en concluait que la démocratie est vieille et dépassée ! La télévision, comme la démocratie, est un combat constant contre les dérives de la facilité. D'autre part, il faut se battre au sein des chaînes généralistes, pour améliorer les programmes et favoriser la création. Souligner sans cesse la contradiction entre l'élévation du niveau culturel des publics et la stagnation, pour ne pas dire plus, de la qualité des programmes. Pourquoi le public est-il considéré comme adulte et intelligent pour appréhender les grands problèmes du monde au travers de l'information, et considéré comme un enfant pour le reste des programmes ? Bref, tirer l'offre culturelle vers le haut et non vers le bas.

Enfin, rien n'empêche de créer une chaîne culturelle à condition de savoir que la télévision, contrairement au Loto, «coûte cher, et ne rapporte pas gros». La lourdeur des coûts oblige à trouver un public vaste et rend sceptique sur la capacité à financer de manière autonome une chaîne culturelle qui ne se contente pas de diffuser des œuvres déjà créées. Car le problème essentiel en matière de télévision concerne les coûts de «création». Le financement franco-allemand ne change pas grand-chose car on bute sur les différentes conceptions de la culture et de la télévision. ARTE aurait été plus à l'aise sur le câble, ou avec un statut de chaîne payante comme pour le cinéma, le sport, l'information. Rien d'injuste à cela, car il s'agit de programmes destinés à un public ciblé. L'injustice est de consacrer une chaîne de télévision à la culture minoritaire, en faisant si peu pour la culture moyenne.

Finalement, de deux choses l'une. Soit ARTE reste une chaîne élitiste et contribue à instaurer cette télévision à deux vitesses qui traduirait, en Europe, l'échec de la télévision publique, au moment où la victoire de la démocratie appelle une autre démocratisation de la culture. Soit ARTE, devant la faiblesse de l'audience, modifie insensiblement sa maquette et devient, sans le dire, une chaîne généraliste. Elle entrera alors en concurrence avec les deux autres chaînes publiques, avec moins de moyens et sans pour autant menacer le secteur privé. Celui-ci dans tous les cas ne peut que soutenir une telle création. ARTE n'est pas seulement la danseuse des socialistes, elle est aussi le symbole de l'échec d'une politique de la télévision publique. Contrairement à ce que pensent certains, ARTE ne tire pas vers le haut, mais vers le côté, et relève plus de la facilité que du courage.

▶ Dominique Wolton est directeur du laboratoire «communication et politique» du CNRS.



Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

APRES LE REFERENDUM SUR L'UNION EUROPEENNE

Les perturbations des marchés financiers

Bonn ne voit pas la nécessité d'une réforme du SME

FRANCFORT

de notre correspondant

Les attaques britanniques contre la Bundesbank, accusée de ne pas avoir défendu la livre la semaine passée sinon d'avoir provoqué sa chute, auront eu pour premier effet... de ressouder les liens entre Bonn, siège du gouvernement, et Francfort, siège de la banque centrale. Liens qui avaient été distendus depuis la *réunification il y a* deux ans. L'Allemagne n'accepte pas d'endosser la responsabilité d'une crise monétaire dont la cause n'est pas, selon elle, le niveau «égoïste» de ses taux d'intérêt, mais l'inadéquation entre les cours des monnaies européennes et l'état des économies.

«Les ajustements au sein du système monétaire européen ne doivent pas être considérés comme tabous», ont expliqué conjointement à Washington M. Theo Waigel, ministre des finances, et M. Helmut Schlesinger, président de la Bundesbank. Autrement dit, même s'il eût été préférable de procéder à froid, la crise était normale et salutaire. Désormais les cours des monnaies du système monétaire européen (SME) sont plus réalistes, car ils reflètent *grosso modo* les performances des différentes économies.

M. Schlesinger a ainsi clairement laissé entendre que le cours pivot de 2,95 marks fixé en 1990 lors de l'entrée de la livre dans le SME avait été mal choisi, car trop élevé. En outre, ce cours avait été décidé unilatéralement par Londres. A l'avenir, les niveaux devront être négociés avec les partenaires, conformément aux règles du SME d'ailleurs. Les Allemands déclarent ne pas douter d'une telle rentrée dans le système de la livre et de la lire, malgré les *«délais nécessaires»* mis en avant par Londres et Rome.

Pas de marchandages

On ne voit pas la nécessité d'une réforme du SME, explique-t-on à Bonn, où l'on précise n'avoir reçu aucune demande dans ce sens venant de Londres ou d'une autre capitale. Le SME doit simplement redevenir un système de parités semi-fixes mais ajustables, comme avant 1987, date du dernier réajustement notable. Les taux de change – comme d'ailleurs les taux d'intérêt – doivent dépendre des *«données fondamentales»* des économies et non pas de considérations politiques. Cela vaut pour le deutschemark, encore affecté par les menaces d'inflation. Il ne saurait être question d'accepter les marchandages du type baisse concertée des taux d'intérêt (proposition de M. Bush) ou baisse des taux allemands contre la rentrée de la livre et de la lire dans le système.

Ni baisse des taux allemands ni réforme du SME. La spéculation devrait s'arrêter d'elle-même, estime-t-on en Allemagne, après l'épuisement de son objet, qui était le retour des monnaies à des valeurs économiquement réalistes. Au vu des bonnes performances françaises, la spéculation contre le franc, dans cette optique, n'a pas de fondement. Tout juste peut-on remarquer que M. Sapin, le ministre des finances français, annonçant une baisse des taux par avance pour favoriser le vote «oui», a naturellement poussé les spéculateurs à se défaire de valeurs en francs. Toujours la même erreur aux yeux des Allemands : celle de mêler la politique aux affaires monétaires...

ÉRIC LE BOUCHER

Le directeur du FMI souhaite un rapprochement des taux d'intérêt allemands et américains

Peu avant l'ouverture de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, mardi 22 septembre à Washington, le ministre espagnol de l'économie et des finances, M. Carlos Solchaga, a souligné l'*«angoisse»* des opinions publiques européennes face au transfert de souveraineté prévu par le traité de Maastricht. M. Michel Camdessus, directeur général du FMI, s'est pour sa part déclaré favorable à une réduction de l'écart des taux d'intérêt américains et allemands. Le comité de développement du FMI et de la Banque mondiale, réuni lundi 21 septembre, a de son côté insisté sur la nécessité d'aider les pays en développement à attirer les investissements privés.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Convient-il, après la courte victoire du «oui» en France, de modifier le traité de Maastricht ? A cette question, M. Solchaga, qui présidait cette année le comité intérimaire du FMI, a répondu, sans prononcer le mot «amendement», que les Etats signataires devaient tenir compte des inquiétudes suscitées auprès des peuples européens par ce texte. M. Solchaga a parlé de l'*«angoisse» (anxiedad)* des opinions publiques qui *«ne sont pas prêtes à accepter, notamment en matière de politique étrangère, des transferts de souveraineté»* au profit des institutions européennes. En ce qui concerne l'Union économique et monétaire, le ministre espagnol a déclaré qu'il fallait s'en tenir à l'idée d'une construction à douze, dont personne ne devait avoir le sentiment d'être exclu. Cela pourrait impliquer, a précisé M. Solchaga, que les délais pour y parvenir – 1999 au plus tard selon le traité – soient *«un peu allongés»*. S'exprimant à peu près en même temps sur le même sujet, à l'occasion d'une autre conférence de presse, M. Michel Sapin a dit : *«Chacun sait que le traité est le traité et que son contenu ne peut être renégocié»*. Ce qu'on peut négocier, selon le ministre français de l'économie et des finances, c'est son application. Il faudra, dès la ratification, *«aller très vite»* vers la monnaie unique, a précisé M. Sapin.

Composé des ministres des vingt-deux pays qui siègent au conseil d'administration du FMI, le comité intérimaire a rendu public, lundi 21 septembre, un communiqué sur sa session de dimanche. *«Dans les pays industrialisés*, lit-on dans ce document, *la reprise est en cours mais elle demeure léthargique et inégale. Le chômage atteint un niveau intolérable et les tensions apparues récemment sur les marchés des changes accroissent l'incertitude...»*

Attirer les investissements privés

Il est aussi précisé que *«les politiques monétaires et budgétaires devraient avoir pour objectif de faire baisser durablement les taux d'intérêt à long terme en réduisant les emprunts du secteur public et en atténuant encore les anticipations inflationnistes»*. En réponse aux questions des journalistes, M. Camdessus a insisté sur *«la philosophie de base»* de la *«stratégie à moyen terme»* du comité : *«Promouvoir la croissance par un abaissement des taux réels, grâce à une réduction de la part de l'épargne absorbée par le financement des déficits publics.»* S'élevant autant contre le *«monétarisme dogmatique de la Bundesbank»* que contre l'*«indifférence» (benign neglect)* des autorités américaines à l'égard des déficits publics, M. Solchaga devait encore préciser que si les taux allemands viennent à être abaissés, il conviendrait que les taux américains ne soient pas, à nouveau, diminués. M. Camdessus a exprimé la même idée en se déclarant en faveur d'une réduction de l'écart entre les uns et les autres.

Le passage le plus optimiste du communiqué est celui qui a trait aux *«nombreux pays en voie de développement* [qui] *appliquent de façon suivie et avec succès des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles bien conçues»*. Cependant, après avoir souligné qu'il ne s'attendait pas à un *«accroissement significatif de l'aide»* des pays industrialisés envers ces pays, M. Alejandro Foxley, président du comité de développement du FMI et de la Banque mondiale et ministre des finances du Chili, a précisé que les pays en développement doivent *«changer de centre d'intérêt et penser à devenir plus compétitifs afin d'être capables d'attirer réellement»* les investissements privés directs.

PAUL FABRA

La solidarité allemande à l'épreuve

Suite de la première page

Cette conquête s'est faite grâce à une désinflation compétitive qui donne un avantage certain en matière de coût de production. Mais voilà qu'en quelques jours cet avantage se trouve détruit sur deux de *nos grands clients, car les exportateurs* français auront du mal à abaisser leurs prix de 10 %. Globalement, le taux de change effectif du franc, de même que celui du mark, s'est apprécié de 3 % en huit jours.

Ce qui est supportable pour l'Allemagne, dont la Banque centrale a souhaité ce réajustement (elle ne s'en est vraiment pas cachée), l'est-il pour la France, qui reste pratiquement seule vis-à-vis de son puissant voisin ? C'est la question que se posent à bon droit ceux qu'on appelle les non-résidents, à savoir les détenteurs internationaux de 800 milliards de francs de valeurs mobilières françaises, dont près de la moitié en titres d'Etat, largement diffusés à l'étranger depuis trois ans. N'importe lequel de ces détenteurs, notamment les gestionnaires de fonds de pensions et d'investissements, peut légitimement éprouver le besoin de se couvrir contre le risque d'une perte de change.

S'y ajoutent les trésoriers des grands groupes multinationaux, qui dépensent leurs avoirs au gré des circonstances et, surtout, les acteurs du grand jeu financier à travers le monde, ceux qui, sur les marchés à terme comme Chicago, Philadelphie et autres, passent leur temps à aller d'une monnaie à l'autre par le biais d'options et d'une panoplie chaque année plus riche de produits dérivés *que personne ne maîtrise vraiment*. A Londres, par exemple, il s'échange 200 milliards de dollars chaque jour. Lorsque toute cette cavalerie s'ébranle pour couvrir un risque éventuel ou pour tirer un profit purement spéculatif, la pression peut devenir irrésistible. Rappelons que l'équivalent de 400 milliards de francs a fait sauter littéralement la livre sterling mercredi 16 septembre en un après-midi.

Les barrages ont cédé

Cette énorme force des marchés, les gouvernements européens semblaient ne plus en avoir véritablement conscience, affectant de penser que les parités fixées il y a cinq ans au sein du SME serviraient de garde-fou, même si la poussée des eaux s'exerçait dangereusement derrière les barrages au fur et à mesure que les déséquilibres s'accentuaient inexorablement.

Aujourd'hui, les barrages ont cédé, «les chiens de guerre» des marchés sont lâchés, et un processus s'est déclenché dont personne n'est plus maître. On se demande si la France, dont le taux de chômage est le double de celui de l'Allemagne et le taux de croissance inférieur de moitié, aura les moyens de suivre ce pays dans la course à la réévaluation et de supporter les taux d'intérêt meurtriers qui lui sont imposés.

La réponse à cette question ne peut être que politique, avec une alternative dramatique, où l'Allemagne, tirant les conséquences des dévaluations et réévaluations que sa banque centrale a imposées ou laissé *faire*, déclare apporter solennellement et sans réserve son soutien inconditionnel à la France et à sa monnaie avec, en prime, l'espoir d'abaisser les taux d'intérêt assassins dans un avenir assez proche.

Ou l'Allemagne refuse de traiter le franc mieux que la livre et la lire, et c'est la chute finale du SME réduit strictement au bloc mark. En ce cas, on débouchera sur une réévaluation générale du mark et une dévaluation du franc. Ce serait sonner le glas de la désinflation compétitive dans notre pays, d'un effort amorcé il y a dix ans et de l'espoir de voir notre monnaie jouer un rôle majeur en Europe. Dans ces conditions, vouloir soutenir le franc en maintenant ou en relevant des taux d'intérêt domestiques totalement nocifs devient illusoire. On l'a bien vu avec la chute de la livre sterling. Même si les données fondamentales de la France sont excellentes, rien n'y fera, car l'enjeu, nous l'avons dit, est devenu totalement politique.

FRANÇOIS RENARD

Les surprises boursières d'un «oui» annoncé

Les augures avaient pourtant été catégoriques. Un «oui» au référendum devait provoquer une hausse des cours, voire une flambée de la Bourse, tandis que le «non» à lui seul était synonyme de catastrophe. Ces prédictions sans cesse répétées depuis la mi-août avaient fini par convaincre les opérateurs malgré les turbulences monétaires. Mais cette chronique d'un événement annoncé ne s'est pas du tout déroulée comme prévu. Au contraire, lundi 21 septembre, au lendemain d'un scrutin favorable à l'Europe, le marché a vivement baissé (– 3,02 %), déçu par l'étroitesse du résultat, troublé par les attaques sur le franc et surpris d'avoir oublié le principe selon lequel il faut acheter la rumeur et vendre la nouvelle.

Ce principe a fortement profité aux investisseurs étrangers la semaine dernière et fut même l'un des moteurs de la forte hausse hebdomadaire (+ 4,6 %). Les intervenants anglo-saxons ont acheté en masse vendredi sur la foi de sondages donnant le «oui» gagnant avant de se retirer lundi massivement, engrangeant au passage quelques bénéfices. Le désengagement s'est même amorcé dès dimanche mais de manière plus modeste au cours de cette «première» en France qui consiste à ouvrir les salles de marché des banques et sociétés de Bourse un soir d'élection pour permettre aux opérateurs de réagir immédiatement au scrutin.

Des prévisionnistes malchanceux

La soirée s'annonçait tendue. Elle le fut effectivement mais pendant très peu de temps, une demi-heure à peine. Le temps pour une rumeur de circuler avant d'être confirmée. On attendait les résultats de Paris à 20 heures, ils vinrent de Londres à 19 h 30. Tout comme ils avaient annoncé les premiers sondages donnant le «non» vainqueur fin août, les *traders* britanniques donnaient en primeur à leurs homologues français le score positif du référendum. Entre cette rumeur et sa confirmation officielle, les marchés progressèrent de manière modérée avant de se stabiliser. Une très brève explosion de joie salua leur confirmation par les différentes chaînes de télévision. Et l'ambiance retomba aussi vite.

«De toute façon, le marché savait et avait anticipé la victoire du «oui», affirmaient certains intervenants pour masquer leur déception devant le peu de réactions des places financières, dû selon eux à l'étroitesse du résultat. Et tous d'anticiper une journée de lundi morne en attendant une éventuelle baisse des taux. C'était sous-estimer la tempête monétaire et les nouvelles attaques contre le franc qui ont amplifié les ventes de titres par les investisseurs étrangers.

DOMINIQUE GALLOIS

Un entretien avec l'économiste en chef de Salomon Brothers

«La défense du franc exige une aide explicite de la Bundesbank», assure M. John Lipsky

Au lendemain de la courte victoire du *«oui»* au référendum français sur le traité de Maastricht, M. George Bush a estimé le 21 septembre qu'il s'agissait d'*«un pas vers l'intégration européenne que nous soutenons»*. Mais le président américain s'est gardé d'en dire davantage sur les autres échéances de la construction européenne, estimant que *«c'est à chaque pays de se déterminer»*. Moins tenu au langage diplomatique, M. John Lipsky, économiste en chef de la banque d'affaires new-yorkaise Salomon Brothers, considère dans un entretien accordé au *Monde* que le résultat des récentes consultations compromet l'application de ce traité et que le SME est devenu un mécanisme à plusieurs vitesses depuis la dernière tourmente monétaire.

NEW-YORK

de notre correspondant

«Comment interprétez-vous le résultat du référendum français ?

– Ce vote, même si le résultat en est serré, ne peut pas être interprété comme un rejet du concept d'intégration monétaire. Mais, compte tenu du vote danois et, plus récemment, de la courte majorité remportée par le «oui» en France, il m'apparaît que le traité de Maastricht ne pourra pas être appliqué tel qu'il a été rédigé. Si l'on veut que les objectifs économiques, monétaires et politiques contenus dans ce traité correspondent à la réalité d'aujourd'hui, ce document servira simplement de base à la renégociation d'un nouveau texte. Qui devra tenir compte d'un nouvel environnement pour le système monétaire européen.

– L'existence du traité vous semble réellement menacée ?

– Depuis la dernière tourmente monétaire, le SME est devenu un mécanisme à vitesses multiples. Sa justification dépendra de la façon dont le franc français se comporte au sein des devises étroitement liées au deutschemark. S'il décroche, le système monétaire européen aura perdu pratiquement tout son rôle. C'est ce qui explique que le sort du franc suscite un plus grand intérêt, en raison de ses implications politiques, auprès des dirigeants de la Communauté européenne, que celui de la livre anglaise, de la lire ou encore de la peseta.

– Pour l'instant, le franc semble résister assez bien...

– Avant le référendum, le franc a été un peu chahuté mais il a bien résisté. Depuis, il a été soumis à une nouvelle pression qui l'a conduit à son taux-plancher par rapport au mark (3,4305 francs pour un mark). Après le succès mitigé du «oui», la monnaie française est toujours en période de test. Je pense toutefois que le franc devrait résister car les éléments fondamentaux de l'économie française ne justifient pas un réalignement de cette monnaie, à la différence d'autres devises européennes. C'est d'ailleurs l'avis de la Bundesbank. Si elle a implicitement admis le fait que les fortes turbulences de la semaine dernière au sein du SME étaient inévitables, les dirigeants de la banque centrale allemande ont tenu à souligner que la monnaie française n'était pas dans une zone à risque. Si le franc est attaqué, les autorités françaises vont s'employer à défendre vigoureusement leur monnaie, quitte à faire remonter les taux d'intérêt.

» Cette parade, si elle devenait nécessaire, devrait réussir dans la mesure où la perception du marché est qu'un réalignement du franc français est beaucoup moins probable qu'un réajustement de la livre anglaise, de la lire ou de la peseta. Toutefois, une défense efficace du franc exige une aide explicite de la Bundesbank à travers une nouvelle baisse de ses taux d'intérêt.

– Dans quels délais ?

– En un mois, compte tenu des gains importants qu'il a engrangés par rapport aux autres devises de la CEE, la valeur commerciale du mark s'est appréciée de 2 %, ce qui ouvre la voie à un assouplissement de la politique monétaire allemande. Nous considérons que les taux allemands vont baisser à nouveau avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

– Quel sera le sort de la lire et de la livre ?

– Elles sont toutes deux soumises à d'importantes pressions à la baisse, mais leur sort futur dépendra des politiques économiques décidées par les gouvernements italien et britannique. Le marché ne croit pas qu'à l'heure actuelle les autorités italiennes soient en mesure de mettre en place une politique mixte, fiscale et monétaire, qui suffise à soutenir la lire, laquelle est tenue en suspicion légitime par les cambistes. Quant à la livre sterling, la plupart des professionnels anticipent une décrue des taux d'intérêt au cours des prochaines semaines. Mais ce que nous attendons surtout, c'est l'engagement politique et économique, notamment dans le domaine monétaire, que devra prendre le gouvernement de M. Major devant le Parlement. Si la Grande-Bretagne baisse ses taux sans que les marchés des changes réagissent trop fort, d'autres pays du SME suivront. Cette détente permettra de continuer à soutenir le dollar, ouvrant ainsi la voie à une éventuelle baisse des taux d'intérêt américains. A condition que certains indicateurs-clés continuent à être décevants aux Etats-Unis.

– Comme le chômage ?

– Par exemple... »

Propos recueillis par SERGE MARTI



APRÈS LE RÉFÉRENDUM

Américains, Russes et Israéliens se sont trouvés à l'unisson pour saluer la victoire du « oui » français, même si quelques nuances apparaissent dans leurs commentaires. Le président George Bush a tenu à féliciter, lundi 21 septembre, son homologue français, M. François Mitterrand, pour *« la direction ferme »* qu'il a imprimée à la construction européenne en faisant ratifier par référendum le traité de Maastricht.

Dans une déclaration à la presse, à sa sortie du siège des Nations unies où il venait de prononcer un discours, M. Bush a voulu *« simplement féliciter tous ceux, en particulier le président de la République, qui ont travaillé si dur pour atteindre cet objectif »*. Les Etats-Unis, a-t-il dit, considèrent que le « oui » français constitue un *« développement positif »*, un *« pas vers l'intégration que nous avons longtemps soutenue »*.

Moscou a accueilli également avec *« satisfaction »* le « oui » français, tout en soulignant l'importance du développement de la coopération de l'Europe avec les pays de l'Est. Si l'Union européenne devient une *« forteresse »*, cela rétrécira ses chances d'être *« un des centres géopolitiques du monde »*, estime le ministère russe des affaires étrangères (MID) dans un communiqué publié lundi, tout en souhaitant la préparation d'un *« accord d'envergure »* entre la Russie et l'Union européenne. *« Le « oui » français servira de bonne orientation pour la construction de l'Union européenne, la Communauté européenne va pouvoir affermir son rôle pilote dans le processus de création de nouvelles relations sur le continent »*, explique-t-on à Moscou.

Le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Pérès, n'a pas été en reste et s'est déclaré *« très content »* du référendum français, qui pourrait contribuer, selon lui, à la disparition *« des vieux sentiments nationalistes »*. *« J'aurais aimé qu'une plus large majorité »* se dégage du scrutin français, a-t-il ajouté dans une déclaration à la presse au siège des Nations unies. *« C'est un sujet qui nous concerne tous (...). Je ne connais aucun homme responsable qui ne souhaiterait pas voir une Europe unie, une Europe responsable (...). »* M. Pérès, qui a rencontré, lundi, les douze ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, a indiqué qu'il avait souhaité discuter de *« leur contribution »* en vue de *« construire un nouveau Moyen-Orient »* : *« Nous voudrions* [le faire] *sur le modèle européen, avec un marché commun, des frontières ouvertes et une paix totale. »*

Le premier ministre tchèque, M. Vaclav Klaus, n'a pas caché, pour sa part, son peu d'enthousiasme à la lecture des résultats du scrutin français. Ils montrent, selon lui, *« une évidente division des Européens sur cette question »* du traité de Maastricht. Cité par l'agence CSTK, M. Klaus a estimé qu'il fallait que les architectes européens *« retournent à leur planche à dessin »*. Compte tenu des différences de niveau économique au sein des Douze, le premier ministre tchèque s'est montré sceptique quant à l'introduction *« dans un proche avenir »* de la monnaie unique au sein de la CEE.

L'optimisme est de rigueur, en revanche, en Italie et au Danemark, du moins dans certains cénacles. Les évêques italiens ont salué la contribution positive du référendum français à la lutte contre les égoïsmes nationaux. *« La voie pour faire face aux difficultés économiques, pour inverser la tendance existant dans différents pays à se renfermer dans la défense de leurs propres intérêts présumés et pour atténuer les tensions sociales passe par l'ouverture aux développements culturels, sociaux et spirituels plus conformes à la nature profonde de l'homme. C'est le temps du courage, de la générosité et de la ténacité »*, a expliqué le cardinal Camillo Ruini, qui a ouvert lundi le sommet d'automne de la conférence épiscopale italienne.

Les patrons danois, pour des motifs certes plus prosaïques, se sont montrés également *« soulagés »* par le vent venu de France. Il est de nature, estiment-ils, à apaiser la tempête financière qui sévit actuellement. Mais il y a *« urgence »* à clarifier la position danoise afin que les entreprises ne soient plus pénalisées par le « non » du 2 juin.

Enfin, la Fédération de la fonction publique européenne (FFPE) s'est déclarée satisfaite du référendum français. Elle n'oublie pas pour autant la pluie de propos, plus ou moins venimeux, qui s'est abattue sur la corporation qu'elle représente. Le qualificatif d'« eurocrates » a été jugé particulièrement impropre : *« Les fonctionnaires européens exécutent les tâches qui leur sont confiées par les pays membres avec efficacité, inventivité et responsabilité »*, a tenu à souligner la FFPE.

Les ministres des affaires étrangères des Douze excluent toute renégociation du traité

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, réunis le 21 septembre à New-York en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, ont examiné les résultats du référendum français. Ils ont affirmé leur détermination de poursuivre le processus de ratification du traité de Maastricht tout en recherchant une réponse aux « préoccupations » qui se sont fait jour dans les pays membres. Un Conseil extraordinaire réunira les chefs d'Etat et de gouvernement européens le 16 octobre à Londres.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Le « oui » l'a emporté en France, mais c'est surtout le « non » qui semble préoccuper les artisans de la construction européenne. Les ministres des affaires étrangères de la Communauté se sont félicités, lundi 21 septembre, du *« résultat positif »* du référendum en France et ont réaffirmé leur détermination d'aller de l'avant, vers une prochaine ratification par les autres pays qui ne se sont pas encore prononcés. Parmi ceux-ci, la Grande-Bretagne paraît cependant vouloir prendre son temps.

« Large débat »

Londres invoque la courte victoire du « oui » en France, venue conforter le camp des *« eurosceptiques »* britanniques, de même que la nécessité de connaître les intentions du Danemark (qui a rejeté le traité le 2 juin dernier), pour demander une pause à ses partenaires. Et indirectement une réinterprétation du texte.

Il est clair, toutefois, que le traité de Maastricht ne sera pas renégocié. Les ministres déclarent, dans leur communiqué, accorder la priorité à *« la conclusion rapide et menée avec succès du processus en cours, sans réouverture du texte actuel »* et *« conformément au calendrier prévu »*. Ils se félicitent du *« large débat »* qui s'est ouvert dans les Etats membres et s'engagent à ce que *« les préoccupations qui sont apparues à l'occasion de cette discussion publique trouvent des réponses spécifiques adaptées au futur développement, interne et externe, de l'Europe »*.

A l'initiative de la Grande-Bretagne, qui préside en ce moment la Communauté, un Conseil européen spécialement consacré à ces questions se tiendra le 16 octobre à Londres. Pour le ministre français, M. Roland Dumas, cette réunion ne doit pas, cependant, *« ouvrir la porte aux ambiguïtés et laisser penser qu'il pourrait y avoir une remise en cause du traité »*. *« Il n'y aura pas de renégociation »*, a insisté M. Dumas, la plupart de ses homologues s'exprimant dans le même sens.

La position britannique est apparue plus nuancée, tant lors de la rédaction du communiqué final (laquelle a exigé une deuxième mouture pour renforcer l'engagement vers la poursuite du processus de ratification que certains trouvaient trop *« mou »* dans la première version) qu'à l'occasion de la conférence de presse donnée par M. Douglas Hurd.

Le ministre britannique a rappelé que la Grande-Bretagne attendait de voir *« quelles étaient les intentions danoises »* avant de poursuivre la procédure de ratification parlementaire. M. Hurd a également souligné que le communiqué des Douze ne faisait pas clairement référence à la fin décembre 1992 pour clore l'ensemble des procédures de ratification, mais simplement *« au calendrier prévu dans l'article R du traité »*.

Pas de date-butoir

Cet article présente le 1er janvier 1993 comme la date souhaitable d'entrée en vigueur de ce dernier, mais indique qu'à défaut celle-ci interviendra le premier jour du mois suivant le dépôt des instruments de ratification par le dernier des douze pays à approuver le traité. Il n'y a donc pas de date-butoir.

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, s'est farouchement opposé à toute idée de renégocier tel ou tel point : *« Toute tentative de réécriture reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore »* et équivaudrait à *« la fin du traité »*. M. Delors s'est toutefois dit prêt à donner toutes les explications nécessaires, par exemple *« sur le principe de subsidiarité »* comme *« sur les compétences exclusives et partagées »* des institutions de la future Europe unie.

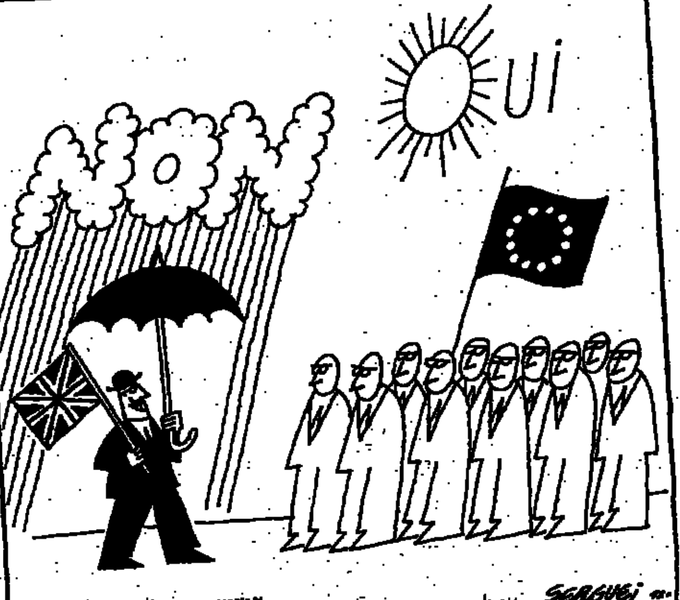
SERGE MARTI

Londres veut ralentir le rythme de l'intégration communautaire

LONDRES

de notre correspondant

Il faut *« réfléchir sérieusement aux leçons des dernières semaines et des derniers mois et à l'orientation future de la Communauté »* : si ce constat, dressé par M. John Major, peut être aisément approuvé par la plupart des chefs d'Etat et de gouvernement européens, il est dès maintenant clair que le premier ministre britannique n'en tire pas les mêmes conclusions que ses partenaires : alors que M. Major souhaite manifestement ralentir l'allure de l'intégration européenne, MM. Mitterrand et Kohl veulent aller de l'avant.



Quarante-huit heures après l'annonce des résultats, l'onde de choc née du référendum français est loin de s'être dissipée. En Grande-Bretagne, où elle avait été précédée par cette sorte de traumatisme politique qu'a constitué la dévaluation de fait de la livre sterling, le « oui » si timoré de la France à la ratification du traité de Maastricht apparaît comme une confirmation : vu de Londres, il est urgent de revoir l'ensemble des mécanismes communautaires, présents et futurs, dans le sens d'une plus grande souplesse.

Il faut maintenant tirer les enseignements du « message » des opinions publiques européennes – cette « Europe des peuples », par opposition à celle des Etats et de la technocratie – estime-t-on dans la capitale britannique : c'est la raison d'être du sommet européen qui aura lieu le 16 octobre. Puisque les peuples insistent tant sur *« le maintien de leur identité »*, puisqu'ils ne veulent pas que *« leurs vies soient dirigées de Bruxelles »*, souligne M. Major, dans une interview publiée, lundi 21 septembre, par l'*Evening Standard*, il faut revoir la direction vers laquelle se dirige l'Europe. M. Major estime que les derniers bouleversements *« ont montré à quel point nous avons eu raison d'être prudents »*.

M. Major assumera donc ses responsabilités de président en exercice (jusqu'au sommet d'Edimbourg, en décembre) de la Communauté, mais la Grande-Bretagne, quant à elle, a fait ses choix, notamment sur le plan monétaire : le bouleversement des monnaies a montré qu'une *« réforme »* du mécanisme de change du système monétaire européen (SME) était nécessaire.

Tant que celle-ci n'aura pas été effectuée, la livre sterling continuera sa course solitaire à l'extérieur du système. Londres estime que la crise traversée par l'Europe dépasse la simple question de la ratification du traité par les Danois. Si le mot de « renégociation » n'est pas – encore? – prononcé, l'idée d'un *« changement de direction »* est avancée.

La Grande-Bretagne ne fera pas *« pression »* sur Copenhague, puisque c'est aux Danois de proposer la liste des *« clarifications »* qu'ils souhaitent obtenir avant de provoquer un nouveau référendum. Il est possible qu'on en revienne à la proposition que Londres avait brièvement – et sans succès – avancée avant le sommet européen de Lisbonne, en juin dernier : une modification du champ d'application de certaines dispositions du traité, peut-être sous la forme d'une *« déclaration annexe »* ou d'un *« protocole »*, afin d'étendre le principe de la *« subsidiarité »*.

« Manque de leadership »

En tout état de cause, le gouvernement britannique attendra que les Danois se soient prononcés pour aller plus avant dans le processus de ratification devant la Chambre des communes. En bon pragmatique, M. Major a mesuré à quel point les divisions entre « europhiles » et « eurosceptiques » se sont accrues ces derniers jours, à la fois dans les rangs du Parti conservateur et au sein de son gouvernement.

De nouveau, une ligne de démarcation se dessine entre partisans et adversaires d'une rentrée de la livre au sein du mécanisme de change européen, ainsi qu'entre partisans et adversaires d'une ratification du traité. Le premier ministre tente de conserver un certain équilibre entre les deux tendances, et, ce faisant, il donne l'impression de se laisser guider par les événements. Sir Edward Heath ne mâche pas ses mots à ce sujet. L'ancien premier ministre reproche à M. Major un *« manque de leadership »* : *« Nous sommes plus suspects* [à l'intérieur de la Communauté], *que nous ne l'avons jamais été. Nos collègues se disent* « ils se cachent derrière les Danois ».

M. Heath confirme, d'autre part, que la lutte entre « anti » et « pro » européens a repris de plus belle : *« Si ceux qui, dans mon parti, dont nous savons qu'ils n'ont jamais voulu être dans la Communauté, et qui maintenant veulent la casser, continuent cette campagne, ils s'apercevront que nous allons nous battre, que nous n'allons pas brader le résultat de ces dernières quarante années. »*

Dans l'autre camp, lord Tebbit, ancien président des tories et fidèle de Mme Thatcher, est tout aussi déterminé : *« Le premier ministre a vu l'échec de sa politique s'agissant de la parité de la livre sterling. Je pense que c'est une humiliation suffisante pour un gouvernement conservateur. J'espère qu'il ne risquera pas une autre humiliation en divisant son parti par une défaite au Parlement. »*

Ce flou de la politique gouvernementale est particulièrement manifeste à propos des orientations économiques. La sortie de la livre du SME devrait, théoriquement, accorder à M. Major une marge de manœuvre importante, permettant une baisse significative des taux d'intérêt, réclamée à cor et à cri par les « eurosceptiques » et les milieux économiques.

Mais celle-ci est retardée par la baisse continue de la livre sterling sur le marché des changes. Or, à moins de deux semaines du congrès du Parti conservateur, M. Major, dont la popularité n'a jamais été aussi faible dans les sondages (35 % d'opinions favorables), aurait bien besoin de redorer son blason : en se présentant comme l'artisan de la reprise économique.

LAURENT ZECCHINI

Suisse : d'un référendum à l'autre

BERNE

de notre correspondant

A moins de trois mois du référendum du 6 décembre prochain sur l'adhésion de la Confédération helvétique à l'Espace économique européen (EEE), chacun, en Suisse, croit trouver son compte dans le résultat du vote français sur le traité de Maastricht. Alors que les partisans de l'intégration européenne y voient un encouragement, les opposants se consolent en mettant l'accent sur l'étroitesse du « oui ». Le chef de file des adversaires de l'intégration, M. Christophe Blocher, député de l'Union démocratique du Centre, pourtant l'un des partis au gouvernement, estime que ce résultat *« traduit le grand malaise qui règne au sein de la Communauté européenne »*.

Le « oui » français donne, quoi qu'il en soit, un peu d'air au gouvernement helvétique à un moment crucial. Il a eu beau s'évertuer à expliquer qu'il n'existait aucun lien entre les deux consultations, il n'ignorait pas qu'un échec du traité de Maastricht en France aurait eu un effet désastreux sur la ratification de l'EEE par le corps électoral en Suisse. Pour la Confédération, qui a fait acte de candidature à la CEE, il s'agit d'une étape importante sur le chemin de l'intégration.

D'ailleurs, un premier test aura lieu dès dimanche 27 septembre à l'occasion d'un référendum sur la construction des nouvelles transversales alpines destinées à faciliter le transit ferroviaire des poids lourds de plus de 28 tonnes, actuellement interdit sur le réseau routier helvétique. Un rejet de ce projet risquerait de compromettre la participation de la Suisse à l'EEE.

Commentant le résultat du référendum sur Maastricht, M. René Felber, président en exercice de la Confédération, a exprimé l'espoir que le « oui » français contribue à promouvoir l'idée européenne dans son pays. A ses yeux il est cependant nécessaire de tirer la leçon de ce résultat extrêmement serré en *« expliquant davantage pour tenter de dissiper les hésitations et les craintes de nos compatriotes »*. En tout cas, les partisans de l'EEE estiment que la Suisse aurait intérêt à suivre l'exemple français sous peine de s'isoler encore plus en Europe. *« La Suisse*, font-ils valoir, *a besoin de l'EEE car ainsi seulement elle aura un accès direct au marché le plus important pour elle. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER

SUR L'UNION EUROPÉENNE

Avant son voyage à Paris

Le chancelier Kohl a plaidé pour une « Europe des citoyens »

BONN
de notre correspondant

« Nous devons tout faire pour que l'Europe de Maastricht soit là pour les gens, qu'elle soit une Europe démocratique et proche des citoyens, qu'elle respecte, qu'elle permette l'épanouissement de l'identité nationale, de l'histoire, de la culture de tous les Etats membres et leurs régions. Nous voulons une Europe qui se construise sur le principe de l'unité dans la diversité. »

Le chancelier Helmut Kohl a tiré, lundi 21 septembre, la leçon des hésitations de l'électorat français et des réticences de sa propre opinion publique sur le projet européen de Maastricht en choisissant de promouvoir cette Europe des citoyens qu'il a toujours préférée à l'Europe des nations.

Fidèle à ses engagements européens, le chef du gouvernement allemand ne veut pas se laisser arrêter par ceux qui prédisent, dans son pays aussi, la mainmise des bureaucrates européens sur l'Allemagne et le bradage des intérêts nationaux. Dès vendredi prochain, il lancera par une déclaration devant le Bundestag le débat public qu'il souhaite avoir avant la ratification du traité en décembre par les deux Chambres du Parlement.

Un budget de 16 millions de deutschemarks (50 millions de francs) a été débloqué par le gouvernement pour une campagne d'information du public sur les objectifs de Maastricht. Déjà mis à mal sur le plan intérieur par les conséquences d'une réunification allemande beaucoup plus difficile que prévu à digérer, le chancelier Kohl a tout autant besoin que le président Mitterrand de capitaliser sur le maigre « oui » français.

Une Communauté à deux vitesses

Annoncée lundi par le porte parole du gouvernement, M. Dieter Vogel, sa visite express à Paris, mardi 22 septembre, témoigne de la volonté de Bonn de montrer que l'axe franco-allemand conserve plus que jamais son importance. Certains des propos tenus sur l'Allemagne pendant la campagne française du référendum, surtout quand ils sont venus de responsables français comme Michel Rocard, laisseront outre-Rhin quelques cicatrices.

Le chancelier Kohl devait chercher auprès de M. Mitterrand un appui pour cette Europe plus transparente qu'il se propose de défendre chez lui et préparer dans cette optique des initiatives en vue du sommet extraordinaire convoqué par les Britanniques à Londres, le 16 octobre prochain. Les difficultés du gouvernement Major, les violentes critiques de Londres, la semaine dernière, à l'encontre de la Bundesbank, suscitent à Bonn des inquiétudes.

Face à la mobilisation dans la plupart des pays européens des forces prônant un repli nationaliste, les dirigeants de tous les partis politiques et des milieux d'affaires redoutent un retour à l' « euroscléroses » du début des années 80. On évoque de plus en plus ouvertement la possibilité de concentrer ses forces au sein d'une Europe à deux vitesses, dont le noyau dur irait de l'avant aussi bien dans le domaine politique qu'économique et monétaire.

Plus que jamais, on a, à Bonn, le sentiment qu'il faut maintenir sous pression cette Europe en développement, qu'il faut pour cela faire comprendre aux gens qu'une telle Europe respectera leur diversité. Les maîtres mots à Bonn sont la démocratisation des institutions et surtout la stricte délimitation des compétences entre les institutions européennes, les Etats et les régions. Tout en réaffirmant son refus d'envisager toute renégociation du traité de Maastricht, Bonn reconnaît, comme le gouvernement allemand l'avait déjà défendu en juin au sommet européen de Lisbonne, qu'il mérite d'être précisé sur ces points et devrait faire à ce propos des propositions.

HENRI DE BRESSON

Le Danemark veut obtenir des dérogations

Le ministre danois des Finances, M. Henning Dyremose (conservateur) a indiqué, lundi 21 septembre, que *« le Danemark vise à résoudre le problème actuel de la ratification du traité de Maastricht par le biais de dérogations à ce traité et non par sa renégociation »*.

Dans un entretien accordé à AFX News (filiale de l'AFP pour l'information économique en langue anglaise), le ministre danois a souligné que le gouvernement *« ne demandera pas aux autres pays membres de renégocier un traité sur lequel ils s'étaient déjà accordés »*, rappelant que *« le principe de dérogations a été établi dans le cas de la Grande-Bretagne »*.

L'issue du référendum français a *« amélioré grandement la position du Danemark »*, seul Etat de la CEE à avoir rejeté le traité par référendum le 2 juin dernier, a estimé M. Dyremose. Un sentiment partagé par le premier ministre, M. Poul Schlüter (conservateur), qui a relevé que la forte opposition manifestée en France au traité de Maastricht montre que le Danemark *« n'est pas isolé dans son scepticisme face à certains éléments de l'Union européenne »*. – *(AFP.)*

Contourner Maastricht sans renégocier

Suite de la première page

Ils ont bien compris que M. John Major, affaibli par la tempête monétaire dont la livre vient d'être victime, voulait profiter de l'occasion pour imposer la conception britannique traditionnelle de l'Europe.

Une vaste zone de libre-échange, aux liens et contraintes politiques les plus lâches possible, tournerait le dos à l'Union européenne voulue par la France et par l'Allemagne. M. Major a choisi une tactique de retardement. Quand il estime que les Douze doivent *« réfléchir sérieusement sur la direction future de la Communauté »*, il est plus proche de Mme Margaret Thatcher que de M. Jacques Delors.

Une déclaration politique

MM. Mitterrand et Kohl veulent au contraire réaffirmer que leur but reste l'Union européenne. Mais Maastricht, – cette construction hybride, ni fédérale ni confédérale, mêlant coopération intergouvernementale et transferts de souveraineté au profit d'une commission supra-nationale, – provoque une large réaction de rejet. Ses promoteurs pensaient que sa nature indéterminée rendait la potion plus acceptable. C'est le contraire qui s'est produit. Aussi faut-il contourner le traité de Maastricht sans l'effacer, emprunter une voie différente pour arriver au même résultat.

La convergence des politiques économiques, à la fois condition et conséquence de la stabilité monétaire, peut aussi bien être atteinte avec des taux de changes fixes entre certaines devises européennes, qu'avec l'institution d'une monnaie unique. Pressés par une opinion hostile à la disparition du deutschemark, symbole de l'identité et de la prospérité allemandes depuis la guerre, les dirigeants de Bonn commencent à s'interroger à haute voix sur l'irréversibilité du processus acceptée à Maastricht.

« La direction reste la bonne, la vitesse dépendra de la vitesse à laquelle seront résolus les problèmes », a déclaré lundi M. Volker Rühe, ministre de la défense et un des héritiers présomptifs du chancelier Kohl, en ajoutant : *« On ne peut pas créer artificiellement une monnaie »*. En tout cas, le Bundestag devrait être consulté avant l'entrée dans la phase II, c'est-à-dire l'instauration de la monnaie unique.

Toutefois, c'est surtout dans le domaine politique, où les accords de Maastricht laissent le plus à désirer, que les partisans de l'Union européenne vont revoir leur copie. Il leur faut redéfinir la méthode et les priorités. Pour combler le « déficit démocratique » de la Communauté, l'augmentation des pouvoirs d'un Parlement européen où les formations politiques ont envoyé – à quelques notables exceptions près – les élus qui avaient fait leur temps dans les Assemblées nationales n'est peut-être pas la meilleure solution. Les parlementaires de chaque Etat membre pourraient en revanche être associés plus étroitement au contrôle des décisions communautaires. Les concessions faites par le gouvernement français aux députés et sénateurs pour faire passer la réforme de la Constitution montrent la voie.

D'autre part, les Douze sont allés trop loin dans la définition abstraite d'une Union politique, et pas assez dans la mise en œuvre, entre eux, d'une coopération concrète dans les domaines qui touchent le plus directement à la vie des citoyens. Ils ont ainsi contribué à entretenir l'idée d'une Europe technocratique et bureaucratique, alors que nombre de problèmes sont communs à une majorité d'Européens : insécurité, chômage, immigration, politique de la ville, etc.

Sous l'impulsion des gouvernements français et allemand, qui veulent souligner leur rôle moteur dans cet « après-Maastricht », les Douze devraient, au sommet extraordinaire de Londres en octobre ou au plus tard à Edimbourg en décembre, adopter un programme de travail concret, auquel pourraient s'associer au cas par cas les candidats à l'adhésion et les Etats aspirant à le devenir. Sans se perdre dans le juridisme et sans abandonner l'idée d'une Europe unie. Sous la forme, par exemple, d'une déclaration politique solennelle.

Le référendum français permettrait ainsi de ratifier le traité de Maastricht sans le renégocier, et de réaffirmer ses objectifs sans l'appliquer. La présentation serait alors, pour les diplomates qui n'en manquent pas, une simple question d'imagination.

DANIEL VERNET

A travers la presse internationale

Au lendemain du référendum, la multiplicité des réactions émanant de la presse internationale reflète la complexité et l'ampleur des enjeux inhérents au traité de Maastricht.

La presse britannique est d'autant plus critique, à l'issue des résultats, que son complexe d'insularité la rend hypersensible à l'idée de toute atteinte à sa souveraineté. Ainsi, le ***Financial Times*** juge que, si les Français ont *« techniquement ratifié le traité... ce dernier, dans sa forme actuelle, est déjà obsolète. Les dirigeants devront préciser à quelles conditions ils souhaitent continuer la construction de l'Europe. Il faudra ensuite qu'ils s'accordent sur les moyens de sa réalisation »*.

Pour le quotidien ***The Independent***, *« le pire a été évité »*, mais *« l'étroite marge par laquelle est passé le traité ne saurait en aucun cas en garantir la survie »*. En outre, *« la campagne électorale a contribué à nuire aux relations franco-allemandes : les deux camps en opposition ont invoqué la peur d'être dominé par le voisin allemand »*. Toutefois, *« le débat franco-français a eu pour effet salutaire de démontrer que la Grande-Bretagne n'était pas seule à éprouver de la méfiance à l'égard de tout ce qui pourrait ressembler à une ingérence de la part des instances européennes »*.

De concert avec ses confrères, ***The Times*** (conservateur) estime que *« le traité ne peut devenir viable que s'il fait l'objet de remaniements substantiels... Reformulé, il devrait exposer plus clairement les prérogatives des Parlements nationaux »*.

« Un « oui » du bout des lèvres »

En Belgique, les réactions de la presse restent prudentes. On se félicite du résultat tout en stigmatisant les risques pris par l'option référendaire. Pour *le Soir*, *« le résultat étriqué du « oui » cache malgré tout un attachement plus large à l'idée européenne »*. Plus loin, ce même quotidien avance que la forte minorité des partisans du « non » s'explique par *« un rejet de la technocratie et du monde politique, par la morosité économique, qui favorise le repli sur soi, et par le malaise de la social-démocratie »*.

La Libre Belgique marque son soulagement après tous les risques pris : *« La France dit « oui » du bout des lèvres. Mais les arrière-pensées de M. Mitterrand en organisant ce référendum, les dérives électoralistes, tout cela n'y change rien : c'est l'Europe et elle seule qui sort vainqueur. »*

Outre-Pyrénées, les avis sont plus tranchés. Pour le quotidien ***ABC***, *« Felipe Gonzalez a laissé les Français décider à la place des Espagnols (...). Or, la majorité des Européens est contre le modèle proposé par le socialiste Jacques Delors et ses coreligionnaires »*. Pour ***El Pais***, *« la France n'a pas déçu. la France des Lumières l'a emporté sur la France d'Astérix qui souhaitait se replier sur elle-même »*.

Le ***Wall Street Journal*** est plus sentencieux. Certes, *« les Français ont sauvé le traité de Maastricht (...). Ce vote français est susceptible de refouler les ressentiments d'une part croissante de la population allemande à l'égard du traité de Maastricht, sans toutefois rassurer les Britanniques »*. Cependant, *« quand bien même l'idée d'une Communauté européenne semblerait atteindre son apogée, il reste beaucoup à faire (...). Dimanche, le vote français a sauvé la Communauté de la paralysie. Reste aux gouvernants à tirer les conclusions d'une victoire médiocre et d'agir en conséquence »*.

La presse italienne, pour sa part, insiste sur la responsabilité prise par M. Mitterrand en organisant le référendum. *« Un non français à Maastricht,* observe ***La Stampa***, *aurait constitué bien plus que le refus de l'union monétaire, il aurait représenté un « non » de la France à la coopération avec l'Allemagne et son refus de poursuivre le processus d'intégration européenne »*.

La Repubblica met fortement l'accent sur les conséquences monétaires d'un « non » français, en particulier en ce qui concerne la lire italienne. *« Ce qui avait été considéré comme une crise de parcours sur la voie de la monnaie unique,* note le journal, *se révèle être, en réalité, bel et bien un éloignement de l'objectif même de la monnaie unique, peut-être même sa disparition »*. Le quotidien italien souligne : *« La crise du SME va se prolonger bien au-delà du référendum français, étant donnée l'impossibilité de déterminer des parités de change qui répondent aux exigences des différentes économies. L'Europe communautaire est en train de courir le risque d'une phase d'arrêt, malgré le « oui » français, et l'Italie le risque d'un retour en arrière de quinze ans. »*

Corriger le déficit démocratique

La presse allemande relève la nécessité de corriger le déficit démocratique de l'Europe. Pour le ***General Anzeiger*** de Bonn, le résultat du référendum français montre que le traité doit être amélioré, même si *« une majorité est une majorité »*. *« Un Parlement européen disposant des pouvoirs du Bundestag doit être créé. »*

Pour la ***Frankfurter Allgemeine Zeitung***, le chancelier Helmut Kohl aura fort à faire pour rallier l'opinion publique au traité, que le Parlement allemand doit encore ratifier. *« Les grands partis au Parlement sont confrontés au fait que les Allemands se trouvent déjà face aux difficultés persistantes de l'unification, et ne sont pas particulièrement désireux de se lancer dans une seconde expérience qui engloberait la première »*. Le journal ajoute que *« en dépit de la petite consolation donnée par la France, le gouvernement allemand doit encore convaincre »*.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Quelles langues parlera l'Europe ?

LES voyageurs le savent : les deux signes qu'on se trouve à l'étranger, ou qu'on est revenu chez soi, ce sont la monnaie et la langue. La monnaie, en principe, l'Europe décidera bientôt de n'en avoir plus qu'une. Qu'en sera-t-il de la langue, si intimement liée au sentiment national et qui, elle, ne se décrète pas ? Le gagnant économique, comme hier le vainqueur militaire, imposera-t-il son idiome au reste du continent ? Négligée lors de la campagne référendaire, obsédée d'économie, cette question a de quoi préoccuper ceux dont le patriotisme, à l'heure des frontières abolies, se réfugie dans l'amour du parler maternel et la conviction de son universalité.

L'Europe a longtemps rêvé de se forger de toutes pièces une langue commune, après le reflux de la latinité. L'histoire de cette quête va être passée en revue, au Collège de France, par un des érudits les plus mirobolants du vieux monde, Umberto Eco. D'octobre à janvier, ce nouveau Pic de La Mirandole rappellera comment les Européens ont cru possible de *fabriquer une langue unique, de Dante à Lulle et* à Zamenhof, inventeur de l'espéranto.

Ces utopies se sont brisées – et c'est tant mieux – contre une constante historique qui fait de la vie des langues un modèle de démocratie et d'écologie : leurs évolutions dépendent naturellement des peuples, à l'exclusion de tout artifice imposé d'en haut. Même les guerres n'ont pas réussi à asseoir des suprématies linguistiques durables. Les alternances de victoires et de défaites ont au moins eu cet avantage que les chances des principales langues à vocation fédératrice restent comparables, et intacte la chance du multilinguisme, garant de la civilisation commune.

*
* *

C'est à peser ces chances que s'emploie un émule français d'Eco en archéologie des langues, Claude Hagège. Les spectateurs d'« Apostrophes » n'ont pas oublié la prestation époustouflante de ce professeur au Collège de France lorsqu'il présenta son *Homme de paroles* (Fayard, 1985) et *le Français et les Siècles* (O. Jacob, 1987). Polyglotte comme personne depuis Georges Dumézil, il mettait, à aimer les langues et leurs tribulations, une allégresse qui faisait au public l'effet d'une Pentecôte...

Le Souffle de la langue porte trace de cette jubilation volubile (1). La foi européenne qui se dégage du livre fera regretter aux pro-Maastricht qu'il n'ait pas paru plus tôt. Mais les réflexions qu'il inspire sur la longue durée propre à l'histoire linguistique s'en trouveront dégagées du court terme.

Contrairement à une idée reçue chez les voyageurs, les hommes d'affaires et les amateurs de spectacles ou de chansons, Claude Hagège ne croit pas du tout que l'anglais ait une vocation prépondérante en Europe continentale, sachant qu'en tout état de cause notre Vieux Continent est voué par l'histoire à devenir un modèle de mosaïque linguistique.

L'allemand, plus que l'anglais, pourrait devenir *une seconde patrie langagière*, malgré son passé de tombeau des langues slaves, les violences auxquelles a souvent conduit la défense des minorités germanophones, et ses manquements des années 30-40 à son destin universaliste. Le nazisme, puis le marxisme de l'ex-RDA ont démontré de façon suicidaire que la langue de Goethe, instrument d'affranchissement recherché comme tel, pouvait servir à manipuler grossièrement les esprits.

Si l'allemand s'est refait une virginité politique, son avenir semble à Hagège moins garanti que ne le font croire l'écrasante domination du mark et nos phobies ancestrales. Il serait le plus perméable à l'anglo-américain (auquel il aurait déjà emprunté plus de trois mille mots), et il se situerait, sans doute à cause de la démographie et des difficultés d'apprentissage qu'il présente, au-dessous du taux de croissance moyen des langues du continent.

*
* *

Et le français ? Sa vocation européenne est ancienne. Il a trôné au Moyen Age et, après la Renaissance, où l'italien l'a éclipsé, aux dix-septième et dix-huitième siècles. Il le devait aux succès de ses armes, mais aussi de ses arts et de ses lois. Cours et universités en ont fait leur latin.

Le déclin commence avec le traité de Paris (1763), qui scelle la prééminence de l'anglais en Amérique et, à terme, sur les relations commerciales du monde. Ce qui ne veut pas dire que notre position soit mauvaise. Claude Hagège la juge meilleure qu'autrefois : à cause de la place que nous avons reconnue à nos parlers régionaux, de nos progrès non négligeables en Amérique du Nord, de nos positions en Belgique, en Suisse, en Afrique, en Asie, de la préférence que nous suscitons chez les peuples de langues romanes en Europe et hors d'Europe, de notre culture du gratuit face à la lassante frénésie du profit... Bien que parlé par moins de personnes que l'espagnol et le portugais, le français connaît une diffusion plus large sur les cinq continents.

Autant d'atouts, à condition de ne pas raisonner à leur sujet en termes, dépassés, de stratégie dominatrice. Hagège fait dépendre notre avenir linguistique en Europe et dans le monde, non de sommations institutionnelles, mais d'une plus grande curiosité pour les langages voisins. Il faut que le plus possible d'Européens apprennent le plus possible de langues d'Europe !

Ce n'est pas un handicap, mais la chance de l'Europe, que sa cohésion, loin de tenir à une langue unique comme aux Etats-Unis (où l'hispanophonie la menace d'éclatement), vienne d'une diversité ancienne et qu'il importe de préserver. Les minorités telles que celles d'Europe centrale pourraient bien trouver des garanties sans précédent dans des arrangements supranationaux comme ceux que nous ébauchons. Est-ce cette promesse qu'a saluée dimanche le surprenant vote breton au référendum ?

Quelles langues parlera l'Europe du troisième millénaire ? Un peu toutes celles que lui a léguées l'Histoire, dont la nôtre, et, pour la première fois, par libre adoption.

De tout le poids de son savoir, Claude Hagège croit à la construction en cours comme à un modèle de sauvegarde des cultures minoritaires, au dépassement des affrontements ou des recroquevillements nationalistes, et à l'esquisse de l'Européen de ses rêves : héraut de l'universel parce que polyglotte et nomade !

(1) *Le Souffle de la langue*, de Claude Hagège. Odile Jacob édit., 292 p., 130 F.

هكذا من الأصل

APRÈS LE RÉFÉRENDUM SUR L'UNION EUROPÉENNE

Les durs lendemains de M. Bérégovoy

Le gouvernement reporte d'une semaine l'examen du budget

***Au lendemain du référendum, M. Pierre Bérégovoy s'attend à de nombreuses difficultés à l'Assemblée nationale. D'ores et déjà, le gouvernement a décidé de reporter d'une semaine l'examen par le conseil des ministres du projet de budget pour 1993, qui devait avoir lieu le mercredi 23 septembre** (lire nos informations en page 28).*

Il est des *examens qui ne* sont que les prémices de nouvelles difficultés. *Le* référendum *européen était de* ceux-là pour le premier ministre. Heureux d'avoir été reçu, même si c'est avec une simple mention «passable», M. Pierre Bérégovoy sait que les épreuves qui l'attendent dans les semaines à venir seront pour lui, et ses amis, tout aussi redoutables.

Si la consigne, dimanche soir, était : *«pas de triomphalisme»*, le chef du gouvernement est globalement satisfait de la participation de ses ministres à la campagne référendaire, certains se montrant de bons *pédagogues* (Mme Elisabeth Guigou), d'autres sachant parler au cœur (M. Bernard Kouchner). Au vu du résultat, M. Bérégovoy se félicite d'avoir lui-même multiplié les interventions médiatiques depuis le début du mois de septembre, jusqu'à en *faire* une par jour dans la dernière semaine. Certes, à l'hôtel Matignon, *on regrette que les partisans du* «oui» n'aient pas su faire une campagne *de proximité, de cage* d'escalier. Mais celle-ci ne pouvait être *l'œuvre* du gouvernement ; elle relevait plutôt des élus et des partis.

L'étroitesse de la victoire ne déçoit *pourtant* pas trop le premier ministre. Dans son entourage, on fait *remarquer qu'*après douze ans de pouvoir il y a forcément, quelle que soit la qualité du travail accompli, un phénomème d'usure qui aurait pu être fatal à *M. François* Mitterrand, comme il l'avait été au général de Gaulle en 1969. D'autant, ajoute-t-on, que les démagogues, ceux que l'on appelle *«les joueurs de flûte»* – et dans le lot on inclut bien entendu M. Jean-Pierre Chevènement – n'ont pas hésité à faire appel aux sentiments de peur et à prétendre que la construction de l'Europe était la cause de toutes les difficultés, alors *que celles-ci ne sont* que le fruit du système d'économie ouverte dans lequel se meut la France. *C'est* parce que ces deux éléments négatifs n'ont pas empêché le «oui» de l'emporter que M. Bérégovoy a parlé, dimanche soir, de *«renouveau de l'esprit civique»*.

Sous la menace d'une censure

Toutefois, les dossiers que le premier ministre a retrouvés sur son bureau, dès lundi matin, sont particulièrement lourds : la grève des gardiens de prison s'éternise, la grogne paysanne couve toujours, et, surtout, la tourmente monétaire continue à menacer le franc. Est-ce pour cela que le gouvernement va prendre une semaine supplémentaire pour boucler le budget 1993 ? Il avait été prévu qu'il serait examiné par le conseil des ministres du 23 septembre, un renvoi au 30 n'étant envisagé qu'au cas où le «non» l'aurait emporté. Alors que le «oui» a gagné, le report a, pourtant, été décidé. A l'hôtel Matignon on explique que c'est simplement parce qu'il reste quelques ultimes arbitrages fiscaux à rendre, la charge *de travail de la semaine passée ayant* empêché qu'ils le soient à temps. *Mais on assure que cela ne veut* absolument pas dire que le gouvernement s'apprête à *infléchir* sa politique économique.

Ce budget, pourtant, devra être approuvé par une Assemblée nationale où le gouvernement ne dispose que d'une majorité relative. Or à Matignon, chacun est bien convaincu que va s'ouvrir le 2 octobre la session parlementaire de tous les dangers. On sait parfaitement que la droite, après son éclatement pendant la campagne référendaire, va chercher à refaire son unité sur le dos du gouvernement.

Les occasions d'une motion de censure ne manqueront pas : le budget bien sûr, mais aussi le projet sur la corruption, qui devrait être débattu par les députés, en même temps que les propositions sur la transparence du patrimoine des élus, dès la première semaine, alors que les scandales financiers continuent à éclabousser les socialistes, et le texte sur la maîtrise des dépenses de santé, que le gouvernement avait déjà dû retirer en juillet pour éviter d'être renversé avant le référendum. Pour l'heure, il est prévu de ne tenter de *franchir cet obstacle-ci que dans la* dernière quinzaine de novembre. Le *premier ministre, en effet,* ne cherche pas à précipiter les événements, et ne souhaite pas une dissolution de l'Assemblée nationale. Le «théorème de Balladur» est la base du raisonnement de *Matignon : comme* du temps de la cohabitation, on estime que *«le premier qui dégaine est mort»*, car les électeurs ne pardonneraient pas au camp qui donnerait l'impression de se livrer à des manœuvres «politiciennes». Cette analyse n'empêche pas d'être parfaitement conscient du danger. D'autant que même si, à Matignon, on s'interdit tout commentaire sur l'état de santé de M. Mitterrand, on ne peut ignorer que *l'annonce* de la maladie du président de la République complique encore la tâche du premier ministre, et perturbe un peu plus le climat politique.

THIERRY BRÉHIER

Les résultats définitifs du ministère de l'intérieur

		Total	
	Voix	% par rapport aux inscrits	% par rapport suffr. expr.
Inscrits	38 333 696		
Votants	26 711 642		
Abstentions	11 622 054	30,31	
Bulletins blancs ou nuls	906 116	2,36	
Suffrages exprimés	25 805 526		
Oui	13 172 710	34,36	51,04
Non	12 632 816	32,95	48,95

Au Parti socialiste

M. Jospin critique la recherche «acrobatique» d'alliés par M. Fabius

Le *comité directeur* du Parti socialiste, qui se réunit mercredi 23 septembre, doit tirer les enseignements du scrutin de dimanche et discuter de la préparation des futures élections législatives. Il devra aborder, notamment, le problème posé par M. Jean-Pierre Chevènement et ses partisans, qui avaient fait campagne contre la ratification *du traité d'Union* européenne. M. Lionel Jospin a critiqué en outre, lundi, la recherche *«acrobatique»* d'alliances par M. Laurent Fabius.

Près d'un quart des électeurs socialistes, selon un sondage «sortie des urnes» (1) ont voté «non» le 20 septembre. Le résultats du scrutin, dans les départements qui avaient fourni les plus gros bataillons de députés au PS en 1988, confirment la perte d'influence de ce parti, qu'avaient déjà traduite les élections régionales de mars. Le PS est, certes, la formation dont la plus forte proportion d'électeurs a opté pour le «oui» (devant l'UDF et Génération Ecologie, suivis par les Verts, puis par le RPR), mais il peut difficilement revendiquer le mérite de l'issue positive du référendum. Celle-ci, en effet, n'a pas *été* acquise dans des régions où les socialistes sont en position forte – *même s'ils ne sont pas* absents de l'Alsace et de la Bretagne – et, surtout, le retard avec lequel *ils* étaient entrés en campagne ne les *autorise pas à se prévaloir* du succès final.

Il est vrai que la mobilisation du PS était difficile à réussir à contre-courant d'une opinion qui lui était, pour le moins, peu favorable. Les jeunes, qui avaient organisé des «caravanes» de propagande pour le référendum, pendant l'été, ont observé qu'ils n'étaient pas mal reçus sur les lieux de vacances et dans les banlieues, dans la mesure où ils étaient perçus comme des défenseurs de l'idée européenne et non comme des responsables ou, même, de simples militants du PS, auxquels on aurait pu demander compte de l'action menée au pouvoir. Leurs aînés se sentaient moins à l'aise, et le total de deux mille cinq cents réunions, affiché par le directeur de la campagne du PS, M. André Billardon, peut être considéré comme inespéré compte tenu de l'état d'esprit initial du parti.

Des élections législatives anticipées ?

Au-delà des causes conjoncturelles de démobilisation, le PS devait faire face à une réalité qu'il avait déjà pu observer lors des élections européennes de 1984 et 1989 : l'Europe n'est pas un thème porteur dans son électorat traditionnel. Or, c'est à cet électorat qu'il est aujourd'hui réduit, 22 % des Français déclarant qu'ils voteraient pour un socialiste si des élections législatives avaient lieu aujourd'hui. Que les trois quarts de ceux-là, parmi ceux qui sont allés aux urnes le 20 septembre, aient choisi de voter «oui» n'est pas un si mauvais résultat. Après tout, il était bien clair que le référendum était – pas d'abord, mais aussi – une machine destinée à conforter l'assise présidentielle, plutôt que celle du parti au pouvoir, en obligeant une partie des électeurs de la droite à répondre «oui» à une *question posée par le chef de* l'Etat. Sous cet aspect, il passait *au-dessus de la tête du PS, et certaines* personnalités du parti, *M. Jean Poperen par exemple,* avaient mis en garde les socialistes contre les risques de déstabilisation que ce scrutin comportait pour eux.

Affaiblis au lendemain du 20 septembre, certains *responsables* socialistes, notamment parmi les *partisans de M. Laurent Fabius,* songent à une dissolution de l'Assemblée *nationale, qui leur éviterait*, estiment-ils, une descente aux enfers dans les six mois qui viennent, la période s'annonçant économiquement difficile. Revenu dans l'opposition, le PS, selon cette thèse, pourrait faire le bilan de ses échecs, retrouver le contact avec sa «base» et se mettre en ordre de bataille dans la perspective de l'élection présidentielle future. Le premier secrétaire ne partage pas ce point de vue. Il s'est placé, lui, dans la logique d'alliances nouvelles, que le référendum sur l'Europe rendrait, selon *lui*, à la fois opportunes et possibles, mais il n'a reçu aucun encouragement de la part des *«écologistes et progressistes»* auquel il a tendu la main.

En outre, M. Lionel Jospin a critiqué, lundi 21 septembre, au «Club de la presse d'Europe 1», la recherche *«acrobatique»* d'alliances, en rappelant que les propositions de partage des circonscriptions faites aux Verts, fin août, *s'étaient heurtées* à une humiliante fin de non-recevoir. Il a dénoncé *«la méthode qui consiste à offrir des circonscriptions sans avoir discuté sur le fond, surtout s'il y a risque qu'on nous claque la porte au nez»*. Selon M. Jospin *«la reconstruction d'une crédibilité»*, pour les socialistes, *«prendra plus de temps que certains ne le pensent»*. L'ancien ministre de l'éducation nationale s'est inquiété, en outre, des *«rumeurs»* sur d'éventuelles élections législatives anticipées, qui ne pourraient avoir d'autre conséquence pour les socialistes que *«le passage d'une majorité relative à une minorité absolue»*.

Le comité directeur du PS, qui se réunit le 23 septembre, aura en tête ces débats et ces hypothèses. Il devra enregistrer, selon M. Poperen, *un résultat qui est «la sanction d'une campagne et la sanction d'une politique»* et prendre des *«décisions politiques»*, faute desquelles les socialistes apparaîtront comme *«des paltoquets»*. L'ancien ministre des relations avec le Parlement souhaite un *«électrochoc»* et affirme que *«les équipes qui nous ont menés là ne sont pas les mieux placées pour reconstruire»*. *«En aucun cas je ne voterai la confiance à cette direction»*, ajoute-t-il, tout en estimant que l'électrochoc ne viendra pas du comité directeur.

Comme M. Jospin, *comme* M. Michel Rocard aussi, M. Poperen est hostile à toute procédure d'exclusion envers M. Jean-Pierre Chevènement et ceux des amis de l'ancien ministre de la défense qui, comme lui, avaient fait campagne pour le «non». L'un d'entre eux, M. Max Gallo, a déclaré, lundi, sur Radio-Shalom, se sentir *«plutôt en congé du Parti socialiste qu'encore membre du Parti socialiste»*. La question ne se pose pas pour lui, qui siège au Parlement européen, mais d'autres membres du courant Socialisme et République, à commencer par M. Chevènement lui-*même, doivent résoudre le pro*blème de leur candidature aux élections législatives. Les députés *sortants* ont déjà été priés de faire connaître leurs intentions – en même temps, d'ailleurs, qu'il leur était demandé de communiquer à la direction la liste des réunions auxquelles ils avaient participé pour le «oui», – afin que les instances compétentes du parti se prononcent sur leur investiture. Or, M. Fabius avait affirmé que ceux qui ne partagent pas les positions du PS sur une question aussi importante que l'Europe ne pourraient se présenter devant les électeurs comme candidats de ce parti.

A travers ce *débat, c'est, déjà,* la question de la recomposition... du *Parti socialiste qui est posée.*

PATRICK JARREAU

(1) Sondage effectué par l'institut BVA, le 20 septembre, auprès de quatre mille deux cents votants, *pour* France 2, France 3 et *Libération*, qui en publie les résultats dans son numéro du 21 septembre.



POINT DE VUE

La politique recommence

par Bernard Kouchner

LA campagne pour le référendum a clairement dévoilé la fracture. D'un côté, une France anxieuse qui se débat pour échapper à son siècle. De l'autre, une France ouverte sur l'avenir et qui se sent assez forte pour tenir *sa place dans l'Europe unie.*

Pourtant, rien n'est définitif. Une extraordinaire confrontation a réveillé la France. La politique de congrès et de comités a implosé. Durant cette campagne, *dans* le pays entier, au cours des réunions, *et des meetings, on* discutait comme jamais depuis longtemps. Nous avons tous ensemble découvert à quel point nous souffrions d'absence de dialogue et de communication ; la France est un pays qui parle, cette fois on se parlait. *Notre société a retrouvé* le respect, l'honneur, et même le plaisir *de la politique.*

Car la démocratie est aussi un plaisir.

Le combat pour Maastricht, pour l'Europe, a été engagé trop tard. Il n'est pas question de se laisser dépasser ainsi par les prochaines échéances. Nous connaissons très bien les problèmes que nous avons à affronter dans les années qui viennent, *avant* qu'ils ne dégénèrent en crise grave :

– l'exclusion sociale, l'incompréhension bureaucratique, la distance entre les élus et les forces neuves qui veulent dire leur mot ;

– la violence, le sida, la toxicomanie, la prostitution, une certaine insécurité dans les banlieues et dans les villes ;

– le système de soins et d'éducation : dans une société riche et *inégalitaire, que voulons-nous* et qu'acceptons-nous de payer ?

– les problèmes éthiques levés par l'avancée de la médecine et des sciences ;

– la *protection de l'environnement*, la gestion de notre territoire et de nos paysages dans une crise agricole qui n'est pas près de finir ;

– un déséquilibre croissant entre le Nord et le Sud de la planète, *entre les riches et les pauvres.* Aujourd'hui même, deux millions *d'hommes sont menacés de* mort en Somalie. Du monde entier, *ils sont des millions à frapper à* notre porte ;

– une défense européenne, la nécessité d'une diplomatie commune qui préviendrait les conflits avant qu'ils n'éclatent, et d'abord en Europe. Il est si difficile *d'arrêter une guerre, nous devons* intervenir avant.

Aucune de ces question ne sera réglée par la vieille empoignade de la droite et de la gauche. Nous *retrouverons fatalement là des clivages*, des débats, des fractures comme ceux *qu'a suscité* en France le *référendum* sur le traité de Maastricht.

Croyez-vous que la classe politique ait tiré la leçon de cette formidable discussion ? Pendant trois mois, des centristes et des RPR ont tenu sur l'Europe le même langage *que les socialistes, que beau*coup d'écologistes, que ces milliers de gens venus de la société civile et qui ont pris la parole. Mais ces hommes s'écartent déjà les uns des autres : songeant aux législatives, ils sont prisonniers de *leurs étiquettes et de leurs* alliances. Dans chaque circonscription, les centristes du « oui » vont-ils retrouver leurs anciens amis, la droite du « *non* » ? Les socialistes vont-ils faire jouer la vieille discipline pour attirer les dernières voix *communistes* ?

Changer de méthode

C'est à craindre. Dans ce cas, malgré l'urgence, malgré le choc du référendum, il faudra attendre l'élection présidentielle, là où le débat portera enfin sur des idées, et *non pas sur* des étiquettes dépassées. Si les hommes politi*ques ne comprennent pas ce qui a* changé, si on ne peut pas les bouger, il faudra bien changer de méthode.

L'action humanitaire n'est pas *l'alibi d'une politique classique. Elle* est une façon de faire de la politique autrement. Devoir d'initiatives : les principes en sont simples, et s'appliquent aussi bien à l'*extrême* urgence des catastrophes lointaines qu'à la vie quoti*dienne des Français* :

– prendre les problèmes et les hommes un par un, au-delà des idées préconçues et savoir gérer cette diversité ;

– *dépasser le manichéisme* : il n'y a pas des misères de droite et des misères de gauche ;

– *joindre le geste à la parole* : on ne s'en tire pas avec la séparation des penseurs et des exécutants ;

– prévenir les conflits plutôt *que d'arriver trop tard* ;

– toujours aller sur le terrain.

Lorsque, dans les campagnes, des paysans tombent en faillite, ne brandissons pas des chiffres et des certitudes : soyons à leurs côtés, inventons avec eux. Lorsque, dans les banlieues des villes, des jeunes gens désespérés passent par la drogue, parlons et reconstruisons avant de condamner.

Au lendemain de ce référendum, je ne prétends *pas avoir les solutions* que réclame la France. Mais quelles *sont les questions ? Celles* que vous avez posées en prenant position *pour le « oui »* comme pour le « non », celles que personne n'écoute sauf le temps d'une campagne. Ce référendum a redonné une âme à la France, donné une âme à *l'Europe.*

Ne retournons pas trop vite à nos calculettes électorales, ne nous arrêtons pas sur cette courte victoire : la politique recommence.

► **Bernard Kouchner est ministre de la santé et de l'action humanitaire.**

هكذا من الأصل

UROPÉENNE

... du budget

... politique recomme...

APRÈS LE RÉFÉRENDUM SUR L'UNION EUROPÉENNE

En réunissant le conseil national de son mouvement

M. Chirac demande la confiance des cadres du RPR

Au cours d'une réunion extraordinaire, mercredi 23 septembre à Paris, du conseil national du RPR, M. Jacques Chirac souhaite vérifier sa légitimité en organisant un vote de confiance. Les «anti-Maastricht» conduits par MM. Philippe Séguin et Charles Pasqua attendent, pour leur part, des «signes» de l'ancien premier ministre.

Lui veut aller vite, eux veulent prendre leur temps. Lui souhaite vérifier qu'il est bien le «patron», eux répondent que ce n'est pas le problème puisqu'ils ne mettent pas en cause sa légitimité. Lui désire que *«chacun retrouve sa place sereinement dans l'opposition»* pour lancer la campagne des élections législatives, eux veulent obtenir une clarification car *«si certains sont décidés à continuer à aider le président de la République et les socialistes, qu'ils le disent et qu'ils les rejoignent»*. La division provoquée au sein du RPR par la campagne sur la ratification de Maastricht en cache-t-elle une autre? De toute évidence, MM. Jacques Chirac, Philippe Séguin et Charles Pasqua, n'abordent pas l'«après-Maastricht» de la même manière. Le clivage européen se double implicitement désormais d'un nouveau clivage sur la cohabitation à venir.

Soulagé par la victoire du «oui», le président du RPR a rapidement décidé de réunir le conseil national du mouvement néogaulliste – instance majoritairement hostile à Maastricht dans laquelle siègent notamment les parlementaires, les députés européens et les secrétaires départementaux –, pour lui poser, indique son entourage, *«la question de confiance»*. M. Chirac ne court aucun risque, cependant, d'être désavoué, mercredi 23 septembre, par le parlement du parti. Tournant en dérision cette démarche du maire de Paris, M. Séguin n'a-t-il déclaré, lundi soir sur France 2, qu'il obtiendra *«98 %, 99 %, 100 % ou même 102 %»* car *«le problème n'est pas là, nous ne mettons pas en cause la légitimité de Jacques Chirac»*?

Le maire d'Epinal a précisé sa pensée en ajoutant : *«Nous voulons un changement de politique demain pour le nouveau gouvernement de la France et nous ne voulons pas voir faire la politique de M. Bérégovoy sans M. Bérégovoy.»* Il ne faut pas être grand clerc pour saisir que l'allusion est destinée à M. Edouard Balladur. L'ancien ministre de l'économie avait déjà été la cible, notamment à la réunion du Zénith à Paris (*le Monde* du 15 septembre), de M. Pasqua et il avait fait l'objet d'une campagne massive et anonyme sur ses «reniements» concernant la monnaie commune, dont il était un partisan contre la monnaie unique. Mis à part M. Balladur, le président du groupe RPR du Sénat n'a jamais caché le peu de joie que lui inspire M. Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint du RPR qui, avec M. Alain Juppé, secrétaire général, sont les deux autres dirigeants en point de mire des «anti-Maastricht».

Le débat sur la cohabitation

Dans l'entourage de M. Chirac, on indique que, si telle est la volonté des amis de MM. Séguin et Pasqua, il est *«hors de question»* que le président du RPR se sépare de collaborateurs qui ont œuvré dans le sens de sa politique. Cette précision n'est pas de mise puisque les deux chefs de file de la fronde de février 1990 affirment qu'ils ne sont *«candidats à rien»*. M. François Fillon, député de la Sarthe et proche de M. Séguin, a pourtant indiqué dès lundi, dans *la Croix*, qu'il y a *«une nouvelle ligne politique, une nouvelle organisation du mouvement à négocier»*. Si les mots ont un sens, cela signifie qu'il faut d'autres hommes pour une autre politique.

En toile de fond du nouveau clivage qui se dessine, la cohabitation est en passe de prendre le relais de Maastricht. Forts de leur score au sein de l'encadrement et de l'électorat du RPR, MM. Séguin et Pasqua rejettent implicitement l'approche de la gestion d'une victoire de la droite aux législatives que compte faire M. Chirac. Le fait de viser prioritairement M. Balladur, «premier ministrable» potentiel, est là pour le rappeler. Il est probable que le député des Vosges et le sénateur des Hauts-de-Seine veulent capitaliser leur audience actuelle en poursuivant le combat sur ce terrain alors que M. Chirac affirme, de son côté, que la cohabitation est *«inscrite»* dans les institutions.

OLIVIER BIFFAUD

Les réactions politiques et syndicales

Dans le camp du «oui»...

□ **M. Quilès (PS) :** ***«Quand on gagne, on gagne.»*** – M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, a déclaré, lundi 21 septembre, que *«quand on gagne, on gagne»*, précisant que l'écart de 540 000 voix en faveur du «oui» correspond «à *peu près*» à *«l'équivalent de deux départements français»*. Etablissant un parallèle entre le scrutin et les performances sportives, le ministre a fait observer qu'un *«dixième de seconde en course, un centimètre à la perche, c'est la victoire»*.

□ **M. Le Pensec (PS) :** ***l'outre-mer a «enrichi la victoire de l'Europe et de la France».*** – M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM : *«L'outre-mer, dans son ensemble, s'est clairement prononcé en faveur de l'Europe. Le «oui» recueille, au total, près de 70 % des suffrages exprimés. (...) Je me félicite de ce que l'outre-mer ait amplifié, conforté et finalement enrichi la victoire de l'Europe et de la France.»*

□ **M. Durieux (maj. prés.) :** ***«La recomposition a marqué un point.»*** – M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, a déclaré, lundi 21 septembre, que *«la recomposition a marqué un point, même si elle n'est pas faite»*. Il a ajouté qu'il souhaitait *«ardemment»* que *«se rassemblent des hommes du centre, du Parti socialiste et des modérés de l'UDF et du RPR qui sont en fait d'accord sur l'essentiel»*.

□ **M. Barrot (UDF-CDS) :** ***«une alternance claire et courageuse».*** – M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, a affirmé, lundi 21 septembre, que *«l'UDC apportera toute sa détermination à une alternance claire et courageuse qui entreprendra les réformes dont la France a besoin pour jouer le rôle moteur qui doit être le sien en Europe»*.

□ **M. Bosson (UDF-CDS) :** ***«Le petit «oui» ne crée pas la dynamique indispensable à l'élan européen.»*** – M. Bernard Bosson, secrétaire général du CDS, s'est déclaré, lundi 21 septembre, *«heureux pour l'Europe et pour la France du vote du dimanche 20 septembre»*, même s'il *«regrette le petit «oui» de notre pays, qui ne crée pas la dynamique indispensable à l'élan européen»*.

□ **M. Giansily (CNI) :** ***«En aucun cas le succès du pouvoir socialiste».*** – M. Jean-Antoine Giansily, président du CNI, a déclaré, lundi 21 septembre, que *«le CNI est particulièrement fier d'avoir contribué au succès du «oui», qui n'est en aucun cas le succès du pouvoir socialiste mais celui de tous les hommes de bonne volonté fidèles à une tradition vieille d'un demi-siècle»*.

□ **M. Nordmann (UDF, Parti radical) :** ***«Contre-pouvoir démocratique».*** – M. Jean-Thomas Nordmann, vice-président du Parti radical, a estimé, lundi 21 septembre, que la campagne référendaire *«avait montré le besoin d'un Parlement européen jouant son rôle de contre-pouvoir démocratique»*, ajoutant que les résultats *«devraient donner de nouvelles chances à Strasbourg d'être le siège du Parlement européen»*.

□ **M. Marchelli (CFE-CGC) :** ***«Il faut maintenant être prudent.»*** – M. Paul Marchelli, président de la CFE-CGC, s'est félicité, lundi 21 septembre, du *«vote plein de bon sens des Françaises et Français»*. *«Toutefois,* a-t-il ajouté, *il faut maintenant être prudent par rapport au traité de Maastricht, dont l'approche a été trop technocratique et dont certaines applications devront tenir compte du vote négatif de la moitié des Français.»*

□ **La CFTC :** ***«Réduire le déficit social français et européen».*** – La CFTC a estimé, lundi 21 septembre, que les résultats du référendum indiquent qu'il faut *«en tout premier lieu réduire d'urgence le déficit social français et européen, à la veille de l'ouverture du grand marché»* européen. *«Afin de faire mieux partager les enjeux de l'Europe au plus grand nombre, il importe de mettre pleinement en œuvre le principe de subsidiarité qui reconnaît à chacun et à chaque communauté les responsabilités qui sont les siennes»*, a ajouté la CFTC.

... et dans celui du «non»

□ **M. Herzog :** ***«Construire l'Europe autrement.»*** – M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du PCF : *«Beaucoup de ceux qui ont dit «oui» et la plupart de ceux qui ont dit «non» veulent que nous construisions l'Europe autrement. Si la classe politique ne reçoit pas ce message elle va mettre à coté de la plaque. Le cadre monétaire est déjà caduc, donc nous devons nous engager à retravailler.»*

□ **La CGT :** ***«Un avertissement sévère.»*** – La CGT a estimé, lundi 21 septembre, que les résultats du référendum *«confirment la profondeur, parmi les salariés, du mécontentement, des inquiétudes mais aussi des exigences de progrès social dans notre pays et dans la construction européenne»*. Selon la CGT, ces résultats sont *«un avertissement sévère vis-à-vis de tous ceux qui veulent, avec le traité de Maastricht, persister dans la remise en cause des garanties sociales, dans le gâchis – facteur de chômage massif – de nos atouts industriels et des services publics, dans la promotion de la précarité, dans la déstructuration du tissu rural»*.

□ **ADS-AREV :** ***«L'ampleur du non.»*** – L'ADS-AREV, rassemblement des «alternatifs, progressistes et des écologistes de gauche», a estimé, dimanche 20 septembre, que *«l'ampleur du non, majoritaire, semble-t-il, chez les ouvriers, les employés et les paysans, montre que l'adhésion populaire à l'Europe de Maastricht est loin d'être acquise»*, ajoutant que *«la renégociation des traités européens apparaît plus que jamais nécessaire»*.

□ **Le Recours :** Un ***«coup de frein donné à la ratification».*** – Le Recours-France, organisation de défense des rapatriés, qui avait fait campagne pour le «non», s'est réjoui, lundi 21 septembre, du *«coup de frein donné à la ratification du traité de Maastricht»*. *«Les résultats de tous les départements du sud de la France, où les communautés pied-noir et harkie sont massivement implantées, reflètent nettement le succès du «non», à la seule exception de la Haute-Garonne»*, a souligné M. Jacques Roseau, porte-parole du mouvement.

□ **Alliance populaire (extrême droite) :** ***«Refuser les utopies fédéralistes.»*** – M. Jean-François Touzé, délégué général de l'Alliance populaire, formation d'extrême droite fondée par d'anciens militants du Front national et du Parti des forces nouvelles, a estimé, lundi 21 septembre, que *«la victoire à la Pyrrhus du «oui» ne peut dissimuler la volonté exprimée par presque un électeur sur deux de défendre l'indépendance, la souveraineté et l'unité nationales et de refuser les utopies fédéralistes»*.

□ **Les hebdomadaires d'informations générales avancent leur date de parution.** – *Le Nouvel Observateur*, *l'Evènement du jeudi*, *le Point* et *l'Express* ont paru exceptionnellement mardi 22 septembre, afin de rendre compte des résultats du référendum sur le traité de Maastricht.

□ **M. Froment-Meurice (CDS) remplace M. Borloo au Parlement européen.** – M. François Froment-Meurice, adjoint au maire de Montmorency (Val-d'Oise) et ancien secrétaire général du groupe UDC de l'Assemblée nationale, est devenu député européen, en remplacement de M. Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes et conseiller régional de la région Nord-Pas-de-Calais, touché par la règle interdisant le cumul de mandats. M. François Froment-Meurice était en neuvième position sur la liste conduite par Mme Simone Veil aux élections européennes de juin 1989. M. Borloo figurait à la deuxième place.

Dans les régions et les départements

Rhône-Alpes fidèle à son image européenne

Avec 54,42 % de «oui», la *région Rhône-Alpes est, après* l'Alsace (65,58 %) et la Bretagne (59,85 %), l'une de celles qui ont le plus largement approuvé le traité de Maastricht, dans les mêmes proportions que l'Ile-de-France (54,44 %) et la Lorraine (54,43 %).

LYON

de notre bureau régional

A ce référendum sur le fil du rasoir, Rhône-Alpes a tranché par un «oui» presque confortable : 54,42 %. Certes, la région se targue d'entretenir des relations suivies avec le Bade-Wurtemberg, la Catalogne ou la Lombardie, et ses principales métropoles, Lyon et Grenoble, se drapent d'un avenir à l'échelle de l'Europe. Logiquement, Rhône-Alpes ne pouvait donc pas faillir au moment du choix. D'autant que ses grands élus de droite, de M. Charles Millon (UDF-PR) à M. Michel Noir (ex-RPR), de M. Bernard Bosson (CDS) à M. Michel Barnier (RPR) ou M. Alain Carignon (RPR) avaient pris le parti de dire «oui» à la ratification et de le faire savoir. Tout comme ceux du Parti socialiste, MM. Jean-Jack Queyranne, Jean Poperen, Jean-Pierre Cot ou Louis Mermaz.

Lyon (60,28 %), Grenoble (63,44 %), Saint-Etienne (54,06 %), Chambéry (58,73 %), Annecy (64,46 %) et Valence (55,01 %) ont donc penché de tout leur poids dans la balance du «oui». Certes, il y a en inquiétude en la demeure. Car la campagne des tenants du «non», les meetings animés, en solo ou en duo, par MM. Charles Pasqua, Philippe Séguin ou Philippe de Villiers, ont connu un grand succès. Pourtant, à l'évidence, le message n'est pas passé.

L'électorat de droite, largement majoritaire dans la région, a choisi un «oui» franc, qu'a accompagné, sans trop de casse, celui, plus modeste, du Parti socialiste. Et c'est le «non» des banlieues, principalement dans les bastions du PCF, qui a surtout fait entendre ses voix. A l'appel de maires communistes orthodoxes, comme M. André Gerin à Vénissieux (Rhône), de refondateurs, comme M. Maurice Charrier à Vaulx-en-Velin (Rhône), ou entre les deux, comme M. Théo Vial-Massat à Firminy (Loire). Ces élus sont restés plutôt sobres dans leurs commentaires, sachant très bien que les pourcentages honorables de ces «non de gauche» obtenus dans leurs communes (55 % en moyenne) tiennent aussi à la puissance électorale du Front national. Tous ont en mémoire les scores du parti d'extrême droite aux dernières élections régionales et cantonales (de 15 à 30 %). L'influence des thèses du FN a aussi, sans aucun doute, consolidé le «non» dans les zones rurales, auprès, par exemple, des viticulteurs du Beaujolais.

Les craintes de la Drôme

Mais ce référendum a aussi été fait d'exceptions. Ainsi, les communes communistes de la banlieue grenobloise ont-elles affiché des résultats favorables au «oui», manière de signaler que leur sociologie électorale a sensiblement évolué. Surtout, le tableau de Rhône-Alpes, région ouverte à l'Europe, a été sérieusement entaché par un de ses huit départements : la Drôme et ses 50,45 % de «non».

Ce département continue à cultiver sa différence. Jusqu'en mars dernier, *il était le seul de Rhône*-Alpes à être dirigé par le Parti socialiste. Aujourd'hui, son «non» concentre à la fois le refus du TGV, les soucis des producteurs de fruits en butte à la baisse des prix, à la grève des routiers puis aux matraques des forces de l'ordre, sa crainte de cette crise économique qui vide ses industries traditionnelles. Son «non», puisé pourtant dans des zones favorables à la gauche, le rapproche de celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Drôme se sent un peu abandonnée, au sud de Rhône-Alpes, «région de pôles d'excellence». Elle ne veut pas être seulement un couloir de circulation de l'Europe en marche.

BRUNO CAUSSÉ

Le refus «instinctif» de la Dordogne

Avec 56,97 % de «non», la Dordogne est l'un des départe*ments où le refus de l'Union* européenne s'est exprimé le plus nettement. Seuls quatre départements se sont montrés encore plus opposés à la ratification : la Somme (58,93 %), le Pas-de-Calais (58,15 %), le Var (57,57 %) et la Haute-Corse (57,04 %).

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

A la ville et à la campagne, dans les zones industrialisées comme dans le vignoble bergeracois, les Périgourdins ont voté «non» sans *l'ombre d'une hésitation* : 56,97 % des électeurs ont censuré Maastricht, pas un seul des cinquante cantons du département ne s'est prononcé pour la ratification du traité. Si la défaite du «oui» n'a pas surpris, son ampleur a étonné. Chaque année, des centaines de milliers de touristes étrangers posent leurs valises au «pays de l'homme». Ces ressortissants de la CEE font vivre des milliers de personnes. Ils remplissent les restaurants, réjouissent les hôteliers et font la queue pour visiter le fac-similé de Lascaux. Sans eux, l'économie du tourisme battrait de l'aile. Il n'empêche qu'à Sarlat, aux Eyzies, à Montignac ou au Bugue, les urnes se sont méfiées de l'Europe.

«La civilisation s'en va»

Depuis plusieurs années, le Périgord a su pourtant accueillir des milliers de citoyens britanniques sans faire d'histoires. Cet afflux de sang neuf a sauvé des villages d'une mort certaine. C'est le cas de Bouteilles-Saint-Sébastien, une petite commune d'un peu plus de 200 habitants du Ribéracois. Le seul commerce est tenu par des Anglais. Il s'agit d'un restaurant qui sert plus facilement du confit que du pudding! Les «rosbeefs» et les «mangeurs de grenouilles» s'y *retrouvent fréquemment à l'apéritif*. En dépit de cette entente cordiale, Bouteilles-Saint-Sébastien a choisi le camp du non : 72 suffrages contre la ratification, 54 en sa faveur.

«Le «non» périgourdin est un «non» instinctif», observe M. Gérard Fayolle, président (RPR) du conseil général, avant d'expliquer : *«Les écoles ferment. La Poste supprime des recettes, tout fout le camp! La civilisation s'en va et les gens d'ici partent vivre dans les banlieues. Ils ne parlent plus l'occitan, bientôt on les forcera à s'exprimer en anglais. On préfère les oublier pour construire un monde où les stations-services, seront les mêmes de la Colombie aux Philippines. Quel intérêt d'être une super-puissance si c'est pour vivre entassé telles des sardines? Et puis, quelles vont être les valeurs de l'Europe? Si c'est l'humanisme, point n'est besoin de Maastricht. Montaigne était un paysan périgourdin!»*

M. Yves Guéna (RPR), sénateur, et maire de Périgueux, a revendiqué le succès du «non» pour sa paroisse. Le Parti communiste, qui résiste bien dans cette ancienne terre SFIO, a fait de même. Idem pour les chasseurs qui, depuis plusieurs années, réservent le meilleur de leur poudre aux «technocrates bruxellois». Mais le verdict de dimanche va bien au-delà de ces adhésions partisanes. La Dordogne a le sentiment que son avenir ressemble à un faire-part de décès. M. Michel Debet, conseiller général de Montagrier, se définit comme un socialiste à états d'âme. S'il a choisi *un bulletin «oui»*, ce n'est pas de gaieté de cœur. Il confie : *«Chez nous, on va trop souvent aux enterrements. Cela crée un état d'esprit. En vingt ans, le nombre d'agriculteurs est passé de 104 000 à 32 000. Le tissu rural se rompt. Chaque jour, les ronces et les orties gagnent un peu plus. Il n'y a plus personne pour couper les foins. Les paysans ont l'impression que, avec Maastricht le pouvoir part encore plus loin. Et ils n'accordent plus aucune confiance aux partis politiques, qui ne s'intéressent au monde rural que lorsqu'il est dans l'opposition.»*

A cela s'est ajoutée la crainte de l'Allemagne. Diffuse, mais bien réelle! Le Périgord n'a pas oublié les maisons incendiées et les poteaux d'exécution de la dernière guerre. Combien de générations faudra-t-il pour tourner la page? Lorsque les communistes ont affirmé par l'intermédiaire d'un de leurs chefs de file : *«Maastricht, c'est l'esprit de Munich»*, ils n'ont pas prêché dans le désert.

DOMINIQUE RICHARD

ÉTRANGER

SOMALIE : après avoir conquis le sud du pays

Le général Aïdid menace de s'opposer à l'action de l'ONU

Après cinq mois de campagne dans le sud du pays, le général Mohamed Farah Aïdid, chef de l'une des deux principales factions qui se disputent les ruines de la Somalie, est revenu à Mogadiscio où il a été accueilli en héros. Il n'a pas perdu de temps pour croiser le fer avec les Nations unies : *« Sans notre accord, les quelque 3 500 « casques bleus » supplémentaires ne pourront pas se déployer dans le pays »*, a-t-il déclaré dès son arrivée, samedi 19 septembre.

NAIROBI

correspondance

Après plusieurs mois de refus, le général Aïdid avait fini par accepter le déploiement dans la capitale de 500 soldats de l'ONU, chargés de protéger les opérations humanitaires. Pourquoi rejette-t-il aujourd'hui avec tant d'insistance un renforcement du contingent onusien? Veut-il faire monter les enchères? Le chef de clan se sait « incontournable » et voudrait sans doute que les Nations unies le reconnaissent comme leur principal interlocuteur. Mais il redoute que le cantonnement de « casques bleus » sur « son » territoire ne porte atteinte à son autorité.

L' « homme fort » de la Somalie se targue de contrôler, par l'intermédiaire de l'Alliance nationale somalienne (ANS) qu'il a créée avec trois autres mouvements, *« les deux tiers de la Somalie, en termes de territoire et de population, ainsi que les deux fleuves du pays ». « Nous pouvons nous charger de mettre un terme à l'insécurité avec une force de police de 6 000 hommes, pour peu qu'on nous aide à l'organiser »*, insiste le général Aïdid, en affirmant à qui veut l'entendre que M. Bernard Kouchner, ministre français de la santé et de l'action humanitaire, lui a *« promis des uniformes pour la police »*, lors de son passage, en août dernier. En fait, la semaine dernière, l'ambassade de France à Nairobi a remis aux Nations unies 500 tenues destinées aux dockers qui seront employés par l'ONU.

Des méthodes expéditives

Les tentatives de l'ancien ambassadeur en Inde du président Barré pour se poser en homme de la situation sont souvent démenties par les faits. Samedi, au moment où il donnait une énième conférence de presse devant des journalistes venus le voir à Bardera (350 kilomètres au sud de Mogadiscio, son quartier général pendant cinq mois), une quarantaine de ses hommes menaçaient de leurs armes le responsable local de l'organisation humanitaire Care pour lui voler plusieurs barils de carburant. Quelques instants plus tard, des miliciens chargés de la sécurité des convois alimentaires venaient exiger une commission de 10 % sur les 30 tonnes de vivres déchargées quotidiennement par les avions du Programme alimentaire mondial (PAM).

Ailleurs, dans les villes de Baidoha et de Kisimayo notamment, on fait état de tensions, voire d'accrochages, entre les partisans du général Aïdid et leurs alliés locaux, en principe unis au sein de l'Armée de libération de Somalie (ALS). Pas plus que les autres chefs de guerre, le rival du président par intérim Ali Mahdi ne semble contrôler ses troupes. Sa « pacification » du Sud pourrait d'ailleurs être remise en question, car il n'est pas exclu que les combattants du Front national somalien (FNS), rassemblant les Marehanes (le clan de l'ancien président Siad Barré), profitent du départ de M. Aïdid pour reconquérir leur territoire, d'où ils avaient été chassés en mai.

Le général a promis de *« chasser les bandits du port et de l'aéroport de Mogadiscio »*. Ce qui fait craindre une reprise des combats dans la capitale. Car les clans qui contrôlent aujourd'hui ces deux endroits stratégiques (et lucratifs, en raison des taxes de plus en plus lourdes acquittées par les organisations humanitaires) ne s'en laisseront pas déloger facilement.

JEAN HÉLÈNE

ÉTATS-UNIS : alors que cet argument laisse l'opinion indifférente

M. Bush dénonce à nouveau l'absence de passé militaire de son adversaire démocrate

Lançant, à propos de son passé militaire, sa plus virulente attaque contre son adversaire démocrate, M. George Bush a laissé entendre, lundi 21 septembre, que M. Bill Clinton, le gouverneur de l'Arkansas, n'était pas digne d'assurer une des plus importantes fonctions dévolues au président des Etats-Unis : être le commandant en chef des forces armées américaines.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le président et candidat républicain, qui avait déjà, en 1988, mis en doute le patriotisme de son concurrent d'alors, M. Michael Dukakis, n'était encore jamais allé aussi loin dans la critique du passé militaire de M. Clinton – ou, plus exactement, de l'absence de passé militaire du candidat démocrate. Etudiant en 1969 et 1970, en pleine guerre du Vietnam, M. Clinton, notamment appuyé par un des sénateurs de l'Arkansas, *M. William Fulbright*, avait bénéficié d'un sursis et de dérogations diverses pour échapper à la conscription, dans des conditions apparemment légales mais qu'il n'a jamais très clairement exposées.

Interrogé par une radio new-yorkaise, M. Bush a accusé M. Clinton de *« n'avoir pas dit toute la vérité, rien que la vérité »*. Il a assuré que le peuple américain *« avait le droit de savoir »* et a sommé M. Clinton de s'expliquer. Le président est allé un peu plus loin. Il a accusé son adversaire d'avoir un jour qualifié les forces armées américaines d'*« immorales »* et il a ajouté : *« J'estime que le commandant en chef des forces armées ne doit pas penser que celles-ci sont immorales. (...) Enfin, peut-être a-t-il changé d'avis depuis... »* A six semaines du scrutin présidentiel, c'est le genre de petite phrase qu'on lâche comme un paquet piégé. La stratégie est claire : revenir sans cesse sur ce fameux sursis pour saper la crédibilité d'un Bill Clinton, qui, avec 21 points d'avance, selon la dernière enquête d'opinion publiée par le *Washington Post*, tient toujours la tête dans les sondages.

L'affaire des prisonniers du Vietnam

M. Bush faisait référence à une lettre que M. Clinton avait adressée en décembre 1969 au commandant du bureau de recrutement de l'Arkansas pour le remercier de lui avoir obtenu une prolongation de son sursis et lui éviter d'aller au Vietnam. M. Clinton avait vingt-trois ans. Il écrivait que les jeunes Américains *« aimaient »* toujours leur pays, mais *« exécraient » (loathe)* ce que faisait l'armée au Vietnam. La Maison *Blanche a dû reconnaître dans la* soirée que M. Clinton n'avait jamais utilisé le terme *« immoral »*, mais elle s'est refusée à revenir sur la déclaration de M. Bush. Fidèle à une tactique d'esquive et de silence sur cette affaire, M. Clinton n'est pas entré dans la polémique. Il s'est borné à rappeler qu'il venait de recevoir le soutien public et chaleureux d'un ancien chef d'état-major, l'amiral William J. Crowe, qui servit sous les présidents Reagan et Bush. Bref, une personnalité militaire de poids, venue prendre la défense du jeune sursitaire de la fin des années 60.

Ce débat se déroule au moment où la guerre du Vietnam fait de nouveau la « une » de la presse. L'occasion en est une série d'auditions devant une commission du Sénat qui, depuis un an, a rouvert un dossier toujours très sensible : y a-t-il eu des prisonniers de guerre abandonnés à leur sort au moment du retrait des troupes américaines du Vietnam en 1973? Pour la première fois, deux anciens secrétaires à la défense, M. James Schlesinger et M. Melvin Laird, se sont refusés, lundi, à en exclure l'hypothèse. M. Henry Kissinger, l'ancien secrétaire d'État, devait être entendu mardi.

Si l'affaire des prisonniers de guerre mobilise toujours les Américains, celle du sursis de M. Clinton paraît les laisser indifférents : à en croire un sondage *ABC/Washington Post*, 82 % des personnes interrogées disent qu'elles n'attachent aucune importance au dossier militaire du candidat démocrate.

ALAIN FRACHON

□ **Arrestation de deux membres du clan Gambino.** – *Les frères John et* Joe Gambino, membres importants de la Mafia américaine, ont été arrêtés, dimanche 20 septembre, dans un hôtel de Fort-Lauderdale (Floride), sans opposer de résistance, a annoncé lundi le FBI à Miami. Les deux hommes étaient recherchés dans le cadre d'une affaire de meurtres pour laquelle le mafioso new-yorkais John Gotti, considéré comme le « parrain » du clan Gambino, a été condamné en mars à la *prison à perpétuité. John Gambino*, âgé de cinquante-deux ans, serait responsable des activités siciliennes du clan fondé par son cousin, le défunt Carlo Gambino. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Exécution d'un condamné à mort au Texas.** – Auteur du meurtre de deux personnes lors d'un hold-up dans un restaurant de Houston en 1976, James Demouchette, âgé de trente-sept ans, a été exécuté, mardi 22 septembre, dans une prison du Texas. Il est le cinquante-deuxième condamné à mort exécuté (par injection) depuis 1976 au Texas, Etat où la peine capitale est le plus souvent appliquée. – *(Reuter.)*

□ **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : trois manifestants tués par la police.** – Trois personnes ont été tuées par balles et deux autres blessées, dimanche 20 septembre à *Saint-Domingue, par des policiers en* civil, qui ont tiré sur un groupe de manifestants reprochant au gouvernement de dépenser des millions de dollars pour la célébration du 500e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb sur l'île. Un avocat, Rafael Efrain Ortiz, qui dirigeait la commission dominicaine des droits de l'homme, a été tué d'une balle en pleine tête, tandis qu'il scandait : *« Colomb, tu n'es pas le bienvenu! »* Les autorités ont ouvert une enquête. – *(AP.)*

□ **SALVADOR : démobilisation d'un deuxième contingent de la guérilla.** – Un deuxième contingent du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN), comprenant quelque 1 600 hommes, a été démobilisé, lundi 21 septembre, avec près de quatre mois de retard sur le calendrier prévu dans l'accord de paix de janvier. La guérilla dénonce la lenteur du gouvernement conservateur du président Alfredo Cristiani dans l'application de cet accord, notamment pour l'octroi de terres aux ex-rebelles. Environ 1 600 autres guérilleros avaient déjà remis leurs armes aux observateurs de l'ONU fin juin. La totalité des forces du *FMLN* (plus de *8 000* hommes) devrait être démobilisée au 31 octobre. – *(AFP, UPI.)*

DIPLOMATIE

Devant l'assemblée générale des Nations unies

Le président américain annonce une réorganisation de l'aide à l'étranger

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

M. George Bush a évoqué, lundi 21 septembre, devant l'Assemblée générale de l'ONU, les opérations de maintien de la paix de plus en plus nombreuses et les dangers de la *« violence ethnique »* dans l'ex-Yougoslavie pour estimer qu'il faut renforcer l'action des Nations unies et celle des différentes instances régionales, en matière de prévention des conflits notamment.

Le président américain propose que le Conseil de sécurité tienne une réunion spéciale sur ce thème, développé par le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans son *Agenda pour la paix*.

Plus concrètement, M. Bush considère que les pays membres, invités à stocker des denrées pour répondre rapidement aux besoins humanitaires, doivent aussi entraîner des unités militaires nationales qui pourront être mises à la disposition du secrétaire général *« très vite et à sa demande »*.

Le président Bush a demandé à son secrétaire à la défense, M. Dick Cheney, de prévoir, dans les écoles militaires américaines, des programmes permanents de maintien de la paix.

« Réduire la bureaucratie »

Précisant que les Etats-Unis sont prêts à mettre leur *« expertise militaire »* au service des Nations unies, le président Bush envisage également d'ouvrir certaines bases américaines à l'entraînement de futurs effectifs multinationaux de « casques bleus ». Parallèlement, le gouvernement américain va revoir la façon dont il finance les opérations de paix de l'ONU et réfléchir aux moyens d'assurer un *« soutien financier adéquat »* aux opérations humanitaires, a ajouté M. Bush, en omettant toutefois de préciser si son pays envisage de régler les centaines de millions de dollars d'arriérés qu'il doit à l'organisation.

Dans un autre registre, le président américain a estimé que le Conseil de sécurité devait devenir le forum principal de la non-prolifération nucléaire. Dans cet esprit, il a suggéré que le Conseil s'engage à fournir son assistance à tout Etat qui serait victime d'une agression à caractère nucléaire et qui aurait signé le traité de non-prolifération. Enfin, M. Bush a suggéré la mise en place d'un *« système coopératif de défense »* contre les attaques de missiles balistiques.

En matière économique, le président américain a admis que depuis 1945, *« l'aide à l'étranger a souvent été utilisée comme une arme au service de la guerre froide »*, pour contrer l'influence soviétique dans le tiers-monde. Il propose de *« réduire la bureaucratie »* dans toutes les institutions qui, aux Etats-Unis, administrent l'aide à l'étranger, afin de concentrer cette assistance sur les programmes de développement du secteur privé et sur les pays ayant entrepris des réformes économiques.

La première disposition nouvelle consistera à prélever, avec l'accord du Congrès, 1 milliard de dollars sur le montant de l'aide à l'étranger pour accorder des crédits aux entreprises américaines offrant leur savoir-faire technique, leurs marchandises et leurs services aux pays qui ont entrepris des réformes.

De même, la mission de l'Agence internationale de développement sera revue et les programmes de l'Export-Import Bank (un organisme gouvernemental) seront *« sensiblement accrus »* de façon à s'assurer que *« les produits et la technologie »* des Etats-Unis servent à promouvoir l'investissement dans un environnement économique axé sur la croissance, a ajouté M. Bush.

SERGE MARTI

هكذا من الإهمال

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : à propos d'un éventuel retrait du Golan

M. Itzhak Rabin fait de la corde raide

A trois jours de la fin, prévue jeudi 24 septembre, de la sixième session des pourparlers bilatéraux israélo-arabes, les négociateurs se sont bornés lundi à constater le « sérieux » de leurs discussions. Le chef de la délégation israélienne aux discussions avec ses interlocuteurs syriens n'a pas exclu de parvenir à *« une déclaration commune à la fin de la semaine »*.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Frontières ouvertes, libre circulation des biens et des personnes, relations diplomatiques, échange d'ambassadeurs », tels sont, selon M. Itzhak Rabin, les éléments constitutifs d'une normalisation complète, parachevée par un traité de paix en bonne et due forme, qu'Israël attend de la Syrie. *« Tant que Damas ne se sera pas engagé clairement là-dessus*, a dit, lundi 21 septembre, le premier ministre, *on n'abordera pas la question territoriale. »*

A quoi, de Washington, où les négociations israélo-arabes se poursuivent cahin-caha, *les diplomates* syriens ont rétorqué que c'était d'abord aux Israéliens de préciser cette fameuse notion de *« concession territoriale »* évoquée par M. Rabin. On sait que le président Hafez El Assad veut la restitution totale des 1 000 kilomètres carrés du plateau du Golan. On ne sait toujours pas quelle portion de ce territoire, conquis il y a vingt-cinq ans, *le premier ministre israélien* est prêt à restituer. Il est vrai que, contrairement aux dirigeants de Damas, ceux d'Israël ont des comptes à rendre à leurs électeurs.

M. Rabin, qui s'efforce depuis deux mois d'entretenir le plus grand flou autour de ses projets – la plupart des ministres eux-mêmes, *à l'exception peut-être* du chef de la diplomatie, M. Shimon Pérès, ne savent pas exactement ce que le *« patron »* a en tête, – s'est encore employé lundi à *ne pas* répondre aux questions des députés sur un éventuel retrait du Golan, partiel ou complet. M. Rabin fait de la corde raide. Préparer l'opinion à d'éventuelles et déchirantes révisions sans lui en dire trop pour ne pas gâcher les chances de la négociation en cours, tout en lâchant assez de signaux, de manière à ce que le choc soit *moins rude* le jour venu, *n'est pas* une stratégie facile à suivre longtemps.

Alimenté par les médias qui présentent quotidiennement des dossiers complets sur le sujet, le débat national sur l'avenir du Golan *tourne alternativement autour de* la volonté supposée du premier ministre, du crédit que l'on peut accorder à la parole d'un dictateur arabe susceptible d'être délogé ou remplacé par un autre, et du caractère possiblement sacré de cette terre occupée depuis un quart de siècle. Des politiciens professionnels virevoltent fébrilement autour de ce thème populaire, ajoutant *pour certains* d'entre eux une dimension tactique, puisée dans les interviews des nombreux militaires et anciens cadres de l'armée, qui se contredisent allègrement dans les colonnes de la presse.

Les uns pensent qu'à l'heure des *missiles*, la *« profondeur stratégique »* que peut représenter un territoire de 25 kilomètres de large est complètement illusoire. Les autres répliquent que l'important, pour une armée d'offensive, et celle de la Syrie en serait une, c'est d'occuper le maximum de terrain avec des chars. Et qu'en conséquence, plus la distance entre l'ennemi potentiel et les agglomérations *« utiles »* est grande, mieux cela vaut.

Campagnes de pétitions, meetings, manifestations, la polémique déborde dans la rue. Les partisans du refus de restituer la totalité du plateau, même en échange d'un traité de paix, seraient aujourd'hui, à en croire un sondage publié pendant le week-end par le quotidien *Yedioth Aharonoth*, largement majoritaires dans le pays. Six pour cent des personnes interrogées se prononcent pour une rétrocession complète et 9 % pour des concessions *« substantielles »*. Les autres, à part 36 % en faveur de *« concessions mineures »*, sont opposées à un retrait quelconque, quelles que soient les circonstances. En tout état de cause, 65 % des personnes sondées estiment qu'il ne faut sous aucun prétexte retirer les colonies juives du Golan.

L'opposition ne désarme pas

Les adeptes du refus, on l'aura compris, ne sont pas tous à droite. Ainsi, parmi les centaines de personnes *qui manifestaient lundi* devant la Knesset contre les projets supposés du premier ministre, certains, venus des colonies du Golan où l'on est plutôt majoritairement de tradition travailliste, reprochaient surtout au gouvernement d'ignorer leur droit à l'information. *« En échange de la paix, d'une vraie paix, je veux bien envisager d'abandonner ma maison*, disait une dame en jeans, *mais je veux savoir, je veux qu'on m'explique. »*

D'autres manifestants, largement majoritaires, ne s'embarrassaient pas de nuances et scandaient ce nouveau slogan, soufflé par une extrême droite en pleine réorganisation : *« Rabin, traître à Israël ! »* Regroupés dans un nouveau mouvement qui s'intitule « Israël Echad » (Israël est un), les partisans du refus, qui comptent dans leurs rangs bon nombre d'anciens ministres de M. Shamir, les organisations de colons et quelques mouvements d'extrême droite, ont promis une grande manifestation de masse pour les prochaines semaines. Bref, un moment décontenancée par ce qu'elle appelle *« la multiplication des mesures anti-colons »* prises par le nouveau gouvernement, l'opposition tente péniblement *de se remettre sur pied.*

M. Rabin a répété lundi à la Knesset qu'il estimait que les négociations avec la Syrie se poursuivraient pendant *« six à douze mois, peut-être moins »*. Mais M. Ariel Sharon, l'ancien bâtisseur en chef des colonies dans le gouvernement précédent, n'a pas attendu pour condamner avec sa vigueur coutumière *« cette paix de couard »* que l'ancien conquérant du Golan serait aujourd'hui prêt à signer avec un vieil ennemi arabe qui, lui, a offert au contraire *« la paix des braves »*.

PATRICE CLAUDE

□ **Le FDLP et le FPLP s'allient pour combattre l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza.** – Les deux Fronts – démocratique et populaire – pour la libération de la Palestine (FDLP et FPLP) ont formé un « commandement unifié » pour combattre le projet d'autonomie dans les territoires occupés, a annoncé, lundi 21 septembre à Damas, le chef du FDLP, M. Nayef Hawatmeh. Ce nouvel organisme créé par les principaux opposants au sein de l'OLP a également pour objectif de dénoncer l'idée d'une éventuelle intégration de réfugiés palestiniens dans leurs pays d'accueil. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ALGÉRIE

Deux civils assassinés

Un agriculteur et un menuisier ont été tués, lundi 21 septembre, par des inconnus armés qui ont réussi à prendre la fuite. Ces deux attentats ont eu lieu au sud d'Alger, l'un à Tassala-al-Merdja, l'autre à Boufarik. Un syndicaliste avait été assassiné, le 9 septembre, à Constantine. Des activistes islamistes avaient alors accusé la victime de dénonciations auprès de la police et avaient menacé de s'en prendre à d'autres *« infidèles hypocrites »*. D'autre part, le président de la délégation exécutive de la commune de Soumaa, située à 50 kilomètres au sud de la capitale, a été grièvement blessé, dimanche, par des individus armés.

Les *« discussions »* que le Haut Comité d'Etat (HCE) avait promis d'engager avec les *« forces vives du pays »* (*le Monde* du 19 septembre) ont commencé lundi, a-t-on appris de source officielle. Le secrétaire général du FLN, M. Abdelhamid Mehri, a été reçu, en compagnie de deux membres du bureau politique de l'ancien parti unique, par le président Ali Kafi. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE

Poussée de l'extrême droite en Bavière

Les Républicains, parti allemand d'extrême droite, ont doublé leur score lors d'une élection municipale à Passau, devenant la troisième force politique de cette ville bavaroise, ont déclaré, lundi 21 septembre, des responsables locaux.

Les Républicains, dirigés par l'ancien Waffen SS Franz Schönhuber, ont remporté dimanche 11 % des voix et cinq sièges au conseil municipal. Les chrétiens-démocrates (CDU) du chancelier Helmut Kohl et les sociaux-démocrates (SPD) en ont ensemble perdu six.

Par ailleurs, les violences xénophobes se sont poursuivies dans la nuit de dimanche à lundi dans l'ex-RDA, à Wismar et à Güstrow, où des foyers de demandeurs d'asile ont été attaqués à coups de pierres. La police de Weimar, en Thuringe, a annoncé qu'une enquête avait été ouverte contre un groupe néonazi de cette ville soupçonné d'avoir organisé des camps d'entraînement aux attaques de foyers. – *(Reuter, AP.)*

Le procès de M. Honecker pourrait s'ouvrir le 9 novembre

Le procès de l'ancien numéro un communiste est-allemand, M. Erich Honecker, sera retardé au moins jusqu'au 9 novembre afin de permettre à ses avocats de mieux préparer sa défense, a annoncé, lundi 21 septembre, un porte-parole de la justice berlinoise. Par une ironie de l'histoire, le lundi 9 novembre marquera le troisième anniversaire de l'ouverture du mur de Berlin, dont M. Erich Honecker avait supervisé la construction en 1961.

En visite en Allemagne, M. Mikhaïl Gorbatchev a déclaré lundi avoir *« pitié »* de l'ancien chef de l'Etat est-allemand, qui ne doit pas faire, selon lui, l'objet d'une *« chasse à courre »*. M. Erich Honecker, âgé de quatre-vingts ans, est formellement accusé de 49 meurtres et 25 tentatives de meurtre sur des Allemands de l'Est qui tentaient de fuir à l'Ouest. – *(AFP.)*

MEXIQUE

Les relations diplomatiques avec le Vatican sont rétablies

Le gouvernement mexicain et le Vatican ont annoncé, lundi 21 septembre, qu'ils renouaient officiellement leurs relations diplomatiques, *rompues en 1857, après le début* de la saisie des biens de l'Eglise. Depuis son arrivée au pouvoir en 1988, le président Salinas de Gortari s'est employé à améliorer les relations de son pays avec le Saint-Siège. Le pape Jean-Paul II, lors de sa deuxième visite au Mexique, en mai 1990, avait vivement souhaité *« la transformation de la délégation apostolique en nonciature »*. Le Mexique, dont 90 % des quelque 86 millions d'habitants sont catholiques, a récemment modifié certains articles de la Constitution de 1917 limitant les droits de l'Eglise.

Déjà, l'interdiction d'ouvrir des écoles religieuses n'était plus guère appliquée. Le rétablissement des relations diplomatiques est annoncé à trois semaines de la 4e Assemblée générale de l'épiscopat latino-américain, qui sera inaugurée, le 12 octobre, à Saint-Domingue, par Jean-Paul II. Celui-ci a annulé une visite prévue au Mexique, au Nicaragua et à la Jamaïque, après l'intervention chirurgicale qu'il a subie en juillet. – *(AP, UPI.)*

PAKISTAN

Les Biharis du Bangladesh vont pouvoir émigrer

L'ambassade du Pakistan à Dacca a commencé, lundi 21 septembre, à distribuer des cartes d'identité aux musulmans originaires du Bihar indien qui attendent depuis plus de vingt ans, au Bangladesh, leur rapatriement au Pakistan. Les Biharis, de langue ourdoue, ont fui l'Inde lors des événements sanglants qui ont accompagné l'indépendance du sous-continent en 1947. Ils se sont réfugiés dans ce qui était alors le Pakistan oriental, à l'indépendance duquel ils se sont opposés lors de la guerre qui, en 1971, a donné naissance au Bangladesh.

Environ trois cent quatre-vingt mille Biharis étaient restés dans le nouvel Etat. Quelque cent vingt-sept mille avaient pu émigrer au Pakistan en 1974. Les autres vivent depuis lors dans 66 camps. Leur retour au Pakistan est, de longue date, une exigence de l'influente communauté des *mohadjir* (plusieurs millions de musulmans ayant quitté l'Inde pour le Pakistan après l'indépendance). Des milliers de candidats au départ ont fait la queue lundi pour obtenir leurs papiers d'identité pakistanais. Leur transfert devrait commencer en décembre. – *(Reuter.)*

RUSSIE

M. Gorbatchev refuse de témoigner devant la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle de Russie a demandé, lundi 21 septembre, à l'ancien président de l'ex-URSS, M. Mikhaïl Gorbatchev, de comparaître comme témoin dans le procès sur la légalité de l'interdiction du Parti communiste soviétique. A Bonn, où il se trouve pour une visite d'une semaine, M. Gorbatchev a aussitôt fait savoir que sa position à ce sujet n'avait *« pas changé »* et qu'il n'avait pas l'intention d'aller témoigner au procès.

Parmi les autres témoins appelés à comparaître au procès, qui a repris la semaine dernière, figurent MM. Egor Ligatchev, ancien numéro deux du PCUS, Vadim Bakatine, ex-ministre de l'intérieur, Arkadi Volski et Valentin Faline.

Un malheur ne venant jamais seul, M. Gorbatchev a appris le même jour que l'une de ses trois voitures, une Volga – l'ancien président a déjà été dépouillé de sa limousine de fonction Zil par le président Eltsine – avait été volée à Moscou. La police l'a retrouvée quelques heures plus tard et a arrêté le voleur. – *(AFP, UPI, AP.)*

□ **CAMBODGE : M. Joxe chez les « casques bleus » français.** – Le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, se rend, du jeudi 24 au lundi 28 septembre, au Cambodge, où il a prévu d'inspecter le contingent français de « casques bleus » fort de mille quatre cents hommes, dont 20 % d'appelés volontaires. Il doit être reçu à Phnom-Penh par le prince Norodom Sihanouk. A l'aller, M. Joxe s'arrêtera au Pakistan, pays avec lequel la France discute de la vente d'avions Mirage 2000-5 et où des appareils Transall livrent des tentes, des médicaments et des vivres aux populations victimes des inondations. Au retour, le ministre de la défense fera une escale à Tachkent, en Ouzbékistan.

□ **IRLANDE DU NORD : des unionistes ont accepté pour la première fois de participer à des discussions à Dublin.** – Pour la première fois depuis la partition de l'Irlande, en 1921, des unionistes nord-irlandais se sont retrouvés, lundi 21 septembre à Dublin, pour trois jours de discussions directes avec le gouvernement irlandais, dans le cadre des négociations multipartites en cours. La portée historique de cette réunion est toutefois diminuée par le boycottage du plus intransigeant des deux partis unionistes, le Parti démocrate unioniste (DUP), dirigé par le révérend Ian Paisley, qui exige que l'Irlande du Sud renonce aux articles de sa Constitution qui prévoient le rattachement futur de la province du Nord au territoire de la République. – *(AFP.)*

□ **NIGÉRIA : contestation après la deuxième phase des primaires présidentielles.** – La fragile unité du Parti social-démocrate (PSD) a volé en éclats, lundi 21 septembre, après la deuxième phase des primaires présidentielles (*le Monde* du 22 septembre), les onze candidats rivaux de l'ex-général Yar'Adua ayant réclamé l'annulation de ce scrutin et la dissolution de l'exécutif du parti. M. Olu Falae, arrivé en deuxième position, et surtout M. Lateef Jakande, ancien gouverneur civil de l'Etat de Lagos, ont dénoncé la *« manipulation générale »* qui, selon eux, a permis la victoire, sur leurs terres, de l'ex-général, originaire du nord de la fédération. – *(AFP.)*

EUROPE

A Genève

Les négociations sur l'avenir de la Bosnie piétinent

Le premier ministre de la nouvelle République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), M. Milan Panic, a rencontré, lundi 21 septembre, aux Nations unies, à New-York, les chefs de la diplomatie des pays membres permanents du Conseil de sécurité, mais n'a pu obtenir le report du vote de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'exclusion de son pays, prévu mardi. Lundi, le président de Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, a pris la parole devant l'Assemblée générale de l'ONU, demandant que *« les résolutions du Conseil de sécurité, les principes et les engagements de la conférence de Londres »* soient appliqués.

GENÈVE

de notre correspondante

La dernière séance des discussions (indirectes) auxquelles ont participé le président des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, son homologue croate, M. Mate Boban, et le ministre bosniaque des affaires étrangères, M. Haris Siljadzic (Musulman), s'est terminée lundi sans aucun résultat tangible. La journée a néanmoins été marquée par la présentation, par les Bosniaques, d'un projet de *« République souveraine internationalement reconnue de Bosnie-Herzégovine »*.

Il s'agirait d'un Etat décentralisé, assurant l'égalité des droits aux *« Croates, Musulmans, Serbes et tous autres citoyens »* et garantissant *« le pluralisme politique et tous les droits religieux et nationaux ainsi que ceux des minorités »*, grâce à une législation en matière de protection des droits de l'homme, une Cour spéciale étant créée à cet effet.

Ce projet quelque peu utopique a suscité un certain scepticisme du côté de l'ONU, en raison des termes de l'un des paragraphes : la *« représentation ethnique proportionnelle »* se traduirait *« par des décisions par consensus, c'est-à-dire* (sic) *par une majorité qualifiée »*. Vient ensuite une précision quant à la Cour spéciale : ses jugements seraient rendus par des *« magistrats de la République »*, et *« plus de la moitié sera composée de membres d'Etats non limitrophes »*. Une disposition qui assurerait une prédominance aux Musulmans.

Au cours d'une conférence de presse, le chef de la diplomatie bosniaque, M. Siljadzic, a insisté sur l'identité de vues des Musulmans et des Croates de Bosnie, en évoquant la présence, au sein de sa délégation, de deux Serbes et de deux Croates de Sarajevo. Contrairement au Croate Mate Boban, MM. Siljadzic et Karadzic devaient quitter Genève mardi, en laissant sur place leurs plénipotentiaires. Quant aux coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, lord Owen (CEE) et M. Cyrus Vance (ONU), ils devaient se rendre à Athènes afin de s'entretenir de la Macédoine avec le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis.

Une initiative de l'UNICEF

Sur le plan humanitaire, la situation demeure alarmante. Le pont aérien vers Sarajevo n'a pas repris, et l'on constatait mardi la poursuite des bombardements aériens en Bosnie. Selon le directeur général de l'UNICEF (1), M. James Grant, de retour d'un périple en ex-Yougoslavie (accompagné de psychiatres et de psychologues réputés), les dommages mentaux subis par les enfants sont pires que tout ce que l'on pouvait craindre. En Bosnie-Herzégovine, tous les enfants sont traumatisés ; la moitié d'entre eux ont vu soit des cadavres, soit des mourants.

M. Grant, selon lequel les familles ne sont absolument pas préparées à affronter l'hiver, a rencontré les hauts responsables et leur a demandé que cessent les bombardements des écoles et des hôpitaux. Il a négocié l'instauration d'une *« période de tranquillité »*, pendant laquelle l'UNICEF pourrait procéder à des vaccinations et aux soins les plus urgents et aider les enfants à reprendre leur scolarité. M. Grant a affirmé avoir obtenu de ses différents interlocuteurs un accord de principe. Pour lui, l'Europe devrait assumer les responsabilités qui lui incombent, ne serait-ce que pour assurer le respect de cet accord...

ISABELLE VICHNIAC

(1) Fonds des Nations unies pour l'enfance.

ESTONIE : après les élections législatives et présidentielle

M. Lennart Meri devrait être le prochain président de la République

Bien qu'arrivé en deuxième position au premier tour de l'élection présidentielle du dimanche 20 septembre, M. Lennart Meri, actuellement ambassadeur d'Estonie en Finlande et ancien ministre des affaires étrangères, a toutes les chances de devenir président de la République estonienne le 5 octobre.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

M. Lennart Meri pourrait bien être le prochain président de la République d'Estonie. Les partis qui soutiennent sa candidature ont en effet remporté les élections législatives, organisées en même temps que l'élection présidentielle, le 20 septembre, et disposent ainsi d'une large majorité au Parlement. Or, selon la loi électorale, il appartient maintenant aux députés de départager les deux personnalités arrivées en tête au scrutin présidentiel, faute de majorité absolue au premier tour.

Avec un peu moins de 43 % des voix, l'ancien président, M. Arnold Ruutel, qui avait joué un rôle décisif dans la lutte de son pays pour l'indépendance en dépit de sa longue appartenance et de ses responsabilités au Parti communiste, remporte donc une victoire trop étroite. M. Lennart Meri, qui a obtenu environ 28 % des suffrages, a une courte tête d'avance sur M. Rein Taagepera, un candidat modéré qui a passé l'essentiel de sa vie en exil au Canada, et qui crée la surprise avec près de 24 % des voix. Déception, en revanche, pour Mme Lagle Parek, ancienne déportée soutenue par le Parti de l'indépendance nationale, et qui ne dépasse pas les 4 %.

Aux élections législatives, les partis ayant ouvertement soutenu M. Meri, à savoir Isamaa (Patrie) et les modérés, obtiennent 40 des 101 sièges du futur Parlement. M. Meri devrait aussi pouvoir compter sur l'appui du Front populaire qui a soutenu M. Taagepera et qui groupera seize parlementaires, ainsi que sur les dix députés du Parti de l'indépendance nationale, les huit membres de l'extrême-droite et enfin les huit « royalistes ».

Le score réalisé par ces derniers est une surprise puisque, initialement, leur candidature faisait plutôt figure de canular. Ne proposent-ils pas le trône d'Estonie (hypothétique puisque ce pays n'était pas une monarchie avant la guerre) au prince Philip, fils du roi de Suède ? Si le résultat très médiocre (2,8 %) réalisé par les écologistes a étonné, en revanche la débâcle des héritiers du Parti communiste était attendue.

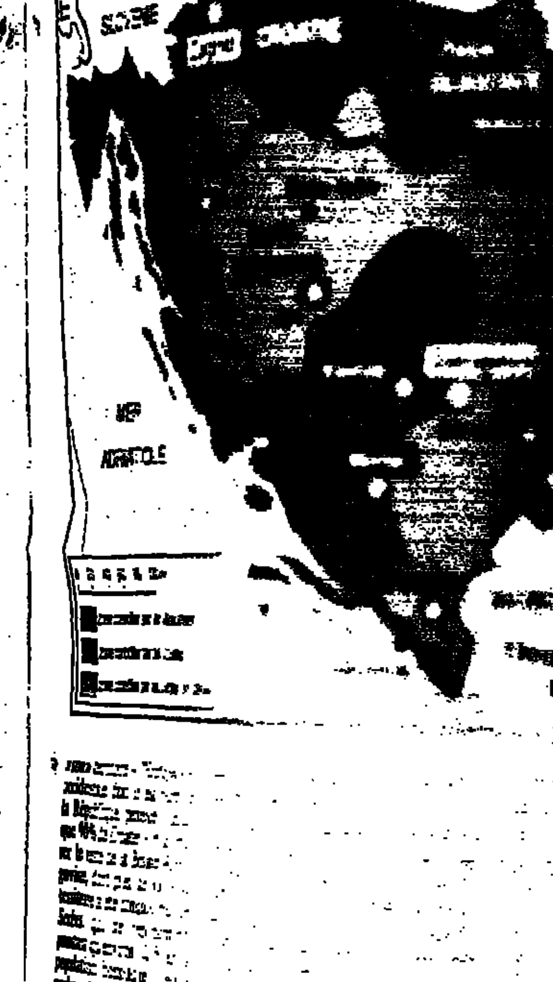
M. Ruutel, dont le parti Kindel Kodu (« Un foyer sûr ») n'aura que dix-huit députés au Parlement, n'a donc aucune chance de demeurer chef de l'Etat et certains évoquent même la possibilité de le voir se retirer avant le second tour.

Si le départ de M. Ruutel peut marquer, symboliquement, une date importante dans l'histoire de l'Estonie, puisque ce pays aura ainsi, en à peine un an, achevé sa rupture avec tout ce qui pouvait lui rappeler l'ordre ancien, il ne devrait pas avoir de conséquences décisives sur l'orientation politique menée depuis l'indépendance. Certes, M. Meri devrait tenter d'accélérer, comme il s'y est engagé, le rythme de la privatisation de l'économie, notamment dans les campagnes. Il devrait aussi lutter plus efficacement contre l'emprise de l'ancienne nomenklatura. Mais sans provoquer de rupture radicale avec la politique, somme toute modérée, de M. Ruutel.

Concernant l'attitude à adopter par rapport au grand voisin russe, comme vis-à-vis de la forte minorité russophone du pays (plus de 30 % de la population), les changements ne devraient pas être fondamentaux. A cet égard, les résultats des élections sont contradictoires. Certes, l'extrême droite, favorable à un durcissement face à Moscou et à une réelle discrimination envers les russophones, a remporté un succès non négligeable, mais celui-ci peut être contrebalancé par le score très satisfaisant de M. Taagepera, très ouvert à l'égard des russophones.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Frères ennemis en Bosnie



Frères ennemis en Bosnie

Suite de la première page

Aujourd'hui encore, selon plusieurs témoignages, la ville traverse de difficiles moments, coups de feu à l'appui, même si l'on n'y a plus signalé de batailles rangées depuis les incidents d'août. Côté musulman, les griefs à l'encontre des Croates sont divers. En premier lieu, les Musulmans reprochent aux Croates non seulement de ne pas participer aux opérations menées par la défense territoriale bosniaque pour briser l'encerclement de Sarajevo, mais également de *refuser toute* coopération et même, dans certains cas, de gêner le déroulement de ces opérations.

L'entourage du président Izetbegovic a, ainsi, souvent accusé le HVO croate de se contenter de défendre les «frontières» de «son» territoire – l'Herzégovine *occidentale, dans le sud-ouest* de la République, peuplée à quelque 90 % de Croates – et d'ignorer le reste de la Bosnie-Herzégovine, dont plus de 60 % du territoire a été conquis par les Serbes, qui ne représentent pourtant qu'environ 32 % de la population bosniaque (contre quelque 44 % de Musulmans et 18 % de Croates).

«Avec le diable s'il le faut»

Autre grief musulman : les contacts entretenus – parfois ouvertement – entre Croates et Serbes le long de voies de communication, vitales, il est vrai, pour l'approvisionnement de Sarajevo. C'est notamment par Kiseljak que transite l'essentiel des convois terrestres d'aide internationale à la capitale bosniaque, et il n'est pas rare de voir des combattants croates prendre le thé, tranquillement installés à des barrages serbes.

A cela s'ajoute le fait que, dans des régions à peuplement mixte, comme Mostar ou Kiseljak par exemple, les Musulmans accusent les Croates de se montrer particulièrement envahis*sants et de revendiquer* la maîtrise totale de ces territoires en raison de la supériorité militaire – en contradiction avec leur propre conception de la future Bosnie, basée sur des critères de répartition ethnique. Il est arrivé qu'aux portes de Sarajevo le HVO veuille expulser la défense territoriale bosniaque de localités à population majoritairement croate, dont les Musulmans voulaient se servir comme bases à des attaques – avortées – contre les assiégeants serbes.

De leur côté, beaucoup de Croates reprochent aux combattants musulmans leur dangereux *«amateurisme»*. Surtout, *«le peuple croate de Bosnie-Herzégovine pense avoir fait le maximum du travail pour s'opposer à l'agression serbe ; il s'est organisé le premier, et, donc, il attendait du pouvoir central* [bosniaque] *une reconnaissance. Or, leur succès n'a finalement pas été apprécié par ce pouvoir central»*, déplore le premier ministre de Croatie, M. Hrvoje Sarinic, pour qui *«cela a certainement fait que le peuple croate de Bosnie-Herzégovine ne se sente pas lié à ce pouvoir ; et ce pouvoir est à majorité musulmane»*.

Mais il existe une divergence plus importante, dépassant les frictions locales, qui oppose toujours les Croates – de Bosnie-Herzégovine comme de Croatie – aux Musulmans et au pouvoir du président Izetbegovic. Elle porte sur le cœur même du conflit : la structure future de l'Etat bosniaque. En dépit de quelques atermoiements et de courtes périodes au cours desquelles les Musulmans ont paru se résigner à un Etat extrêmement décentralisé, ceux-ci s'en tiennent finalement à leur conception d'un Etat unitaire, en dehors de toute considération ethnique.

En face, les Serbes se battent pour le partage pur et simple de la Bosnie (et, sans l'avouer officiellement, pour le rattachement de la partie serbe à la République de Serbie), tandis que les Croates militent pour une «cantonisation» de la République. Une cantonisation *«qui est, en réalité, une idée de confédération»*, a précisé M. Sarinic dans un entretien accordé au *Monde*. Il y aurait, dans ce cadre, *«un pouvoir central auquel les différentes unités – cantons ou autres – délégueraient une partie de leurs pouvoirs»*. *«Mais*, souligne le premier ministre croate, *chacun saurait qu'il a une certaine personnalité nationale, une certaine autonomie»*.

«Il faut que les Serbes comprennent qu'ils ne peuvent pas occuper près de 70 % du territoire [de Bosnie-Herzégovine], *et les Musulmans doivent comprendre que l'organisation future de l'Etat de Bosnie-Herzégovine ne sera pas durable si les trois peuples ne sont pas satisfaits»*, explique encore M. Sarinic, pour qui *«il faut résoudre le problème national»* et trouver une solution qui le permette, sinon, rien ne marchera.

«Une marge de manœuvre étroite»

Atténuant de précédentes déclarations qui ne donnaient pour alternative que la cantonisation ou le partage de la République bosniaque, M. Sarinic se montre aujourd'hui plus prudent : *«A Genève* [où se déroulent des pourparlers sur la Bosnie], *s'ils* [les négociateurs de la CEE et de l'ONU] *ne veulent plus de la cantonisation, ils seront bien obligés de proposer autre chose. Nous sommes ouverts. Peut-être trouveront-ils une formule magique ; nous, nous ne la voyons pas.»* Mais, pour le premier ministre, *«il n'y a pas beaucoup de solutions acceptables»* et *«la marge de manœuvre est étroite»*.

Soulignant – avertissant ? – que Zagreb *«s'occupe du sort du peuple croate»* de Bosnie-Herzégovine, et reprochant au président Izetbegovic d'avoir mené *«une politique trop musulmane»*, M. Sarinic déclare que la Croatie acceptera *«toutes les solutions qui résoudront le problème national* [au sein de la République bosniaque] *et assurera la protection de l'identité nationale du peuple croate»*. A cette condition, et *«s'il n'y a pas de risque d'Etat musulman»*, *«nous sommes ouverts à toute solution»*, insiste le premier ministre, tout en affirmant que *«les Croates ne discuteront pas et ne chercheront pas une solution avec les Serbes sur le dos des Musulmans. La solution* [à la crise] *doit être trouvée avec les trois peuples»*. Et M. Sarinic de garantir : *«Nous sommes prêts à discuter avec le diable, s'il le faut, pour trouver une solution, mais certainement pas sur le dos des autres.»*

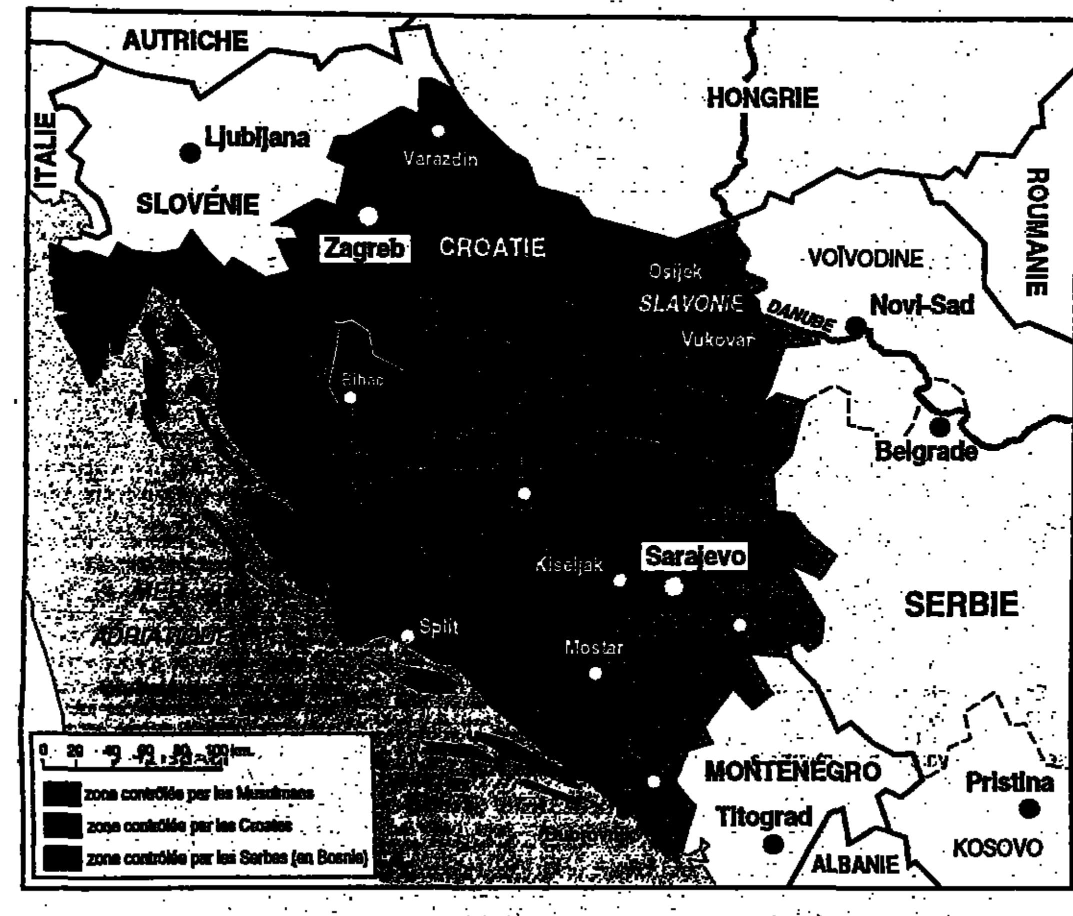
Dans l'immédiat, un autre problème risque d'aggraver encore la crise dans les relations croato-musulmanes. Il s'agit du sort des centaines de milliers de réfugiés bosniaques ayant trouvé asile en Croatie. D'un côté, celle-ci, qui en abrite quelque 400 000, d'après les statistiques officielles, *«ne peut plus en accepter»*, selon M. Sarinic. D'un autre côté, le projet – révélé de source bosniaque à Zagreb – du régime du président Izetbegovic de rapatrier en masse les réfugiés avant l'hiver fait frémir les Croates. Si ce retour massif s'effectue, estime M. Sarinic, *«ce sera ajouter encore de l'huile sur le feu»* et créer des problèmes insurmontables. Car il ne sera évidemment pas question de reloger ces réfugiés sur les quelque 70 % de territoire occupés par les Serbes.

«Dialogue» et «peur»

Donc, nombre de Musulmans devront être répartis sur des terres à population croate, où, déjà, se sont réfugiés beaucoup de Bosniaques fuyant la «purification ethnique» pratiquée par les Serbes dans les territoires qu'ils ont conquis. Une situation qui *«change complètement la composition démographique de ces régions»*, estime M. Sarinic, selon qui les Croates de Bosnie-Herzégovine en viennent à se sentir dépossédés de leur territoire à mesure que *«les Musulmans affluent de tous côtés»*. Ainsi, les Croates ne pourront-ils accepter un tel projet, d'ailleurs *«extrêmement difficile à réaliser»*. Parallèlement au conflit avec les Serbes, *«on ne va tout de même pas créer des problèmes impossibles à résoudre entre Musulmans et Croates»* !

Même si, à Zagreb, on s'emploie, pour le moment, à relativiser la gravité des frictions croato-musulmanes – en parlant de *«problèmes»* et non de crise – et si l'on assure *«poursuivre le dialogue»* avec les Musulmans, on n'en souligne pas moins qu'il *«ne suffit pas de se contenter de déclarations»* sur la nécessité de s'unir face à l'agresseur serbe ; *«encore faut-il résoudre les problèmes»* qui se posent entre les peuples musulman et croate, ce qui *«n'a pas encore été fait»*. Reste que, dans les milieux musulmans bosniaques, on cache maintenant de moins en moins, avoir *«peur, aussi, des Croates»*.

YVES HELLER



Des réfugiés qui ne pensent qu'à se battre

VARAZDIN

de notre envoyé spécial

A Varazdin, comme dans bien d'autres villes de Croatie, un drame a succédé à un autre drame, symbole de l'extension irrésistible du conflit yougoslave. Il y a un an, aux fenêtres de la caserne, pendaient des draps accrochés là, en signe de reddition, par des soldats de l'armée serbo-yougoslave à bout de résistance. Aujourd'hui, ces mêmes fenêtres disparaissent derrière de véritables rideaux de linge mis à sécher ; celui de huit cents réfugiés bosniaques ayant réussi à fuir la guerre ou chassés par les Serbes et leur «purification ethnique».

Les baraquements exhibent toujours leurs murs grêlés d'impacts de projectiles. A l'entrée, quelques soldats croates gardent avec nonchalance les installations militaires reconverties en camp de réfugiés. A quelques mètres d'eux, un homme est comme cloué au sol, incapable de faire un geste, de se défendre contre un groupe d'enfants et de vieilles femmes lancés à l'assaut du trésor qu'il porte sur l'épaule : un cageot d'oranges. En quelques secondes, la vague reflue, provision faite. L'homme peut se dégager et contempler sa caisse... vide.

Il y a un an exactement, uniformes épars, casques, épaulettes d'officiers, munitions jonchaient le sol de dortoirs dont les lits avaient été dressés contre les fenêtres pour protéger la garnison des tirs croates. Aujourd'hui, les salles ont été repeintes en blanc ; des lits impeccables sont soigneusement alignés. Là vivent quelques-uns des survivants de l'enfer bosniaque. Parmi eux, cinquante-cinq adultes ont du mal à se rétablir. La moitié d'entre eux ne sont plus aptes, pour le moment, à affronter, seuls, l'avenir après les épreuves qu'ils ont endurées, selon le diagnostic du psychiatre venu – bénévolement – leur accorder ses soins.

Impatients

Arrivés ici il y a environ un mois, ils ont miraculeusement survécu à une détention de trois mois dans l'un des camps installés par les Serbes en Bosnie pour y parquer et – dans bien des cas – éliminer la population musulmane. Après avoir subi sévices et famine, avoir vu tuer certains de leurs compagnons, ils ont bénéficié d'un échange de prisonniers. Arrachés de chez eux, otages chez les Serbes, ils sont venus grossir le flot des réfugiés bosniaques, dont toutes les prévisions annoncent qu'il ne fera que s'enfler encore. Tous ont été séparés de leur famille, et une bonne partie d'entre eux sont sans nouvelles de leurs proches, n'ont aucune idée de l'endroit où ils ont échoué, ne savent même pas s'ils sont encore vivants.

A leur arrivée à Varazdin, ils étaient soixante-dix. Mais quinze d'entre eux sont immédiatement repartis pour la Bosnie-Herzégovine afin de prendre les armes. Le docteur Narcisa Sarajlic, elle, a toutes les peines du monde à convaincre les autres de patienter ; d'abord pour se rétablir, puis pour retrouver leur famille et la mettre à l'abri, avant de retourner dans leur pays pour se battre.

Y. H.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

La préparation des élections sénatoriales

Morbihan : l'industrie trouble-fête

VANNES

de notre correspondant

Après avoir cédé à l'un de ses fils la présidence de son groupe, le 15 juin 1992, M. Yves Rocher, fondateur de la firme de cosmétique qui porte son nom, affiche de nouvelles ambitions. Maire et conseiller général de La Gacilly, conseiller régional, l'industriel a confirmé sa candidature. Celle-ci *« donne du piment à l'élection »*, reconnaît M. Christian Bonnet (UDF-PR), qui sollicite le renouvellement de son mandat tout comme les deux autres sénateurs sortants, MM. André Le Breton et Josselin de Rohan.

Fort du score de 13,29 % (deux élus) obtenu par la liste qu'il conduisait aux élections régionales de mars dernier, M. Rocher s'appuie sur une société intitulée AGEM (Agir pour l'emploi dans le Morbihan) lancée par ses soins en avril 1992. Au capital de 5 millions de francs, cette société a pour rôle *« de prendre des participations minoritaires dans des PME implantées dans le Morbihan ou désirant s'y installer »*. Dans une lettre aux maires du département, en date du 27 avril, annonçant la création de cette société, il expliquait son ambition de créer deux mille emplois supplémentaires dans les dix prochaines années *« grâce au développement de la vente par correspondance »*.

Cette candidature ne jette pas, apparemment, un trop grand trouble au sein du ticket sortant de l'opposition, reconduit à l'identique. M. André Le Breton (UDF-CDS), maire de Buléon, conseiller général et président de l'Association départementale des maires, figure dans l'équipe de M. Bonnet, qui a le soutien de M. Raymond Marcellin (UDF-PR), président du conseil général et député. Très populaire en zone rurale, M. Le Breton, ancien technicien EDF, ne dédaigne pas qu'on lui prête des ambitions plus grandes au conseil général. Maire de Carnac, conseiller général de Belle-Ile, ancien ministre, M. Bonnet mène campagne aux côtés de ses deux colistiers *« comme si c'était la première fois »*. Si le corps des grands électeurs s'est ouvert un peu plus à la gauche depuis les municipales de 1989, *« on reste dans un rapport droite-gauche de deux à un »*, calcule M. Bonnet.

M. Josselin de Rohan (RPR), conseiller général et maire de Josselin, n'ignore pas le danger représenté par l'industriel. Il ne se sent pas, cependant, le plus fragilisé. *« L'emploi est sa grande préoccupation. C'est aussi la nôtre. M. Rocher est un grand industriel qui fait honneur au Morbihan par ses succès. Mais est-ce dans la politique qu'il sera le plus utile ? »*, s'interroge le descendant d'une des branches de la famille de Rohan dont l'arrière-grand-père, monarchiste, puis le grand-père, ont siégé à l'Assemblée nationale.

Le PS devra se contenter de compter ses voix. M. Jean Le Bec, conseiller général, maire de Pluméliau et conseiller régional, aura à ses côtés M. Philippe Meyer, conseiller régional et ami personnel de M. Michel Rocard, et M. Jean-Yves Laurent, conseiller général et maire de Quéven. M. Daniel Hourès représentera le MRG. La liste du PC est conduite par M. Jean Maurice, maire et conseiller général de Lanester. Le FN n'a désigné qu'un seul candidat : M. André Guyomar, conseiller régional. Les écologistes seront présents avec MM. Patrice Le Borgnic (GE), conseiller régional, et M. Patrice Renaud (dissident des Verts).

MICHEL LE HEBEL

Marne : double dissidence dans l'opposition

REIMS

de notre correspondant

Rarement l'opposition nationale, qui domine la vie politique marnaise, aura été autant divisée qu'à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre. Le RPR comme l'UDF sont traversés par de fortes turbulences.

Le scrutin s'annonçait dénué de passion et exempt de suspense. Il devait consacrer la victoire du ticket constitué par MM. Albert Vecten et Jacques Machet, sénateurs (UDF-CDS) sortants, qui sont associés à M. Jean Bernard (RPR), ancien député et ancien maire de Vitry-le-François.

Les trois sièges à pourvoir n'échapperont pas à l'opposition RPR-UDF, qui peut compter sur les suffrages des trois quarts des grands électeurs. Mais la présence de deux listes dissidentes trouble la donne, sans compter l'entrée en lice du Front national, dont la liste sera conduite par M. Sylvain Gliozzo, conseiller régional.

Une pièce en trois actes s'est jouée. Acte 1 : la liste officielle de la droite républicaine, emmenée par M. Vecten, président du conseil général, se déclare, mais avec une première anicroche, l'éviction de M. Jean Amelin (RPR), sénateur sortant, décidée après arbitrage national du RPR, qui lui préfère M. Bernard.

Acte 2 : M. Christian Lanciot, quarante-quatre ans, vice-président du district de Sézanne, lance un appel *« au renouvellement, au rajeunissement et à la rénovation de la vie politique »*. Adhère aussitôt à sa démarche M. Pierre-Yves Jardel, quarante-neuf ans, conseiller général de Montmort et vice-président du conseil régional, lequel rend sa carte du CDS, dont il était le secrétaire départemental. Le tout constitue une pierre dans le jardin de l'UDF et un souci pour M. Bernard Stasi, son chef de file, qu'une amitié ancienne lie à M. Jardel.

Acte 3 : M. Philippe Amelin (RPR), maire de Montmirail, premier vice-président du conseil général et frère du sénateur sortant, entre en lice, sans colistier mais avec pour suppléant M. Pierre Callot (RPR), conseiller général et maire d'Avize. Un pavé dans la cour du RPR, jeté au nom de l'*« indépendance »*. M. Amelin dénonce *« les états-majors qui décident sans écouter personne »*, et il reproche aux trois députés RPR marnais, qui soutiennent le choix de M. Bernard mais aussi la position de M. Chirac sur le référendum, d'avoir bafoué la démocratie interne du parti.

Cette dissidence reproduit à l'identique le clivage apparu au RPR. Derrière M. Philippe Amelin, farouche détracteur du traité d'Union européenne, se rangent en effet les conseillers généraux RPR hostiles à Maastricht.

Voilà donc le président du conseil général concurrencé par deux listes inspirées par des membres qui participent à la gestion départementale.

Les socialistes, dont le chef de file est M. Jean-Marc Teissier, conseiller général de Vitry-le-François, peuvent compter les points, mais ils savent bien qu'ils ne ramasseront pas la mise.

DIDIER LOUIS

Hautes-Pyrénées : le radicalisme à l'épreuve

TARBES

de notre correspondant

Le renouvellement du 27 septembre pourrait constituer, en Hautes-Pyrénées, une épreuve pour le radicalisme qui y était, jusqu'à présent, triomphant. Les deux sénateurs élus en 1983, MM. François Abadie et Hubert Peyou, bénéficiaient de l'étiquette MRG. Ils tenteront tous les deux de conserver leur siège, même si la situation politique n'est plus du tout la même.

Le MRG ne dispose plus en effet que de l'un de ces deux sièges, en vertu d'un accord passé en octobre 1990 qui prévoit un équilibre des forces entre les composantes de la majorité présidentielle, l'autre revenant au Parti socialiste. Le MRG a choisi de soutenir la candidature de M. Abadie, ancien maire de Lourdes et ancien secrétaire d'Etat au tourisme. Battu en mars dans son canton d'Ossun, M. Peyou, qui a perdu du même coup la présidence du conseil général, s'est mis *« en congé »* du MRG. Il a décidé de se présenter sans étiquette et a reçu le soutien de M. Jean Fourquet, conseiller général de La Barthe-de-Neste, qui a décidé, le 11 août, de quitter lui aussi le MRG. Il a demandé à rejoindre le banc des non-inscrits au sein de l'assemblée départementale.

Le siège que revendique le Parti socialiste est brigué par Mme Josette Durrieu, secrétaire départemental du PS et conseiller général de Saint-Laurent-de-Neste. Ce choix n'a pas été sans grincements de dents. M. Claude Miqueu, député, conseiller général et maire de Vic-en-Bigorre, qui souhaitait être désigné comme le candidat socialiste, a donné sa démission du PS en juin. Il a renoncé au Sénat, mais a retrouvé le chemin de la dissidence qu'il avait déjà emprunté en juin 1988 en barrant l'élection à l'Assemblée nationale de M. Jean Glavany, élu depuis lors maire et conseiller général de Maubourguet, aujourd'hui secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Ces querelles internes pourraient faire le jeu de la droite. Les deux candidats présentés par l'opposition sont MM. Jean Journée (UDF), conseiller général de Tarbes, conseiller régional, et Pierre Bleuler (CDS), conseiller général et maire de Lannemezan.

La présence de M. Raymond Erraçarret (PC), maire de Tarbes, pourrait peser sur le résultat du 27 septembre, qui permettra aussi de mesurer la portée des bouleversements enregistrés aux municipales de mars 1989 dans les communes de Lourdes, de Bagnères-de-Bigorre, d'Argelès-Gazost et de Cauterets.

JEAN-JACQUES ROLLAT

Maine-et-Loire : onze challengers face aux trois sortants

ANGERS

de notre correspondant

Quatorze candidats pour trois sièges : *les trois sortants (tous trois* UDF), trois socialistes, trois communistes, deux écologistes autogestionnaires, un Front national, un RPR et un gaulliste indépendant. Seuls ces deux derniers semblent en mesure d'ébranler la position des sortants. Au sein de la droite, le débat, courtois mais sans complaisance, tourne principalement autour du thème de la défense du monde rural.

Tranquille colosse, M. Jean Huchon (Union centriste), soixante-quatre ans, maire de La Salle-et-Chapelle-Aubry, petite commune des Mauges, a quitté ses bottes d'agriculteur en 1983 pour fouler les tapis du palais du Luxembourg où l'avaient envoyé le Choletais et les ruraux. Très présent sur le terrain dans son rôle de défenseur du monde paysan et des petites communes, il semble pouvoir compter sur la fidélité d'un électorat qui apprécie aussi le dynamisme de son suppléant, M. Gérard Nicolas, figure respectée du grand secteur maraîcher de l'Authion. M. Auguste Chupin (Union centriste) sollicite son troisième mandat sénatorial. Ses adversaires lui reprochent son âge (soixante-douze ans), mais ses fonctions de président du Comité d'expansion économique lui valent l'image d'*« aménageur »* et de défenseur de l'*« équilibre ville-campagne »*.

Maire de la petite commune d'Etriché, au nord du département, M. Charles Jolibois (rattaché au groupe des Républicains et indépendants), soixante-trois ans, a rompu, par son élection en 1983, l'équilibre tacite qui permettait à chacun des trois secteurs géographiques du département (angevin, *choletais et saumurois*) d'être représenté au Sénat.

Luttes d'influence

Il compense ce qui pourrait être un handicap en ayant pour suppléant un Saumurois, M. Dominique Daugé, maire de Fontevraud. Mais il peut s'appuyer sur le « réseau » de l'Association départementale des maires, qu'il préside avec assez de doigté et où il s'est gagné beaucoup plus de sympathies que de rancunes...

Face aux trois sortants, le maire RPR de Saumur, M. Jean-Paul Hugot, et le gaulliste indépendant, M. Henri Coury, qui fut préfet de Maine-et-Loire d'août 1986 à septembre 1989, entendent jouer la carte du renouvellement du personnel politique dans la continuité d'une opposition radicale au pouvoir socialiste.

Universitaire, M. Hugot, quarante-quatre ans, a notamment pour lui son enracinement saumurois et une « machine-RPR » bien rodée, quoique soumise à des luttes d'influence qui risquent d'émousser son efficacité. M. Coury, entré à trente ans au cabinet du général de Gaulle, mise moins sur le souvenir de gestionnaire et d'homme de dialogue qu'il a laissé que sur l'image d'*« opposition absolue au socialisme et à François Mitterrand »* et de gaullisme pur et dur.

Le PS comptera surtout sur M. Claude Desblancs, conseiller général, pour figurer honorablement, et le PC sur le maire de Trélazé, M. Jean Bertholet. Absent il y a neuf ans, le FN a investi M. Guy Quélennec, conseiller régional. Quant au mouvement angevin Anjou Ecologie Autogestion, il présente son chef de file, M. Marc Gicquel, conseiller régional, et M. Jean-Michel Marchand, conseiller municipal de Saumur.

CLAUDE-HENRI GAY

JUSTICE

Après de nouvelles sanctions

Les arrêts-maladie des surveillants de prison se multiplient

Dix jours après le début du conflit, la situation dans les prisons restait relativement stable, mardi 22 septembre. Soixante-dix établissements sur cent quatre-vingt-deux fonctionnaient avec les forces de l'ordre, tandis que soixante-huit connaissaient une situation normale. De nouvelles mises en demeure demandant aux personnels grévistes de reprendre le travail dans un délai de deux heures sont parvenues lundi dans les prisons, et de nouveaux surveillants ont été sanctionnés à l'issue de ce délai. Au total, cent deux agents ont été frappés d'une exclusion temporaire depuis le début du conflit.

Reconsidérer l'ensemble de la chaîne pénale

Les surveillants, qui n'ont pas le droit de grève, ont choisi pour beaucoup de se faire mettre en arrêt-maladie. Lundi, à 13 heures, 1 756 surveillants avaient déposé de tels arrêts dans les établissements. La chancellerie a donc annoncé que ces surveillants feraient l'objet de contre-visites prévues par les textes statutaires *« afin de s'assurer »* que les certificats délivrés *« ne sont pas de complaisance »*. Des instructions ont été données aux parquets afin qu'ils saisissent le cas échéant les conseils régionaux de l'ordre des médecins d'éventuelles *« infractions au code de déontologie »*.

Dans un communiqué, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, la Fédération de l'éducation nationale, la CFDT-justice, la CGT-services judiciaires, et la Fédération autonome justice estiment que la crise actuelle est la conséquence d'une politique pénale qui *« privilégie la détention de façon outrancière »*. Ces syndicats, qui demandent une programmation pluriannuelle d'emplois conséquente, estiment qu'il faut reconsidérer l'ensemble de la chaîne pénale, *« depuis le développement d'autres formes de sanction que la détention jusqu'à une vraie réflexion sur les peines incompressibles de sûreté, qui, tuant l'espoir, rendent la vie des personnels et des détenus insupportable »*. Enfin, Roland Pettegola et André Gosset, deux des évadés de la centrale de Clairvaux (Aube) repris à Bordeaux, ont été inculpés lundi, à Troyes, d'homicide volontaire pour la mort du surveillant tué lors de l'évasion. Les deux hommes ont en outre été inculpés de tentatives d'homicide volontaire, arrestation et séquestration d'otages, évasion et complicité, violences avec armes et vols avec armes par M. Jean-Michel Bouchon, juge d'instruction chargé de l'affaire. Roland Pettegola et André Gosset avaient déjà été inculpés samedi à Bordeaux de tentative d'assassinat et d'infraction à la législation sur les armes à la suite d'une fusillade avec les policiers au cours de laquelle un troisième évadé, Dominique Deguis, avait été tué.

Sans que l'on puisse établir avec certitude un lien de cause à effet avec l'actuel conflit, deux détenus de la centrale de Muret, près de Toulouse, ont mis fin à leurs jours lundi. Les deux hommes, qui se trouvaient dans deux bâtiments différents, ont été trouvés pendus dans leur cellule.

A. C.

□ **Arrestation du meurtrier présumé d'un policier municipal de Redon (Ille-et-Vilaine).** – Le malfaiteur qui est accusé d'avoir tué un policier municipal après avoir attaqué une banque, jeudi 17 septembre à Redon, a été interpellé, dimanche 20 septembre, dans la forêt de Caro (Morbihan). Arrigo Candela, un Italien âgé de trente-six ans, est recherché pour trois meurtres commis en Italie. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international. Sa compagne, Antonietta Biscotti, a également été interpellée, dimanche, à leur domicile de Lézardrieux (Côtes-d'Armor), où les gendarmes ont découvert un stock d'armes et de munitions.

L'affaire Grégory

Christine Villemin pourrait bénéficier d'un non-lieu

DIJON

de notre correspondante

Huit ans après la découverte, dans les eaux de la Vologne, près de Lépanges (Vosges), du corps du petit Grégory Villemin, quatre ans, l'énigme perdure et les derniers éléments de l'instruction n'apportent pas de lumière. *« Faute de charges suffisantes »*, la cour d'appel de Dijon s'achemine vers un non-lieu en faveur de Christine Villemin, la mère de l'enfant, inculpée de l'assassinat de son fils depuis le 5 juillet 1985.

L'annonce, lundi 21 septembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon, de la mise en délibéré d'un non-lieu définitif, n'est pas elle-même exempte de cette part de non-dit qui traverse l'enquête depuis le début. L'arrêt sollicité par la défense sera rendu *« ultérieurement, dans un délai assez bref, dont on ne peut fixer la durée »*, a déclaré lundi 21 septembre Mᵉ Henri-René Garaud, l'un des avocats de Christine Villemin. La litote illustre les difficultés, pour la chambre d'accusation, de rédiger, si telle est sa décision, un arrêt qui soit, comme le souhaite la défense, à la fois *« un véritable arrêt d'autocritique de la justice et un arrêt de réhabilitation de l'inculpée »*. Dix heures ont été nécessaires pour convaincre, en présence de Christine Villemin, les magistrats de la chambre d'accusation qu'un renvoi immédiat devant la cour d'assises de Côte-d'Or pourrait constituer une *« erreur judiciaire »*. *« La présomption d'innocence oblige la justice à aller dans la voie du non-lieu »*, a déclaré Mᵉ Paul Lombard, avocat des grands-parents de Grégory, M. et Mᵐᵉ Albert et Monique Villemin. Sous la présidence de M. Jean Martin, les magistrats ont entendu, par la voix de M. Jacques Kohn, avocat général, le réquisitoire de M. Jean Stéfani, procureur général de Dijon aujourd'hui en retraite qui avait conclu au non-lieu ainsi que la plaidoirie des avocats des parties. La défense est confiante : *« Il y a comme une union sacrée entre le ministère public, la partie civile et la défense »*, commentait Mᵉ Garaud.

« Nous devons aller plus loin, aboutir à la connaissance des assassins », soulignait toutefois Mᵉ Garaud, appuyé par Mᵉ Lombard. Les deux parties ont demandé, lundi 21 septembre, un supplément d'information susceptible d'entraîner une inculpation pour *« enlèvement d'enfant »*. La défense est en effet convaincue que la voie judiciaire qui avait abouti à l'inculpation de Bernard Laroche était la bonne. Cette disposition pourrait en outre servir la cause de Jean-Marie Villemin. Ce dernier, qui sera jugé au printemps prochain à Dijon pour l'assassinat de ce cousin qu'il désignait comme le meurtrier de son fils, pourrait ainsi bénéficier de circonstances atténuantes.

CHRIS MAISIAT

Huit années de procédure

● **16 octobre 1984.** – Le corps de Grégory Villemin, quatre ans, est retrouvé dans la Vologne, à 6 kilomètres du domicile de ses parents, Jean-Marie et Christine Villemin, à Lépanges (Vosges). Dans l'après-midi, l'oncle de Grégory avait reçu un coup de téléphone anonyme affirmant : *« Je me suis vengé, j'ai pris le fils du chef, je l'ai mis dans la Vologne. »* Le lendemain, les parents de Grégory reçoivent une lettre anonyme évoquant, elle aussi, une vengeance.

● **5 novembre 1984.** – Bernard Laroche, cousin de Jean-Marie Villemin, est inculpé d'assassinat et écroué. La décision du juge d'instruction, M. Jean-Michel Lambert, repose à la fois sur le témoignage de sa belle-sœur, Muriel Bolle, quinze ans, et sur le résultat de certaines analyses graphologiques. Il sera libéré le 4 février 1985. Entre-temps, Muriel Bolle est revenue sur ses déclarations.

● **29 mars 1985.** – Jean-Marie Villemin tue Bernard Laroche d'un coup de fusil. Il est inculpé d'assassinat et écroué.

● **5 juillet 1985.** – Christine Villemin est inculpée pour l'assassinat de son fils après une nouvelle série d'analyses graphologiques. Elle sera libérée onze jours plus tard et placée sous contrôle judiciaire.

● **9 décembre 1986.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy ordonne le renvoi de Christine Villemin devant la cour d'assises des Vosges.

● **17 mars 1987.** – La Cour de cassation casse l'arrêt de Nancy, et un supplément d'enquête est ordonné le 25 juin par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon.

● **24 décembre 1987.** – Jean-Marie Villemin est mis en liberté sous contrôle judiciaire par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon.

● **19 septembre 1990.** – M. Jean Martin, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon, est désigné pour procéder au complément d'information, à la suite de M. Maurice Simon qui avait lui-même remplacé le juge Lambert, pour instruire le dossier sur l'assassinat.

Après un accident lors d'un cours de gymnastique

L'Etat est condamné à indemniser une lycéenne handicapée à vie

GRENOBLE

correspondance

Lors d'un cours de gymnastique dispensé sous la direction d'un professeur d'éducation physique et sportive (EPS), assisté d'un maître adjoint, une élève de première au lycée de Saint-Romain-en-Gal (Rhône), Mˡˡᵉ Rachel Lardière, avait été, au mois de février 1988, victime d'une chute au cheval-d'arçons qui devait la laisser paralysée des membres inférieurs à vie. Trois ans et demi après le drame, la jeune fille, aujourd'hui âgée de vingt-deux ans, a, mercredi 16 septembre, vu reconnaître par la cour d'appel de Grenoble le principe d'une faute des enseignants, de nature à engager la responsabilité civile de l'Etat sur le fondement de la loi du 5 avril 1937.

Les magistrats du second degré, en préambule à leur démonstration, ont défini le saut au cheval-d'arçons, bien qu'inscrit *« dans le cadre des instructions pédagogiques en matière d'EPS »*, comme *« relevant des activités sportives dangereuses nécessitant des précautions renforcées »*. Or ils constatent que celles-ci n'ont pas été prises. *« La retombée de Mˡˡᵉ Lardière en partie sur le parquet aurait dû être évitée par un plus grand nombre de tapis couvrant une surface plus importante. » « Mais surtout*, ajoutent-ils, *faire assurer la parade des sauts par une élève (...) et non par une personne qualifiée pour juger, pendant la phase où le sauteur est en l'air, (...) constitue une faute engageant incontestablement la responsabilité du professeur d'EPS et par conséquent celle de l'Etat français. »*

En ce qui concerne la réparation des dommages de la victime, la cour a fait droit à ses demandes et fixé le montant de son préjudice à plus de 2 millions de francs. Elle a pris en compte, d'autre part, ses difficultés de logement et lui a accordé une somme correspondant au devis de la construction d'une habitation indépendante de celle de ses parents. L'Etat avait cherché à en discuter le bien-fondé, lui préférant le simple projet de transformation de la maison familiale. Les magistrats l'ont renvoyé à ses circulaires ministérielles qui préconisent *« le maintien de la personne handicapée dans son cadre de vie avec la plus grande autonomie possible »*.

NICOLE CABRET

□ **Décès accidentel de Jean Saurel, président de la troisième section de la cour d'assises de Paris.** – M. Jean Saurel, qui présidait la troisième section de la cour d'assises de Paris, est décédé mercredi 16 septembre dans un accident de la circulation à La Chapelle-en-Serval (Oise).

[Né le 13 août 1925, M. Saurel, licencié en droit et titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit privé, était rentré dans la magistrature en 1949. M. Saurel, qui avait exercé l'ensemble de sa carrière comme juge du siège en Algérie, puis à Senlis, Bobigny et Paris, aurait pu faire valoir ses droits à la retraite au mois d'août 1990, mais il avait choisi de rester dans la magistrature. Il avait été nommé président de chambre à la cour d'appel de Paris le 14 août 1990.]

Les projets de réforme du code de procédure pénale

Audience, crime et personnalité

Le 2 septembre, le ministère de la justice a rendu public un projet de réforme du code de procédure pénale concernant notamment le droit de la presse, la protection de la présomption d'innocence et l'organisation des audiences pénales (*le Monde* du 4 septembre). Selon les modifications proposées dans un texte prudemment nommé « document de travail » ou « maquette législative », les audiences des juridictions correctionnelles et criminelles seraient bouleversées. Les dispositions annoncées suscitent l'inquiétude des spécialistes, tant est délicate l'alchimie qui fait un procès juste et équitable.

Nous sommes en 1987. Gérard, vingt-trois ans, comparaît devant la cour d'assises de Paris pour avoir, en 1984, au cours d'une dispute, tué son amie âgée de seize ans. Pourtant, il l'adorait et, pendant cinq jours, il a gardé le corps de l'adolescente *« comme un enfant qui promène sa poupée »*, selon la formule d'un psychiatre.

Depuis son arrestation et sans doute bien avant, il s'est enfermé dans un mutisme total. A l'audience, le président Claude Hanoteau veut d'abord connaître sa personnalité, mais Gérard refuse de parler. Avec délicatesse, le magistrat insiste. Le jeune homme répond par un silence que M. Hanoteau respecte patiemment, longuement, jusqu'à l'insupportable, se contentant de faire taire d'un geste les murmures de la salle. Le silence se prolonge, interminable et, soudain, un sanglot explose, puis il y a le bruit d'un homme qui se mouche et, enfin, la voix d'un adulte qui s'exprime comme un enfant, dont les mots sont hachés par les halètements du vrai chagrin. *« Continuez... »*, souffle seulement le président et, en quelques minutes, les jurés découvrent un homme que même les experts n'avaient pas su écouter. Moment intense que celui où le public, les avocats, les journalistes et le greffier semblent avoir disparu. Il n'y a plus qu'un homme qui se confie à un autre homme, avec cette simplicité brutale qui donne tant d'importance aux mots, aux soupirs et même aux silences.

Cet instant, fréquent en cour d'assises, on le doit au tact des présidents, et certains d'entre eux ne l'ont jamais connu. Mais on le doit aussi à la situation théoriquement impartiale du magistrat et à la chronologie des débats. Actuellement, un usage veut que, dans la plupart des cours d'assises, la personnalité soit évoquée avant les faits, les débats étant dirigés par le président. Or, dans le projet de réforme, les faits seraient abordés en premier et c'est l'avocat général qui mènerait l'interrogatoire. Le conseil de la victime et le défenseur pourraient également poser directement des questions à l'accusé. Quant au président, cantonné dans un rôle d'arbitre, il n'interviendrait qu'ensuite, s'il le juge utile.

Cette disposition a le mérite de placer clairement chacun dans son rôle en libérant le président d'une position ambiguë. En outre, selon la chancellerie, il est anormal d'examiner la personnalité d'un accusé sans savoir d'abord s'il a commis les faits qu'on lui reproche. L'argument semble évident, mais, dans la pratique, peut-on analyser correctement un crime sans connaître la personnalité de celui qui en est accusé ? Les quelques cours d'assises qui, actuellement, se penchent d'abord sur les faits, donnent à l'audience un aspect déconcertant.

Ainsi, lors de l'interrogatoire relatif au crime, chacun tente irrésistiblement de deviner quel est l'homme qui parle au travers de ses réponses. Et, quand enfin la cour examine sa personnalité, la conviction, bonne ou mauvaise, s'est déjà faite. Ce n'est qu'un monologue du président, ponctué de réponses désabusées de l'accusé. Et puis, il est tard, parfois très tard. L'audience se termine, le magistrat regarde la pendule, les jurés sont épuisés. Certes, pour les avocats, c'est l'instant de la défense, et certains estiment qu'il n'est pas mauvais qu'il vienne à la fin des débats. Mais le système n'enrichit pas la clarté, notamment pour les crimes passionnels ou familiaux, car la personnalité est, là, pratiquement inséparable des faits. Dans d'autres cas, c'est même un motif de confusion. Ainsi, le procès des assassins du juge Michel, devant la cour d'Aix-en-Provence en juillet 1988, débutait avec la citation de nombreux noms totalement inconnus des jurés. Il semblait que tous ces personnages, dont la plupart se sont connus sur les trottoirs de Marseille, auraient été mieux situés si les débats avaient commencé par l'évocation de la personnalité.

L'égalité et la loi

Si l'on en croit la *« maquette »* du projet de réforme, c'est l'avocat général qui commencerait l'interrogatoire de personnalité. Quels que soient son talent et sa délicatesse, parviendra-t-il à obtenir les confidences d'un accusé, comme M. Hanoteau et quelques autres magistrats savent si bien le faire ? Après l'évocation du crime, parfois menée en termes violents, ne sera-t-il pas regardé par l'accusé comme un ennemi, comme celui auquel il ne faut surtout rien dire ? Et il est à craindre que le magistrat du parquet, pour mieux soutenir l'accusation, insiste plutôt sur l'exclusion d'une école, par exemple, que sur un aspect positif de la vie de l'accusé.

Mais le projet est aussi inquiétant par ses silences. L'interrogatoire n'étant plus réalisé *« par l'intermédiaire du président »*, rien n'empêchera un avocat ou le représentant du parquet de formuler ses *questions en suggérant les réponses* ou en faisant connaître sa propre opinion, dans un long exposé, avant d'exiger une réponse par « oui » ou par « non ». Dans les pays de procédure anglo-saxonne, où les parties mènent effectivement les débats sous le regard du président, le cas a été résolu par une formule bien connue des amateurs de séries télévisées. C'est l'*« objection »* ; et, sans envoyer au président du « Votre Honneur », il ne serait pas inutile que chacun puisse exiger que les questions soient *posées clairement et sans commentaires*.

Enfin, il reste un point particulièrement délicat : celui des caméras dans les prétoires. L'idée est conforme à la notion d'audience publique, qui ne devrait pas connaître d'obstacles, malgré les progrès des modes de diffusion. Mais, selon le projet, la décision appartiendrait au seul président de la juridiction, qui recueillerait l'« avis » des parties et déciderait, sans qu'aucune voie de recourssoit possible. Gérard se serait-il confié au président Hanoteau devant des caméras ? Ce n'est pas certain. Mais la vraie difficulté est ailleurs. Le pouvoir du président conduirait à ce que telle audience soit filmée, alors que telle autre ne le serait pas. Il serait ainsi possible de mettre l'accent sur une affaire en la rendant médiatique par une sorte de « convocation » de la presse, alors qu'une autre serait cachée aux regards. Selon quels critères ? Pourra-t-on empêcher des décisions *politiques ou interprétées comme telles* ?

En septembre 1989, Mᵐᵉ Simone Rozès, ancien président de la Cour de cassation, avait formulé une proposition similaire en souhaitant que la télévision puisse diffuser les procès d'automobilistes responsables d'accidents graves. A l'époque, beaucoup de magistrats s'étaient insurgés contre une disposition *« contraire au principe de l'égalité de tous devant la loi »*. Et, si certains étaient favorables à l'entrée des télévisions dans les prétoires, ils estimaient, comme aujourd'hui, que cela ne devait pas se faire au coup par coup, ajoutant : *« C'est tout ou rien. »*

MAURICE PEYROT

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au Journal officiel du dimanche 20 septembre 1992 :

UN ARRÊTÉ

– du 31 août 1992 portant création du baccalauréat professionnel, section bâtiment : métal-aluminium-verre-matériaux de synthèse, et fixant les modalités de préparation et de délivrance de ce baccalauréat professionnel.

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 21 et mardi 22 septembre 1992.

DES DÉCRETS

– nᵒ 92-1003 du 21 septembre 1992 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux handicapés ;

– du 21 septembre 1992 fixant la composition de la délégation française à la XLVIIᵉ session de l'Assemblée générale des Nations unies.

UN ARRÊTÉ

– du 5 août 1992 relatif aux teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles sur ou dans certains produits d'origine végétale.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Président du conseil général des Alpes-Maritimes

M. Charles Ginesy (RPR) est inculpé d'ingérence

M. Charles Ginesy, sénateur (RPR), président du conseil général des Alpes-Maritimes et maire de Péone-Valberg, a été inculpé du délit d'ingérence, lundi 21 septembre, par M. Daniel Farge, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble. Il lui est reproché, en sa qualité de président du syndicat intercommunal à vocation multiple de Valberg, organisme subventionné par le conseil général, d'avoir fait appel aux services de trois sociétés contrôlées par son fils Charles-Ange, inculpé du même délit le 13.

NICE

de notre correspondant régional

Cette procédure fait suite à une plainte déposée, le 4 décembre 1990, auprès du procureur de la République de Nice, par M. Jean-Hugues Colonna, ancien député (PS) des Alpes-Maritimes, MM. Max Cavaglione et Pierre Joselet, conseillers municipaux (div. g.) de Nice, le général François Binoche, ancien conseiller municipal (div. g.) et M. Joseph Figueras, enseignant (1). Dans un arrêt rendu le 29 octobre 1991, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait désigné la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble qui avait ouvert, le 5 décembre suivant, sur réquisition du parquet général de cette ville, une information judiciaire, pour ingérence, contre M. Charles Ginesy et «tous autres».

Selon l'accusation, le syndicat intercommunal de Valberg – regroupant les communes de Péone et de Guillaumes – avait fait appel, à partir de la fin janvier 1987, aux services de trois sociétés privées auxquelles il avait concédé l'exploitation des centres d'activités et de loisirs d'été et d'hiver de la station de sports d'hiver de Valberg (située sur la commune de Péone).

Ce syndicat devait recevoir, entre 1987 et 1989, plus de 20 millions de francs de subventions du conseil général des Alpes-Maritimes, dont M. Ginesy était, à l'époque, premier vice-président. Le fils de M. Ginesy, Charles-Ange, également vice-président du syndicat, adjoint au maire de Péone et directeur de l'office du tourisme de Péone-Valberg, était actionnaire majoritaire des trois sociétés bénéficiaires de la concession : la Société d'exploitation des remontées mécaniques (SERM), celle des Téléphériques français (STF) ainsi que la Société des équipements sportifs de Valberg (SESV).

En d'autres termes, une confusion d'intérêts se serait créée, à travers M. Ginesy, à la fois décideur financier, en tant qu'élu, maître d'ouvrage, comme président du syndicat intercommunal et maître d'œuvre par le biais des trois sociétés concernées. Et ce, indépendamment du fait que M. Charles-Ange Ginesy ait cédé, le 18 novembre 1988, l'ensemble de ses parts à la SA FIRECA, une société de participation financière présidée par son épouse.

« Une manipulation politico-juridique »

Le délit d'ingérence est prévu et réprimé par l'article 175 du code pénal qui précise notamment que *« tout officier public qui (...) par interposition de personnes, aura pris ou reçu quelque intérêt que ce soit dans les actes, adjudications, entreprises ou régies dont il a, ou avait (...) l'administration ou la surveillance, sera puni d'un emprisonnement de six mois, au moins, et de deux ans, au plus, et sera condamné à une amende (...) »*. Cet article prévoit, par ailleurs, que l'intéressé *« sera, de plus, déclaré, à jamais, incapable d'exercer aucune fonction publique »*. L'infraction étant constituée même en l'absence d'intention frauduleuse et sans qu'il soit besoin que les personnes incriminées en aient retiré un profit (en 1989, la société FIRECA aurait, en l'occurrence, enregistré une perte de 437 000 F).

Dans un communiqué, le sénateur Ginesy a dénoncé *« une manipulation politico-juridique visant à déstabiliser à travers* [ma] *personne le conseil général, bastion de résistance au pouvoir en place »*.

GUY PORTE

(1) M. Joselet est, depuis, décédé. D'autre part, MM. Cavaglione et Binoche ont retiré leur plainte, le 4 février. M. Charles Ginesy a annoncé son intention de déposer une plainte en dénonciation calomnieuse contre MM. Colonna et Figueras.

Dans quatre régions pilotes

Un cabinet privé est chargé d'une nouvelle action pour l'insertion professionnelle de handicapés

Le cabinet privé MOA-ARCODEV, spécialisé dans le reclassement de personnels non cadres, est chargé, dans quatre régions pilotes (Aquitaine, Ile-de-France, Lorraine, Rhône-Alpes), d'une mission d'insertion en faveur de travailleurs handicapés ayant perdu leur emploi en raison de restructurations industrielles. Cette mission, d'un coût de 7 millions de francs, est financée par l'AGEFIPH, gestionnaire d'un fonds national alimenté par des contributions obligatoires, versées par les employeurs n'ayant pas atteint le quota légal de postes de travail occupés par des handicapés (6 % dans les entreprises de plus de vingt salariés). Vingt-cinq mille employeurs doivent être sollicités.

LYON

de notre bureau régional

Patrick Chauvet a vingt-six ans et, en poche, un BTS d'analyste-programmeur. En janvier, il achèvera de remplir un contrat à durée déterminée de six mois au sein de l'établissement de recherche grenoblois de Thomson-LCD. Ni son élocution parfois un peu lente ni les difficultés qu'il rencontre à se déplacer ne l'empêchent d'assurer la maintenance des logiciels et du matériel d'un parc de micro-ordinateurs, pour 84 techniciens et chercheurs.

Il a été atteint d'une maladie grave, à l'adolescence, et il lui a fallu pas mal de détermination pour arriver ici, en acceptant de s'éloigner, un temps au moins, de sa famille, qui habite Aix-en-Provence. Après avoir interrompu ses études, deux années durant, il avait été orienté contre son gré vers la comptabilité. Son regret, c'est de n'avoir pu poursuivre des études longues, par exemple en vue de l'obtention d'une maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE), en raison du retard qu'il avait pris en mathématiques. Il a occupé un premier emploi temporaire au centre de Cadarache du Commissariat à l'énergie atomique et il aurait préféré ne pas avoir à mentionner sa qualité de handicapé pour obtenir un nouveau poste : *« Avec un BTS, l'employeur n'a pas besoin de savoir. Je souhaitais être embauché sans autres considérations que professionnelles. Si on est en mesure de tenir le poste, cela doit suffire. »* Au bout de dix mois de chômage, il lui a fallu composer.

Pour son bonheur, le cabinet de reclassement MOA-ARCODEV, investi d'une mission dans quatre régions pilotes, lui a permis de rencontrer Mme Florence Josselin, « DRH » de Thomson-LCD, dont l'entreprise devait, après deux années d'existence, s'acquitter, d'une manière ou d'une autre, de son obligation légale. *« Je suis peut-être un peu plus sensible que d'autres à ces problèmes*, déclare Mme Josselin. *C'est moi qui ai sollicité les organismes compétents. J'ai appris le montant des aides publiques après coup. L'emploi de M. Chauvet ne nous pose pas de problème particulier. Il doit seulement s'abstenir de porter des charges lourdes. »* Selon une enquête nationale, réalisée pour le compte de l'AGEFIPH, sur 339 entreprises interrogées, vingt-six seulement ont reçu des aides spécifiques pour l'embauche de handicapés, soit qu'elles méconnaissent le dispositif d'aides, soit qu'elles indiquent, pour 48 % d'entre elles, n'avoir pas rencontré d'occasion d'embaucher parmi cette main-d'œuvre.

« Il faut que les employeurs apprennent à faire leurs comptes », déclare M. Pierre Mougel, responsable de l'antenne lyonnaise de MOA-ARCODEV. L'enquête préliminaire a permis, à elle seule, de détecter une soixantaine d'emplois possibles pour des handicapés. Le cabinet privé n'ayant pour objectif assigné que d'atteindre 150 reclassements, la moitié ou presque du chemin serait déjà parcourue s'il ne s'agissait, en fait, d'ébaucher un mouvement plus ample, comme ce fut déjà le cas, dans le Rhône en 1991, à l'initiative du patronat lyonnais. Le président de l'époque, M. Bruno Lacroix, fut à l'origine d'une association « Mode d'emploi », bénéficiaire de subventions du département, de la région, de l'État et de l'AGEFIPH, pour un montant annuel de l'ordre de 3 millions de francs. Durant la première année de fonctionnement, 350 postes ont été détectés. On a dénombré 107 insertions de salariés en difficulté, parmi lesquels une douzaine de handicapés. La tâche serait plus facile, sans doute, si le marché de l'emploi ne s'était sensiblement dégradé.

GÉRARD BUÉTAS

ENVIRONNEMENT

De nombreuses récoltes étant menacées de destruction

Madagascar appelle à l'aide contre le criquet migrateur

M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), vient de lancer à la demande des autorités malgaches un appel à l'aide internationale pour lutter contre la prolifération des criquets migrateurs malgaches (*Locusta migratoria capito*). Ces insectes menacent de dévorer les récoltes de la saison 1992-1993 dans le sud-ouest de la Grande Ile où sévit déjà une famine provoquée par deux années consécutives de sécheresse.

En juin dernier, une mission franco-malgache (1), suscitée par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et appuyée par l'Agence technique de coopération allemande (GTZ), avait constaté que les larves de criquet migrateur malgache (une des sous-espèces du criquet migrateur *Locusta migratoria*), qui proliféraient depuis le mois de février, s'étaient transformées en essaims d'insectes adultes (*le Monde* daté 19-20 juillet). Elle avait estimé qu'une cinquantaine d'essaims, couvrant chacun 500 à 600 hectares et comptant probablement 300 000 insectes à l'hectare, étaient déjà constitués et, pour certains d'entre eux, avaient « sauté » le fleuve Mangoky, donc étaient susceptibles de « contaminer » plus de un million d'hectares d'ici au mois d'octobre puisque les insectes adultes se reproduisent au cours des déplacements de leurs essaims.

Or, Madagascar est située dans l'hémisphère Sud et en zone tropicale et subtropicale. La saison des pluies printanières et estivales, qui va commencer en octobre-novembre, pour atteindre son maximum dans la zone menacée par les criquets en janvier et février, coïncide, bien évidemment, avec le maximum de développement des cultures...

Sans attendre, la FAO a remis en activité son Centre d'urgence pour la lutte antiacridienne (ECLO), une cellule de crise créée en 1986 pour diriger et coordonner la lutte contre les criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) qui, à ce moment là, dévoraient les cultures dans le nord de l'Afrique et au Proche-Orient.

Selon les plans dressés il y a quelques mois par les autorités malgaches, il fallait d'abord (jusqu'en septembre) trouver et détruire les essaims essentiellement par voie terrestre. Ensuite, d'octobre à décembre, continuer et aussi chercher et détruire les bandes de larves par voies terrestre et aérienne. Enfin, de janvier à juin 1993, poursuivre la lutte terrestre et aérienne en protégeant en priorité les cultures. Pour mener à bien ce programme (qui pourrait coûter plusieurs millions de francs français), Madagascar a besoin impérativement de l'aide internationale aussi bien en matériels et produits antiacridiens qu'en personnels spécialisés et en formation de personnels locaux.

Y. R.

(1) La mission était dirigée par Jean-François Duranton (PRIFAS-Acridologie opérationnelle-Ecoforce internationale, partie intégrante du centre de recherche CIRAD, Centre international de recherche en agronomie pour le développement, de Montpellier).

REPÈRES

INTEMPÉRIES

Violents orages sur le Sud-Ouest et pluies dans le Gard

Un violent orage a balayé, lundi 21 septembre, le département de la Dordogne : la foudre a tué une trentaine de brebis et causé plusieurs incendies. Les dégâts sont estimés à plus de 1 million de francs. Le même jour, un autre orage, accompagné de grêle, s'est abattu sur Mont-de-Marsan (Landes), endommageant une trentaine de toitures et de nombreuses voitures. D'autre part, les fortes pluies qui sont tombées, le 21 septembre, dans le département du Gard ont provoqué une montée importante des cours d'eau. Plusieurs automobilistes, bloqués par les eaux, ont dû être secourus. Il a fallu recourir à l'hélitreuillage pour sauver deux retraités, surpris dans leur voiture. A Sommières, les écoliers ont dû être renvoyés chez eux, en raison de la montée rapide des eaux du Vidourle, le petit fleuve côtier qui traverse la localité.

RELIGIONS

Une grande mosquée inaugurée à Madrid

Une grande mosquée a été inaugurée, lundi 21 septembre à Madrid, par le roi Juan Carlos d'Espagne. Immeuble de granite de cinq étages, cette mosquée construite dans le style de celle de Cordoue serait, selon ses promoteurs, la plus grande d'Europe. Sa construction a duré trois ans et coûté environ 2 milliards de dollars (environ 10 milliards de francs), versés aux trois quarts par le roi Fahd d'Arabie saoudite. Elle abrite une bibliothèque, une salle de prière pouvant accueillir jusqu'à un millier de fidèles, des bureaux, un musée de l'art et de la culture islamiques. Son inauguration coïncide, a souligné le roi d'Espagne, avec *« le 500e anniversaire de la fin de la domination de l'Islam dans la péninsule Ibérique et du début de l'ère américaine »*. On se souvient en effet qu'en 1492, Grenade, ville arabe, fut reconquise par les Rois catholiques. La même année, celle de la découverte de l'Amérique, Ferdinand II et Isabelle la Catholique avaient expulsé les Arabes et les Juifs établis en Espagne depuis plus de huit siècles. – *(Reuter.)*

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Les nouvelles pirogues de Bercy

Le site préhistorique de Bercy, d'une incroyable richesse, donne d'innombrables informations sur le néolithique parisien

«*PIROGUE vole.*» Ce devait être – presque – vrai le 22 septembre. Ce jour-là, en effet, une des nouvelles pirogues monoxyles (creusées dans un seul tronc d'arbre, de chêne probablement), vieilles de plus de six mille ans, mises au jour au cours des fouilles archéologiques menées depuis le mois de mai sur le site de Bercy (dans le douzième arrondissement de Paris) devait «s'envoler», – au bout d'un câble de grue – pour être posée sur un grand camion. Celui-ci transportera la pirogue dans les installations de Nucléart, un atelier commun au Centre d'études nucléaires de Grenoble (Commissariat à l'énergie atomique) et au ministère de la culture. Elle y subira, comme les trois pirogues découvertes à Bercy en 1991 (*le Monde* du 10 octobre 1991) et les autres pirogues mises au jour en 1992, le long traitement obligatoire pour conserver les bois gorgés d'eau.

Toutes ces pirogues ont été faites pendant la période chasséenne (néolithique moyen), qui, dans la région parisienne, s'est épanouie de 4200 à 3400 avant Jésus-Christ environ.

L'aménagement du site de Bercy sous la houlette du consortium ZEUS (Zone d'évolution urbaine de la Seine) a permis, en 1991 et 1992, la fouille de quelque 6 000 mètres carrés situés sur la rive droite de l'actuelle Seine, tout près du fleuve. L'aménageur, ayant besoin de plusieurs étages d'installations souterraines, a fait faire des «boîtes» étanches profondes d'une bonne douzaine de mètres, isolées de la nappe phréatique par des parois moulées qui descendent jusqu'à une couche de roche imperméable.

Ainsi a-t-on pu pomper l'eau qui gorgeait les sédiments de la Seine. Ainsi les archéologues, contractuels pour la plupart, dirigés en 1991 par Philippe Marquis, de la commission (municipale) du Vieux Paris, et en 1992 par Yves Lanchon, ont-ils eu accès à une zone exceptionnelle sous la responsabilité du service régional de l'archéologie d'Ile-de-France.

Les fouilles habituelles permettent de retrouver les objets et vestiges durables (pierres taillées, céramiques, traces de trous de poteaux). Certes, on sait que nos ancêtres néolithiques utilisaient le bois, l'os, le bois de cervidé pour faire de nombreux objets. Mais ces matières organiques ne se conservent pas pendant des millénaires, sauf si elles se trouvent enfouies dans des sédiments gorgés d'eau qui les mettent à l'abri des processus de décomposition.

Bois flottés et estacade

Dans le site de Bercy, les archéologues ont donc retrouvé, en plus des nombreuses pierres taillées et céramiques «classiques», cinq pirogues, des fragments de pirogues, des poteaux d'estacade, un arc presque entier, des bois de cervidés façonnés en pioches ou en emmanchements de haches, une centaine de milliers de restes osseux (os taillés en alènes, en poinçons ou en bêches, ou tout simplement os des animaux chassés pour leur chair ou leur fourrure). Tous objets très inhabituels, donc d'autant plus intéressants pour la connaissance des temps préhistoriques.

Les trois pirogues trouvées en 1991 étaient presque entières. Deux de celles de cette année semblent être complètes. Celle que nous avons vue encore en place – arrosée et enveloppée de feuilles de plastique pour lui éviter une dessication fatale – mesure 5,80 mètres de long. Elle porte des traces de feu, peut-être le feu utilisé pour creuser le tronc d'arbre. L'autre, sensiblement de même longueur, était déjà partie pour Grenoble. Et il ne faut pas oublier deux autres pirogues dont on a retrouvé plusieurs morceaux. Certains de ceux-ci portent encore la marque du travail de leur bois à l'herminette.

La fouille de cette année a mis au jour des troncs d'arbres entiers ou de très gros poteaux de bois qui seront ultérieurement datés par le carbone 14 (1). Les premiers sont manifestement des bois flottés ou des arbres du «bord de l'eau» qui sont tombés naturellement ou ont été basculés dans le fleuve. Les seconds avaient servi à faire une sorte d'appontement et à soutenir une estacade qui permettait aux Chasséens de gagner commodément leurs pirogues, de pêcher ou de jeter facilement leurs détritus dans la Seine.

Les travaux de cette année ont conforté les archéologues dans des hypothèses élaborées en 1991. Il s'agit bien d'un lieu d'habitat chasséen, comme l'ont prouvé les premiers vestiges trouvés depuis mai dernier : fragments de palissade, trous de poteaux, lambeau d'une maison qui semble avoir été rectangulaire. On est sûr, maintenant, que les Chasséens s'étaient établis sur la rive gauche de la Seine ou d'un de ses bras qui, à l'époque, coulait nettement plus au nord que le cours actuel et qui s'est peu à peu comblé jusque vers la période gallo-romaine, tandis que le fleuve se déplaçait à plusieurs reprises au cours des siècles. Outre la rive sur laquelle était – logiquement – l'habitat, la fouille a retrouvé l'ancien chenal fluvial comblé.

Tout à fait «classiques» sont les centaines de vases complets ou «reconstituables» qui ont été mis au jour. Les archéologues adorent les céramiques, même cassées en mille morceaux. Ce sont les céramiques qui permettent, en effet, de préciser la culture à laquelle appartenaient les occupants d'un site préhistorique, et même parfois historique.

A Bercy, on a retrouvé, bien évidemment, les céramiques chasséennes. Elles sont montées au colombin (2), peu ou pas décorées, mais, en revanche, d'une variété de formes étonnante et significative. On a aussi découvert, d'une part une douzaine de vases de la culture Cerny (vers 4500-4200 avant Jésus-Christ), caractérisée par de superbes motifs en volutes ou en guirlandes dessinés en piquant un poinçon ou un peigne à deux dents, et d'autre part quelques céramiques dont les triangles et franges incisés désignent comme appartenant à la culture Rössen (connue en Allemagne et rare dans le Bassin parisien) contemporaine de la fin de la culture Cerny et du début de la culture chasséenne. Certes, les trois cultures étaient connues, parfois associées deux par deux, mais c'est la première fois qu'on les trouve toutes les trois ensemble.

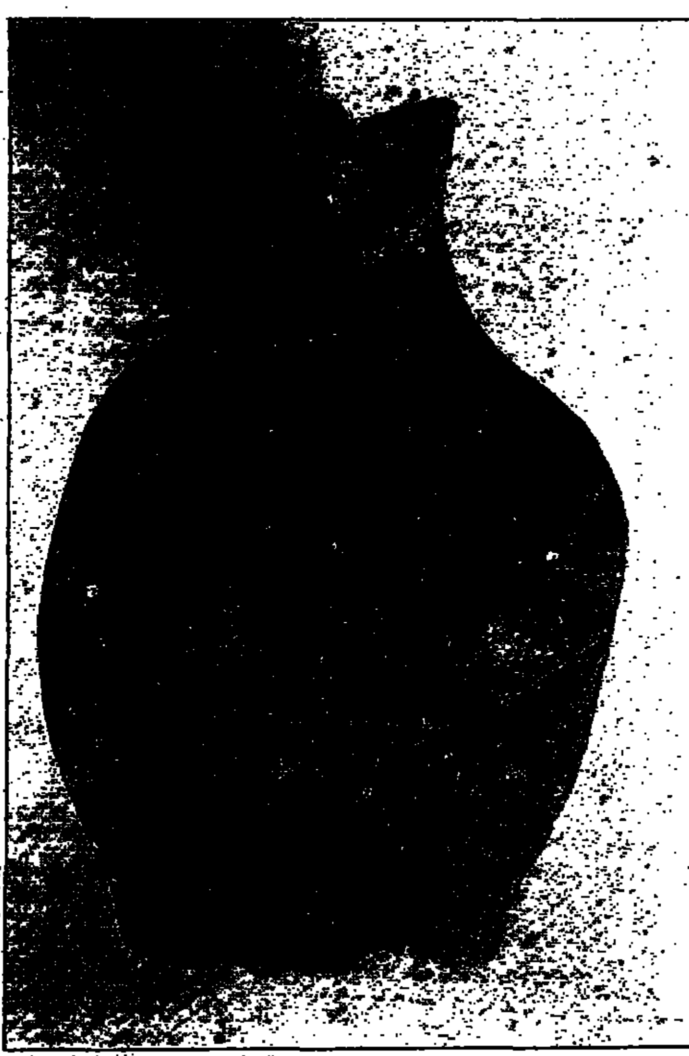
Les fouilles ont mis au jour, bien sûr, des centaines d'outils taillés ou polis de silex, mais aussi d'autres pierres qu'on ne trouve pas dans le Bassin parisien. On a aussi retrouvé des pendeloques et des perles en pierres variées, une charmante figurine féminine en terre cuite très schématique, quelques os humains épars et une tombe contenant les squelettes en position fœtale et se faisant face de deux enfants (de six et douze ans, semble-t-il).

La campagne de fouilles de cette année doit s'achever impérativement le 10 octobre. Sans la découverte des pirogues, elle aurait dû s'arrêter le 15 septembre. L'aménageur ZEUS, qui entretient de très bonnes relations avec les archéologues, a donné, *via* l'AFAN (Association pour les fouilles archéologiques nationales), 4 millions de francs pour les fouilles de 1992 et 1993, auxquels s'ajoutent de nombreuses aides en nature (engins, barraques de chantier, etc.). Une troisième campagne est prévue pour 1993.

YVONNE REBEYROL

(1) Certes, ces arbres sont assez gros pour servir à des datations par dendrochronologie, c'est-à-dire par l'alternance de leurs cernes de croissance annuelle, plus ou moins épais en fonction du temps qu'il a fait cette année-là. Mais il s'agit d'études longues, puisque fondées sur la comparaison avec les cernes d'autres arbres de même espèce, ayant vécu dans la même région et, au moins en partie, pendant les mêmes années que les arbres que l'on veut dater. Encore faut-il avoir déjà ces courbes-références, c'est-à-dire avoir trouvé et étudié les arbres idoines.

(2) Avant le tour, les céramiques, petites et grandes, étaient faites au colombin : une sorte de très longue et mince saucisse de pâte enroulée en spirale à trois dimensions selon la forme désirée, puis lissée à l'intérieur et à l'extérieur.



CARLOS VALERO/AFAN

Statuette féminine chasséenne en céramique trouvée le 10 août dernier sur le site de Bercy. La figuration très linéaire des bras et des mains représentés par de simples traits est très rare pour ce genre de figurine. Hauteur actuelle : 10 cm.

Radioscopie du Rhin

Six ans après l'incendie d'un entrepôt du groupe chimique Sandoz, à Bâle, la communauté scientifique fait le bilan de santé du Rhin : bon état général

LE 1er novembre 1986, un incendie consume un entrepôt de produits chimiques de la firme Sandoz, à Schweizerhalle, à quelques kilomètres en amont de Bâle. On craint d'abord un «nuage toxique» sur la ville – Tchernobyl remonte à seulement six mois. C'est finalement le Rhin qui subit le contrecoup de l'incendie, sous forme de milliers de litres d'eau (utilisée par les pompiers) chargée de multiples produits chimiques en dilution. Des centaines de tonnes de poissons morts vont être retirés du fleuve, et notamment des anguilles, pourtant réputées très résistantes. On crie aussitôt à la «*catastrophe écologique*» et, sur la rive allemande, certains affirment même que «*le Rhin est mort*».

A l'époque, cette affirmation provoqua l'ironie de beaucoup. Ils expliquaient que le Rhin avait cessé d'être un fleuve vivant depuis beau temps. Corseté et recalibré sur une grande partie de son cours pour les besoins de la navigation et la régulation des crues, tronçonné par des barrages – vingt-trois entre Constance et Strasbourg! – jalonné d'usines chimiques de Bâle à Rotterdam, empoisonné par les saumures rejetées au fleuve par les mines de potasse d'Alsace, le Rhin, disait-on, n'était plus qu'un égout à ciel ouvert.

Erreur! S'il est vrai que, dans les années 70, le Rhin était devenu nauséabond, il s'était sensiblement amélioré depuis lors. Les usines recyclaient leurs effluents; les villes riveraines traitaient leurs eaux usées; et les potasses d'Alsace stockaient leur sel résiduaire sur le carreau de la mine. Mais personne ne s'était avisé, avant l'accident de 1986, de mesurer ces progrès. Grâce au Fonds Sandoz pour le Rhin, créé en 1987, une multitude de recherches ont pu être lancées pour connaître avec exactitude l'état de santé du fleuve et envisager des moyens de l'améliorer. Le résultat de ces cinq années de recherche a été présenté à Bâle les 3 et 4 septembre.

Première constatation : la faune et la flore du Rhin sont actuellement d'une richesse très satisfaisante, si on les compare à des fleuves du même ordre. «*Le Rhin a un cortège faunistique identique au haut Rhône*», explique Albert Roux, professeur à l'université Claude-Bernard (Lyon-I), qui a mené une étude dans le Rhin alsacien avec une équipe de dix chercheurs. Les prélèvements effectués entre octobre 1987 et juillet 1990 ont révélé la présence de quelque 170 taxons (espèces) de macroinvertébrés, qui vont de la larve de diptère à l'écrevisse, en passant par les puces de mer (*Gammarus tigrinus, fossarum* ou *pulex*) et la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*).

Les variations enregistrées dans cette faune au cours des trois années d'observation ne sont dues qu'aux changements de débit et de température, c'est-à-dire au cycle naturel des saisons, parfois modifiés par la gestion hydraulique du fleuve. Mais il n'y a pas eu de remontée des effectifs sensible au fil des ans car, dès 1987, la faune macroinvertébrée avait retrouvé sa richesse naturelle. «*Un milieu artificialisé comme le Rhin n'a plus les espèces les plus sensibles*, explique le professeur Roux. *Un accident du type de Sandoz a donc peu d'effet, car les espèces présentes sont résistantes.*»

Saumons bloqués à Mayence

Pour les poissons, l'accident de Sandoz a pourtant été dévastateur, mais très ponctuellement : 400 tonnes d'anguilles et une dizaine de tonnes d'autres poissons retrouvés morts sur l'ensemble de la zone contaminée. «*Au lendemain de l'accident, on était très pessimiste*, reconnaît Thomas Braumbeck, de l'université de Heidelberg. *A l'époque, nous n'avions aucune donnée sur la toxicologie des poissons.*» Ses recherches ont montré que les anguilles ont été tuées par l'endosulfan, un pesticide vendu sous la marque Disulfoton. Une dose de 37 microgrammes par litre s'avère mortelle pour l'anguille (*Anguilla anguilla*), au bout d'un temps relativement long – entre trente minutes et quatre heures.

«*Nous avons fait les premiers prélèvements dès le 5 novembre*, explique Philippe Maire, chercheur au Conseil supérieur de la pêche à Metz. *Nous n'avions pratiquement aucune donnée sur le cours principal du Rhin, depuis longtemps abandonné à la navigation et à l'industrie. On n'y puise même pas d'eau potable côté français!*» L'étude de la faune piscicole a révélé la présence de trente-trois espèces de poisson, dont les plus nombreux sont, dans l'ordre, le gardon, le chevesne, l'anguille et l'ablette. Des dix poissons migrateurs recensés dans la littérature, il ne subsiste plus que la truite de mer (*Salmo trutta*), qui réussit encore à franchir certains obstacles rencontrés sur le haut cours du fleuve. En revanche, le saumon (*Salmo salar*), rarissime, ne dépasse pas Mayence.

Les poissons carnassiers comme le brochet, le sandre ou l'ombre commun (*Thymallus thymallus*) se retrouvent plutôt dans le vieux Rhin et les bras morts du fleuve. Ils commencent même à subir l'assaut des cormorans, grands amateurs de brochetons... «*Le Rhin est un cours d'eau superbe, cinq fois moins pollué que l'Ill, son affluent alsacien*», précise Philippe Maire. Un fleuve si prospère qu'un pêcheur professionnel s'est depuis peu installé à Fessenheim et vit très bien de ses prises – poissons au filet et écrevisses à la nasse. Au total, la faune piscicole du Rhin est comparable à celle des grands fleuves européens, à l'exception du Danube, deux fois plus riche.

Tous les chercheurs s'accordent en tout cas sur un point : les poissons du Rhin ont pour premier ennemi la «correction» du cours du fleuve, qui a fait disparaître les frayères abritées par les bords sauvages du fleuve et les îles («*Des deux mille îles qui s'étalaient dans le Rhin le long du Bade-Wurtemberg, il n'en subsiste plus qu'une*», a précisé Bruno Streit, chercheur de l'université de Francfort). Le deuxième obstacle reste la présence des barrages, qui bloquent la remontée des migrateurs. En 1910, on a encore pris 5 tonnes de saumon à Rotterdam, lorsque la voie était libre vers les affluents et le haut cours du fleuve... La troisième cause de déséquilibre est la surpêche, la pollution de l'eau n'arrivant aujourd'hui qu'en quatrième position dans la hiérarchie des fléaux du Rhin.

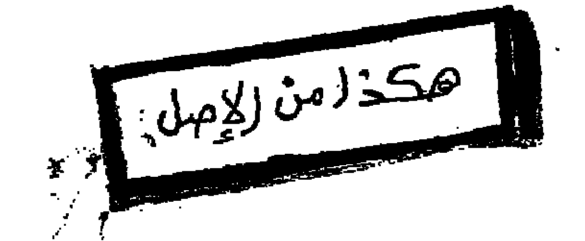
Lindane et PCB

Le professeur François Ramade, professeur d'écologie à Orsay, a pour sa part mené avec son équipe une étude écotoxicologique du Rhin alsacien entre 1987 et 1990, afin de mesurer les restes de la contamination chimique provoquée par l'accident de 1986. Les résultats, présentés à Bâle par Michel Echaubard, du laboratoire de zoologie de l'Institut national agronomique, sont très nets : quels que soient les organismes vivants étudiés, qu'il s'agisse de plantes, d'invertébrés ou de poissons, on retrouve toujours trois composés à l'état de traces : lindane, endosulfan et polychlorobiphényls (PCB). Les deux premiers sont des insecticides, les deux seuls organochlorés autorisés pour l'agriculture en France. Ce qui conduit à penser que «*la source majeure de contamination du Rhin par ces composés est le lessivage des terres de culture de la plaine d'Alsace*». Les PCB, eux, seraient dus à la contamination globale de la biosphère, ce qu'on appelle le «bruit de fond» de la pollution.

Quant au mercure, qui avait été accusé en 1986 d'avoir tué les anguilles, on le trouve effectivement en quantité anormalement élevée dans les sédiments, mais en faible concentration dans les organismes vivants. «*Il n'existe pas de corrélation entre l'étude biocénotique et les analyses chimiques de résidus pesticides, PCB ou mercure*», observe Michel Echaubard.

ROGER CANS

Lire la suite page 17



POINTS DE VUE

Toxicomanie : les médecins, docteurs ou fournisseurs ?

par Alain Morel, Michel Hautefeuille, Philippe Binder et Jacques Afchain

L*E Monde* du 9 septembre 1992 s'est fait l'écho des réflexions d'un groupe de personnes – dans un article intitulé : « Le repère du toxicomane » – lançant *« un appel à la mobilisation des généralistes »*.

Cet appel laisse à penser que les généralistes sont démobilisés face aux problèmes de toxicomanie. Il faut savoir que ceux-ci n'ont pas attendu cet article pour organiser des réflexions, des formations et des réseaux de prise en charge en cabinet depuis des années. Ecrire qu'un *« non à la drogue »* signifie automatiquement *« ne pas prescrire »* traduit soit un mépris de la profession, soit une méconnaissance du travail du médecin.

Mais il y a plus grave : selon les auteurs de cet article, la seule conduite à tenir serait de prescrire ce que le toxicomane demande, à savoir des opiacés. Bien sûr, des opiacés légaux, estampillés, propres, moralement acceptables, en un mot, de « bonnes drogues », que nos médecins devraient, paraît-il, *prescrire, comme le Temgésic ou* la méthadone.

Une telle attitude, à les en croire, permettrait d'instituer une relation de confiance, de sceller une alliance avec le toxicomane.

Nous savons tous qu'un toxicomane est dérangeant, et particulièrement au cabinet médical. Mais l'alliance qui se forge à travers l'ordonnance de drogue, si elle satisfait provisoirement le corps, n'est qu'un jeu de dupe.

Nous ne pensons pas que les médecins doivent être aux ordres, ni de la société ni des toxicomanes, pour renoncer à leur mission première qui est celle de soigner. Prescrire des opiacés est une décision lourde de conséquences, et combien de médecins qui se sont engagés dans cette voie ont très rapidement perdu la maîtrise de leur bonne intention naïve initiale. Comme le disait un toxicomane : *« Quand je vais voir un médecin, je sais très vite à qui j'ai affaire : un voyeur, un fournisseur ou un docteur. »*

Prescrire des opiacés à un toxicomane, ce n'est pas l'écouter, ce n'est même pas entendre son symptôme, mais c'est le conforter dans la toute puissance du produit puisque ce dernier parvient, par exemple, à transformer le médecin en dealer légal.

Prescrire des opiacés à un toxicomane, c'est le conforter également dans le fait qu'il n'y a rien à faire, que l'espoir est un luxe qu'il ne pourrait même plus se payer.

Prescrire des opiacés à un toxicomane, c'est chercher à anesthésier, *comme il le faisait lui-même, une* souffrance qui ne cesse pour autant de l'envahir.

Prescrire des opiacés à un toxicomane, c'est anesthésier son cri.

Envisagerait-on dans cette même logique de prescrire de l'alcool aux alcooliques, des hallucinogènes aux *psychotiques délirants ou d'inciter* à la violence des psychopathes dangereux ?

Sous prétexte qu'il s'agit de toxicomanes, tous les moyens seraient-ils bons, mêmes s'ils vont à l'encontre du but thérapeutique ?

Actuellement, en France, la prescription de méthadone est réservée à des cas spécifiques, dans le cadre d'un protocole strict. Il nous paraît particulièrement dangereux, aventureux, d'abandonner ces limites, comme le suggèrent les auteurs de l'article.

Plusieurs enquêtes, dont celle réalisée par *Association nationale* des intervenants en toxicomanie (ANIT), sur les prescriptions de Temgésic, ont montré que, dans 70 % des cas, ce médicament avait été prescrit pour sevrer des toxicomanes aux opiacés (indication d'ailleurs en opposition totale avec les recommandations du ministère de la santé, qui vient de décider sa prescription sur carnet à souche). *Dans 85 % de ces « indications »,* on constate que les posologies prescrites dans les mois suivants ne diminuent pas et que l'on est passé d'une intention de sevrage à une réalité de maintenance.

L'histoire montre que prescrire des opiacés à un toxicomane pour *l'en sevrer conduit presque toujours* à un échec. S'engager malgré tout sur un tel chemin amène le plus souvent à en prescrire toujours plus, et de plus en plus longtemps.

Les généralistes et les centres spécialisés voient d'ailleurs arriver de plus en plus de toxicomanes qui *demandent à se sevrer du Temgésic.* Non, la maintenance ne permet pas que le toxicomane soit prêt à trouver par lui-même un chemin qui l'invite à vivre. Elle enkyste l'évolution possible du sujet et masque par la présence du produit la nécessité de la démarche et la possibilité même d'y parvenir.

C'est parce que nous sommes médecins et persuadés que la guérison *du toxicomane* est toujours possible que nous considérons la maintenance et l'idée qu'elle permettrait d'attendre « des jours meilleurs » comme une grave erreur thérapeutique.

La prescription de produits de substitution est aussi présentée comme un élément de réduction des risques de transmission du sida. C'est une illusion du même type que les précédentes. Une étude américaine présentée par E. Drucker au congrès d'Amsterdam sur le sida, en juillet dernier, a montré que plus de 50 % des toxi-*comanes inscrits dans* les programmes méthadone utilisaient en même temps l'héroïne en intraveineuse. Nous constatons en France que 70 % des comprimés de Temgésic utilisés par les toxicomanes sont dissous puis injectés dans les mêmes conditions d'insalubrité. Il est donc illusoire de penser que la prescription de ces produits évite les pathologies liées à l'usage de la seringue. *La réalité montre que* la réduction des risques ne passe pas par l'utilisation de ces substances, mais bien plus par une véritable politique d'information et d'accès à des seringues stériles, par exemple.

Lorsque le toxicomane frappe à la porte d'un cabinet médical, il *faut effectivement lui répondre.* Mais il est malhonnête de laisser penser que l'alternative réside entre prescrire des stupéfiants ou ne rien faire. Les médecins généralistes, de mieux en mieux formés sur les problèmes de toxicomanie, savent que l'état de manque doit être considéré comme une authentique souffrance. Mais ils ont compris que l'on ne répond pas à un syndrome de man-*que en prescrivant de la drogue.* Nous avons à notre disposition un arsenal thérapeutique efficace sur ce syndrome, et qui présente l'intérêt de ne pas entraîner de dépendance.

Le médecin généraliste s'inscrit par définition au sein du réseau de prise en charge des toxicomanes, travaillant en relation avec les structures d'accueil spécialisé. De par sa situation, il joue un rôle pédagogique important vis-à-vis des jeunes et des familles pour permettre à ceux-ci de comprendre que la démarche qu'implique la sortie *d'une dépendance ne se limite pas* à la prescription d'un produit.

Si le rôle du médecin n'est ni de condamner ni d'abandonner le toxicomane à son impuissance, il ne consiste pas non plus à participer à tout ce qui pourrait l'y enfermer. C'est pour cela que son cabinet n'est pas une droguerie, mais un lieu thérapeutique, un lieu d'espoir, de rencontre et de dialogue.

▶ Docteurs Alain Morel (président de l'ANITI) ; Michel Hautefeuille (centre Imagine, Val-d'Oise) ; Philippe Binder (président de l'Association nationale généraliste et toxicomanies) ; Jacques Afchain (généraliste).

La substitution, et après ?

par Patrick Brossais, Jean-Pierre Cordonnier, Isabelle Ferrand et François Peigné

LE débat sur le traitement de *la toxicomanie* est toujours animé. On ne peut que s'en réjouir. La question des médicaments dits « de substitution » est d'actualité :

– La prescription d'opiacés doit-elle être encouragée ?

– Faut-il distribuer la méthadone ?

– Les opiacés de synthèse, comme le Temgésic, peuvent-ils aider les toxicomanes à stopper le processus de pharmaco-dépendance ?

La France a opté en 1970 pour *une politique de santé publique* dans laquelle les programmes de substitution ou la distribution d'opiacés restent une exception. Les pouvoirs publics, sur les conseils des spécialistes de la toxicomanie, considèrent qu'il doit s'agir de pratiques sociales isolées, destinées à des toxicomanes pour lesquels la prise en charge habituelle est un échec.

En France, on utilise la méthadone dans un cadre très précis de prise en charge de certains toxicomanes. Elle s'intègre dans des programmes de maintenance ou de traitement au long cours qui nécessitent la présence d'une équipe spécialisée et qui ne se conçoivent qu'au niveau de centres de prise en charge de toxicomanes.

Le problème du sida, la mise sur le marché puis le retrait brutal de la forme injectable du Temgésic, la sollicitation des médecins généralistes par les toxicomanes, reposent la question de l'usage de la méthadone. Il est incontestable que les programmes méthadone actuels sont strictement inadaptés à l'évolution de la toxicomanie et aux problèmes épidémiques comme le sida à l'hôpital. Rappelons qu'il n'existe *qu'une cinquantaine de places* en France dans ces programmes méthadone. Il est donc nécessaire de développer de nouveaux programmes de maintenance, notamment dans le contexte de l'épidémie du sida.

Une banalisation inquiétante

En revanche, la banalisation constatée de la prescription d'opiacés en médecine de ville, en médecine hospitalière, voire encore dans *les institutions spécialisées*, est inquiétante, contrairement à l'avis exprimé récemment par un groupe de médecins dans *le Monde* du 9 septembre.

Les psychotropes, et les opiacés en particulier, prennent tour à tour les qualités d'un « remède » ou d'un « poison ». Le médecin voit dans son acte de prescription un remède. *C'est une démarche simpliste.* L'abus ou le détournement appartiennent alors à la pathologie des toxicomanes. Si le toxicomane suit régulièrement la prescription, il *se soigne*, et, *s'il en abuse*, il se « drogue ». C'est une dialectique imparable qui fait que l'on voit de plus en plus de patients toxicomanes dépendants du traitement opiacé proposé comme « thérapeutique » de la toxicomanie : 8 % à 10 % de nos patients sont dépendants du Temgésic.

L'histoire de l'opium et de ses *dérivés montre que le principe de la* substitution à des fins de guérison relève du mythe. C'est le mythe de Theuth (*Phèdre*, Platon). Un « remède-poison » va guérir du *« poison-remède »*.

La loi de 1970 prévoit la gratuité et l'anonymat pour les toxicomanes demandeurs de soins ; elle n'encourage nullement la distribution *d'opiacés à des fins thérapeutiques.* Toute modification des pratiques ne doit être que le résultat d'objectifs de santé publique.

L'incitation faite par certains spécialistes à prescrire *larga manu* du Temgésic aux toxicomanes est non seulement un leurre, c'est aussi une attitude d'apprenti-sorcier dans la période difficile des années 90.

Il faut rappeler que la commission des stupéfiants s'est prononcée *sur l'utilisation du Temgésic ; son* avis a été relayé par le ministère de la santé. Il est spécifié officiellement que le Temgésic ne doit pas être utilisé dans le sevrage des toxi-*comanes, ce qui place le médecin* généraliste dans une situation périlleuse s'il l'utilise dans cette indication.

A l'inverse, il est étonnant d'observer combien *les praticiens* chargés des programmes méthadone restent silencieux et discrets. C'est probablement qu'ils connaissent les limites de cette pratique sociale. *Evitons de nous enfermer dans un* dilemme idéologique. Société sans programme méthadone ou libéralisation larvée des opiacés. Il existe probablement une troisième voie novatrice qui donnerait aux spécialistes la possibilité d'utiliser de façon plus intensive opiacés et méthadone sans pour autant inverser radicalement l'orientation des politiques de soins.

L'absence de prise de position claire en ce qui concerne les opiacés *de synthèse laisse* la voie ouverte à l'organisation de programmes de substitutions sauvages qui mettraient devant un fait accompli toxicomanes et soignants.

▶ Les quatre signataires sont praticiens au Centre Cassani, Centre d'accueil et de soins, des toxicomanes à l'hôpital Cochin-Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Bernard, ou la bioéthique romanesque

BARBEY D'AUREVILLY s'adonnait à la lecture d'ouvrages médicaux, un Larousse spécialisé notamment, qui ne quittait pas sa table de travail. Il *s'intéressait aux cas étranges* relevant de la pathologie pourvu qu'il eût la possibilité d'en tirer une analyse qui fut, elle, uniquement humaine. *Une histoire sans nom* en est l'un des meilleurs exemples, où l'on retrouve à la fois l'étude du somnambulisme et de l'hypnose, du *viol, et surtout d'une maladie* bien connue aujourd'hui, l'anémie autoprovoquée, qui devait conduire à la mort de son héroïne, l'asthénie de Ferjol.

Le professeur Jean Bernard, puits de science on le sait, n'a, lui, nul besoin d'ouvrages techniques pour *servir de trame aux situations* extraordinaires, romanesques s'il en fût, qu'il décrit dans son dernier ouvrage (1).

Situations inspirées des progrès technologiques et scientifiques de ces vingt dernières années et qui eurent sans nul doute stupéfié les *auteurs du siècle dernier.*

Chacune de ces situations appelle non seulement des développements scientifiques et historiques éblouissants de clarté, mais prête à des conflits d'ordre moral, ou déontologique, dont le président du Comité national d'éthique fait ainsi perce-*voir à tout un chacun la réalité* d'aujourd'hui ou celle de demain. Une réalité autrement directe et parlante que ne le laisseraient supposer les « projets de loi relatifs à l'éthique biomédicale » approuvés par le conseil des ministres et qui doivent être débattus incessamment par le Parlement.

Ainsi, « Jacques » est ce « vivant mort » qui donne son titre au livre, *en souvenir du colonel Chabert* sorti vivant de la bataille d'Eylau après avoir été tenu pour mort et enterré. Condamné par un cancer des os, il est sauvé par une greffe de moelle osseuse. Sauvé, mais mort aux yeux de ses proches, et devenu la chimère d'un donneur généreux.

Pour Irène et pour Claude, c'est une histoire d'amour fou qui prête à des développements lumineux sur l'état actuel et les pouvoirs futurs des neurosciences.

« L'enfant de deux mères », qui épouse en fin de compte sa demi-sœur, est une belle histoire d'amour, mais aussi le substrat limpide à des développements sur les *situations auxquelles peuvent* conduire les différentes techniques actuelles (et en gestation) de la procréation artificielle.

Deux issues très différentes, triste pour l'une, heureuse pour l'autre, pour les cas décrits sous le titre « L'enfant de deux pères ». Là, ce n'est plus la procréation artificielle qui est en jeu, mais les techniques d'avant-garde permettant par l'étude des groupes tissulaires (HLA) ou des constituants du patri-*moine génétique de savoir,* à coup sûr, si un enfant est le fils biologique de son père « légitime », ou s'il *est le fruit d'une relation* adultérine.

Lorsque le tribunal de Barcelone décide, après longues réflexions, de donner la primauté à la paternité de l'amour sur celle de la biologie, et de rendre à Alonzo le fils tant aimé qui se révèle ne pas être de *lui, ce sont les deux définitions de* l'homme que développe Jean Bernard : celle relevant de l'hérédité, *de la génétique*, des groupes *tissulaires* apparentés ou non, et celle, aussi puissante, qui tient au système nerveux, donc aux sentiments et aux liens si puissants qu'il peuvent créer.

Les deux définitions peuvent s'appliquer à l'embryon, au fœtus *« personne potentielle »*.

La dramatique crise de conscience de Françoise, mère de deux fils atteints de la forme la plus grave de l'hémophilie, celle où la victime secrète des anticorps contre le facteur de coagulation (ou facteur VIII), et qui en attend un troisième, atteint lui aussi selon les bilans des examens prénataux, illustre le déchirement des croyants et permet un développement remarquable sur les perspectives de la science. Laquelle, dans bien des cas, *résout par ses progrès les problèmes* apparemment insolubles qu'elle a créés.

Les possibilités actuelles de la médecine de prédiction, les drames ou les risques qu'elle pourrait engendrer, par une véritable mise en carte de la population, sont illustrés *par* les échecs professionnels ou sentimentaux de Madeleine, dont le groupage HLA a révélé qu'elle était *potentiellement diabétique.*

L'ouvrage se termine sur la vision horrifiante – et futuriste – d'un grand magasin Au corps humain où l'on peut acquérir *organes, cellules, ou dérivés divers,* du sperme au sérum ou à l'embryon, du corps humain.

Il ne peut y avoir de meilleure mise en garde contre les risques *d'un vide juridique, comme il* en existe dans de nombreux pays, où prolifère le commerce misérable pour les uns, lucratif pour les autres, de tout ce que recèle le *corps, du génôme* au foie... Paul Valéry apporte la moralité – et la conclusion – de ce livre étonnant où l'on se prend à regretter que toute la science et toute la médecine ne puissent être ainsi enseignées par le biais d'histoires de tous les jours, de nos jours futurs en tout cas, *où chacun pourra mieux* comprendre les perspectives inquiétantes ou magnifiques d'une science triomphante et d'une bioéthique désarmée.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE

(1) *Le Syndrome du colonel Chabert, ou le vivant mort*, du professeur Jean Bernard, de l'Académie française, Buchet Chastel Ed., 232 p., 135 F.

Il faut lire également *Circonstances*, ouvrage où Jean Bernard rassemble en un étincelant kaléidoscope des textes très divers concernant la littérature ou la science, où l'on rencontre aussi bien Marcel *Pagnol* que *Michel Debré*, Paul Valéry, Jean Hamburger, et bien d'autres, l'histoire du sang, celle de l'immunologie ou *celle de la guerre et de la prison. (Circonstances*, par Jean Bernard, de l'Académie française, Buchet Chastel Ed., 578 p. 148 F).

La lumière dans l'ombre ou le cancer aujourd'hui

T*OUT ce que l'on a toujours* souhaité savoir et ce que l'on n'a jamais trouvé, rassemblé en un seul volume sur la maladie maudite, « le cancer », c'est ici qu'il faut le chercher (1). Le professeur Maurice Tubiana qui, pendant de longues années, a dirigé l'institut Gustave-Roussy de Villejuif, le livre dans un volume exhaustif de près de six cents pages qui fait le tour de tout... de l'historique, des mythes, notamment de celui concernant un accroissement de la fréquence des cancers dû en réalité à l'augmentation de la durée de vie.

De la prévention aussi, et de ce que l'on sait vraiment du tabac, de l'alcool, ou de façon plus aléatoire de la pollution ou de l'alimentation, ou encore des espoirs de procéder à une véritable « chimioprévention » par l'administration d'hormones ou de *produits divers qui pourraient* empêcher la survenue de l'évolution maligne.

Des traitements enfin, des plus classiques comme la chirurgie, la radiothérapie ou la chimiothérapie, *aux plus récents, voire expérimentaux*, comme certains essais de thérapies immunitaire, hormonale ou chimique.

La contagion éventuelle (et inexistante ?), l'hérédité (non démontrée), les conditions de vie, le mythe absolu de la pollution industrielle qui semble n'être pour rien dans l'apparition des cancers, dont la fréquence est stable à âge égal depuis la seconde guerre mondiale, sont passés en revue, chiffres à l'appui, ébranlant, pour ne pas dire plus, tant d'idées reçues...

Le grand événement, que Maurice Tubiana expose avec une clarté remarquable, c'est la découverte il y a moins de quinze ans de mécanismes moléculaires provoquant la transformation d'une cellule normale en cellule cancéreuse.

Au fond, tout est dans les gênes, qui sont cent mille dans une cellule humaine, et que l'on sait depuis peu analyser et décoder.

Certains (oncogènes) peuvent commander l'explosion maligne. D'autres empêchent cette action (gêne suppresseur), et c'est l'équilibre entre ces deux forces qui régit le contrôle de la croissance régulière ou anarchique de la cellule. Il y a une quinzaine d'an-*nées seulement que cette étape* majeure de la connaissance de la cancérogénèse a été franchie, et l'ouvrage en expose *et l'historique et les* perspectives de façon lumineuse.

Oui, les cancers tuent toujours prématurément 135 000 Français chaque année. Mais le double en sont atteints, et grâce aux moyens modernes, le taux de guérison est passé de 5 % en 1900 à 50 % actuellement.

Un sur deux. Un constat difficile à admettre pour celui qui a consacré sa vie entière au traitement des cancéreux. D'où le combat ardent qu'il mène pour la prévention, dont tous *les moyens sont longuement détaillés* dans ce livre exhaustif.

D'où, aussi, un chapitre profond et documenté sur la révélation de la vérité au malade et, surtout, sur la façon dont cette vérité doit être communiquée.

Bref la bible du cancer est née, pour *tous ceux, et ils sont hélas* nombreux, que cette affection maudite concerne de près ou de loin.

Dr E.-L.

(1) *La Lumière dans l'ombre. Le cancer hier et demain*, du professeur Maurice Tubiana. Editions Odile Jacob, 592 p., 180 F.

SCIENCES • MEDECINE

Radioscopie du Rhin

Suite de la page 15

Ces conclusions ne contredisent pas les observations faites en 1986 – immédiatement après l'accident – par le professeur Roland Carbiener, professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, qui avait alors noté une importante destruction de macroinvertébrés (gammares, chironomides et éphéméroptères). Elles indiquent seulement que l'impact du déversement de produits chimiques a été limité dans le temps. Six mois après l'accident, tout était pratiquement rentré dans l'ordre en ce qui concerne la faune et la flore.

« Sandoz a eu beaucoup de chance dans son malheur, observe Michel Echaubard. *L'accident est survenu en novembre, au moment où la biocénose est en repos hivernal, et avant les grandes crues de printemps qui font chasse d'eau. Les conséquences auraient été beaucoup plus graves pour le Rhin si l'incendie avait éclaté en été. »*

Une chose est sûre, en tout cas : l'accident de Bâle aura permis de savoir ce que le Rhin charrie ou abrite réellement dans ses eaux, ce qu'on ignorait pour l'essentiel. Et, comme l'ont montré les études menées des deux côtés du Rhin par le professeur Carbiener et les chercheurs allemands de l'Aueninstitut de Rastatt, on sait maintenant que le Rhin n'a pu recouvrer la santé que grâce aux réserves naturelles que constituent bras morts, prairies inondables et lambeaux de forêt alluviale. *« La capacité d'autonettoyage est d'autant plus grande que le fleuve est plus proche de la nature »*, a conclu le professeur Carbiener. Le Rhin, fleuve largement artificialisé, reste donc vulnérable.

ROGER CANS

La Seine sous surveillance

Les évolutions d'une mystérieuse embarcation et les va-et-vient d'un camion laboratoire ont récemment intrigué les riverains de la Seine en aval de Paris. L'équipage du navire remontait du fond de l'eau de longues « carottes » de boues, qui étaient aussitôt analysées, puis stockées à bord du véhicule.

Cette campagne de prélèvements, qui a duré une semaine, fait partie d'un vaste programme scientifique lancé en 1990. Son objectif : mieux comprendre comment un écosystème fluvial relativement modeste comme la Seine réagit à l'énorme pression que lui fait subir l'agglomération parisienne. Nom de code de l'opération : PIREN-Seine, autrement dit programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine.

Alors qu'à Lyon les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) étudient le Rhône depuis des années et que ceux du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) à Toulouse en font autant pour la Garonne, les scientifiques parisiens se désintéressaient du cours d'eau qui coule à leurs pieds. Ils le considéraient comme perdu, transformé en égout et donc peu digne de leur curiosité. Personne parmi les autorités – qui dépensent pourtant des milliards pour tenter de l'assainir (*le Monde* du 1er février 1990) – ne leur demandait la moindre investigation. Le paradoxe a tout de même choqué quelques scientifiques, qui d'eux-mêmes ont mobilisé leurs collègues.

Accédant à leur demande, le ministère de l'environnement a signé une convention avec le CNRS, et la coordination des recherches a été confiée à M. Guilain de Marsily, professeur de géologie à Paris-VI. Ce programme PIREN-Seine, qui s'étale sur une période de quatre ans (1990-1994), mobilise quinze laboratoires groupant une soixantaine de chercheurs. On y trouve certaines équipes du CNRS, du CEMAGREF, de l'Ecole des mines, des universités parisiennes et même un groupe de Bruxelles fort « pointu » en microbiologie. Le coût global de l'opération dépassera la centaine de millions de francs.

Quatre thèmes sont explorés : le fonctionnement biologique de l'écosystème ; les effets de phénomènes exceptionnels comme les orages ; les conséquences de la gestion des barrages-réservoirs, qui sont aujourd'hui les « vraies sources » de la Seine ; l'évolution de l'occupation du sol sur une zone témoin (le bassin du Petit-Morin). Des rapports sont établis chaque année et un premier bilan sera dressé à mi-parcours du programme, c'est-à-dire au début de 1993.

De bons coins pour les pêcheurs

D'ores et déjà, les scientifiques s'avouent surpris par la vitalité d'un fleuve qui était tenu pour mort il y a vingt ans. Les poissons avaient disparu de ses eaux, qui ne roulaient plus qu'une soupe nauséabonde dans laquelle on ne relevait pratiquement plus aucune trace d'oxygène. Grâce aux efforts d'épuration financés par l'agence de bassin Seine-Normandie, chaque litre d'eau de Seine contient aujourd'hui 3 milligrammes d'oxygène dissous. Du coup la faune revient. Une quinzaine d'espèces de poissons sont couramment représentées et au pont de la Concorde, par exemple, on peut en trouver une bonne dizaine. Les amateurs de canne à pêche ont même repéré de bons coins, comme l'île aux Cygnes et l'entrée du canal Saint-Martin.

Explication de cette renaissance : « encouragées » par une relative amélioration de la qualité de l'eau, les bactéries s'activent et détruisent les matières organiques avec une étonnante efficacité. La Seine fonctionne donc naturellement comme une station d'épuration ambulante. *Si on ne l'asphyxie pas par un excès de rejets, elle accomplit son travail archi-millénaire.*

Ainsi le fleuve est à nouveau, grâce à sa capacités de « récupération », un élément d'attraction pour les communes riveraines. Qui aurait pensé, il y a quinze ans, que les concurrents du triathlon pourraient nager sur 1 500 mètres en plein Paris sans s'empoisonner? Partout on réhabilite les rives et beaucoup s'accordent à penser que, si c'était à refaire, on ne construirait plus de voies sur berge en plein centre de la capitale. Il est même question de transformer l'île Seguin, bastille des anciennes usines Renault, en une cité lacustre. En amont de Paris, à Thomery par exemple, les associations réclament le droit de se baigner, comme autrefois (*le Monde* du 31 août). Non content d'avoir réussi à faire inscrire les berges de la Seine dans l'aristocratie du patrimoine mondial, M. Jacques Chirac, dit-on, prépare son slip de bain pour une trempette symbolique et historique.

Bref, l'écosystème, bien que fortement « anthropisé », c'est-à-dire modifié par les interventions humaines, retrouve un certain équilibre. Le gardera-t-il? L'augmentation des capacités des usines d'épuration, comme Achères, en aval de Paris, et Valenton, en amont de Paris, et les facultés auto-nettoyantes du fleuve sont sans cesse remises en question par l'accumulation des activités de l'agglomération parisienne. C'est une course-poursuite entre les épurateurs et les pollueurs. Ces derniers, selon le schéma d'aménagement accepté par le conseil régional et par l'Etat, seront 12 millions en 2015. C'est pour cela que les scientifiques se font malgré tout beaucoup de soucis pour la Seine.

MARC AMBROISE-RENDU

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

CARNET DU Monde

Naissances

– M. et Mme Mohamed BENKIRANE,
M. et Mme Karim BENKIRANE,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Driss,
le samedi 12 septembre 1992, à Montpellier.

24, boulevard Roosevelt,
Casablanca.

– Le docteur Barbara ROSSINI
et le docteur Pascal DUBOC,
ont la joie d'annoncer la naissance de
Tom, Adrien, Nyamgel
le 25 août 1992, à Paris.

– Pierre et Claire PILLOUD,
leurs enfants
Nicolas, Sophie, François, Thomas et Matthieu,
sont heureux d'annoncer la naissance de
Vadim, Gilles,
le 26 août 1992,
chez Nathalie et Jérôme.

Neuchâtel (Suisse).

Mariages

– **Pascal CULERRIER**
et
Emmanuelle DAGNAUD
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré, le 19 septembre 1992, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris.

85, rue de la Santé,
75013 Paris.

Décès

– Mme Jacques Billier,
Dominique Billier,
Jean-Cassien et Lila Billier,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Jacq-Théo BILLIER,
rappelé à Dieu le 12 septembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Mme Jacques Billier,
BP 20,
17690 Angoulins-sur-Mer.
Dominique Billier,
17, quai de la Mégisserie,
75001 Paris.
Jean-Cassien et Lila Billier,
consulat de France,
3000 Sfax (Tunisie).

– Lilly et Seymour Berman,
Daniel et Paule Buk,
Jacky et Frédérique Buk,
ses enfants,
Ses petits-enfants
Et son arrière-petite-fille,
Rachel Lazarovicz,
sa sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Esthera Tayga BUK,
survenu le 17 septembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu le 21 septembre.

– **Jacques CHATEL,**
est mort le 21 septembre 1992.

« C'est cette heure qu'il faut franchir.
C'est cette heure-là où ils meurent. »
Erich Maria Remarque.
Les Camarades.

66, boulevard Soult,
75012 Paris.

– Nicole et Michel Rambourg,
François et Françoise Derzelle,
ses enfants,
Valérie, Guillaume, Gersende, Erwan, Rodolphe et Thomas,
ses petits-enfants,
Maurice Derzelle,
son frère,
Et toute sa famille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de
Oscar DERZELLE,
survenu le 20 septembre 1992.

348, rue Lecourbe,
75015 Paris.

– Martin Djidou,
son fils,
Colette et Philippe Djidou-Laïk,
sa sœur, son beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès de
Gabrielle-Fatima DJIDOU.

Les obsèques auront lieu jeudi 24 septembre 1992, à 11 heures, au cimetière local de Villejuif, rue Edouard-Vaillant.

– Le professeur Mickaël Berreby
et son épouse,
ont la douleur de faire part du décès du
Père Kurt HRUBY,
survenu le 5 septembre 1992.

« Vous n'étiez que bonté, prévenance et tendresse. »

7, rue des Sablons,
78550 Gressey.

– Dans l'assurance de la Résurrection,
Mme Jeanne DESCHAMPS
a rejoint, en juillet dernier, le
pasteur Benjamin DESCHAMPS,
pasteur
à Nancy, Rouen, Paris, Bayonne,
et dans la Mission intérieure de France.

Leur conviction constante : Dieu est venu à nous à travers la Bible, et en Jésus-Christ, Seigneur, Sauveur, Ami.

« Ayez les uns pour les autres de la bonté et de la miséricorde... Aimez la vérité et la paix. »
(Zacharie, VII et VIII.)

Nous saluons ici ceux qui ont connu nos parents, et nos amis de toutes dates.

Violette Deschamps,
Marguerite Sainty,
Claire-Eglantine Deschamps,
Jean-Pierre, Myriam, Eric, Gabrielle, Michel, Claire-Lise,
Leurs conjoints, leurs enfants
Et les familles alliées.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue du Commandant-Bicheray,
76600 Le Havre.

– Ses frères et sœurs,
Pierre Loison,
Marie-Thérèse Guéniot,
Jacques Loison,
Marie-Claire Loison,
Gilberte Loison,
Et leurs enfants et petits-enfants,
Leurs parents et alliés,
Maignien de Mesnay,
Grosborne, Brueder et Dreyer,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du
capitaine de cavalerie
Jean-Marie LOISON,
décédé le 19 septembre 1992, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 23 septembre, à 16 heures, en l'église Saint-Léon, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.
112 *ter*, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Rennes. Trébeurden.

M. et Mme Jean-Michel Julienne
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Loyer
et leurs enfants,
M. et Mme Guillaume Larher
et leurs enfants,
M. et Mme Hervé Loyer
et leurs enfants,
M. et Mme François-Xavier Giraud
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Loyer
et leurs enfants,
Les familles Lequien, Loyer, Oudot,
ont la tristesse de faire part du décès de
Mme Léon LOYER,
née Yvonne Oudot,
survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 21 septembre 1992, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney de Rennes.

– Ses enfants,
Son petit-fils,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Jean MINTHE,
survenu le 19 septembre 1992, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

20, rue du Commandant-René-Mouchotte,
75014 Paris.

– M. Bernard Zeiller,
Mme Jacqueline Zeiller,
M. et Mme Stéphane Galy-Dejean,
Thibault, Alban et Astrid,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Suzanne Pannier,
M. et Mme Jacques Pannier
et leurs enfants,
Mme Renée Zeiller,
Mme André Jouvin
et ses enfants,
ses sœur, frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont le chagrin de faire part du décès de
Mme Jean René ZEILLER,
née Denise Pannier,
survenu à Cannes, le 16 septembre 1992.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 23 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre, 90, avenue Achille-Peretti à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Mantes-la-Ville (Yvelines), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue de l'Amiral-de-Coligny,
75001 Paris.
29, avenue des Gobelins,
75013 Paris.
11, rue Chanteplaine,
Odos 65310 Laloubère.

Remerciements

– Mme Claude Montigny
remercie infiniment tous ceux qui se sont associés à sa peine après le décès de
Claude MONTIGNY,
avocat à la cour.

– Mme André Vuillermoz,
M. Henri Vuillermoz,
M. Louis Vuillermoz,
très touchés par les témoignages de sympathie reçus lors du décès de
André VUILLERMOZ,
remercient vivement ceux qui les leur ont adressés.

Anniversaires

– Il y a cinquante ans, le 21 septembre 1942, à 6 h 15 du matin,
Fanny ROZENZIVERG,
née à Paris et âgée de dix-sept ans,
quittait le camp français de Pithiviers, à destination d'Auschwitz, dans le convoi n° 35 avec mille autres juifs français livrés aux Allemands par le gouvernement de Vichy.

Elle y a été assassinée.

Sa mère,
Ida,
déportée le 7 août 1942, a subi le même sort.

N'oublions pas.

Sa sœur Suzanna Gutmacher
Et ses cousins germains Anna Senik
Et Henri Rochant.

– A la mémoire de
Benjamin SCHATZMAN,
professeur à l'Ecole odontotechnique,
arrêté comme 743 intellectuels juifs, le 12 décembre 1941, interné successivement aux camps de Compiègne, Drancy, Pithiviers, Beaune-la-Rolande, déporté le 23 septembre 1942, mort à Auschwitz.

En souvenir de son épouse,
Cécile,
décédée le 10 novembre 1969.

De sa fille
Danny,
décédée le 3 janvier 1978.

De la part de
Willy Gueller,
Evry et Ruth Schatzman,
Et de leurs enfants et petits-enfants.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée, le samedi 26 septembre 1992, à 11 heures, en l'église de Louveciennes (Yvelines), à l'intention de
Pierre de LÉOTARD,
décédé le 12 août.

– Une messe sera célébrée à la mémoire du
professeur
Jean-Louis LORTAT-JACOB,
le vendredi 2 octobre 1992, à 8 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Soutenances de thèses

– M. Zakaria Fawaz soutiendra publiquement sa thèse de doctorat ès sciences économiques : « Monnaie, politique monétaire et inflation, de la Palestine à Israël (1917-1960) », le vendredi 25 septembre 1992, à 9 h 30, à l'université de Poitiers, 93, avenue du Recteur-Pineau, salle du conseil de la faculté, bâtiment Silence.

– Laurence Moatti a soutenu sa thèse de doctorat en droit, le 3 juillet 1992, à l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, sur les « Aspects juridiques des contrats internationaux de compensation », avec la mention « très honorable ».

☐ **La Petite Ceinture... dernier tour avant coupure.** – Avant la coupure définitive de la ligne de Petite Ceinture au sud de Paris, le Cercle ouest-parisien d'études ferroviaires (COPEF) organise, le samedi 10 octobre, un train spécial « Tour de Paris express », qui permettra de découvrir cette ligne et celle des Moulineaux. Des arrêts sont prévus dans les sites les plus caractéristiques. Départ de la gare de Lyon à 9 heures, retour à 12 heures.

► Participation aux frais : 100 F par personne. Inscriptions par correspondance auprès du COPEF, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris, avant le 6 octobre (joindre une enveloppe timbrée). Possibilité de se présenter au départ, gare de Lyon, voie M, à 8 h 45.

CULTURE

CINÉMA

La beauté du diable

SYLVESTRE
de Joao Cesar Monteiro

Une histoire de jeune fille vierge promise à un barbon paillard, de porte imprudemment ouverte à un pèlerin pas catholique, de mensonge et de désir, de Barbe Bleue lusitanien, de pucelle devenue jeune guerrier (sous le nom de Sylvestre), de Révélation, d'amour et d'infini.

Un grand tourbillon de conte de fées et de roman courtois (plusieurs textes traditionnels ont été mis à contribution pour le scénario), où la réalisation balaie toutes les pesanteurs de la reconstitution et du folklore, de l'affectation enfantine comme de la grandiloquence historique.

Joao Cesar Monteiro se lance dans cette aventure avec un aplomb de grand mécréant du cinéma, allie sans sourciller les plus inavouables procédés à une totale innocence du regard, trafique des diapositives en décors de fond, rajoute des filtres rouges comme des lampions de bordel et des lueurs d'apocalypse, bricole des mains coupées phosphorescentes de grand-guignol mystique et potache. Ce pourrait être appliqué, kitsch, c'est, à tous les sens du terme, fantastique.

Depuis dix-huit mois, quelques dizaines de milliers de Français ont un ami nommé Joao de Deus, rencontré grâce à la sortie de *Souvenirs de la maison jaune*, premier film de Monteiro à avoir bénéficié d'une sortie commerciale. Jean de Dieu n'était pas seulement le nom du personnage joué par le réalisateur, il était à Monteiro ce que Charlot est à Chaplin, un double, un jumeau fidèle, mais animé d'un génie propre.



A droite, Maria de Medeiros

Si le réalisateur portugais fait une fugitive et royale apparition dans *Sylvestre* (qui date de 1981), on ne voit pas cette fois Joao de Deus à l'écran. C'est pourtant son esprit machiavélique et intègre, comique et impavide, qui trame les horreurs de la guerre et les élans de la chair, les jeux de magie, d'orgueil et de cupidité dont le film agence les rebondissements.

Sylvestre évoque souvent les tableaux de Giotto, mais la beauté de Maria de Medeiros, admirable actrice, est d'un Raphaël, la fantasmagorie d'autres plans évoque Gustave Moreau par ses profusions, auxquelles répondent la richesse et l'invention sidérantes de la bande-son. Tout cela comme en se jouant.

JEAN-MICHEL FRODON

MUSIQUES

Compiègne redécouvre « Christophe Colomb »

Un opéra rarement représenté de Darius Milhaud reprend vie pour le centenaire du compositeur

Darius Milhaud est né le 4 septembre 1892, quatre siècles moins un mois après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Ce n'est pas tant cette coïncidence qu'une collaboration régulière du compositeur avec Paul Claudel qui lui a inspiré l'évocation lyrique de la carrière et de la destinée du grand navigateur. L'opéra *Christophe Colomb*, créé à Berlin en 1930, cinq ans après *Wozzeck*, était une des œuvres auxquelles Milhaud tenait le plus. Il était naturel de la retenir pour célébrer le centenaire du musicien, même si la musique en est un peu ingrate, malgré ses rythmes entraîneurs et ses couleurs crues, un peu austère malgré le flot de ses mélodies, même si elle n'est pas de celles dont peut se nourrir le répertoire des théâtres.

Monument que l'on visite dans les grandes occasions, *Christophe Colomb* était, samedi 19 et dimanche 20 septembre à Compiègne, à la fois le spectacle inaugural de la seconde saison du Théâtre français de la musique et le coup d'envoi de l'hommage à Milhaud coordonné par l'association Acanthes, auquel participent la plupart des institutions musicales françaises. Dans la partition se retrouvent toutes les caractéristiques du musicien : rythmes sud-américains, motifs obstinés hallucinants, mélodies franchement dessinées, habillées d'harmonies polytonales, large place réservée aux chœurs qui s'associent à un orchestre où les percussions ont la part belle.

Ce goût de l'écriture épaisse (sans nuance péjorative) pose parfois des problèmes d'équilibre entre les voix et l'orchestre. Mais l'œuvre dure à peine deux heures et demie. Et si le premier acte est un peu long à s'installer, ses quatre derniers tableaux forment une progression grandiose qui culmine dans le second acte avec les scènes de tempête et le dialogue entre Christophe Colomb et sa conscience. La tension se relâche lentement jusqu'à la fin, mais sans se dissoudre.

La référence de 1956

Aussi étrange que cela paraisse, l'opéra n'avait plus été donné en France, dans sa version scénique, depuis sa reprise à Marseille en 1984. Pourtant cette grande fresque qui évite le prosaïsme historique grâce aux ressorts de la dramaturgie claudélienne (mais aussi grâce au parti pris par Milhaud en 1956 de brouiller la chronologie en inversant l'ordre des deux parties), peut se prêter à un certain luxe de mise en scène, mais aussi bien s'en passer. Les moyens mis en œuvre à Compiègne – assez modestes et traditionnels, mais conçus avec assez d'ingéniosité pour permettre le plein emploi d'un décor unique – servaient l'ouvrage sans flatter l'œil.

La superbe exécution de référence donnée en 1956 au Théâtre des Champs-Elysées sous la direction de Manuel Rosenthal, dont le disque nous a conservé la trace (disques Montaigne), avait été donnée en concert. Est-ce pour cela qu'elle était animée d'un rythme beaucoup plus soutenu ? Elle réunissait des voix (Janine Micheau, Robert Massard et Jean Giraudeau notamment) autrement solides que celles qu'on a pu entendre cette fois. Seul Laurent Naouri, dans le rôle titre, a paru à la hauteur des difficultés de l'écriture vocale. Mary Saint-Palais (la reine Isabelle) et Pascal Meise dans les emplois de ténor, sont un peu inégaux. Aux chœurs de la Fondation Gulberkian, il manque la vivacité et la netteté, du moins en comparaison de ceux de la Radio. Simple question de langue, sans doute.

L'un des atouts de la production de Compiègne reste la présence de Michel Hermon dans le rôle de l'Explicateur (il a choisi de chanter aussi celui du double de Colomb), dont le récit rythme littéralement le spectacle et relance la tension de l'auditeur. On a partiellement couvert la fosse comme, à Bayreuth. Cela ôte surtout du mordant aux instruments. La musique de Milhaud y perd plus qu'elle n'y gagne. Belle prestation néanmoins de l'Orchestre de la Fondation Gulberkian, sous la direction nuancée de Michel Swierczewski.

GÉRARD CONDÉ

▶ *Christophe Colomb* sera diffusé sur France-Musique samedi 10 octobre à 20 heures, au terme d'une semaine consacrée à l'Espagne, et à la veille d'une journée Christophe Colomb à laquelle *s'associeront en direct* les radios d'Europe et d'Amérique. Prochaine production du Théâtre français de la musique de Compiègne : *Mignon*, d'Ambroise Thomas, du 26 septembre au 10 octobre. Tél. : 05-03-13-46 (appel gratuit).

Mort du baryton Geraint Evans

Le baryton gallois Sir Geraint Evans est mort, le samedi 19 septembre, à Londres. Né en 1922, ce chanteur à la belle prestance, à la diction impeccable et d'une chaleureuse humanité avait fait sa première apparition sur une scène d'Opéra en 1948, à Covent Garden, dans le rôle de Papageno.

Il accomplit ensuite l'essentiel de sa longue carrière (1 185 prestations) dans le Royaume-Uni, et remit sans cesse sur le métier les rôles qui lui réussissaient le mieux : Beckmesser dans *les Maîtres chanteurs*, Don Pasquale de Donizetti, Falstaff, le Figaro des *Noces* de Mozart, qu'il chanta à Salzbourg aux côtés de Fischer-Dieskau. Karajan voulut le retenir à l'Opéra de Vienne pour sa façon d'interpréter Schaunard dans *la Bohème*, mais le chanteur refusa, préférant se fixer dans son île natale.

Il avait participé à de nombreuses créations (Benjamin Britten avait composé le rôle titre de *Billy Bird* à son intention) et avait tâté de la mise en scène. Anobli en 1969, Geraint Evans avait quitté la scène en 1984.

A. Ry.

THÉATRE

Duo infernal

Les démêlés conjugaux d'Elise et Marcel Jouhandeau

LA BELLE EXCENTRIQUE
au Théâtre Montparnasse

« J'ai toujours eu l'impression que, mises à part les mères, les femmes ne font pas partie de l'humanité », écrivait Marcel Jouhandeau. Il n'aimait que les garçons. Aux « joutes de la galipette » il se trouvait, dans leurs bras, de toute première force, et cela jusqu'à sa mort : *« Quand je songe qu'à soixante-quatorze ans j'ai pu faire hier, durant trois heures, ce qui aurait rompu dix jeunes gens, sans compter tout ce qui avait précédé et tout ce qui a suivi, j'éprouve un respect pour moi analogue à celui qui entourait les géants des temps anciens dont la Genèse parle. »*

Jouhandeau, quand il joue ici son Superman, est pourtant (ou « est aussi ») marié. Depuis des années. Il a rencontré, à quarante ans, une danseuse, Élisabeth Toulemon, qui va devenir la célèbre « Élise » de ses livres. Dès la première rencontre il a bien vu en elle *« une princesse barbare des temps mérovingiens »*, d'*« un pittoresque exorbitant »*, ce qui n'était guère son style, et sa mère l'a averti : *« Ce n'est pas une femme pour se marier ».*

N'importe : homosexuel exclusif, il se fait la chose d'une femme, ou pour mieux dire d'une terreur. Il avancera deux excuses : son masochisme, et sa ferveur religieuse : *« Les complications que je prévois m'épouvantent, mais tant mieux : nous vivrons davantage »*, et il invoque *« la volonté inexorable de Dieu de* (me) *voir aux prises avec cette femme ».*

Elles vont être sanglantes, lesdites *« prises »*, et Jouhandeau jamais ne saura s'en libérer. Sa mère avait vu juste : *« Elle a une griffe dans le regard, je vois que tu ne l'en retireras jamais. »* Domination qui, presque chaque jour, frôle le burlesque : *« Je l'ai entendue geindre à genoux derrière la porte de ma chambre, puis pousser des cris de paon, pour que je l'autorise à m'embrasser. J'ai résisté trois heures, mais comme elle serait restée trois ans dans cette posture dramatique, j'ai dû céder. »*

Bientôt, et à tout jamais, Jouhandeau est révulsé : *« Je ne puis la regarder sans horreur »*; *« Je ne peux plus la considérer que sous l'aspect d'un sac de boue »*; *« Elise à ma droite, la Seine à ma gauche, plutôt que de suivre l'une je me jetterais dans l'autre »*, plastronne-t-il. Mais c'est faux : il est incapable de la quitter, même lorsqu'en avril 1942 elle envoie aux Allemands, à la Feldgendarmerie de l'avenue de la Grande Armée (proche de chez elle), des lettres de dénonciation, dans l'espoir de faire arrêter des amis de son mari, résistants, comme Jean Paulhan.

« Ne pas déplaire à ma mère »

La faiblesse d'un écrivain aussi fort que Jouhandeau est surprenante, lorsqu'il nous dit par exemple, en 1977 : *« J'ai cru un moment être antisémite, mais je l'étais surtout par mimétisme, parce que ma femme, elle seule, l'était foncièrement. »* Sous l'Occupation, jamais Jouhandeau n'eût été capable de dénoncer qui que ce fût, ni de publier un mot contre les juifs, mais ce serait ne pas le connaître tout à fait que d'ignorer ce qu'il en écrivait en 1936 : *« Je fais vœu ici de les signaler à la vindicte de mon peuple, tout le temps qu'il en restera un seul en France qui ne soit pas soumis à un statut spécial. »*

Si les démêlés du duo infernal Elise et Marcel Jouhandeau ont suscité, de la part de l'un comme de l'autre (car elle écrivait aussi), des pages plus d'une fois remarquables, il n'en reste pas moins que le pugilat bascula sans cesse, comme Jouhandeau l'a dit lui-même, dans l'*« abjection »*. Souvent les amis ne comprenaient pas *« comment Jouhandeau a pu continuer de vivre auprès de ce monstre »*. *« C'est pour ne pas déplaire à ma mère »*, répondait-il. Il est vrai que Mme Jouhandeau mère n'admettait pas le divorce, même d'avec une Elise. Admirable écrivain elle-même (elle écrivait tous les jours à son fils Marcel, tout en tenant la caisse de la boucherie de son mari, à Guéret). Elle se disait indignée par *« ces femmes qui s'imaginent que la vie est une partie de plaisir, et qui n'en démordent pas : elles divorcent, comme si ce n'était pas pour être plus malheureuses. J'aime mieux mon temps. On savait souffrir, et c'est cela, ce n'est pas autre chose, le bonheur. »*

Sur la scène du Théâtre Montparnasse, Zizi Jeanmaire et Michel Duchaussoy jouent le couple Jouhandeau : c'est une adaptation-montage de leurs livres, réalisée, dans les limites du présentable, par Jean-Pierre Grédy. La mise en scène, simple et vive, est de Roland Petit, qui a posé juste un lit et une table devant de belles toiles peintes qui apparaissent à l'arrière avec tout le charme d'une lanterne magique.

Michel Duchaussoy, grand acteur, qui avait accompli déjà le miracle d'interpréter, avec un tact absolu, le sidéen de l'un des chefs-d'œuvre de Copi, *Une visite inopportune*, joue ici, avec une même retenue, une même irradiation spirituelle, le si mystérieux Marcel Jouhandeau.

Zizi Jeanmaire, lumineuse, belle, aisée, joyeuse, ne ressemble bien sûr en rien à la carabosse *« affectée jusqu'au grotesque »* devant qui Jouhandeau disait aussi *« reculer d'effroi »*. Autant voir et entendre une artiste adorable, et imaginer, en transparence, l'Élise réelle, et ce que Jouhandeau nommait *« sa détresse affreuse »*.

MICHEL COURNOT

▶ Du mardi au vendredi à 21 heures. Samedi, 18 h 30 et 21 h 15. Dimanche 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74.

◻ Grève prévue des intermittents du spectacle. – Les fédérations du spectacle CGT et FO appellent à *« une grève générale reconductible »* à partir du 24 septembre, pour obtenir *« la prorogation jusqu'au 31 décembre 1992 »* du régime actuel d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, qui devrait prendre fin le 30 septembre. Une négociation avec le CNPF devrait commencer le 25 septembre.

Le rideau rouge

Le Festival d'automne frappe fort en s'ouvrant avec Tchekhov monté par Braunschweig

LA CERISAIE
à Gennevilliers

La scène s'éclaire. Au coin jardin un garçon est endormi contre un rideau rouge qui va s'ouvrir sur des parois coulissantes, carreaux translucides bordés de noir, comme au Japon. Et qui dégagent un plancher en fausse perspective. C'est le décor de *la Cerisaie* de Tchekhov, par Stéphane Braunschweig, scénographe et metteur en scène. Une lecture totalement neuve dans laquelle on entre après quelques minutes d'adaptation, le temps de mettre de côté les versions qui meublent la mémoire, celle si belle et émotionnelle de Peter Brook, celle nostalgique et romantique de Georgio Strehler, celle agressive de Karge et Langhoff...

Stéphane Braunschweig ne leur emprunte rien. Il a travaillé sur la traduction – également nouvelle – de Françoise Morvan et André Markowicz, redécouvrant, sinon une histoire et des personnages, du moins un texte percutant, grinçant, jetant des vérités impitoyables. La clef de sa lecture est le rideau rouge, le rideau rouge est le théâtre. Le théâtre, c'est l'artifice.

Firs, le vieux domestique radoteur que l'on va oublier dans la Cerisaie condamnée est un mannequin à l'image du comédien qui le tient devant lui et le manipule – comme une marionnette bunraku. Les personnages ne se comportent pas avec « naturel ». Leurs intonations trahissent une sorte de « fausseté », de gêne, et leurs attitudes, des sentiments dont ils ne sont pas conscients, sinon il n'y aurait pas de pièce. Au sujet de son spectacle, Stéphane Braunschweig évoque la difficulté de sortir de l'enfance. On pourrait plutôt parler d'une inconscience puérile à laquelle les uns et les autres se raccrochent désespérément.

Le fantôme de l'innocence

Cette maison où revient Lioubov et ceux avec qui elle était allée à Paris oublier un mari mort, un enfant noyé, cette Cerisaie est une boîte à malices – parois coulissantes, trappes dans le plancher, carrés de lumière qui dessinent des fenêtres... Elle est un coffre à jouets où ces personnages d'âge adulte avaient enfoui leur innocence, dont il ne reste plus que le fantôme. Les comédiens sont jeunes, leur vitalité accentue la violence crispée des situations.

Le choc des retrouvailles déséquilibre cruellement les quelques certitudes sur lesquelles les personnages croyaient pouvoir encore se reposer. Ces retrouvailles, qui devaient recomposer une famille, au contraire la désarticulent. Chacun se débat de son côté, tâtonnant à la recherche des repères cachés, disparus. Les uns les autres se regardent effarés, sans vouloir comprendre, amenés presque malgré eux, dans un sursaut de survie, à s'extraire un moment de leur égocentrisme et à se tendre la main.

A laisser parler leur désir d'amour, qui tourne autour de Lioubov – Flore Lefebvre des Noettes, une flamme dans une robe rouge. Ils se connaissent suffisamment pour avoir le droit de se mentir, mais leurs confidences jaillissent comme des larmes de fureur – *« une parole expulsée »* selon Braunschweig – venant casser le jeu, l'artifice, le théâtre dans lequel ils sont enfermés.

Ils sont attachants parce que, derrière leurs attitudes théâtrales, leur sincérité apparaît évidente. Il n'y a pas de dérision, même sur le frère de Lioubov (Pierre-Alain Chapuis), montré comme un niais. Les deux jeunes filles (Alexandra Scicluna et Agnès Sourdillon) sont à merveille des adolescentes lucides et désarmées. Les personnages d'ailleurs vont par deux : ainsi Carlotta (Anastassia Politi), la gouvernante-illusionniste, la cosmopolite sans identité, et Firs, le valet, nostalgique du temps où il était esclave. Lopakhine (Olivier Cruveiller), l'ancien moujik nouveau riche, acquéreur de la Cerisaie, est finalement aussi idéaliste que Trofimov (Claude Duparfait), éternel étudiant, éternel militant. Ils sont le reflet l'un de l'autre, et tous deux fascinés par Lioubov, la femme.

Et quand Loupakhine s'avance, annonçant triomphalement qu'il a acheté la Cerisaie, tirant péniblement trois grands praticables reliés ensemble, quand il sable le champagne seul, sa veste blanche froissée accrochée dans un carré de lumière, quand sur le sol jonché de roubles Lioubov s'étend et pose sa joue, quand elle part avec les autres, avec tout le monde, Firs se détache de son mannequin, le dépose amoureusement sur le plancher, contre le rideau rouge, tourne le visage gris à son image vers la salle : c'est beau, triste et magique comme une représentation qui s'achève.

COLETTE GODARD

▶ *Du mardi au samedi à 20 h 30, dimanche à 17 heures. Relâche lundi et jeudi. Jusqu'au 18 octobre. Tél. : 47-93-26-30.*

VARIÉTÉS

Les lazzi du club des quatre

Un spectacle simple où l'on rit beaucoup en grinçant parfois des dents

CHANSON PLUS BIFLUORÉE
Au Casino de Paris

Les quatre membres fondateurs de l'entreprise de dérision nommée Chanson Plus Bifluorée se sont retrouvés il y a sept ans sur une scène commune, après avoir fait leurs premiers pas en duos (*le Gong du Balayeur* et *le Mécanophone*). Avec leurs dégaines hétéroclites, un grand maigre, un petit, un très frisé, un presque chauve, Xavier, Robert, Michel et Sylvain sont des sortes de zazous d'après l'heure. En ces temps de grand mic-mac, où la société qu'ils caricaturent entretient la confusion mentale jusqu'à mettre sur le même plan le futile et le grave, la fronde, selon Chanson Plus, consiste à prendre les choses comme elles viennent, sans théoriser à outrance, en évitant de se faire taxer d'imbécillité grâce à un regard naïf et acide.

De l'hymne religieux aux yaourts à la délicieuse caricature des Voix bulgares (*le Mystère des Voix du Gard*), en passant par l'inanité des informations télévisées (*« Mais revenons en détail sur les détails de l'affaire... »*), ou *l'Internationale* chantée swing, les quatre compères de Chanson Plus (deux barytons, un ténor, une voix de basse, soutenus par une guitare et un piano) n'ont peur de rien.

Le spectacle, une heure et demie sans bavures, est truffé de clins d'œil, certains massifs, mais très sincèrement admiratifs (Brassens), parfois tout en finesse (Boby Lapointe), de références. Car les chanteurs de Chanson Plus ont écouté leurs classiques. Les Frères Jacques, bien entendu, leurs voix superposées, leur sens de l'absurde et de la mise en scène, Trenet, tendance surréaliste décalée, Brassens, ses provocations sans regrets, sa fougue rieuse. Ils ont aussi mis Prévert en musique, assez joliment, repris un paresseux *Tango corse*, et traité du problème des intermittents du spectacle façon *chant des partisans*.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Jusqu'au 3 octobre à 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99. Album : *Pourquoi les girafes ?* (FNAC Music).

هكذا من الأصل

NOS CHAUSSURES SURVIVENT A CEUX QUI LES FABRIQUENT.

Les doigts s'agitent avec dextérité.

Patiemment, ils tirent sur le fil, puis le nouent d'un mouvement sec et précis avant de s'attaquer au point suivant. Et ainsi de suite. Jusqu'à ce que le travail soit fini.

Ce pourrait être une grand-mère assise sous le porche de sa maison du Mississippi, occupée à repriser calmement le bleu de travail de son homme. Ou bien l'épouse d'un jeune fermier de l'Oregon, en train de coudre avec émotion une robe pour la première surprise-partie de sa fille. Ou encore une vieille fille au fin fond du Wyoming, passant ses journées à assembler obstinément les morceaux multicolores du patchwork destiné à la kermesse de la Fête Nationale. Ce n'est rien de tout cela.

Les doigts en question appartiennent à l'un de ces artisans à l'ancienne qui fabriquent bottes et chaussures chez Timberland.

Et ce sont des doigts magiques. Contrairement à la plupart des entreprises, nous n'utilisons pas de machines sophistiquées et toutes ces techniques de production de masse qui font des produits bâclés de mauvaise qualité. Nous préférons les hommes de l'art, adroits et consciencieux, qui, assis à leur établi, cousent avec un simple fil et une aiguille toutes nos chaussures et nos bottes. Evidemment, cela demande du temps et de l'argent. Mais quand vous saurez tout ce que cela implique de se retrouver estampillé "Timberland", vous conviendrez que vos pieds valent largement cet investissement.

Parlons cuir, pour commencer. Nous sélectionnons des cuirs pleine fleur de première classe. Et nous exigeons d'eux une souplesse inhabituelle pour des chaussures. A plus forte raison pour des bottes de marche.

Quand nous trouvons un tanneur qui tient autant que nous à votre confort, nous le remercions en lui achetant sur-le-champ la totalité de sa production. L'étape suivante consiste à imprégner le cuir avec des onguents au silicone afin de l'empêcher de se dessécher et de prendre l'eau. Il est très important de noter que c'est à ce moment-là que nous le teignons; nous pourrions faire des économies sur votre dos en le "badigeonnant" ultérieurement, comme d'autres, mais nos affaires se détérioreraient encore plus vite que la couleur.

Avant que l'homme de la photo ne se mette au travail, chaque pièce de peau est moulée à la main sur une forme géométrique spéciale. L'étirer ainsi préalablement évite au cuir de se fendiller à l'usage.

Nous utilisons une unique pièce de cuir pour les montants de la chaussure. Il s'agit là d'une technique inspirée des mocassins indiens. Outre le fait de prolonger la durée de vie de la chaussure, cela a aussi pour effet de l'assouplir (et donc de la rendre parfaite dès le premier usage). Ainsi, avant même qu'on ait sorti des tiroirs la première aiguillée de fil, la chaussure mérite déjà son label Timberland.

Ceci dit, nos chaussures n'en seraient pas tout à fait dignes sans le savoir-faire et l'œil de lynx de l'homme qui les assemble, point par point. En toute sincérité, nous n'avons pas encore découvert à ce jour d'engin capable de coudre mieux que ne le font nos artisans.

Toutes les chaussures sont cousues au moyen d'un nylon extrêmement solide auquel on fait des doubles nœuds – cela s'appelle le point de perle – qui ne se déferont jamais, même si le fil est coupé accidentellement, ou si – fait hautement improbable – il casse.

Les coutures sont scellées par non pas une, mais deux couches de latex, pour prévenir toute infiltration d'eau dans les trous des piqûres. Puis, mettant à profit l'un des nombreux brevets de Timberland, les contreforts sont soudés aux semelles pour l'éternité.

Bien entendu, notre souci du détail ne s'arrête pas aux coutures. Nos œillets, par exemple, sont en laiton massif. Non que le laiton soit le moins cher des matériaux, loin de là. Ni parce qu'il est à la mode. Simplement parce qu'il ne rouille pas.

Toujours suivant le même principe, les languettes de nos bottes sont maintenues par quatre rangs de coutures de nylon. Rien de moins! Nous aurions pu nous contenter de trois rangs. Ou même de deux. Mais nous sommes sûrs que vous auriez bien vite rendu vos bottes. En ce qui concerne l'intérieur, si nous sommes persuadés que l'eau ne peut y pénétrer, nous avons voulu aller plus loin, et éviter que la chaleur n'en sorte.

C'est pourquoi la majeure partie de nos bottes sont isolées grâce au Thinsulate – pour la languette, les contreforts et les montants –, les orteils, quant à eux, ayant droit au traitement de luxe: l'Ensolite. Les aventuriers du début du siècle auraient aimé savoir que nos bottes ont été testé régulièrement à -20°. Les incrédules apprécieront. Vous devez croire que Timberland est une entreprise tout à fait traditionnelle. Et bien sûr, on vous donne raison. Malgré cela, au cours des années, nous avons pris en compte toutes les améliorations pouvant vous concerner.

Le fait d'utiliser pour nos semelles du polyuréthane double densité haute résistance en est un bon exemple. La doublure en Gore-Tex étudiée pour garder vos pieds au sec en est un autre. Le Gore-Tex présente la remarquable propriété de posséder 1,4 milliard de pores au centimètre carré, précision que notre service de contrôle a pris la liberté de ne pas vérifier avec exactitude.

En dépit de la marche inéluctable du progrès, laissez-nous vous rassurer sur un ou deux points.

Premièrement: *nous ne deviendrons jamais*, au grand jamais, des victimes de la mode.

Deuxièmement: bien que beaucoup tentent de nous copier, nous ne changerons pas d'un pouce notre façon de travailler.

Quand vous fabriquez quelques-unes des meilleures chaussures au monde et l'élite des bottes, vous êtes condamnés à attirer les imitateurs. Mais chez Timberland, les gars ne sont pas du genre à se troubler pour si peu. Le fait est qu'il n'y a pas grand-chose qui puisse les troubler. Sauf, peut-être, lorsqu'ils rentrent à la maison et qu'on les attend de pied ferme pour qu'ils rapiècent eux-mêmes leurs propres bleus de travail. Leur réaction est normale: après tout, quel homme aime rapporter du travail chez lui?



Magasins Timberland: 52, Rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris et 5, Rue Childebert 69002 Lyon • Alan's - Sté Le Chamois Boutique 9, Rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand • Alex Boutique - 67, Av. Meisxell - Principauté d'Andorre, Andorre-la-Vieille • Brunswick Sport - 12, Rue de l'Apport-au-pin 60300 Senlis • Brunswick - SA Line 125, Bd Jean-Jaurès 92100 Boulogne-Billancourt • Cartouche - SA Influence 31000 Toulouse • Christian Orcel Sports - C.C. Les Bergers 38750 Alpe-d'Huez • Galeries Lafayette - 47, Rue La Bruyère 75009 Paris • Gérard Olivier - S.A. Chappaz 74000 Annecy • Goitschel Christine - Val-Thorens 73440 St-Martin-de-Belleville • Greenstreet - SARL de la Grande 50, Rue de la Grande-Chaussée 59000 Lille • K. Land SARL - 59, Rue des Oranges 25000 Besançon • Killy Sports - 73150 Val-d'Isère • La Botte Chantilly - 22-24, Rue de la Grande-Chaussée 59800 Lille • La Botterie - 14, Bd des Moulins 98000 Monaco • La Glisse - 23, Cours Jean-Jaurès 38000 Grenoble • Manfield - 9, Rue de Téhéran 75008 Paris • Michard Ardiller - 4, Cours Montaigne 24000 Périgueux • Monod Michèle et Bernard - Guy Perillat Shop 74220 La Clusaz • Nautic Balagne - Bd Wilson 20260 Calvi • Renée Jean - 2, Rue des Papassandi 13100 Aix-en-Provence • Sanglard Sports SA - 31, Av. Michel Croz 74400 Chamonix • Sapac Printemps Brummel - 102, Rue de Provence 75009 Paris • Shenendoah - Escale Borély Plage, dir. Pointe Rouge, bientôt Rue Grignan 13000 Marseille • Sports Boutique - 73550 Méribel • Stanley Burtin - 22, Place St-André-des-Arts 75006 Paris • Tolub - 11, Rue Gambetta 54000 Nancy • YS Bottier - 50, Place Coulet 83700 Saint-Raphaël • Armurerie Slipp - 12, Rue du 22 Novembre 67000 Strasbourg • Asphalte - Elite Diffusion 68100 Mulhouse • Au Bon Marché - 115, Rue du Bac 75007 Paris • Chaussures Armando - Immeuble Sabaudia 74120 Megève • Chok Chaussure - Place du Casino 14800 Deauville • Creeks Distribution - 37/39, Rue Pleyel 93200 Saint-Denis • Glamour - 9, Rue Thouret 76000 Rouen • Gold - 21, Rue du Général-de-Gaulle 10000 Troyes • Institution - 29, Rue d'Antibes 06400 Cannes • La Bott'à Skis - Le Val Claret 73320 Tignes • Le Guépard - Tour Europa 94531 Thiais Cedex • New Sport - CC de l'Etoile 74200 Thonon • Royan Marine Service - 14/15 Voutes du Port 17201 Royan • SA Le Vallon Blanc - Bernard Reymond Sports 73320 Tignes • SARL Claude Penz Sport - Le Bettex 74170 Saint-Gervais • SARL Chabishoes - Noël Sport 38860 Les Deux Alpes • SARL Holiday Shop - Léo Lacroix - Les Menuires 73440 St-Martin-de-Belleville • SARL SFM Barry More - Rés. Les 3 Boulangers - 152, Rue Nationale 57600 Forbach • Simon - 4, Place Léon-Bourgeois 51207 Epernay • Société Clarisse - 22, Rue Crébillon 44000 Nantes • Voilerie Le Rose - 19, Av. du Dr Nicolas 29110 Concarneau • Sport 2000 - CC Nice Etoile 06000 Nice • Tunmer Ata Sport SA - 5, Place Saint-Augustin 75008 Paris.

هكذا من الأصل

CULTURE

ARTS

Reliquaires intimes

Parmi les rares surréalistes américains Joseph Cornell fut le plus mystérieux

JOSEPH CORNELL
à la galerie Karsten Greve

Il fut longtemps vendeur de tissus et brièvement représentant en réfrigérateurs – mais Breton et Eluard le prièrent de participer à l'Exposition internationale du surréalisme de Paris en 1938. Il vécut un demi-siècle avec sa mère et son frère dans une maison de Long Island et installa son atelier dans la cave – mais Peggy Guggenheim recherchait ses œuvres et le *Museum of Modern Art* de New-York lui rendit hommage en 1961. Il fut membre de l'église scientiste, s'étant converti à vingt-deux ans – mais ses amis s'appelaient Marcel Duchamp et Max Ernst, Yves Tanguy, Robert Motherwell et Mark Rothko. En Joseph Cornell le petit-bourgeois se mêle à l'artiste d'avant-garde, l'homme rangé au rêveur encyclopédique. Il y a du Borges et du Facteur Cheval en lui, lui qui n'eut en vérité qu'une seule activité, fort modeste en apparence, disposer dans des boîtes vitrées de menus débris et vestiges d'objets usuels et d'images.

A l'inverse de la plupart de ses contemporains, y compris de ceux qui lui marquèrent admiration et fidélité parmi les surréalistes, Cornell ne concédait rien au spectacle de l'art et à l'art spectaculaire. Il ne se montrait pas, il parlait peu. Il préférait rassembler verres cassés, pipes hollandaises, vignettes romantiques, vieilles photographies, morceaux de bois rongés par les vers, cartes de géographie anciennes et délavées, livres défraîchis et billes de couleur. Ce qu'il en faisait ? Des reliquaires intimes, de petits autels privés assemblés comme autant d'allégories du temps passé. Il les enfermait dans des coffrets de bois, si bien qu'une exposition de ses objets fait songer aux sacristies et aux chapelles italiennes et espagnoles où sont rangés dans des armoires ossements saints et instruments du culte. Elle évoque encore une boutique de brocanteur désordonné et ennemi de la vente.

Un développement du collage

En 1926, Cornell eut la révélation du cubisme dans une exposition new-yorkaise. Quelles qu'aient été ses amitiés surréalistes affichées, il lui demeura fidèle, si fidèle qu'il serait tentant de définir son œuvre entier comme un adroit et fertile développement du collage en trois dimensions. Comme ses premiers inspirateurs, Picasso et Braque, Cornell aimait les gravures de mode en noir et blanc, les petites annonces des journaux d'autrefois et leurs publicités qui vantent la *« Maison Meurillion, Trousseaux, Layettes, Lingeries, Dentelles. Spécialités de costumes et chapeaux d'enfants, Passage du Nord »*.

Cet exercice à mi-chemin du bricolage supporte avec quelque peine d'être montré en série. Son charme s'évente alors, on soupçonne une rhétorique du bizarre et du désuet – art d'accommoder les restes poussé jusqu'à la maniaquerie et une perfection un peu monotone. Conçues par un contemplatif secret, ses boîtes demandent à être contemplées une à une, l'œil contre la vitre, pour le plaisir d'identifier ce qu'elles contiennent, petits cabinets de curiosité indéchiffrables.

PHILIPPE DAGEN

► Galerie Karsten Greve, 5, rue Debelleyme, Paris, 75003, jusqu'au 15 octobre. Tél. : 42-77-19-37.

PATRIMOINE

Un week-end pour entrer dans l'Histoire

Cavalcades à Avignon, bal médiéval à Vaisons-la-Romaine, régates à la Hougue, la manifestation « Portes ouvertes dans les monuments historiques », se transforme cette année en « journées du patrimoine » pour mieux se diversifier. Châteaux, monastères, palais nationaux, hôtels particuliers, mais aussi casinos, usines, puits de mines, aqueducs, cafés et cimetières seront ouverts au public.

Cette manifestation qui permet, depuis huit ans, de découvrir plus de dix mille monuments et sites d'habitude fermés au public, remporte un tel succès (quatre millions de visiteurs en 1991) que le ministère de la culture a décidé de l'organiser sur deux jours. Ainsi, les 26 et 27 septembre, on pourra visiter la tour de Carcassonne, une portion du mur de l'Atlantique, la Cité radieuse de Le Corbusier à Marseille comme le Casino de Paris ou la visite de sites miniers dans le Nord-Pas-de-Calais.

Enfin, en cette année de célébration du Bicentenaire de la République, les lieux symboliques de la nation – préfectures, mairies, lycées, ministères – ouvriront grand leurs portes, de même que l'Assemblée nationale, le Palais de justice et bien s0r le Palais de l'Élysée que vingt mille personnes ont visité l'année dernière.

► **Renseignements, tél. : 42-99-44-82. Permanence les 26 et 27 septembre, tél. : 44-61-21-50 et 44-61-21-51.**

► **L'association Vieilles Maisons françaises décernera son prix annuel du Livre du patrimoine, le 22 septembre, à Claude Laroche, auteur d'*Hossegor, 1929-1940* (éd. Norma), et à Maurice Culot, de l'Institut français d'architecture, directeur de la collection.**

PHOTOGRAPHIE

Une déception parisienne

En voulant traduire son amour pour la capitale, le New-Yorkais Duane Michals s'empêtre dans les références

DUANE MICHALS
à l'Espace photographique de Paris

Prenons les précautions d'usage. Si l'on part des postulats suivants : Duane Michals est un des plus grands photographes vivants – ce qu'il est ; ses séries narratives et oniriques, comme celle qu'il a consacrée au mont Fuji, ont bouleversé la perception de la réalité – c'est le cas ; ses portraits figurent parmi les plus tendres jamais réalisés – c'est incontestable ; enfin ses explorations dans les tombes égyptiennes révèlent une magie rare ; il faut alors convenir que les *Suites parisiennes*, qu'il présente à l'Espace photographique de Paris au Nouveau Forum des Halles, sont décevantes.

Exercice de style

Pour clore une bonne année américaine – Larry Clark, Sandy Skoglund, Emmet Gowin, Ralph Gibson etc., – Paris Audiovisuel a demandé au New-Yorkais Duane Michals de traduire sa vision de Paris. A première vue, la méthode Michals n'a pas varié : saynètes narratives, petits formats aux tons gris doux, limpidité des cadrages, joliesse des ambiances, sens du symbole, transposition de personnages. L'idée était séduisante, tant Michals est imprégné de culture française : en témoignent son goût pour Manet, dont il avait photographié un « sosie » en 1983, ses rencontres avec Marcel Duchamp, Marguerite Duras, Jacques Tati, Jean-Louis Barrault, François Truffaut, Jeanne Moreau, dont il a réalisé des portraits convaincants. En voulant aller plus loin, Duane Michals s'est empêtré dans cette culture, truffant ses images de références littéraires et picturales.

Cet attrait pour la France, Michals ne cesse de le montrer, mettant en images une drôle de rencontre entre Toulouse-Lautrec et Joséphine Baker, la liaison Gertrude Stein-Alice B. Toklas, des hommages à la *Revue blanche*, à Vallotton, Signac, Valéry, Vuillard, Colette. Manet toujours, dont il photographie, en couleur cette fois, le domicile, au 5, rue Bonaparte.

Cette transposition systématique des figures de la culture française, interprétées par des jeunes gens, voire des acteurs ressemblants (Toulouse-Lautrec et Joséphine Baker), vire au brillant exercice de style sans jamais s'envoler. Alors que naguère Michals rayonnait par sa finesse, mettant en lumière la complexité des relations entre les personnages, il présente ici des anecdotes téléphonées, des références lourdingues et faciles, rarement drôles.

La première série montre une jeune femme coiffée successivement d'une baguette de pain, d'un livre de Baudelaire, d'une tour Eiffel, ou d'un drapeau tricolore. Ces images se consomment comme un bonbon acidulé, vite oublié. Même chose pour ses obscures saynètes autour d'un « déjeuner de fleurs » ou de Pierrot et Colombine. L'ensemble donne l'impression d'une commande mise en boîte un peu trop rapidement, ce qu'un savoir-faire évident n'arrive pas à masquer.

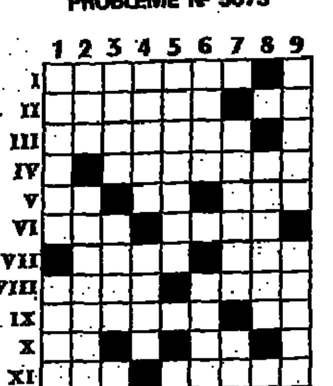
On retrouve le grand Michals lorsqu'il se dégage des références juste pour suggérer les ambiances fugitives, les atmosphères qui font le charme de Paris : les bancs publics du jardin du Luxembourg, les terrasses de cafés. La drague cynique d'un Rastignac qui finit par déchirer le papier sur lequel la jeune fille conquise a laissé son numéro de téléphone. Duane Michals retrouve alors son sens de l'ellipse et du mouvement feutré, ce presque rien dans les regards qui dit tout, et nous font plonger dans nos souvenirs. Comme cette série limpide, la plus dépouillée : *Regarder une femme lire un journal dans un bistro*. La femme ouvre son quotidien, lit, fume, écrit. Le garçon traverse le cadre, le bouleverse. Un ange passe.

MICHEL GUERRIN

► **Espace photographique de Paris. Nouveau Forum des Halles, 4-8, Grande Galerie, place Carrée, 75001. Tél. : 40-26-87-12. Jusqu'au 18 octobre. Catalogue, 64 pages, 90F.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5873



HORIZONTALEMENT

I. Est porté à apporter. – II. Avait quelqu'un au bout du fil. Va lentement. – III. Moyen de remonter aux sources. – IV. Elément d'une pompe. – V. Sont mis en pratique. Pronom. Qui est allé trop loin. – VI. Est chargé d'affaires. Moteur à explosion. – VII. Liquide qu'il ne vaut mieux pas avoir sur soi. Un petit mot qui en dit long. – VIII. C'était un homme d'avenir. Vient de chez les voisins. – IX. Fait casser la croûte. Préposition. – X. Attire du monde. Note. – XI. A des hauts et des bas. Figure mythologique.

VERTICALEMENT

1. Ce n'est certes pas un bon mot. Cours espagnol. – 2. Annonçait un orage. Contient des grains. – 3. Leur route est jonchée de « cadavres ». Fit périr un proche. – 4. Là, on n'est pas au large. Porteur de noix. – 5. Est de la revue. 6. Serpente sur le continent noir. Avait plus que son mot à dire. – 7. Sont faits pour louer. Conjonction. 8. Un tout petit peu de nous-même. – 9. Va aux courses. Boîte à mystères.

Solution du problème n° 5872

Horizontalement

I. Ramettes. – II. Epiphanie. – III. Collée. Lu. – IV. Un. Ebats. – V. Lés. Ali. – VI. Ovationné. – VII. Triadique. – VIII. Tonte. Us. – IX. Esse. Se. – X. Ré. Puni. – XI. Sua. Axis.

Verticalement

1. Reculotter. – 2. Aponévroses. – 3. Mil. Sains. – 4. Epée. Tâtera. – 5. Thébaïde. – 6. Ta. Aloi. Spa. – 7. En. Tinqueux. – 8. Sils. Nus. Ni. – 9. Eu. Bée. Vis.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

BILLET

L'Europe territoriale

A l'issue du référendum sur Maastricht, les commentaires convergent : il faut que l'Europe de demain épouse davantage les désirs et les besoins des citoyens, et qu'à l'Europe des experts succède l'Europe des gens. N'est-ce donc pas le *moment rêvé pour relancer* vigoureusement l'aménagement du territoire, une politique lancée il y a près de trente ans par de Gaulle et passablement tombée en jachère dans la dernière décennie ?

Car l'aménagement du territoire consiste non seulement à répartir géographiquement de manière plus juste et volontariste les activités économiques, mais aussi à *tenir compte des forces qui* s'expriment et des initiatives qui se manifestent à partir de la «base», dans les métropoles, les villages, les départements et les régions. De plus, depuis que la décentralisation est devenue en France un cadre de référence naturel, les détails et les différences des situations locales sont de moins en moins secondaires et trouvent leur *propre légitimité à côté des* politiques macro-économiques bien évidemment toujours nécessaires. Décentralisation et subsidiarité ne sont-elles d'ailleurs *pas deux doctrines très voisines* ? S'il est vrai que, globalement, le monde rural et les zones en proie aux reconversions industrielles ont exprimé leurs craintes et leur *mécontentement par le «non»*, il est temps alors de répondre à leurs citoyens par une politique nationale plus énergique de soutien public, par des travaux d'infrastructures, des créations d'emplois, des perspectives de *métiers de haute qualification*, un environnement culturel amélioré. Mais le rôle de «pompier» ne suffira pas. C'est d'une politique en profondeur d'«égalité des *chances» que les régions ont* besoin, ainsi que d'un clair effort de solidarité au bénéfice des zones handicapées comme le Limousin, les Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, le Massif Central, la façade atlantique.

Il serait malhonnête et dangereux, dans cette relance, d'oublier... Bruxelles. D'abord parce que, pas à pas, l'Europe commence à prendre conscience de «son» territoire communautaire et de la chance spécifique que constitue la France, riche encore en grands espaces naturels. Ensuite parce que la manne de la CEE se *compte par milliards d'écus* trébuchants, soit bien davantage que le budget annuel de l'aménagement du territoire. Mais des écus – c'est leur péché originel – décidés et affectés, jusqu'à ce jour, de façon trop technocratique et opaque...

FRANÇOIS GROSRICHARD

Pour défendre la couronne et éviter une dévaluation

Le gouvernement suédois annonce un plan d'austérité draconien

Taxes sur l'essence et le tabac, report des allègements fiscaux annoncés, réduction des prestations sociales : le gouvernement suédois a annoncé, dimanche 20 septembre, un plan d'austérité qui pourrait être le plus sévère que le pays ait connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cela pour défendre la couronne, fortement malmenée par la tourmente monétaire.

Les pouvoirs publics font tout pour éviter une dévaluation. La semaine dernière – le 16 septembre, – ils avaient pour cela relevé jusqu'à 500 % le taux d'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire. *«Nous avons très clairement fait comprendre notre intention de défendre la couronne et nous continuerons de le faire à l'avenir»*, a déclaré le premier ministre, M. Carl Bildt. Le taux de combat du marché monétaire a été ramené à 50 % lundi 21 septembre, au lendemain du «oui» français au référendum qui aurait dû normalement calmer les marchés. Restait l'obligation de présenter un plan d'austérité démontrant la volonté politique de lutter durablement contre l'inflation et les déficits publics et de laisser la couronne accrochée au SME.

Les mesures annoncées par le gouvernement de M. Carl Bildt, en accord avec l'opposition sociale-démocrate, devraient faire économiser à l'Etat 41 milliards de couronnes, soit l'équivalent de 37 milliards de francs d'ici à 1997. Elles consistent notamment en 19 milliards de couronnes d'économies de dépenses et 8,7 milliards d'augmentations fiscales. Les dépenses militaires, de police, d'assistance au tiers-monde, de transports, de bourses universitaires vont être amputées. Parallèlement, une partie importante de ce que l'Etat-providence garantissait aux Suédois va être réduite : retraites, allocations-maladies, allocations familiales, aides au logement. Ainsi les salariés malades ne recevront plus rien le premier jour de leur indisposition, 65 % de leur salaire le second jour et 80 % par la suite. Jusqu'à présent les salariés touchaient 80 % dès le début pendant les premières semaines de leur maladie et 90 % par la suite.

Enfin le gouvernement a décidé de reporter à plus tard la diminution – qui avait été annoncée – de l'impôt sur la propriété et la richesse.

Au détriment d'une offre franco-allemande

La Turquie choisit d'acheter des hélicoptères américains

Avant la fin d'octobre prochain, la Turquie aura mis la dernière main à un contrat avec les Etats-Unis pour la livraison – moyennant l'équivalent de 4,1 milliards de francs – de soixante-quinze hélicoptères militaires Black Hawk conçus par la firme américaine Sikorsky (*notre édition spéciale du 22 septembre*). Le choix des Turcs s'est fait notamment au détriment d'une proposition concurrente du consortium franco-allemand Eurocopter. C'est le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, qui a annoncé, lundi 21 septembre à Ankara, le choix de son gouvernement en faveur des Etats-Unis, mettant fin à un suspense de plusieurs années lorsque la Turquie a lancé officiellement un appel d'offres international pour équiper son armée de terre en hélicoptères.

A l'origine, le marché turc devait porter sur quelque deux cents «machines», dont une part assemblée sous licence sur place par deux groupes locaux, Tusas Aircraft Industries (TAI) et Tusas Engine Industries (TEI). Outre le Black Hawk étaient en compétition le Griffon 412, du couple italo-américain Agusta-Bell, et, pour ce qui concerne Eurocopter, le Cougar français (dérivé du Super-Puma de 9 tonnes de masse) et le BK-117 (de 4,5 tonnes de masse) conçu par l'allemand DASA.

Ce contrat était évalué entre 9 et 9,5 milliards de francs et il prévoyait la construction en Turquie avec des transferts de technologie. Face à une décision des Etats-Unis de financer cette transaction par des crédits de l'EximBank pour faciliter un achat auprès de Sikorsky ou de Bell, la France a longtemps hésité à garantir son offre de vente par le biais de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE). Mais, sous la pression des responsables d'Eurocopter, la COFACE a finalement admis d'intervenir.

Vive déception des Européens

En annonçant sa décision, M. Demirel a précisé que la Turquie achèterait soixante-quinze Black Hawk pour 855 millions de dollars (environ 4,1 milliards de francs) et que *«ce nombre d'hélicoptères était suffisant pour les besoins actuels»*. Vingt-cinq «machines» seront directement achetées aux Etats-Unis et les cinquante autres seront assemblées en Turquie sous licence de Sikorsky. Se contentant d'indiquer que le contrat sera définitivement conclu avant le 30 octobre, le premier ministre turc n'a rien dit du sort des cent vingt-cinq autres hélicoptères figurant dans l'appel d'offres initial.

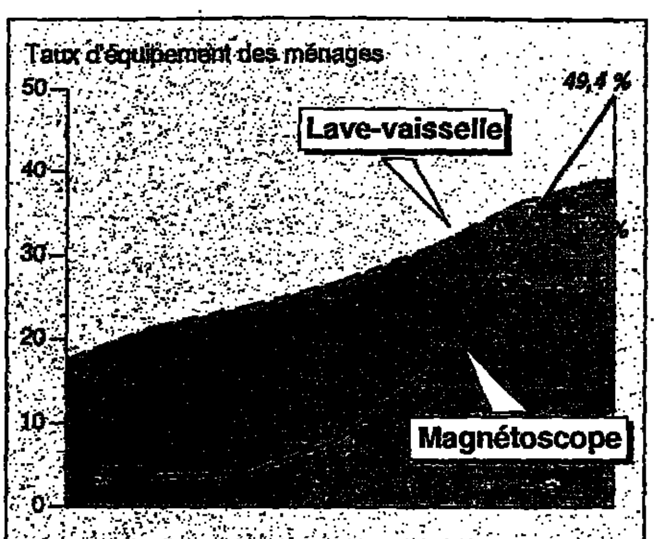
Le choix de la Turquie a provoqué chez Eurocopter une vive déception, dans la mesure où, si l'on en croit le consortium franco-allemand, les conditions de prix étaient compétitives et où les militaires turcs avaient opté pour le Cougar.

En mai 1991, le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, s'était rendu à Ankara. A la mi-avril dernier, le chef de l'Etat, M. François Mitterrand, avait accompli une visite officielle de deux jours en Turquie pour donner un nouveau départ aux relations entre les deux pays à un moment où le problème kurde et le souhait exprimé par Ankara d'entrer dans la Communauté européenne avaient contribué à distendre les rapports de la Turquie avec la France et avec l'Allemagne.

A plusieurs reprises, dans un passé récent, les Turcs ont retenu des matériels français, pour s'équiper notamment en satellites *de communications civiles* (un marché conclu avec Aérospatiale et Alcatel), en radars mobiles (avec Thomson-CSF) et en canons et tourelles de blindés (avec *GIAT-Industries*). Il n'en demeure pas moins que, pour ce qui concerne les hélicoptères, les industriels français et allemands espéraient un choix européen de la Turquie, à la mesure de la volonté de son gouvernement de chercher à mieux s'intégrer dans la CEE. Pour sa sécurité, la Turquie est, comme membre de l'OTAN, un partenaire important des Etats-Unis dans le «flanc» sud du dispositif militaire allié et elle appartient aussi à l'eurogroupe, qui réunit les pays européens de l'Alliance.

J. I.

Magnétoscopes : les ouvriers davantage équipés que les cadres



Réfrigérateurs, postes de télévision couleur, lave-linge, aspirateurs, détenus par la quasi-totalité des ménages, ne font plus la différence entre les Français. A l'inverse des matériels de la deuxième génération (magnétoscopes, lave-vaisselle, fours à micro-ondes, plaques de cuisson vitro-céramiques...).

Il y a deux ans, un ménage sur trois possédait un magnétoscope. Aujourd'hui, ils sont un sur deux. Succès bien supérieur à celui suscité par le lave-vaisselle, pourtant arrivé plus tôt sur le marché : désormais, on trouve plus de magnétoscopes que de lave-vaisselle dans les foyers français.

Le magnétoscope équipe plus les ménages ouvriers (66 %) que les cadres (65,8 %). Ce n'est pas du tout le cas des lave-vaisselle, présents dans 30 % seulement des ménages ouvriers, mais à 58,4 % chez les cadres (chez 51 % des ménages «bi-actifs»). Si les *personnes âgées sont rebutées* par l'utilisation d'un magnétoscope, *le succès est particulièrement* grand auprès des enfants, qui incitent leurs parents à s'équiper.

Le four à micro-ondes trône maintenant dans 35 % des cuisines, mais de fortes disparités existent entre les groupes socioprofessionnels. Selon le CREDOC, *«le micro-ondes entre comme une composante essentielle d'une stratégie active de gestion d'une famille»* : 50,5 % des familles de quatre personnes en sont équipées, près d'un couple «bi-actif» sur deux, et 43,6 % des ménages ayant entre trente et quarante-neuf ans. En revanche, les plaques de cuisson vitro-céramiques sont encore rares (3,3 % des ménages). La détention d'un *ordinateur* (12 % des ménages) est très liée au revenu et au niveau des diplômes (25,8 % des étudiants). Enfin, 26 % des ménages sont équipés d'un Minitel, produit le plus marqué par les facteurs éducatifs.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

Les projets de « l'avant ARTE »

Eurêka et TV 92 obtiennent des soutiens pour occuper l'ancien réseau de la Cinq

Les projets de deux candidats à l'occupation du réseau diurne – de 1 heure du matin à 19 heures – de l'ex-Cinq sont renforcés par de nouveaux alliés. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) examinera *les dossiers* le *30 septembre.*

Les éditeurs du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) vont entrer à 5 % dans le projet de chaîne éducative Eurêka piloté par M. Jean-Louis Missika. Les éditeurs font remarquer *« la place de parents pauvres réservée à la musique dans le paysage audiovisuel français, et plus particulièrement à la chanson française et aux nouveaux talents francophones ».* Mais ce soutien du SNEP ne l'empêchera pas de demander au CSA l'autorisation de créer une chaîne de proximité musicale, à destination des 15-34 ans, sur le canal 35 en région parisienne. Le budget annuel du projet *« de télévision d'éducation, de formation et de découverte »* Eurêka de M. Missika, que M. Hervé Bourges, président commun de France 2 et France 3, a accueilli au sein de sa société, devrait être de 600 millions de francs annuels, majoritairement financé par l'Etat.

Le projet TV 92 est piloté par le publicitaire Jean-François Minne (Cactus Communication), par M. Bochko Givadinovitch, ancien président de TF 1 Publicité, et M. Pierre-Luc Séguillon, ex-chroniqueur politique de La Cinq. Soutenu par l'ancien président du CNPF, M. Yvon Gattaz, il recherche activement l'aval des *régions, par le biais du* Centre national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel (CNCTA) présidé par M. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine et maire de Rueil-Malmaison.

TV 92 veut être une télévision *« du savoir, de la connaissance et de la formation ». « Nous voulons créer une chaîne thématique qui permette aux entreprises, aux syndicats professionnels, aux chambres consulaires, etc., de faire de la formation et du recyclage et qui permette aux régions de présenter leurs potentiels »,* indique M. Baumel, qui doit rencontrer plusieurs présidents de conseil régional, tandis que le CNCTA réunit mercredi 23 septembre des directeurs de cabinet de présidents de région intéressés par le projet. TV 92 se fonde sur le succès des chaînes NHK Educational (Japon), TV Ontario (Canada), ITV Schools (Grande-Bretagne).

Y.-M. L.

Lire aussi page 2, « ARTE, la culture et la télévision », par Dominique Wolton.

EN BREF

□ **L'indépendance du *Point* réaffirmée par ses dirigeants.** – M. Bernard Wouts, PDG du *Point*, et M. Claude Imbert, directeur de la rédaction, évoquent dans un éditorial commun publié dans la livraison du 19 au 25 septembre, la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) pour *le Point* et *l'Express* (*le Monde* du 18 septembre). *« formule banale dans le monde industriel, courante dans l'industrie de presse internationale mais inusuelle dans l'industrie de presse française, à maints égards désuète »,* ainsi que la prise de participation de 40 % dans le capital du *Point* par la Générale occidentale. Ils notent *« si le* Point *a souhaité cet accord, c'est parce que l'identité et l'indépendance de notre journal s'y trouvent formellement confirmées et garanties ». « Notre rédaction n'y perd pas une once de son indépendance : c'est nous faire injure que de l'insinuer »,* écrivent-ils.

□ **Dargaud prend le contrôle des éditions Blake et Mortimer.** – Les éditions Dargaud, spécialisée dans la bande dessinée (catalogues Dargaud et Le Lombard), viennent de racheter les éditions Blake et Mortimer, dont elles assuraient la distribution en France. Créées il y a dix ans à Bruxelles, les éditions Blake et Mortimer, qui ont réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 10 millions de francs, se consacrent à la réédition et à la promotion des œuvres d'Edgar Pierre Jacobs, décédé en 1987. Cet ancien artiste lyrique était devenu l'un des maîtres de la BD francophone. Ancien collaborateur d'Hergé, il avait créé à partir de 1946, dans le journal *Tintin*, les aventures de Blake et Mortimer (*le Rayon U, le Secret de l'Espadon, le Mystère de la grande pyramide, etc.*).

□ **La BBC va supprimer 1 250 emplois d'ici cinq ans.** – La BBC a annoncé, vendredi 18 septembre, la suppression de 1 250 emplois sur 23 000, d'ici à 1997, dans le cadre d'un plan de restructuration, sous forme de départs en retraite et de départs volontaires. Ce qui n'évitera pas les licenciements, qui affecteront surtout l'ingénierie, les transports, l'entretien. Sir Michael Checkland, directeur général de la BBC, a indiqué que *« 85 % de ces suppressions d'emplois auraient lieu dans les dix-huit mois ».* Ces suppressions d'emplois permettront une économie de 150 millions de livres (environ 1,3 milliard de francs). Trente millions compenseront un manque à gagner sur les recettes de la redevance pour *1991*. Les 120 millions restants bénéficieront au budget des programmes de la radiotélévision publique britannique.

□ **La FNCR appelle les routiers à des débrayages.** – La Fédération nationale des chauffeurs routiers (FNCR) appelle les routiers à des *« grèves ponctuelles et des débrayages »* à partir du 28 septembre, pour protester contre l'attitude *« intransigeante et négative »* du patronat de branche, qu'elle accuse de vouloir *« remettre en cause »* les résultats de l'accord conclu le *6 juillet sur les conditions de travail* et les conséquences sociales du permis de conduire à points. De son côté, la fédération des transports FO-UNCP a rejeté, lundi 21 septembre, la proposition de la CFDT de se réunir samedi pour préparer des actions communes entre le 27 et le 30 septembre. Selon FO, la négociation doit se poursuivre, tant au niveau de la mission sur le permis à points que des négociations paritaires sur les conditions de travail.

INDUSTRIE

Victime de la baisse du dollar et du « dumping » russe

Pechiney pourrait réduire sa production d'aluminium en France

« La production d'aluminium pose un problème de fond. Nous sommes aujourd'hui dans un état de non-compétitivité (...). La question est de savoir si nous devons réduire la voilure. » M. Jean Gandois, PDG de Pechiney et de Pechiney International, s'est contenté, lundi 21 septembre, de poser les questions, se donnant jusqu'à la fin de l'année pour arrêter ses décisions. Avec un dollar sous-évalué et des exportations russes inondant le marché international – faute désormais de trouver un débouché dans un complexe militaro-industriel en plein désarroi, – même le site ultra-moderne d'Aluminium Dunkerque est dans le rouge, a-t-il précisé, soulignant que, sans une réponse européenne, le groupe ne pourra pas rester inactif.

Sans attendre, l'unité d'électrolyse du groupe aux Pays-Bas va diminuer sa production de 15 %. En France, les usines de Lannemezan (Haute-Garonne), Auzat (Ariège) et Venthon (Savoie), qui emploient au total un millier de personnes, pourraient *« faire l'objet de mesures de réductions de production, et même d'arrêts* [NDLR : provisoires ou définitifs] *si nécessaire ».*

Les difficultés de la branche aluminium « plombent » en effet les résultats du groupe. Le profit net affiché par Pechiney – 782 millions de francs contre 429 l'an dernier – doit tout ou presque en effet à des *« éléments non récurrents »* : depuis le début de l'année, le groupe a notamment restructuré le capital et le champ d'activité de sa filiale Pechiney International (emballage) et a cédé à la Cogema et à Framatome ses activités dans le nucléaire. Fin décembre, le résultat net du groupe pourrait s'établir *entre* 1 et 1,2 milliard de francs si... le groupe n'est pas contraint d'effectuer les restructurations qu'il envisage.

Seul vrai motif de satisfaction, selon M. Gandois, les bons résultats de l'activité emballage. Devenu numéro un mondial du secteur, Pechiney International affiche certes au premier semestre un résultat décevant : malgré 1,5 milliard de plus-values exceptionnelles (la cession de ses activités aluminium à sa maison mère), son résultat net atteint tout juste 1,4 milliard de francs. Mais M. Gandois table déjà sur une remontée sensible de sa marge au second semestre liée au caractère saisonnier de son activité.

P.-A. G.

INDICATEURS

FRANCE

• **Balance des paiements courants : + 2,2 milliards de francs en juillet.** – La balance des transactions courantes de la France a dégagé un excédent de 2,2 milliards de francs en juillet, en données corrigées des variations saisonnières, contre un déficit de 4,4 milliards de francs en juin (chiffre corrigé), selon les données encore provisoires publiées lundi 21 septembre par le ministère des finances. Pour les sept premiers mois de 1992, la balance des paiements courants dégage un excédent de 700 millions de francs (en données corrigées des variations saisonnières) contre un déficit de 34,6 milliards sur la période correspondante de 1991.



ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Un entretien avec M. Emile Zuccarelli

« Aux industriels de tirer parti des images de Télécom 2 », nous déclare le ministre des postes et télécommunications

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Emile Zuccarelli, ministre des postes et télécommunications, estime que l'accord conclu avec Canal Plus sur Télécom 2 (le Monde du 8 septembre) va permettre de fournir rapidement des images de télévision à format écran large.

« L'accord que vous avez conclu récemment avec Canal Plus autorise, après des mois d'attente, une large diffusion en SECAM sur le satellite Télécom 2A. N'est-ce pas un mauvais coup pour la norme de télévision européenne D2 MAC?

– Il ne suffit pas de décréter que cette norme D2 MAC existe pour que les images apparaissent et que tout le monde se précipite dessus! Depuis mon arrivée au gouvernement, je n'ai pas perdu de temps pour dépassionner ce dossier et clarifier les enjeux. Mes deux objectifs étaient de lancer au plus vite la réception par satellite à grande échelle, pour élargir le choix des Français; et offrir le maximum d'images au format d'écran large très attractif (le 16/9) que seul permet le D2 MAC, et dont il est l'atout principal. Ces objectifs sont atteints grâce à l'accord signé avec mon collègue chargé de la communication, Jean-Noël Jeanneney. Onze chaînes au total – parmi lesquelles France 2, Canal Plus, Ciné-Cinéma – offriront bientôt plus de vingt heures quotidiennes en D2 MAC 16/9, en attendant une future chaîne entièrement à ce format. La France conserve ainsi son avance, et j'attends un effet d'entraînement au niveau national et européen. Les autres diffuseurs ne pourront rester les bras croisés.

« Les frontières technologiques s'estompent »

– Mais ce mélange des normes n'est-il pas complexe et coûteux pour le consommateur? Le renforcement de la gestion privée du péage télévisé en France ne freine-t-il pas l'éclosion de nouvelles chaînes?

– Toutes les innovations apparaissent complexes au départ! Mais nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt du consommateur : les matériels sont disponibles, et leur connexion n'est pas plus difficile que celle d'une chaîne haute fidélité. J'ajoute que les atouts du câble – transparence et simplicité – s'en trouvent renforcés. Sur le câble, les chaînes thématiques sont comprises dans l'abonnement, et toutes les chaînes à péage seront en D2 MAC, présentes ou futures. Je le répète : il fallait avoir rapidement des images en 16/9. J'ai pris en compte tous les projets immédiatement réalisables. Il n'y a cependant pas d'exclusive. Tous les projets qui se présenteront seront examinés avec bienveillance, le câble comme le satellite Télécom 2B ont la possibilité de les accueillir.

– Quel doit être le rôle des industriels, qui semblent déçus par cet accord dont ils ne sont pas signataires?

– L'accord amorce la pompe, il apporte les images qui feront vendre des téléviseurs au nouveau format. Trois chaînes et vingt heures de programmes de qualité, c'est plus que les Français n'en ont eu pendant longtemps à la télévision! Les industriels doivent tirer parti de cette ouverture et l'amplifier. Ils sont invités à établir des partenariats pour une nouvelle chaîne 16/9, ou pour commercialiser des matériels à travers le réseau de Canal Plus, ce qui est une possibilité nouvelle. Assez de scepticisme! Les aides européennes doivent encore être chiffrées, mais leur principe est retenu, une directive impose le D2 MAC à partir de 1995, il était temps de passer au concret des images. Car si le D2 MAC restait une chose abstraite, enfouie dans les appareils ou les textes européens, il n'aurait pas l'avenir que je lui vois.

– France Télécom, dont vous assurez la tutelle, semble sollicitée tous azimuts au secours de l'industrie française. Quelle logique industrielle à ces accords?

– J'ai assigné trois objectifs complémentaires de politique industrielle à France Télécom. Tout d'abord, France Télécom doit rester en tête de l'innovation, et continuer d'irriguer le secteur des télécommunications en consacrant au moins 4 % de ses ressources à la recherche. Deuxièmement, France Télécom doit aussi établir des partenariats qui servent une offre cohérente de produits et de services. Les frontières technologiques entre télécommunications, électronique et informatique s'estompent.

» La maîtrise des composants est devenue stratégique pour notre économie. France Télécom qui, avec le Centre national d'études des télécommunications (CNET), a déjà des liens étroits avec SGS-Thomson, avait vocation à renforcer ce partenariat en liaison avec CEA-Industrie. D'où l'entrée de France Télécom dans SGS-Thomson. Enfin, en vue de constituer les solutions complètes que ses clients réclament, France Télécom doit prioritairement renforcer ses liens avec les sociétés de services informatiques. Cela correspond clairement à la volonté gouvernementale de pousser ce secteur important. Des prises de participation sont un bon moyen de gager ces partenariats, mais pas le seul.

« Une forte conception de service public »

– Ne risquent-elles pas de disperser les efforts, alors que la déréglementation gagne du terrain en Europe?

– Je n'ai pas d'appréhension, compte tenu de ce que doit être la démarche européenne : ni foucade ni diktat, mais une évolution concertée et pragmatique, dont le but est l'harmonisation du secteur, et pas la déréglementation.

– En matière postale, celle-ci s'exprime dans un Livre vert très libéral, trop disent certains...

– Ce Livre vert ouvre le débat dans chaque pays, ce dont la France se réjouit puisqu'elle a posé la première le problème de l'harmonisation postale, face à des anomalies comme le repostage. J'ai lancé une vaste consultation, dont une première synthèse sera faite en octobre. Au plan des principes, je veux faire prévaloir une forte conception de service public, à travers un « service universel » postal au niveau le plus élevé possible. Mais la discussion reste ouverte sur les moyens d'arriver à ce service universel, qui implique naturellement un domaine réservé à l'opérateur public, pour éviter « l'écrémage » des liaisons les plus rentables.

– La Poste aura-t-elle les moyens de cette ambition? Son bilan d'ouverture n'est toujours pas fixé...

– Il était long et délicat de chiffrer le patrimoine de La Poste, avec ses dix-sept mille implantations en France, de redonner une vérité comptable à des actifs anciens. Il ne fallait pas que la nouvelle entité supporte toute l'histoire de l'administration postale : ce sera chose faite avec le bilan d'ouverture, arrêté ces jours prochains, qui lancera La Poste avec plusieurs milliards de francs de fonds propres.

– Là encore, l'Europe n'est-elle pas perçue comme une menace?

– Ce serait une erreur! Qu'il s'agisse de télécommunications, de poste, de télévision haute définition, les dossiers que je traite ont en commun de porter des enjeux européens positifs. Ils doivent être traités au niveau européen, car c'est la condition du progrès des technologies et des services; et la France n'a pas de complexe à avoir : en jouant un rôle moteur tant pour l'harmonisation postale que pour la TVHD, elle ne peut que gagner des positions et du rayonnement à travers cette grande œuvre qu'est l'Europe. »

Propos recueillis par
MICHEL COLONNA D'ISTRIA
et CAROLINE MONNOT

VIE DES ENTREPRISES

Après les mauvais résultats financiers du premier semestre

Total va supprimer plus de 10 % des effectifs de son siège parisien

Coté sur les grandes places financières internationales, le groupe Total est soumis à leur dictature. Celle-ci impose aux sociétés dont les résultats financiers sont jugés décevants de réagir par des mesures spectaculaires pour regagner la confiance des investisseurs.

M. Serge Tchuruk, président de Total, doit ainsi annoncer lundi 28 septembre des mesures de restructuration qui toucheront essentiellement le siège du groupe. Jusqu'ici la direction de la compagnie était éclatée entre une tour (28 000 mètres carrés de bureaux) située dans le quartier de Paris-la Défense et différents immeubles à Levallois, une commune qui jouxte la capitale. Cet éparpillement ne va pas durer. Dès le début de l'année prochaine, les 1 500 salariés du siège de Levallois – qui abrite les activités raffinage et distribution – commenceront à rejoindre les 1 800 personnes installées à la Défense. Comme il est hors de question de loger l'ensemble du personnel dans la tour Total (la place est insuffisante), les salariés de Levallois s'installeront à proximité... dans l'immeuble qui abrite actuellement le siège de Thomson. Cent modules devraient être libérés par les cadres du groupe d'électronique fin octobre, 200 fin décembre. Etalé sur dix-huit mois, le transfert du personnel Total devrait être achevé au printemps 1993.

Même si aucune décision n'a encore été prise à ce jour, il est probable que « dans la foulée » Total mettra en vente son immeuble de Levallois. En revanche le groupe louera les 28 000 mètres carrés de « l'immeuble Thomson » à son propriétaire, la société Lucia contrôlée par le promoteur Christian Pellerin.

Tout le personnel de Levallois ne retrouvera pas un poste à la Défense. Près de 350 suppressions d'emploi (plus de 10 % des effectifs) sont en effet programmées. « *Mais aucun licenciement sec n'est prévu* », affirme la direction. D'autre part, près de 150 postes seront « délocalisés », pour l'essentiel à Gonfreville-l'Orcher près du Havre, où Total dispose d'une raffinerie et d'un centre de recherche important.

« *Il nous fallait faire un geste vis-à-vis de nos actionnaires* », explique-t-on au siège de la compagnie pour justifier le regroupement des effectifs sur un site unique. De fait l'image de marque du groupe a singulièrement pâli, début septembre, à la publication des médiocres résultats du premier semestre (dégringolade de près de 50 % des résultats nets). Depuis elle n'a toujours pas retrouvé ses couleurs. Lundi, à la Bourse de Paris, le titre Total à 223,10 francs était encore au-dessous de son prix d'émission lors de la « privatisation » du groupe.

JEAN-PIERRE TUQUOI

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Air France : recette unitaire en baisse de 6,3 %.** – La recette unitaire (par passager) de la compagnie Air France est en recul de 6,3 % sur les huit premiers mois de 1992 par rapport à la même période de 1991, en raison de la baisse du dollar et de la guerre des prix notamment sur l'Atlantique Nord, a-t-on appris de source interne à la compagnie. Le redressement du trafic ne semble pas suffisant pour compenser cette dégradation de la recette unitaire : sur huit mois, le trafic a progressé de 13,5 % par rapport à la même période de 1991, très affectée par la guerre du Golfe (il est au même niveau que pour la même période en 1990), mais la progression des recettes (passager et fret) n'a été que de 4 %. En outre, au premier semestre l'excédent brut d'exploitation serait inférieur de 778 millions de francs aux prévisions.

□ **Michelin : 820 millions de francs de bénéfice net semestriel.** – Michelin redresse la tête. Le fabricant français de pneumatiques a dégagé au premier semestre un bénéfice net (part du groupe) de 820 millions de francs contre 1,060 milliard de francs de pertes au premier semestre 1991, selon un communiqué publié mardi 22 septembre par le groupe. Michelin voit dans l'amélioration de ces résultats financiers l'effet des mesures de restructurations engagées depuis octobre 1990 et dont le coût avait été totalement pris en charge dans les comptes des deux exercices précédents. Le redressement du marché des pneumatiques (+ 3 % en volume) a aussi contribué à ces bons résultats en permettant une augmentation des prix, jusqu'alors affectés par la guerre des prix entre fabricants. Le résultat d'exploitation fait plus que doubler, à 2 728 millions de francs, et représente désormais 8 % des ventes. Le chiffre d'affaires progresse de 5,6 % à 34,8 milliards de francs. La capacité d'autofinancement du groupe s'élève désormais à 3 milliards de francs (9 % du chiffre d'affaires).

□ **Club Méditerranée : prévisions à la baisse.** – Le Club Méditerranée ne pense pas pouvoir tenir ses prévisions : la baisse des résultats de sa filiale américaine Club Med Inc. et la conjoncture difficile au cours de l'été en Europe « *affecteront la prévision du résultat net consolidé (part du groupe) établie avant la fin de l'été* ». Au mois de juin, l'exploitant de villages de vacances avait annoncé un résultat prévisionnel de 240 millions de francs pour son exercice 1991-1992 (clos fin octobre) après une perte de 17 millions de francs au cours de l'exercice précédent. La prévision de résultat « *restera néanmoins nettement positive* », affirme le Club Méditerranée.

COTATIONS

□ **Vers une absorption de Pinault par le Printemps.** – Les cotations du Printemps et de Pinault devaient être suspendues mardi 22 septembre dans l'attente d'un communiqué donnant les détails de la fusion des deux entreprises, annoncée au début du mois. Cette opération – qui entre dans le cadre de la réorganisation du groupe Pinault (*le Monde* du 12 septembre) – permettra de rassembler toutes les activités de distribution du groupe autour du Printemps. Celui-ci devrait donc absorber Pinault SA. Une offre publique simplifiée devrait être faite par Pinault aux actionnaires minoritaires du Printemps, leur permettant ainsi de sortir, à un prix inférieur au prix d'achat du Printemps par Pinault l'an passé (1 105 F).

□ **Suspension des cotations du GFF.** – Les cotations du Groupement foncier français (GFF) ont été suspendues le 18 septembre au cours de 48 F dans l'attente d'un communiqué à publier prochainement. Jeudi 24 septembre, le promoteur immobilier, qui vient d'être recapitalisé par ses actionnaires qui lui ont apporté 223 millions de francs (son tour de table est constitué du gotha de l'assurance française), devrait faire une offre de sortie aux actionnaires minoritaires. Il serait donc ensuite rayé de la cote.

CONTRAT

□ **La Corée du Sud achète deux installations nucléaires canadiennes supplémentaires.** – Troisième fournisseur mondial de réacteurs nucléaires en Occident, l'agence canadienne AECL (Atomic Energy of Canada Ltd) a annoncé vendredi 18 septembre l'acquisition par Séoul de deux installations nucléaires pour un montant de 608 milliards de wons (4,03 milliards de francs). La transaction porte à quatre le nombre de centrales nucléaires coréennes fournies par l'AECL. Les deux réacteurs dénommés Wolsong 3 et 4 ont fait l'objet d'une transaction dont la part coréenne (plusieurs entreprises coréennes fourniront des équipements de réacteurs et des services d'ingénierie) représente environ 50 % du montant total. Les deux nouveaux réacteurs sont de type CANDU. Trente-quatre installations de ce type sont déjà en service ou en cours d'implantation à travers le monde.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 septembre ↓

Déprimée

La Bourse de Paris restait déprimée mardi 22 septembre à la mi-journée dans l'attente d'un événement bénéfique pour les marchés ébranlés par la tourmente monétaire de la semaine dernière. En baisse de 0,73 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait peu avant 13 heures un recul de 0,6 %. Plus tard dans la séance, le repli moyen des valeurs françaises avoisinait 0,7 %.

La tension persistante sur le loyer de l'argent au jour le jour – qui se traite dans une fourchette allant de 10 1/2 % à 11 1/2 % – préoccupe les milieux financiers, qui attendent des décisions monétaires susceptibles de ramener le calme sur les marchés des changes. Le franc français restait sous pression, notaient les opérateurs malgré la victoire du « oui » au référendum sur Maastricht.

Les investisseurs fondent des espoirs sur la rencontre du président François Mitterrand et du chancelier Helmut Kohl. Un réaménagement monétaire au sein du SME avec une réévaluation du mark, par exemple, serait le bienvenu. Il permettrait, selon les experts, une baisse des taux d'intérêt en Allemagne et en France. La baisse d'un point (9 % au lieu de 10 %) des taux d'intérêt britanniques mardi en fin de matinée était anticipée depuis la veille et n'a donc pas eu beaucoup d'effet sur les marchés. De toute façon, observent les gestionnaires, les investisseurs sont traumatisés par les événements de ces derniers jours et notamment par la baisse de la cote lundi qui a pris à contrepied de nombreux épargnants.

Parmi les valeurs, on notait la suspension de cotation des titres Pinault et Au Printemps (voir ci-contre). Par ailleurs, l'IFINT, holding de la famille Agnelli (FIAT), a annoncé mardi le lancement d'une offre publique de retrait (OPR) sur la société Exor au prix de 1 450 francs par titre. Cette OPR aura pour conséquence la radiation de cette valeur de la cote.

NEW-YORK, 21 septembre ↓

Repli

La timide victoire du « oui » lors du référendum français sur l'Union européenne a quelque peu détendu l'atmosphère lundi 21 septembre à Wall Street, mais n'a pas été suffisante pour relancer le marché, qui a recentré son attention sur la faiblesse persistante de l'économie américaine et sur les incertitudes concernant l'issue de l'élection présidentielle de novembre. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 320,83 points, en baisse de 6,22 points, soit un repli de 0,19 %.

Le recul de Wall Street s'explique également par des facteurs techniques, la grande Bourse new-yorkaise reculant généralement lors de la séance qui suit « la journée des trois sorcières », durant laquelle arrivent à expiration des options sur des indices boursiers à terme.

VALEURS	Cours du 18 sept.	Cours du 21 sept.
Alcoa	68 5/8	68 1/2
ATT	44	44 3/8
Boeing	34 1/2	35 3/8
Chase Manhattan Bank	22 3/8	22 3/8
Du Pont de Nemours	48	48 1/2
Eastman Kodak	44 3/8	43 7/8
Exxon	64	64 1/8
Ford	42 1/8	42 5/8
General Electric	78 3/4	78 1/2
General Motors	34 1/8	34 1/4
Goodyear	65 1/4	64 1/2
IBM	83 1/2	84 1/4
ITT	64 3/8	63
Mobil Oil	65 3/8	65 7/8
Pfizer	80 1/4	80 7/8
Schlumberger	68 3/4	67 3/4
Texaco	64 7/8	64 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	107 3/4	111
Union Carbide	13 1/2	13 5/8
United Tech.	50 3/8	48 3/8
Westinghouse	16 3/8	16 1/4
Xerox Corp.	78 5/8	78 5/8

LONDRES, 21 septembre ↓

Légère baisse

Les valeurs ont viré à la baisse lundi 21 septembre au Stock Exchange, déçues que la Banque d'Angleterre n'ait pas baissé ses taux d'intérêt. En clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé en baisse de 6,9 points, soit 0,2 %, à 2 560,1 points, alors qu'il avait gagné 44 points en début de matinée.

La livre a continué de chuter après le « oui » français à Maastricht, conduisant la Banque d'Angleterre à maintenir les taux d'intérêt à 10 % pour l'instant, ce qui a déçu les investisseurs qui avaient espéré une baisse immédiate d'un point. Des prises de bénéfices après les gains substantiels enregistrés pendant les deux dernières séances et plusieurs détachements de dividendes ont également contribué aux pertes.

TOKYO, 22 septembre ↑

Progression

Les valeurs japonaises ont terminé en hausse mardi 22 septembre, bien qu'en deçà de leurs plus hauts. L'indice Nikkei a gagné 216,48 points, soit 1,2 %, à 18 282,72 points, dans un volume de 280 millions de titres contre 230 millions la veille.

La tendance a été soutenue par l'arrivée prochaine sur le marché de fonds publics. La hausse des marchés à terme a aussi bénéficié aux cours, mais les échanges sont restés étroits avant le jour férié de mercredi. « Le fait de savoir que des fonds à plus long terme tels que les fonds publics seront investis en valeurs boursières a permis de vraiment sécuriser les investisseurs », a dit un boursier.

VALEURS	Cours du 21 sept.	Cours du 22 sept.
Ajinomoto	1 320	1 360
Bridgestone	1 110	1 140
Canon	1 290	1 310
Fuji Bank	1 810	1 870
Honda Motors	1 400	1 400
Matsushita Electric	1 200	1 200
Mitsubishi Heavy	555	555
Sony Corp.	4 200	4 280
Toyota Motors	1 460	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4650	4630	Immob. Hôtelière	1010	....
B.A.C.	23 70	....	Internt. Computer	130	....
Bque Vernes	690	690	I.P.B.M.	52	52 90
Boiron (Ly)	475	474	Locamic	70	70
Boisset (Lyon)	224	228	Metro Comm.	295 70	295 70
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	840	857	Molex	132	....
Calberson	210	209	Publ.Filipacchi	425 10	....
Cardif	725	725	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	314	314
C.E.G.E.P.	163	163	Select Invest (Ly)	88	88
C.F.P.I.	268	268	Serbo	190	....
C.N.I.M.	1086	1076	Sopra	315	300
Codetour	280 20	....	TF1	473	459 50
Conforama	....	....	Thermador H. (Ly)	320 10	....
Creeks	87 40	95	Unilog	259	259
Dauphin	245	240	Viel et Cie	91	93
Delmas	1020	1020	Y. St-Laurent Groupe	805	765
Demachy Worms Cie	352	....			
Desquenne	1035	....			
Deville	120	120			
Dollisos	115 20	115 20			
Editions Belfond	187	....			
Europ. Propulsion	180 50	180			
Finacor	100 20	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.I.M.	360	....			
Guyomarch	165	165			
Guintoli	765	790			
I.C.C.	182 10	182 10			
Idianova	82	72			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 septembre 1992

Nombre de contrats estimés : 354 168

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	107,96	108,36	108,74
Précédent	108,06	108,40	108,68

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	Mars 93	OPTIONS DE VENTE Déc. 92	Mars 93
108	1,34	1,80	0,96	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 19 293

COURS	Sept. 92	Oct. 92	Déc. 92
Dernier	1 841	1 859	1 906
Précédent	1 910	1 926,50	1 960,50

CHANGES

Dollar : 5,0275 F ↓

Le dollar était en repli, mardi 22 septembre, à 5,0275 F au cours des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,0845 F à la clôture de la veille. La devise américaine a également ouvert en légère baisse à Francfort, s'échangeant à 1,4840 DM, contre 1,4865 lundi à la clôture.

FRANCFORT	21 sept.	22 sept.
Dollar (en DM)	1,4860	1,4701
TOKYO	**21 sept.**	**22 sept.**
Dollar (en yens)	124	122,67

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (22 sept.) .... 10 1/2-11 %

New-York (21 sept.) .... 3 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	18 sept.	21 sept.
Valeurs françaises	107,50	104,40
Valeurs étrangères	91,10	89,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	494,90	496,04
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 882,94	1 826,06

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	18 sept.	21 sept.
Industrielles	3 327,05	3 320,83

LONDRES (indice « Financial Times »)

	18 sept.	21 sept.
100 valeurs	2 567	2 560,10
30 valeurs	1 885,20	1 887,80
Mines d'or	79,90	81,40
Fonds d'Etat	89,74	89,20

FRANCFORT

	18 sept.	21 sept.
Dax	1 589,33	1 573,86

TOKYO

	21 sept.	22 sept.
Nikkei Dow Jones	18 066,24	18 282,72
Indice général	1 355,51	1 366,16

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,0720	5,0750	5,1630	5,1800
Yen (100)	4,1393	4,1436	4,2046	4,2206
Ecu	6,7051	6,7295	6,6836	6,7340
Deutschemark	3,4205	3,4215	3,4301	3,4418
Franc suisse	3,8955	3,9010	3,9276	3,9445
Lire italienne (1000)	4,0515	4,0670	3,9783	4,0132
Livre sterling	8,7445	8,7523	8,7642	8,7986
Peseta (100)	4,8401	4,8523	4,7940	4,8280

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	4 3/16	4 5/16	3 7/8	4	3 3/4	3 7/8
Ecu	12 5/8	13	11 3/16	11 9/16	10 5/8	11
Deutschemark	8 5/8	9	8 5/8	9	8 5/8	9
Franc suisse	7	7 1/8	7	7 1/8	7	7 1/8
Lire italienne (1000)	20 1/2	21	16 3/4	17 1/4	15 3/4	16 1/4
Livre sterling	9 3/4	10	9 3/8	9 5/8	9	9 1/4
Peseta (100)	14	15	13 3/4	14 3/4	13 1/4	14 1/4
Franc français	10 1/2	13	10 1/4	11 1/4	9 3/4	10 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 22 SEPTEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

[illegible]

COMPTANT (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

Etrangères

[illegible]

Hors-cote

[illegible]

SICAV (sélection) 21/9

[illegible]

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/9	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats Unis (1 usd)	5 084	....	4 8	5 3
Ecu	6 719	....	....	....
Allemagne (100 dm)	342 010	....	329	349
Belgique (100 F)	16 580	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303 650	....	291	311
Italie (1000 lires)	4 076	....	3 7	4 3
Danemark (100 krd)	87 850	....	82	90
Gde.Bretagne (1 L)	8 738	....	8 3	9 1
Grèce (100 drachmes)	2 699	....	2 3	3
Suisse (100 f)	367 950	....	381	401
Suède (100 krs)	91 290	....	85	93
Norvège (100 k)	84 500	....	79	87
Autriche (100 sch)	48 614	....	46 9	49 9
Espagne (100 pes)	4 855	....	4 5	5 1
Portugal (100 esc)	3 975	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 148	....	3 8	4 2
Japon (100 yens)	4 097	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/9
Or fin (kilo en barre)	57200	56400
Or fin (en lingot)	57400	56750
Napoléon (20f)	337	325
Pièce Fr (10 f)	365	.....
Pièce Suisse (20 f)	331	326
Pièce Latine (20 f)	325	333
Souverain	415	439
Pièce 20 dollars	1905	1950
Pièce 10 dollars	1000	1000
Pièce 5 dollars	545	.....
Pièce 50 pesos	2135	2160
Pièce 10 florins	330	325

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24-)

MERCREDI

Une histoire du film policier français : le Septième Juré (1962), de Georges Lautner, 18 h 30 ; Une journée bien remplie *(1972), de Jean-Louis Trintignant, 21 h.*

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

MERCREDI

Rétrospective Mario Camerini : Une femme pour la nuit (1952, v.o.), de *Mario Camerini*, 18 h 30 ; Deux lettres anonymes (1944, v.o. s.t.f.), de Mario Camerini, 20 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le *Cinéma polonais* : *les Adieux à l'automne* (1898, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Juliusz Trelinski, 14 h 30 ; Certificat de naissance (1961, v.o. traduction simultanée), de Stanislaw Rozewicz, 17 h 30 ; le Décalogue 2, tu ne commettras point de parjure (1987, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-76-62-00)

MERCREDI

Portraits de Paris : Gendarmes et voleur : le Voleur de paratonnerres (1945) de Paul Grimault, Faits divers, 14 h 30 ; Adolescences : Bing Bang (1987) d'Eric Woreth, l'Argent (1983) de Robert Bresson, 16 h 30 ; l'Argent : l'Argent (1928) de Marcel L'Herbier, 18 h 30 ; l'Argent : l'Affaire Stavisky *(1988) d'Henri de Turenne et Jean-Noël* Delamarre, Y a-t-il un Français dans la *salle? (1982) de Jean-Pierre Mocky,* 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ALBERT SOUFFRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12).

ALIEN 3 (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC *Montparnasse, 6e (45-74-94-94* 36-65-70-14) ; Gaumont Gobelins (ex *Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar,* 14e (36-65-70-39).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : *Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, *15e (45-54-46-85).*

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ;* Denfert, 14e (43-21-41-01).

ANTIGONE (Fr.-All.) : *Epée de Bois,* 5e (43-37-57-47).

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : *Gaumont* Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *George V, 8e (45-62-41-46* 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LES AVENTURES D'UN HOMME INVISIBLE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; *Gaumont Gobelins (ex* Fauvette), 13e (47-07-55-88).

BALLAD OF THE SAD CAFE (A.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

BALLROOM DANCING (A., v.o.) : *Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26* 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81).

BARTON FINK (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).

BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Les Montpar*nos, 14e (36-65-70-42)* ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BOB ROBERTS (A., v.o.) : Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; UGC Odéon, *6e (42-25-10-30 36-65-70-72)* ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

BOOMERANG (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V,* 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 *36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Mont*parnos,* 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE COUP DE FOUDRE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e *(42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet *Odéon,* 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount *Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ;* Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'EUNUQUE IMPÉRIAL (Chin., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS II (Hong Kong, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, *6e (43-26-58-00).*

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HORIZONS LOINTAINS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; *Pathé Impérial,* 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 36-65-70-84)* ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e *(47-20-76-23) ; Le Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 36-65-70-23) ; Rex (le* Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

INDOCHINE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

IP5 (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

J'F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e *(47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade,* 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e *(40-68-00-16 36-65-70-61)* ; v.f. : *Rex,* 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, *14e (36-65-75-14) ; Montparnasse,* 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L 627 (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 *36-65-70-88) ; UGC Opéra,* 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; 14 Juillet *Bastille, 11e (43-57-90-81)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (**) (Can.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LOIN DU BRÉSIL (Fr., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont *Gobelins (ex Fauvette),* 13e (47-07-55-88).

LUNA PARK (*russe, v.o.*) : *Ciné Beaubourg,* 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; *Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).*

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : *Forum Orient Express,* 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : *Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, *14e (36-65-70-39) ; Mistral,* 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images *d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).*

NOVEMBRE (Fr.-Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LA PESTE (Fr.-Brit.-Arg., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; *UGC Rotonde,* 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LA SENTINELLE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert,* 15e (45-32-91-68).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : *Ciné* Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucer*naire, 6e (45-44-57-34)* ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e *(45-74-93-50 36-65-70-76).*

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gau*mont (Publicis Matignon),* 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOMORROW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TRUST ME (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images *d'ailleurs,* 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 *Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les* Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, *18e* (45-22-47-94).

UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

UN PARAPLUIE POUR TROIS (Esp., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e *(45-44-57-34).*

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : *Saint-André-des-Arts I,* 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE ZÈBRE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES FILMS NOUVEAUX

BEIGNETS DE TOMATES VERTES. *Film américain de Jon Avnet, v.o.* : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; *La Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; v.f. : Paramount *Opéra,* 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

CHÈRE EMMA. Film hongrois d'Istvan Szabo, v.o. : Le Saint-Germain-des-Prés, *Salle G. de Beauregard,* 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CONTES. Film canadien de Frédéric Back : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LUNES DE FIEL. (*) Film français de Roman Polanski, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-*10-30 36-65-70-68) ; La Pagode,* 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *Gaumont Grand Ecran Italie, 13e* (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-*33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-*04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

OBSESSION FATALE. (*) Film américain de Jonathan Kaplan, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, *12e (43-43-01-59 36-65-70-84)* ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LA RÈGLE DU JE. Film français de Françoise Etchegaray : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20).*

SILVESTRE. Film portugais de Joao Cesar Monteiro, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; *Sept Parnassiens,* 14e (43-20-32-20).

THE UNBELIEVABLE TRUTH. Film américain de Hal Hartley, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 19 h.

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71)* mer. *16 h.*

BOB MARLEY : TIME WILL TELL (A., v.o.) : *Images d'ailleurs,* 5e (45-87-18-09) mer. 16 h 10, ven. 18 h 30, sam., dim. 22 h 10, lun. 16 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h, jeu., ven., sam. 16 h, dim. 20 h 10, lun., mar. 20 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. *10 h 35.*

LES CRIMINELS (Brit., v.o.) : Reflet *Logos II, 5e (43-54-42-34) mer.,* ven., dim. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15 film 5 mn après.

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h, T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

DAVID COPPERFIELD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) séances mer., ven., dim., mar. à *14 h, 16 h 30,* 19 h, *21 h 30* film 15 mn après.

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS D'AUTRUI (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME D'AUTRUI (Pol., v.o.) : *Reflet Médicis Logos salle* Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCAMÉRON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 16 h 05, ven. 20 h, dim. 22 h 05, lun. 13 h.

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 13 h 15, ven. 17 h 10, dim. 15 h 30, mar. 21 h 20.

DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 21 h 45, mar. 15 h 30.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) *mer.* 15 h 15 (Journée gratuite porte ouverte sam. à partir de 14 h).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., jeu. 22 h.

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h 15, lun. 16 h 30, mar. 19 h.

ELINE VERE (Fr.-Bel.-Hol., v.f.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 17 h 50, lun. 19 h 30.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

EUROPA (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15.

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 55.

LES GORILLES DE MONTAGNE) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., *de 11 h à 21 h* (toutes les heures).

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (SR - version longue) *mer.* 21 h.

HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

L'HOMME A LA CAMÉRA (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. *17 h 20.*

JERSEY GIRLS (A., v.o.) : Studio 28, 18e *(46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.*

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 55, jeu. 17 h 20, ven. 22 h, sam. 18 h 15.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., sam. 11 h 50.

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 18 h, *dim. 20 h 05, lun. 16 h 30.*

LA P'TITE ARNAQUEUSE (A., v.f.) : *Saint-Lambert,* 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 19 h.

PATRICK DEWAERE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., lun. 12 h.

PETER PAN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) mer., sam., dim. 14 h 30, 16 h 20 T.U. : 33 F ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 13 h 50, 15 h 30 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., dim. 13 h 45, 15 h 15, 16 h 45 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h 15, sam. 15 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. *21 h 15, lun., mar. 19 h.*

LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 20 h toutes les heures.

LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 20 h 05, jeu. 22 h, ven. 15 h 20, sam. 20 h 25, lun. 19 h 55.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) *mer. 10 h 40 ; Studio Galande,* 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h 15, sam. 15 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h.

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 16 h 45, *lun. 21 h 15.*

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : *Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09)* mer., lun. 14 h, dim. 17 h 30.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 14 h, 16 h 30.

UN VAMPIRE AU PARADIS (Fr.) : *Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer.* 20 h, ven. 15 h, lun. 21 h 40.

LE VOYAGE EN BALLON (Fr.) : *Escurial,* 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

LES GRANDES REPRISES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Espace *Saint-Michel,* 5e (44-07-20-49).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BLOOD SIMPLE (*) (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

BOF... (Fr.) : Passage du Nord-Ouest, *caféciné,* 9e (47-70-81-47).

GILDA (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77 36-65-70-43).*

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82).*

PLEINS FEUX SUR L'ASSASSIN (Fr.) : *Latina,* 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

THE HARDER THEY COME (jamaïcain, v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

THEMROC (Fr.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

« Gustave Mossa, un peintre symboliste *à découvrir* », 13 h 30, *entrée* de l'exposition, Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (Paris et son histoire).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« La rue Saint-Denis, de Saint-Leu-Saint-Gilles à la tour Saint-Jacques », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

« Le vieux quartier des Halles », 14 h 30, église Saint-Eustache, angle de la rue du Jour et de la rue Rambuteau (A nous deux, Paris).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La basilique de Saint-Denis et les tombeaux des rois », 15 heures, à l'entrée (P.-Y. Jaslet).

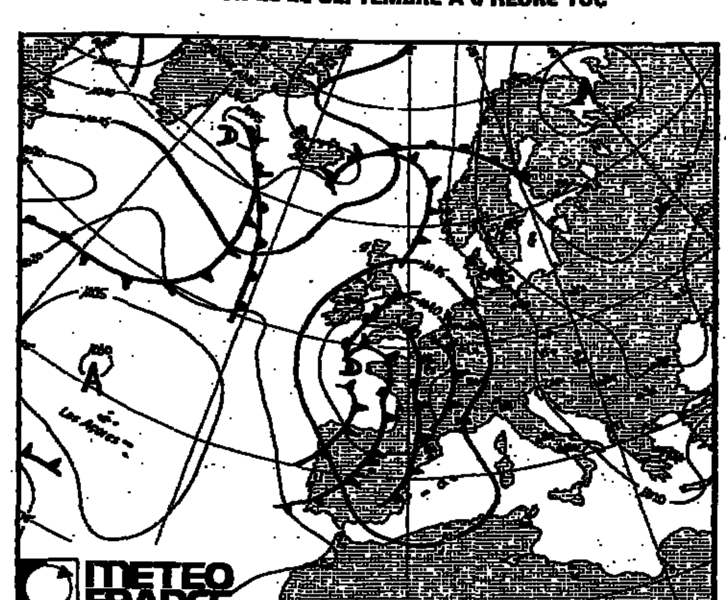
« Hommes célèbres et sépultures curieuses : le cimetière Montparnasse », 15 heures, sortie du métro Edgar-Quinet (Monuments historiques).

« L'église de la Visitation, chef-d'œuvre de Mansart, et l'hôtel de *Mayenne* », 15 heures, 17, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 SEPTEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 23 SEPTEMBRE 1992

LEGENDE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DEPLACEMENT

TEMPS PREVU LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1992 VERS MIDI.

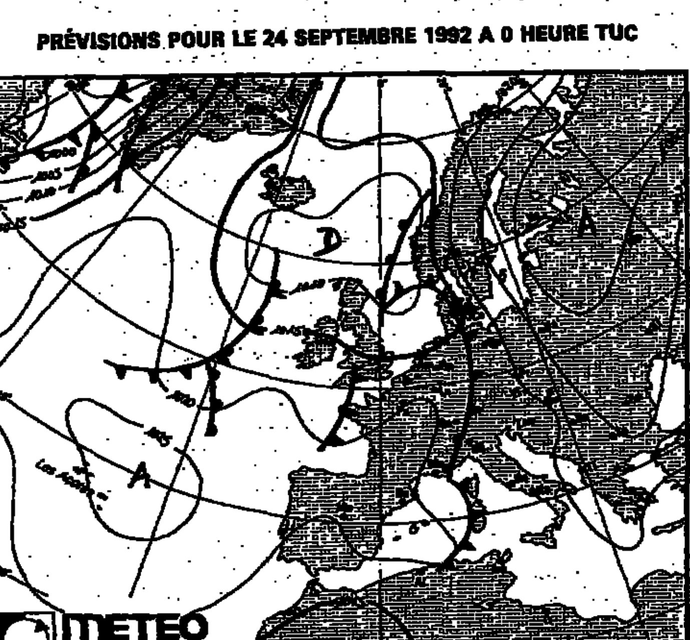
Mercredi : encore de la pluie et des orages à l'est. – Le matin, le temps sera encore pluvio-orageux de la Corse à Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Franche-Comté et aux Vosges. En cours de journée, cette zone se décalera lentement vers l'est, et les précipitations s'atténueront. Sur la moitié nord, le ciel sera le plus souvent nuageux avec des averses, surtout au nord de la Loire. Une nouvelle perturbation peu active abordera la Bretagne en milieu de journée.

Sur le reste de la moitié sud, les nuages seront encore nombreux, mais le soleil fera quelques apparitions. La tramontane soufflera à 40-50 kilomètres/heure environ.

Les températures minimales seront en baisse avec 9 à 13 degrés en général dans l'intérieur et localement 16 à 18 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre marquera 15 à 19 degrés sur la moitié nord, 18 à 22 degrés sur la moitié sud, et localement 24 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 24 SEPTEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-9-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-9-1992 à 18 heures TUC et le 22-9-1992 à 6 heures TUC.

FRANCE			
AJACCIO	26	15	D
BIARRITZ	25	13	N
BORDEAUX	23	13	P
BOURGES	26	13	C
BREST	16	7	B
CAEN	18	12	C
CHERBOURG	17	9	C
CLERMONT-FER.	23	13	C
DIJON	26	15	P
GRENOBLE	27	14	N
LILLE	22	15	C
LIMOGES	22	11	C
LYON	25	16	O
MARSEILLE	26	21	C
NANCY	25	13	N
NANTES	20	10	C
NICE	23	18	N
PARIS-MONTS.	20	14	P
PAU	27	12	D
PERPIGNAN	29	21	C
RENNES	18	11	B
ST-ETIENNE	25	12	O
STRASBOURG	23	12	C
TOULOUSE	29	14	C
TOURS	21	13	C
POINTE-A-PITRE	32	26	D

ÉTRANGER			
ALGER	33	22	N
AMSTERDAM	21	15	N
ATHÈNES	27	19	D
BANGKOK	35	25	C
BARCELONE	26	21	N
BELGRADE	26	12	C
BERLIN	21	11	N
BRUXELLES	22	15	N
LE CAIRE	30	18	D
COPENHAGUE	18	13	N
DAKAR	28	25	D
DELHI	35	22	D
DJERBA	–	–	–
GENEVE	22	14	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	24	14	N
JÉRUSALEM	24	14	D
LISBONNE	23	14	D
LONDRES	18	14	C
LOS ANGELES	23	17	D
LUXEMBOURG	21	15	N
MADRID	27	11	D
MARRAKECH	27	17	D
MEXICO	23	13	D
MILAN	25	16	N
MONTRÉAL	18	10	A
MOSCOU	16	6	D
NAIROBI	22	12	N
NEW-YORK	23	16	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	31	20	N
PÉKIN	23	16	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	28	18	D
SEVILLE	27	17	N
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	15	8	N
SYDNEY	20	13	N
TOKYO	23	17	C
TUNIS	32	21	D
VARSOVIE	17	6	D
VENISE	24	16	N
VIENNE	23	11	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

La tante de province

Quand la télé ne rit pas de se voir si belle en son miroir, de quoi traite-t-elle? De la presse écrite, cette vieille tante de province un peu arthritique. Chaussé de tennis aux lacets artistiquement dénoués, Guillaume Durand gesticulait avec sollicitude autour du lit d'agonie. La presse écrite va-t-elle mourir? interrogeait-il à la cantonade. Il avait amené avec lui un aréopage de médecins à clystères, et chacun de hocher la tête.

De quoi meurt donc la presse? De ce que tous les directeurs de journaux ne sont pas aussi sérieux et talentueux que Jean-Edern Hallier, suggéra Jean-Edern Hallier. De ce que tous les quotidiens ne sont pas aussi professionnels et mirobolants que *le Parisien*, risqua un confrère du *Parisien*. De ce que la lecture régresse à l'école, admit Jacques Toubon, qui s'avoua *« vachement angoissé là-dessus »*. Parce que le journal n'est pas déposé sur le paillasson des lecteurs chaque matin à sept heures, comme la pratique en est courante en Angleterre ou en Allemagne, avança Jean Miot, représentant les quotidiens parisiens. Parce qu'ils sont trop chers, compléta Alain Ayache, qui retraça sa lutte contre le Syndicat du Livre.

On ne progressait pas. *« C'est un problème culturel, un problème de mentalité »*, avança encore Jacques Toubon. Certes, Monsieur le député, mais encore? Le comédien Christian Clavier raconta comment, parti à Moscou tourner un film – c'était du temps de Tchernenko – il fut effrayé de découvrir la réalité de l'effondrement d'un système dont la lecture de la presse ne lui avait rien laissé supposer. Là, on avait envie de lui glisser qu'il ne l'avait peut-être pas lue assez attentivement.

Sans que l'on prétende ici détenir la réponse à ces graves questions, on discerna, enfoui sous le débat, l'embryon d'une idée que l'on eût bien aimé entendre creuser. La presse, s'interrogea un participant, et essentiellement la presse politique, n'est-elle pas confondue dans la désaffection publique avec la démocratie représentative elle-même? N'est-elle pas actuellement emportée dans la même bourrasque qui entraîne les hommes politiques, et toutes les élites? Cette idée fut effleurée. Effleurée seulement, car il était déjà minuit et demie, et temps de passer à la séquence suivante. La question aurait pourtant justifié des prolongations, une formulation plus rigoureuse des points de vue, un débat plus nuancé et plus argumenté. En un mot, si l'on peut se permettre, un traitement écrit.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 22 septembre

TF 1

- 20.45 Cinéma : L'Etudiante. □ Film français de Claude Pinoteau (1988).
- 22.35 Les Films dans les salles.
- 22.45 Cinéma : Quand faut y aller, faut y aller. □ Film italien d'E. B. Clucher (1983).
- 0.40 Magazine : Le Club de l'enjeu.

F 2

- 20.50 Cinéma : La Révolution française. 2. Les Années terribles. ■■ Film franco-italo-germano-canadien de Richard Heffron (1989).
- 23.30 ▶ Documentaire : Prénom Marianne. De Djamila Sahraoui.
- 0.00 Journal et Météo.
- 0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

F 3

- 20.45 Les Aventures de Tintin. L'île noire.
- 21.40 Magazine : Faut pas rêver. Equateur : les mineurs des glaces; France : Un Gallé dans la ville; Espagne : El Rocio, les gardiens de la Vierge.
- 22.35 Journal et Météo.
- 22.50 Sport : Rallye Paris-Moscou-Pékin.
- 23.05 Série : Le Masque de Satan.
- 0.40 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

M 6

- 20.45 Téléfilm : Le Chat le plus riche du monde.
- 22.30 Téléfilm : La Vengeance du Mohican. De Dick Friedenberg.
- 0.15 Magazine : Culture pub.

CANAL PLUS

- 20.35 Cinéma : Total Recall. ■■ Film américain de Paul Verhoeven (1990).
- 22.20 Flash d'informations.
- 22.30 Cinéma : Jours de tonnerre. □ Film américain de Tony Scott (1990) (v.o.).
- 0.15 Cinéma : Le Démon d'Halloween. □ Film de Stan Winston (1987).

ARTE

- 20.40 Soirée thématique. L'éducation des jeunes filles.
- 20.41 Documentaire : La Naissance des demoiselles. De Dominique Gros.
- 21.10 Documentaire : Une jeune fille à Fleury. De Solveig Anspach.
- 21.30 Téléfilm : L'Age tendre. De Yves Laumet, avec Régine Mazelle.
- 22.55 Documentaire : Entre mère et fille. D'Anne Barbé.
- 23.30 Téléfilm : La Désenchantée. Extrait du long métrage de Benoît Jacquot.
- 0.00 Court métrage : Dis-moi oui, dis-moi non. De Noémie Lvovsky.

FRANCE CULTURE

- 20.30 Archipel science.
- 21.30 Tu reconnaîtras Marianne. Avec Maurice Agulhon, Hubert Tonka.
- 22.40 Les Nuits magnétiques.
- 0.05 Du jour au lendemain.
- 0.50 Musique : Coda.

FRANCE MUSIQUE

- 20.30 Concert (donné le 4 septembre 1990 à Eisenstadt) : Trio pour violon, violoncelle et piano en ut majeur Hob XV/27, de Haydn; Trio rapsodie op. 11, de Takacs; Trio pour violon, violoncelle et piano en mi bémol majeur Hob XV/30, de Haydn; Elégie pour violoncelle et piano, Elégie pour violon et piano, de Liszt; Trio pour violon, violoncelle et piano op. 90, extrait, de Dvorak, par le Trio Schubert de Vienne.
- 22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Lakmé, extraits, de Delibes; Récital René Verdière, ténor (œuvres de Massenet, Meyerbeer, Saint-Saëns, Bruneau, Verdi).
- 23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano en mi bémol majeur op. 18, de R. Strauss; Wesendonck-lieder, de Wagner; Andante et variations pour deux pianos, deux violoncelles et cor en si bémol majeur, de Schumann.

Mercredi 23 septembre

TF 1

- 17.20 Série : Le Collège des cœurs brisés.
- 17.50 Magazine : Club plus.
- 17.55 Série : Premiers baisers.
- 18.20 Jeu : Une famille en or.
- 18.55 Magazine : Coucou, c'est nous! Présenté par Christophe Dechavanne.
- 19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
- 19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
- 20.00 Journal et Météo.
- 20.50 Variétés : Sacrée soirée. Avec Juliette Gréco, Christophe Dechavanne, Evelyne Durieux, Maxime Le Forestier, Frédéric François, les Négresses vertes.
- 22.45 Magazine : Le Point sur la table. Débat Bernard Kouchner-Nicolas Sarkozy.
- 0.10 Sport : Boxe.

F 2

- 17.10 Magazine : Giga.
- 18.30 Le Jeu!
- 19.15 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.
- 19.59 Journal, Rallye Paris-Moscou-Pékin, Journal des courses et Météo.
- 20.50 Téléfilm : L'Impure. De Paul Vecchiali, avec Marianne Basler, Françoise Lebrun (2e partie). *Chantal, guérie de la lèpre, devient religieuse et retourne aux Fidji soigner les lépreux.*
- 22.35 Documentaire : Le Grand Jeu URSS-USA. De Jean Labib. Texte dit par Jean Lacouture et Bernard Guetta. 3. Minuit dans le siècle (1945-1953). *De Yalta à la mort de Staline.*
- 23.40 Journal et Météo.
- 23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

F 3

- 16.25 C'est Lulo!
- 17.55 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez. Invité : Maneranche.
- 18.25 Jeu : Questions pour un champion.
- 18.55 Un livre, un jour. *Quid 1993*, de Dominique et Michèle Frémy.
- 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- 20.05 Jeu : Hugodélire.
- 20.15 Divertissement : La Classe.
- 20.45 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada, avec la participation de France-Inter. Le Crime nucléaire, reportages dans l'ex-URSS d'Hervé Brusini, Dominique Tierce et Jean François Renoux. Invités : J.-M. G. Le Clézio, écrivain; Alexei Yablokov, conseiller de Boris Eltsine; Jacques Attali, président de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD); Philippe Picat, chef du service nucléaire-environnement de l'Institut de protection et de sûreté nucléaires (IPSN).
- 22.25 Journal et Météo.
- 22.40 Sport : Rallye Paris-Moscou-Pékin.
- 22.50 Mercredi chez vous.

CANAL PLUS

- 17.05 Documentaire : Laurel et Hardy.
- 18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

- 18.30 Ça cartoon.
- 18.50 Le Top. Alain Maneranche, « Emporte-moi ».
- 19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Invitée : Elsa.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 21.00 Cinéma : Le Mystère von Bülow. ■■ Film américain de Barbet Schroeder (1990).
- 22.45 Flash d'informations.
- 22.50 Cinéma : Avalon. ■■ Film américain de Barry Levinson (1990) (v.o.).
- 0.55 Le Journal du cinéma.
- 0.58 Cinéma : La Règle du jeu. ■■■ *Film français de Jean Renoir (1939).*

M 6

- 17.35 Série : Campus Show.
- 18.05 Série : Booker.
- 19.00 Série : Les Routes du paradis.
- 19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
- 20.00 Série : Madame est servie.
- 20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.15).
- 20.45 Série : Le Saint. Casse-tête australien, de Donald Crombie.
- 22.35 Téléfilm : A plein régime. De George Armitage.
- 0.15 Magazine : Vénus.

ARTE

- 18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
- 19.00 Documentaire : Kozlodoui, Bulgarie. Extrait du magazine Transit, de Daniel Leconte (rediff.).
- 19.30 Documentaire : Paysages du monde. Les déserts.
- 20.30 8 1/2 Journal.
- 20.40 Documentaire : Federico Garcia Lorca et Manuel de Falla, histoire d'une amitié. De Michael Meert.
- 21.35 Musique : Les Tréteaux de maître Pierre. De Manuel de Falla, d'après Cervantes, par l'Orchestre symphonique de Montréal; dir. : Charles Dutoit.
- 22.05 Documentaire : Les Travaux d'Orphée. Liria, d'Alex Szalat.
- 22.30 Documentaire : En cherchant Emile.

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Tire ta langue. Les prénoms.
- 21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. L'esprit des voix; La voix comme symptôme.
- 22.40 Les Nuits magnétiques.
- 0.05 Du jour au lendemain.
- 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 Opéra (en direct de l'église Saint-Eustache à Paris) : Motets sur des thèmes grégoriens op. 10, Prélude et Fugue pour orgue sur le nom d'Alain, Requiem pour soprano, baryton, chœur, violoncelle et orgue, de Duruflé, par le Chœur de Radio-France, dir. François Polgar; Hélène Jossoud, mezzo-soprano, Didier Henry, baryton, Nadine Pierre, violoncelle, Michel Bouvard, orgue.
- 22.30 Espace libre.
- 23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes, de Hummel; Davidsbundlertanze pour piano op. 6, de Schumann; Quintette pour clarinette et cordes en si bémol majeur op. 34, de Weber.
- 0.33 L'Heure bleue.

هكذا من الأصل

Le Monde

Après le référendum sur l'Union européenne

Hausse des taux d'intérêt en France baisse en Grande-Bretagne

Les taux d'intérêt en France, mardi 22 septembre, ont été relevés de 10 à 11,5 % sur le court terme, en raison des tensions sur les marchés des changes. En effet, le cours du mark ne veut pas redescendre en dessous de 2,42 DM, comme on l'espérait au lendemain du «oui» français au référendum.

La Banque d'Angleterre a profité de la sortie de la livre du système monétaire européen pour ramener son taux directeur de 10 % à 9 %, imitée immédiatement par les grandes banques commerciales. C'est le premier signe d'une diminution générale des taux d'intérêt en Europe, jugée indispensable.

Le projet de budget 1993 ne sera rendu public que le 30 septembre

Il faudra attendre une semaine de plus pour connaître dans le détail les dispositions du projet de budget de l'Etat pour 1993. Celui-ci devait être examiné par le gouvernement au cours du conseil des ministres du mercredi 23 septembre. On apprenait lundi soir 26 septembre (voir page 6 l'article de Thierry Bréhier) que MM. Bérégovoy, Charasse et Sapin avaient décidé de différer d'une semaine la présentation du texte.

Ce délai supplémentaire s'expliquerait par d'ultimes arbitrages en matière fiscale. Mais on peut penser que plutôt que d'impôts pour lesquels peu de nouveautés sont à attendre et vis-à-vis desquels les décisions semblent pour l'essentiel prises depuis des semaines, le gouvernement hésite sur le chiffre du déficit budgétaire qu'il présentera (*le Monde* du 17 septembre). Ce chiffre, qui traduira la rigueur plus ou moins grande du gouvernement et sa volonté de ne pas d'écarter de sa politique de franc fort, sera attentivement examiné aussi bien par les marchés des changes que par l'opposition.

Les Verts et Génération Ecologie vont reprendre leurs négociations

Après le *«petit oui»* des Français à Maastricht, l'Europe *«aux bonnes joues»* chère à M. Brice Lalonde fait plutôt pâle figure. Dès l'annonce des premiers résultats, les responsables des Verts et de Génération Ecologie ont adopté le même profil bas. *«Je pense que tous les hommes politiques devraient s'engager à rassurer tous ceux qui ont voté «non»*, a affirmé M. Lalonde. *«Il faudra tenir compte de ce qui s'est exprimé : un fossé incroyable entre les élites qui prétendent représenter les Français et la voix de gens qui sont inquiets»*, a ajouté Mme Dominique Voynet, principal porte-parole du «non» au sein des Verts.

Déjà écartée, faute de représentation au Parlement, du débat sur la réforme constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht, la famille écologiste peut d'autant moins prétendre avoir pesé sur le résultat qu'à quelques exceptions près – M. Lalonde pour le «oui», Mme Voynet pour le «non» – les principaux animateurs du mouvement n'ont fait qu'une campagne discrète et souvent fort tardive.

Sans doute les écologistes pourront-ils observer que les cinq régions qui se sont le plus portées sur le «oui» (Alsace, Bretagne, Ile-de-France, Lorraine et Rhône-Alpes) sont celles où leur implantation est la plus forte, ou encore que le Nord-Pas-de-Calais a suivi le «non» préconisé par Mme Marie-Christine Blandin, la présidente (Verte) du conseil régional. Mais s'il y a une relative adéquation entre le vote «écolo» et la France du *«oui»*, c'est avant tout pour des raisons sociologiques : les écologistes se recrutent en majorité dans les couches moyennes supérieures demeurant dans les zones urbaines.

Dès lundi matin, les porte-parole des Verts, qu'ils aient été partisans du «oui» ou du «non», ont rappelé ensemble, à l'adresse des chefs d'Etat européens, leurs principales exigences : *«Remettre en chantier la réforme de la politique agricole commune, donner un calendrier pour l'adoption de la charte sociale, soumettre l'avènement de la monnaie unique au respect des exigences sociales et environnementales, donner au Parlement européen le pouvoir d'adopter les lois.»*

Le président de Génération Ecologie, de son côté, a pris *«l'engagement devant les Français»* de consacrer l'action de son mouvement à *«faire changer l'Europe»*. M. Lalonde a même été rejoint dans sa critique des partis par M. Antoine Waechter, pour lequel *«le contexte d'affaiblissement des partis de gouvernement rend nécessaire l'émergence d'un pôle écologiste fort pour les prochaines élections législatives»*.

En dépit des divergences d'analyse, le débat sur la ratification du traité d'Union européenne n'aura donc pas causé de fracture irrémédiable. Génération Ecologie et les Verts étaient convenus de suspendre leurs négociations jusqu'au référendum du 20 septembre. Celles-ci devraient reprendre dès la fin de cette semaine, à la veille des Assises nationales de l'écologie politique, prévues les 26 et 27 septembre à la Cité des sciences de La Villette, à Paris.

J.-L. S.

M. Pierre Mazeaud (RPR) saisit le Conseil constitutionnel

La Constitution a confié au Conseil constitutionnel le soin de veiller à la régularité des opérations de référendum et d'en proclamer les résultats. C'est donc lui qui va devoir, dans les jours à venir, examiner les contestations sur le déroulement du scrutin, comme celle de M. Alain Griotteray, député UDF-PR du Val-de-Marne, qui critique l'apparition, dans un journal télévisé du dimanche 20, d'un électeur montrant qu'il votait «oui». C'est normalement avant la fin de cette semaine que le Conseil publiera les résultats officiels du vote par lequel les Français ont autorisé le président de la République à ratifier le traité de Maastricht.

Cette proclamation pourrait toutefois être ralentie par une nouvelle bataille de procédure engagée par M. Pierre Mazeaud. Le député RPR de Haute-Savoie, avec plus de soixante membres de son groupe et de l'UDF opposés au traité de Maastricht, a en effet saisi le Conseil constitutionnel pour lui demander de déclarer que la loi que viennent d'adopter les électeurs est contraire à la Constitution.

Lorsqu'il avait été saisi par le président du Sénat de la loi référendaire qui avait institué l'élection du président de la République au suffrage universel, le Conseil constitutionnel, le 6 novembre 1962, avait estimé qu' *«il résulte de l'esprit de la Constitution, qui a fait du Conseil constitutionnel un organe régulateur de l'activité des pouvoirs publics, que les lois que la Constitution a entendu viser dans son article 61* [celles susceptibles d'être soumises à la censure du Conseil] *sont uniquement les lois votées par le Parlement, et non point celles qui, adoptées par le peuple à la suite d'un référendum, constituent l'expression directe de la souveraineté nationale»*.

Une procédure «viciée» ?

M. Mazeaud est parfaitement au courant de cette jurisprudence. Mais il estime qu'il y a eu *«depuis trente ans un progrès considérable du contrôle de constitutionnalité»*, et il pense qu'aujourd'hui le Conseil est devenu *«le garant de l'ensemble de l'ordre juridique»*. Il ajoute que, lorsque le droit de saisine a été accordé en 1974 à un groupe de parlementaires, le constituant n'a pas dit que ce droit était réservé aux lois votées par le Parlement.

Or les opposants au traité de Maastricht continuent à estimer que le texte autorisant sa ratification est contraire à la Constitution. D'abord parce que, pensent-ils, la procédure d'adoption par les Français *«a été viciée par la manière dont la campagne a été menée et les électeurs informés, les partisans du «oui» ayant bénéficié d'un traitement privilégié et le gouvernement ayant orienté le vote des électeurs en leur adressant les documents électoraux»*. Ensuite parce qu'ils jugent que la loi qu'ils contestent *«n'a pas d'objet»* puisque le traité ne pourra pas être ratifié, le Danemark ayant déjà renoncé à le signer. Toutefois, le Conseil constitutionnel a déjà repoussé un argument comparable, en rejetant une requête des sénateurs RPR (*le Monde* du 4 septembre).

Th. B.

M. Giscard d'Estaing : «Nous allons nous battre pour l'union des Français»

Tirant les conclusions du référendum, M. Valéry Giscard d'Estaing a expliqué, mardi 22 septembre sur Europe 1, que les hommes politiques français ont désormais *«deux devoirs»*. *«Il faut*, a-t-il dit, *que ceux qui soutenaient le «non» reconnaissent que le traité de Maastricht est ratifié par la France et qu'il fait partie des engagements de notre pays. Il faut que ceux qui ont voté «oui» prennent en considération ce que beaucoup de ceux qui ont voté «non» ont voulu dire sur la manière de poursuivre l'union de l'Europe.»* *«La France*, a-t-il poursuivi, *n'est pas coupée en deux, elle est déchirée en deux. Il y a, d'un côté, ceux qui croient qu'ils peuvent s'en tirer, qu'ils vont pouvoir avancer et, de l'autre, ceux qui ont peur de l'avenir, qui croient qu'ils sont menacés dans leur situation. La première tâche nationale est de donner des chances à ceux qui veulent avancer et rassurer ceux qui ont peur.»*

Le président de l'UDF, qui réunissait mardi après-midi le bureau politique de son mouvement, a indiqué qu'il comptait *«proposer à l'UDF de réfléchir à la manière de reconstituer l'unité de la société française.»* *«Nous nous sommes battus pour l'union de l'Europe. Nous l'avons sauvée. Maintenant, nous allons nous battre pour l'union des Français. Le calendrier politique viendra plus tard»*, a-t-il assuré. Acceptant de se placer dans l'hypothèse de la constitution d'un gouvernement RPR-UDF, M. Giscard d'Estaing a précisé que *«tous ceux qui acceptent que le traité de Maastricht soit désormais appliqué par la France peuvent gouverner ensemble.»* Avec cette seule réserve : *«On ne peut mettre dans des négociations européennes, dans les domaines de compétence qui sont traités de façon courante avec nos partenaires, des hommes ou des femmes qui avaient pris position activement contre la construction européenne.»*

□ **Echecs : la rencontre Fischer-Spassky.** – L'ancien champion du monde, l'Américain Bobby Fischer, a remporté la onzième partie du match qui l'oppose à Boris Spassky. Fischer mène désormais par cinq victoires à deux. La rencontre qui se déroulait sur l'île de Sveti-Stefan (Monténégro) reprendra le 30 septembre à Belgrade, le vainqueur étant le premier des deux joueurs qui aura gagné dix parties.

Rééchelonnement d'une dette de 44 milliards de dollars

Le Brésil trouve un accord avec ses banques créancières

Le Brésil et ses banques créancières ont annoncé, lundi 21 septembre à Washington, en marge des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qu'ils avaient trouvé un accord sur le rééchelonnement de 44 milliards de dollars (220 milliards de francs) de dette à moyen et long terme.

Cet accord, dont le principe avait été acquis le 9 juillet après plus d'un an de négociations, a été annoncé dans un communiqué signé conjointement par le ministre brésilien des finances, M. Marcilio Marques Moreira, et le vice-président de la Citibank, M. William Rhodes. Le Sénat brésilien a maintenant soixante-dix jours pour approuver ce plan qui, selon le secrétaire d'Etat au plan, M. Pedro Parente, *«règle une fois pour toutes un problème qui nuisait aux relations entre le Brésil et la communauté financière internationale»*.

Cependant, des banquiers font remarquer que l'avenir de cet accord dépend du règlement de la crise politique au Brésil, où le président, M. Fernando Collor de Mello, mis en cause dans une affaire de corruption, est menacé de destitution. Le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, qui a rencontré le ministre brésilien des finances, a salué les efforts du président Collor pour mettre en application le programme de réformes mis au point avec le FMI, en dépit des difficultés politiques.

Le Brésil a déjà atteint cinq des six principaux objectifs fixés en accord avec le FMI en janvier dans le cadre d'un accord standby (de confirmation) de 2,1 milliards de dollars. Le sixième objectif concerne le déficit budgétaire et l'inflation, qui en août s'établissait à un taux mensuel de 25 %. En février, Brasilia avait obtenu un rééchelonnement de la dette extérieure due aux créanciers publics, dans le cadre du Club de Paris. – (*Reuter.*)

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de 29 à 48

Le numéro du « Monde » daté 22 septembre 1992 a été tiré à 767 165 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

Education-Campus : la France en tête de classe

Alors que l'OCDE publie, pour la première fois, un ensemble d'indicateurs comparant les performances des systèmes éducatifs dans les pays développés, une enquête internationale démontre que les écoliers et collégiens français ont l'un des meilleurs niveaux de lecture au monde.

En raison d'un placement ancien et contestable

Le président du groupe Internationale Nederlanden est contraint à la démission

AMSTERDAM

de notre correspondant

Moins de deux semaines après avoir officialisé son nouveau nom, le groupe financier néerlandais Internationale Nederlanden (ING) vient aussi de changer de président. M. Aad Jacobs a inopinément pris, lundi 21 septembre, la succession de M. Wim Scherpenhuijsen Rom, qui, numéro un du premier groupe financier des Pays-Bas depuis dix semaines seulement, a été acculé à la démission après sa mise en cause, samedi, par le quotidien *De Volkskrant*, dans une affaire financière... aussi ancienne qu'explosive.

Elle concerne le placement, en 1977, de quelque 2 millions de francs effectué à titre privé par M. Scherpenhuijsen Rom dans un groupe de sociétés financées par la banque NMB, dont il était alors président. Licite mais éthiquement contestable, cet investissement avait été arrêté en 1981 à sa demande.

La révélation de cette affaire apparemment close n'en a pas moins fait l'effet d'une bombe : elle survient quelques semaines après que la Banque des Pays-Bas, organisme de tutelle des banquiers du pays, a obtenu la tête de quatre cadres d'ING, dont deux directeurs, qui avaient profité d'informations sensibles recueillies au titre de leurs fonctions pour gérer au mieux leur portefeuille d'actions personnel. A la suite de cette première escarmouche, la Banque centrale et l'Association des banques avaient décidé d'accélérer la mise au point d'un «code de bonne conduite». Dans ce contexte de moralisation, la mise en cause du président, même pour des faits prescrits, ne pouvait pas rester sans effet. M. Scherpenhuijsen Rom en a tiré les conséquences, en espérant préserver l'image du groupe : celui-ci se doit d'inspirer la confiance pour avoir quelque chance de réussir l'OPA qu'il envisage de lancer sur la banque belge BBL.

CHRISTIAN CHARTIER

GRANDE-BRETAGNE

Lady Diana renonce à sa Mercedes

La princesse de Galles a renoncé à la Mercedes-Benz décapotable rouge qu'elle possédait depuis janvier, par solidarité avec l'industrie automobile britannique en récession et pour réduire ses propres dépenses, a indiqué, lundi 21 septembre, un porte-parole du palais de Buckingham, qui a précisé : *«La récession touche tout le monde. Le prince et la princesse n'ont pas un puits sans fond dans lequel ils peuvent puiser l'argent, et Lady Diana se serre la ceinture, comme tout le monde.»*

L'acquisition (en leasing) par Lady Diana de son cabriolet 500 SL avait suscité en janvier dernier de vives critiques de la part de députés, d'industriels et de syndicalistes, aucun membre de la famille royale n'ayant possédé de voiture étrangère depuis plus d'un demi-siècle. Lady Di utilisera désormais une automobile choisie parmi *«moins de la demi-douzaine de véhicules»* de la maison de Galles, tous de fabrication anglaise. – (*AFP, Reuter.*)

هكذا من الإهمال

INITIATIVES

DOSSIER

Les tricheries des entreprises

La compétitivité sert de prétexte à certaines pratiques parfois déviantes par rapport au droit du travail



Il y a les discours et les faits, plus têtus. Il y a aussi les entreprises qui sont modernes *sans aucune restriction*, et toutes celles, attirées ou pas par les nouvelles techniques de gestion sociale, qui continuent malgré tout d'avoir des pratiques du passé. Il arrive que la culture d'entreprise, le projet d'entreprise, – et tous ces letmotivs à la mode qui vont de la sacralisation de la modernité à la déification de la performance par exemple, soient en réalité détournés de leur sens ou abusivement appelés à la rescousse pour mieux dissimuler des méthodes parfois contestables.

Ce sont autant de déviances, au pire, ou d'accrocs hypocrites, au mieux, que les salariés vivent de plus en plus mal. Mais si ces frustrations et ces rancœurs ne s'expriment que dans les conversations privées, elles annoncent parfois un divorce. Le contrat de confiance est écorné et, quand les principes sont bafoués, la rupture peut être brutale. Combien de jeunes diplômés, fascinés par un groupe, ne déchantent-ils pas dès la première année en constatant la distance qui sépare l'image de l'entreprise des comportements quotidiens? Combien de collaborateurs dévoués ne perdent-ils pas toute motivation dès qu'ils s'estiment victimes d'un double langage ou d'une injustice flagrante?

Ici, comme dans ce cabinet international, la règle était celle de la compétition transparente, assortie de promesses trébuchantes. A la première alerte, pourtant, une disposition pernicieuse a été introduite qui a tout de suite eu un effet psychologique catastrophique sur les jeunes consultants : étalée sur plusieurs jours, la procédure des entretiens individuels commencerait par les moins bien notés, invités à partir *« ou à redoubler »*. L'ambiance est devenue détestable et même les meilleurs, choqués, ne pensent plus qu'à s'en aller. Là, à l'inverse, les très bons ont été les premiers convoqués, puis les autres par ordre de mérite. Le résultat a été identique : les intéressés veulent bien rivaliser ; ils ne recherchent pas la mise à mort publique.

Si quelques rares sociétés, et quelquefois parmi les plus réputées, avouent vouloir gérer *« par le stress »*, d'autres, inconsciemment, créent un climat éprouvant pour les nerfs. La domination exercée par la référence à la performance aboutit à des abus. Moralement et physiquement, des cadres mais aussi des employés ne supportent pas cette tension et craquent. Mais que dire aussi de ces entreprises qui affichent leurs valeurs, qui se donnent pour humaines, et dont les entorses, si elles étaient connues, entacheraient gravement leur renommée? Présente depuis des années, Isabelle était à peine nommée directrice de son secteur qu'elle apprit, au retour d'un week-end, qu'un cabinet de recrutement avait été chargé de trouver son remplaçant. Elle n'a pas supporté.

Perte de confiance : d'ordinaire, ce motif est plutôt invoqué par un dirigeant d'entreprise quand il veut se séparer de quelqu'un, collaborateur direct le plus souvent. Ces derniers temps, l'utilisation de ce prétexte s'est toutefois développée dans de graves proportions, et il en est fait un usage immodéré puisqu'il a été étendu aux cadres, en général, et à des secrétaires de direction. C'est devenu un moyen commode de pratiquer le licenciement à la moindre des occasions, et les tribunaux, comme les conseils prud'homaux, sont submergés de différends. Par le flou qui entoure cette notion, elle peut être opposée à n'importe qui, pratiquement.

De la même manière, les recours excessifs à une prétendue *« clause de non-concurrence »* tendent à se multiplier. Justifiés dans quelques cas – la recherche, le marketing, – ces codicilles, ajoutés au contrat de travail et qui ne reposent sur aucun cadre législatif, apparaissent maintenant au bas de documents, pour des responsables de magasins, des techniciens ou des secrétaires, dans une acception extensive.

CERTES, la jurisprudence n'est plus aussi favorable qu'elle l'était, l'interdiction devant être limitée dans le temps et l'espace, mais il n'en reste pas moins qu'elle est regardée comme une épée de Damoclès. Elle s'apparente à une impossibilité d'exercer sa profession, ou bloque tout changement d'emploi. Les nouvelles catégories qui sont touchées le comprennent encore moins bien que celles pour lesquelles une telle règle a été inventée.

Insensiblement, de dérapage en glissement, surgissent d'autres signes de ces *« couacs »*, tout aussi préoccupants. Il y a les licenciements abusifs, pour des raisons inavouables, avec des procès d'intention, qui vont, on l'a vu, jusqu'à l'immixtion dans la vie privée ou l'utilisation de procédés tordus comme la surveillance du personnel par les caméras vidéo voir même l'écoute téléphonique. Récemment, pour témoigner de l'ampleur du phénomène, l'organisation des cadres de FO, l'UCI, a tenu un colloque sur le sujet. Atteintes à la vie privée, encore, constitution de fichiers, appels à des techniques contestables – la numérologie, l'astrologie, etc., – les méthodes de recrutement employées par certaines entreprises ou quelques cabinets spécialisés inquiètent à leur tour. A tel point que le professeur Gérard Lyon-Caen réalisa un rapport pour le compte du ministère du travail, l'an passé, qui a servi de base pour l'élaboration d'un projet de loi actuellement soumis à l'ensemble des partenaires sociaux.

L'addition peut être impressionnante, qui montre l'entreprise sous un autre jour, moins flatteur. Mais d'où provient cette dégradation, nouvelle, aux formes parfois inattendues? Peut-être de la situation générale, qui exacerbe les attitudes et fait renouer avec de vieilles manies. Peut-être de la dureté des temps et de ces facilités que le marché du travail offre, auxquelles certains ne savent pas résister.

Quand le chômage augmente, quand le nombre des emplois *« sous forme particulière »* se gonfle au rythme de la précarité, les tentations *se font fortes*.

Alain Lebaube

Faux prétextes

Les motifs de licenciements sont souvent mensongers

« *PLUS de 70 % des licenciements que j'ai à juger sont abusifs* » : telle est l'intime conviction du conseiller prud'homal parisien, qui constate un accroissement du phénomène. Il touche de plus en plus les salariés qui ont de longues années d'ancienneté, ou encore les malades. Quelques affaires sont devenues célèbres, comme celle de la secrétaire d'un concessionnaire Renault, licenciée pour avoir acheté une Peugeot. Les juges d'appel reconnaissaient que son geste marquait « *une critique indirecte* » des produits Renault. Ce ne fut pas l'avis de la Cour de cassation : chacun a droit au respect de sa vie privée!

Les lois et jurisprudences ne cessent pourtant d'évoluer. La cause du licenciement doit être « *réelle et sérieuse* ». Lorsque la perte de confiance est invoquée, si un doute subsiste concernant la réalité des motifs, il profite au salarié. De simples soupçons sur l'attitude déloyale d'un salarié ne suffisent plus. L'employeur doit présenter des éléments objectifs et précis. Des entreprises persistent toutefois à ignorer ces réformes. Comme celle qui a licencié sa comptable à la suite d'un appel téléphonique provenant d'une salariée précédemment licenciée dans des conditions douteuses et qui lui demandait un soutien. Il semble là que l'on ait voulu tout simplement se débarrasser d'un témoin gênant. C'est encore ce motif qui est utilisé pour licencier un ouvrier sous contrat de retour à l'emploi à durée indéterminée. L'employeur bénéficiait de l'exonération des charges sociales pendant les neuf premiers mois. Au dixième, le salarié fut licencié, sans raison sérieuse, estime son défenseur syndical.

Un moment critique

Autre motif, très étrange : le « *cas de force majeure* », inscrit sur la lettre de licenciement d'une salariée enceinte. L'entreprise connaissait des difficultés en raison de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, avec laquelle elle travaillait. Mais pourquoi a-t-on justement choisi de licencier une femme enceinte, ce que la loi interdit? De toute évidence, le patron ne tenait pas à avoir une mère de famille parmi son personnel. L'affaire s'est conclue par une transaction.

Même la conscience professionnelle d'un salarié peut se retourner contre lui. Comme pour cet attaché commercial, qui avait décidé, en l'absence de son supérieur, de confier des fichiers informatiques de clientèle abîmés au prestataire de services habituel pour que celui-ci les décrypte sur un matériel spécial. Dans sa lettre de licenciement, on lui rappelle qu'il est « *un simple employé* » et n'a pas à prendre de telles initiatives. Au passage, on lui verse sept jours de préavis, au lieu des trois mois prévus sur son contrat. Et la clause de non-concurrence lui interdit d'exercer dans la même branche sur toute la France.

Le climat social d'une entreprise éclaire souvent sur l'origine de tels excès. Multiplier les licenciements pour faute, c'est la stratégie d'intimidation de la direction de cette blanchisserie pour mettre au pas le personnel qui refuse une diminution de 25 % des rémunérations et la suppression du treizième mois. Premiers visés : les salariés les plus anciens, auxquels on trouve subitement tous les défauts. Le changement d'une équipe de direction, lors d'un rachat d'entreprise, marque aussi un moment critique. « *Autrefois, la hiérarchie partait avec le patron,* explique le conseiller prud'homal. *Aujourd'hui, face aux trois millions de chômeurs, les salariés s'accrochent à leur poste, notamment les plus âgés. Cela ne plaît pas à la nouvelle équipe.* » Le nouveau dirigeant s'emploie alors à les faire partir en utilisant des méthodes parfois peu élégantes, mais assez efficaces, pour embaucher ensuite ses copains, ou bien des salariés plus dociles, plus jeunes, moins bien payés. « *On laisse les gens sans travail, on déqualifie le poste ou bien on lui enlève toute responsabilité,* dénonce la CGT. *Cela peut toucher des cadres de très haut niveau.* »

De l'isolement à la provocation

Si de telles provocations ne suffisent pas à entraîner la démission, l'employeur se décide à licencier, si possible pour faute grave. « *Les fautes, cela se fabrique,* explique le conseiller prud'homal. *Il y a des salariés prêts à signer des témoignages de complaisance en faveur de leur patron pour conserver leur emploi.* » Ou bien, le salarié craque, et injurie son supérieur. Le motif est alors tout trouvé. Des salariés se sont sentis parfois tellement brisés qu'ils ont mis toutes leurs forces pendant des années, pour obtenir réparation. C'est le cas de Mme A., soutenue par la CFDT, qui travaillait en 1987 chez SO.EX.CO.VE, une PME vendéenne du textile. Fin juillet 1987, après une vive altercation avec le PDG d'alors, M. Bonnet – aujourd'hui gérant de cette société, – cette ouvrière qui avait douze ans d'ancienneté est mise en arrêt maladie jusqu'au 2 septembre pour cause de dépression. Elle se présente à l'usine le 9, date de réouverture après les congés d'été. Mais pendant une semaine, au cours de laquelle le PDG aurait eu des rapports désobligeants à son égard, et organisait un référendum pour demander au personnel de choisir entre elle et lui – M. Bonnet dément en bloc – elle restera sans travail, très isolée.

Son employeur lui avait demandé de rentrer chez elle. Pour quelles raisons? Selon Mme A., M. Bonnet lui aurait répondu que c'était une « *punition* ». Le patron affirme, pour sa part, lui avoir précisé qu'elle était en congés payés. Mais il refusera de le lui confirmer par écrit, comme elle le lui demandait par prudence. « *Je suis un gestionnaire,* dit-il, *vous connaissez le prix d'un courrier?* » Eprouvée par cette semaine d'humiliation, la salariée tombe à nouveau malade et écrit à son employeur qu'en la laissant sans activité il a commis « *une faute grave* » et « *rompu son contrat de travail* ». Puis elle demande son compte. Par deux fois, les juges ont condamné SO.EX.CO.VE pour le licenciement abusif de Mme A. La société s'est pourvue en cassation. Le bras de fer n'est pas terminé.

Francine Aizicovici

Une déontologie sans carcan

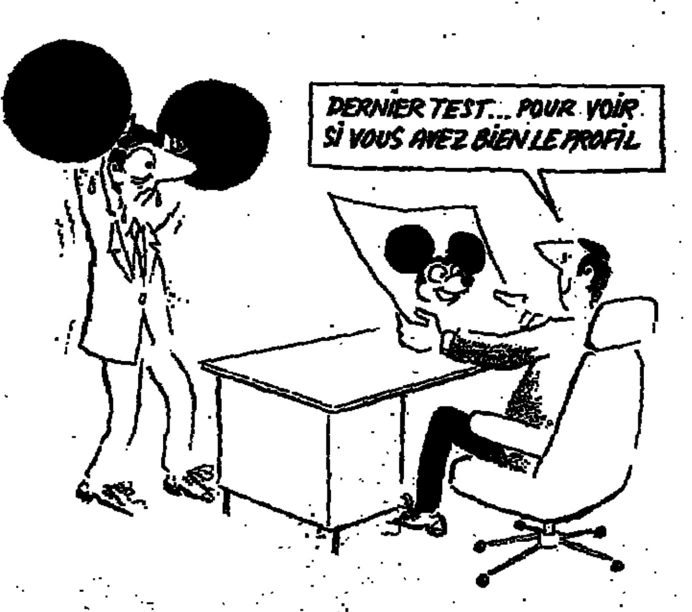
Les professionnels du recrutement se défient de toute réglementation

FAUT-IL légiférer en matière de recrutement? La question agite, en cette rentrée, le monde des conseils en recrutement ainsi que celui des directeurs de ressources humaines. Car, dans le droit-fil du rapport du professeur Lyon-Caen, sur *les Libertés publiques et l'emploi*, Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a l'intention de déposer, lors de cette session d'automne, un projet de loi sur cette question (*voir l'article d'Alain Lebaube*). Une décision qui fait suite à ce qu'il faut bien appeler des déviances : pratiques d'embauche des recruteurs du parc d'Euro Disneyland, qui recourent aux critères physiques (port de la barbe, tenue vestimentaire...), aux pseudo-sciences comme la morphopsychologie, la numérologie, la gesturologie, la chirologie en passant par l'astrologie et autres pratiques charlatanesques (*voir « le Monde Initiatives » du 11 décembre 1991*).

Des pratiques dont il faut toutefois reconnaître le caractère marginal. Et qui furent peut-être d'usage lorsqu'un grand nombre de cabinets dont le professionnalisme n'était pas le fort proliféraient. La crise actuelle a le mérite de les avoir balayés, moralisant *ipso facto* la profession. Reste que les critiques faites, notamment par la presse, quant aux méthodes douteuses de recrutement ont entraîné une véritable levée de boucliers.

S'adressant à l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP) au mois de juin dernier, Christian La Chapelle, ex-directeur des ressources humaines de Sony-France, résumait bien une certaine exaspération : « *L'un des rôles de l'ANDCP – bien qu'il ne lui appartienne pas de prendre la défense des cabinets de recrutement – ne serait-il pas de défendre une sorte de « déontologie du recrutement? »*.

Cette association, qui déclare regrouper plus de 4 000 adhérents, semble, pour l'heure, davantage préoccupée par un amendement présenté par certains députés à l'occasion de la loi sur l'abus d'autorité en matière sexuelle, dont l'article 2 est relatif aux entretiens d'embauche. Cet amendement stipule notamment que « *tout questionnaire concernant la vie privée et l'aspect physique des intéressés est interdit* ». Ce texte « *n'apporte pas de solution aux problèmes pouvant exister dans ce domaine. D'autre part,* [il] *paraît susceptible de gêner gravement la gestion des ressources humaines dans les entreprises et d'être préjudiciable aux intérêts des candidats* », écrit Jean-Claude Merlin, président de l'association, dans une lettre adressée au ministre du travail. Et Patrick Bézier, délégué général de l'ANDCP, de justifier ainsi cette attitude : « *Un poste à pourvoir où que ce soit comporte un ingrédient indispensable, qui est celui de la personnalité de l'individu, laquelle est un tout. Vouloir dissocier cet élément nous plonge dans un monde métallique et sans âme* ».



La vie privée ferait-elle la différence lors des ultimes entretiens d'embauche, surtout si plusieurs candidats sont en lice dans la compétition finale? Oui, à en croire Patrick Bézier pour qui faire profession de directeur des ressources humaines implique de ne pas voir des « *robots* » parmi les hommes. « *Le credo de notre association,* ajoute-t-il, *est de prendre en considération et les objectifs de l'entreprise et les objectifs des hommes* ».

Deux stratégies qui ne sont pas toujours conciliables et dont le rapport Lyon-Caen a souligné bien des ambiguïtés. Reste qu'aux yeux de la majorité de la profession, toujours si l'on en croit leur association, ce texte « *juridico-administratif* » paraît susceptible d'entraîner des risques de « *carcan législatif et réglementaire* ». Autant donc s'en tenir au *statu quo* qui, a l'avantage de la « *souplesse* ». L'ANDCP admet cependant – sans que le terme même de déontologie ne soit jamais écrit – qu'une « *association professionnelle des agences de recrutement avec une charte des droits et obligations ou un code de bonne conduite pour reprendre une formulation du BIT, sans aller peut-être jusqu'à un véritable « ordre », serait sans doute une bonne solution sachant que le contrôle peut toujours s'exercer par le biais des tribunaux* ».

Les cabinets de recrutement, quant à eux, regroupés en trois organisations professionnelles (APROCERD (1), SNTHEC, chambre syndicale du conseil en recrutement), assurent que ces codes de bonne conduite, ou chartes existent déjà. « *Notre code de déontologie a vu le jour en 1982, date à laquelle nous avons créé l'APROCERD* », déclare Didier Vuchot, son président. Spécialisés dans l'approche directe des cadres dirigeants, les membres de cette association assurent n'avoir connu depuis que quelques « *rares litiges et très peu de dérapages sur le fond* ». D'ailleurs, précise Didier Vuchot, « *notre assurance en responsabilité civile n'a jamais eu à jouer* ».

Il reste qu'en l'absence d'une déontologie à caractère universel le droit existant et une jurisprudence fournie « *balisent* » déjà certains comportements déviants. C'est ainsi que, s'il y a « *absence d'un cadre législatif ou réglementaire* » concernant l'exercice de la profession de conseil en recrutement, comme le rappelait à un récent colloque André Bernard, avocat à la cour (2), les obligations générales existent. L'obligation de déclaration des traitements automatisés d'informations et l'obligation de sécurité et de confidentialité sont en effet définies par la loi Informatique et libertés.

Jean Menanteau

(1) APROCERD : Association professionnelle des conseils d'entreprise pour la recherche de dirigeants.

(2) *Droit et carrières professionnelles*. Paris, novembre 1991.

La clause de non-concurrence

Des intérêts légitimes de la société aux abus des employeurs

« *AUTREFOIS, les papetiers enfermaient les ouvriers qui venaient travailler chez eux pour les empêcher de divulguer les secrets de fabrication. Aujourd'hui, on peut dire que la clause de non-concurrence est la version moderne de cet enfermement.* » Il ne mâche pas ses mots, Jean-Pierre Perennec, conseiller prud'homal CFDT qui voit défiler les conflits liés à la clause de non-concurrence. Il y a quelques années encore, elle semblait limitée à quelques catégories sensibles : les VRP et les chercheurs.

Désormais, aucun secteur d'activité, aucune fonction ne semble y échapper. « *Une chose est sûre : les gens la supportent de moins en moins, pour une raison évidente liée à la crise de l'emploi* », estime Jacques Grinsnir, avocat. Phénomène nouveau : les salariés n'hésitent plus à consulter des avocats ou les services juridiques de leurs syndicats pour essayer de secouer ce joug qui les retient à leur employeur.

Contacté par un chasseur de têtes pour une entreprise travaillant dans le même secteur que le sien, Georges, la quarantaine, directeur dans une entreprise de services, se rend, tout guilleret, au service du personnel pour donner sa démission. Là, on lui rappelle l'existence de la fameuse clause dans son contrat. Mortifié, il se résout à rester dans son entreprise. Désormais, il s'interroge avec angoisse sur son avenir. Que se passera-t-il si, un jour, sa société décide de le licencier, sachant que la clause de non-concurrence s'appliquera tout de même? Mais Georges a-t-il eu raison de s'incliner aussi facilement? « *Difficile à dire,* rétorque Jacques Grinsnir. *Il faudrait pour se prononcer voir quels sont les termes utilisés dans la rédaction de la clause. Un mot peut changer bien des choses.* » La clause de non-concurrence en soi n'est pas quelque chose de scandaleux. Jean-Pierre Perennec, tout comme Jacques Grinsnir, en convient volontiers. On peut, en effet, concevoir qu'un laboratoire qui a lourdement investi dans la recherche d'un produit voie d'un mauvais œil son directeur de recherches passer à la concurrence.

Pierre Vial, secrétaire général adjoint de l'UCC-CFDT, se souvient d'avoir été choqué lorsque, travaillant dans une entreprise de biens d'équipement, il eut la mauvaise surprise de voir partir deux des cinq directeurs commerciaux dans une société concurrente. « *Heureusement que l'entreprise avait les reins solides, car on aurait pu couler. Les commerciaux, quand ils quittent une entreprise de biens d'équipement, peuvent partir avec six mois, voire un an de devis, c'est-à-dire de commandes probables. Il leur est facile, une fois chez le concurrent, de reprendre contact avec le client et, éventuellement, de baisser les prix. Qu'il y ait des clauses de non-concurrence dans leurs contrats se comprend. Le problème, c'est que les entreprises utilisent cette disposition sans discernement pour brimer leurs salariés.* »

Limites espace-temps

Quand ce n'est pas à des fins plus scabreuses encore. « *Il y a des entreprises qui estiment que leurs cadres leur coûtent trop cher et leur imposent en cours de route une clause de non-concurrence* relate Jean-Pierre Perennec. *Si les intéressés refusent, elles vont jusqu'à considérer cela comme une démission.* » La clause-prétexte, en quelque sorte.

La clause de non-concurrence, qui vise à interdire aux salariés, après rupture de son contrat de travail, l'exercice de certaines activités professionnelles susceptibles de nuire à son ancien employeur, n'est pas régie par des textes législatifs mais par la jurisprudence. Elle trouve son application soit dans le contrat de travail, soit dans une convention collective.

D'une façon générale, pour être valable, la clause doit être limitée dans l'espace, dans le temps et quant à la nature des activités interdites. En cas de litige, c'est le tribunal des prud'hommes qui tranche. Ainsi, un ingénieur, dont la clause stipulait qu'il ne pouvait exercer ni en France, ni en Europe, a obtenu gain de cause devant le tribunal, qui l'a déclarée, car trop étendue géographiquement. En revanche, une coiffeuse à qui l'on voulait interdire d'opérer dans le département des Hauts-de-Seine, s'est vu condamner à verser à son ancien patron les sommes figurant dans son contrat; elle avait changé de ville mais pas de département.

La prolifération anarchique de cette clause de non-concurrence est sans doute à l'origine d'un arrêt « coup de semonce » rendu le 14 mai 1992 par la chambre sociale de la Cour de cassation. Il s'agissait d'un cas limite. Une entreprise de nettoyage avait voulu imposer à un laveur de vitres une clause de non-concurrence lui interdisant toute activité similaire pendant quatre ans dans le département et les départements limitrophes. La Cour a déclaré illicite cette clause, estimant qu'en raison des fonctions du salarié la clause de non-concurrence n'était pas indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise.

Pour Jacques Grinsnir, cet arrêt est un signe encourageant pour l'évolution à venir : « *Jusqu'à présent, la clause était déclarée illicite à partir du moment où elle respectait les limites espace-temps. Pour la première fois, on réfléchit à la nature même de cette clause. Désormais, l'employeur n'est plus seul à pouvoir juger de l'intérêt légitime de son entreprise. Il va lui falloir trouver un équilibre entre ses intérêts et ceux de ses salariés.* »

Catherine Leroy

DOSSIER • Les tricheries des entreprises

Retour d'exil

Les cadres envoyés à l'étranger ont quelquefois du mal à se recaser

« *ON ne peut pas dire que l'entreprise fasse délibérément preuve de mauvaise volonté. Il s'agit plutôt d'un manque de suivi du personnel expatrié. En fait, il y a aussi un énorme hiatus entre le discours très au point et la réalité.* » Pascaline Rey est consultante chez Sedgwick Financial Service, et aide les entreprises dans la gestion de leur personnel international. Selon elle, il y a trois types d'expatriation.

Le premier concerne les jeunes cadres à haut potentiel qu'on envoie se former et acquérir de l'expérience à l'étranger. Leur plan de carrière est programmé et ils n'ont aucun problème à leur retour. Le deuxième vise certaines activités spécifiques. Dans le pétrole ou le bâtiment, par exemple, les salariés sont souvent expédiés à l'étranger pour une mission temporaire qui dure le temps d'un chantier. Selon la conjoncture, les chantiers se succèdent les uns aux autres... ou pas. Le troisième cas est celui de cadres déjà investis de responsabilités, qui se voient confier des postes de direction à l'étranger pour une durée souvent mal définie. Primes, avantages en nature, avantages fiscaux, tout est alors bon pour convaincre les plus réticents : le salaire de base peut ainsi être multiplié par six ou dix.

Point de chute

« *C'est l'erreur à ne pas commettre car les gens deviennent ensuite irrécupérables*, explique la directrice des ressources humaines de Degrémont, spécialiste dans le traitement des eaux où l'expatriation fait partie de la culture de l'entreprise. *Si on déroule le tapis rouge aux expatriés, ils ont l'impression de faire quelque chose d'exceptionnel. Chez nous, c'est une étape dans la carrière, sans plus. Et c'est de plus en plus le cas dans toutes les entreprises.* »

Loin des yeux, loin du cœur. Le cadre expatrié est volontiers oublié. Une enquête a été menée par Sedgwick Financial Service auprès de vingt-cinq grandes sociétés comme Sanofi, Schlumberger, Dupont de Nemours ou BSN. Elle *montre que si les trois quarts* affirment suivre de très près le personnel expatrié, la moitié seulement réalisent un bilan annuel. 65 % assurent avoir une vraie politique de réintégration des expatriés. Or, les deux tiers reconnaissent attendre le retour du cadre pour se préoccuper de son point de chute.

La durée du déplacement ne doit pas excéder trois ans, à la rigueur cinq. Plus le temps passe, plus le retour au bercail est difficile. Quand le rapatriement est demandé pour des raisons familiales ou que l'entreprise vend ou ferme sa filiale, ou encore qu'elle décide d'engager des cadres locaux, le retour de l'expatrié est plus souvent subi que fêté. « *On se demande parfois, le matin même de son arrivée, dans quel bureau on le logera* », avoue un manager confus. Il est vrai que le directeur pratiquement tout-puissant d'une filiale africaine n'a guère de chance d'occuper de telles responsabilités en France. Rémi raconte avec amertume : « *Au Sénégal, j'étais le roi, le patron. Sans parler des conditions matérielles : maison, domestiques, etc. Mon retour s'est fait en deux mois. Motif : cession de la filiale africaine à un autre groupe. On m'a nommé à la direction du développement : la fonction bidon par excellence. Surtout quand on se replie au lieu de se développer. J'ai rongé mon frein six mois. Finalement, la hiérarchie m'a avoué : on ne sait pas quoi faire de vous. J'ai été licencié.* »

Alors que le discours général est à la mobilité, de tels exemples montrent qu'une expatriation ressemble encore souvent à un exil, même si elle est toujours présentée comme une expérience valorisante.

Liliane Delwasse

– JACK, HEUREUX DE VOUS REVOIR !! VOTRE BUREAU EST LÀ !

Les risques de la compétition

Les sociétés jouent le stress et l'individualisme

STÉPHANE, trente-deux ans, travaille depuis trois ans dans une société de conseil en communication. Ces derniers temps, l'ambiance y est assez tendue. Chacun est appelé à se montrer plus efficace. Conscient des difficultés, Stéphane s'est, jusqu'ici, plié sans regimber aux pressions : travail supplémentaire, multiplication des réunions, contrôle des résultats. Mais un récent épisode a commencé à lui rendre la situation insupportable.

Tous les ans, la direction fait le point avec chaque collaborateur de son travail des douze mois précédents et de ses perspectives de carrière. Mais cette année, un rituel particulier a été mis en place : ces bilans individuels ont été effectués ... par ordre de mérite. Les mieux « *notés* » ont été convoqués les premiers ; les autres ont vécu chaque jour d'attente supplémentaire comme l'antichambre des licenciements. Les uns jubilaient ; les autres ne dormaient plus. Et les plus lucides se sentent encore mal à l'aise (et parfois furieux) de cette manipulation.

« *En ces temps difficiles, nombre de sociétés ont durci leurs méthodes d'animation*, confirme Christiane Joguet, fondatrice et déléguée générale du club Chavantès, instance de réflexion regroupant des directeurs de ressources humaines. *Et l'on ne fait pas de quartier quand quelqu'un n'a pas l'efficacité escomptée.* » Les commerciaux sont particulièrement visés. « *On n'hésite pas à les pousser les uns contre les autres, quitte à disloquer les équipes. Or, ce n'est pas l'addition des compétitivités individuelles qui fait gagner une équipe, c'est cette équipe elle-même.* »

Un climat insupportable

Bertrand, trente-huit ans, est cadre dans une grande société de services dont la direction cultive le stress comme « *la meilleure façon d'amener les gens à se surpasser* ». L'un des moyens utilisé est le « *rapport mensuel de synthèse* » : les responsables d'affaires sont convoqués tour à tour dans le décor solennel de la salle du conseil d'administration, où ils doivent démontrer qu'ils maîtrisent parfaitement tous les détails de leur contrat. « *Faire ainsi le point chaque mois est en soi une bonne méthode de gestion*, commente Bertrand. *Mais le climat dans lequel ce face-à-face se déroule est insupportable : nous sommes soumis à un véritable examen de passage. Le ton est coupant, l'esprit infantilisant.* »

Le temps mis à remplir chaque tâche est devenu, lui aussi, l'occasion de pressions répétées. « *Un peu partout*, souligne Jean-Pierre Clapin, responsable de la Fédération de la chimie CGC, *on a réduit les effectifs et, du même coup, augmenté la charge de travail de ceux qui restent. Etre compétent ne suffit plus : il faut être capable de travailler à une vitesse quasi sportive. Les gens que leurs qualités exceptionnelles ont amenés aux plus hautes fonctions des entreprises admettaient, naguère, que tout le monde ne fonctionne pas avec la même rapidité qu'eux. Ils ne le font plus.* »

« *A trop presser le citron*, note Christiane Joguet, *on fragilise les gens et on finit par provoquer des blocages.* » Pour tenter d'y parer certaines entreprises proposent aux meilleurs de leurs employés des voyages ou l'accès à des clubs offrant une panoplie d'avantages... Certaines sociétés utilisent une autre stratégie : on y explique que la meilleure méthode en matière de compétitivité consiste à bien s'entendre avec ses collègues. « *Mais*, souligne Jean-Pierre Clapin, *pour pousser ainsi les gens, que ce soit à la coopération ou à une compétition agressive, on recourt à des méthodes de manipulation psychologique qui portent atteinte à leur libre arbitre.* »

Une analyse qui rejoint les conclusions de Jean-Pierre Le Goff, chercheur au Centre de recherche sur les Mutations industrielles et les rapports sociaux (MIRS) au CNAM, au terme d'un long travail sur l'évolution récente des entreprises : « *Il court aujourd'hui, dans une partie du management, le rêve d'une entreprise ultra-performante dans laquelle les individus mettraient leur personnalité entière au service de leur travail, ainsi qu'une volonté de normalisation des comportements qui recèlent un risque d'aliénation et témoignent du retour d'une certaine forme d'esprit totalitaire.* »

Marie-Claude Betbeder

Vie privée

La Cour de cassation tend à protéger les salariés

HEUREUSEMENT, ces cas restent marginaux. Les licenciements pour perte de confiance ou en raison de la vie privée et des mœurs d'un salarié représentent une part infime des affaires portées devant les prud'hommes, la cour d'appel ou la chambre sociale de la Cour de cassation. Tel est le sentiment des experts, qu'ils soient avocats en droit social ou greffiers auprès de ces tribunaux. Mais il n'existe pas de chiffres puisque les motifs des licenciements qui provoquent des litiges ne sont pas traités de manière analytique. Cette année, la cour d'appel devrait suivre près de 7 000 affaires.

« *Celles qui touchent à la perte de confiance d'un employeur envers son salarié sont plutôt dans la section encadrement*, précise-t-on au greffe. *Les fonctions sensibles sont alors : direction de la recherche, du marketing. Les cas sont moins fréquents chez les ouvriers ou les employés.* » Si peu nombreuses soient-elles, ces affaires passionnent les amoureux du droit. Elles sont un terrain fertile pour la jurisprudence. Dans plusieurs arrêts récents, la Cour de cassation a clairement tranché. François Gaudu, agrégé des facultés de droit, retient ainsi deux jugements datant du 29 novembre 1990 et du 9 janvier 1991 (1) : un licenciement pour une cause inhérente à la personne du salarié doit être fondé sur des éléments objectifs ; la perte de confiance à l'égard du salarié ne peut pas constituer en soi un motif de licenciement.

Le gardien et le sacristain

Premier cas : celui d'une secrétaire licenciée parce que son époux, après avoir été, lui, licencié pour motif économique, avait assigné la société en liquidation de biens pour obtenir le paiement de ses indemnités. L'entreprise estimait ne plus pouvoir accorder sa confiance à la secrétaire. La seconde affaire concernait le licenciement d'un salarié, chef de production chargé des achats et de la direction du personnel après que son épouse eut démissionné de l'entreprise qui les employait tous les deux pour créer une société concurrente de celle de son ancien employeur. La Cour de cassation, rompant avec une *jurisprudence antérieure*, a donc estimé – après étude des deux cas – que le comportement des salariés ne faisait courir aucun risque objectif à l'entreprise. « *Nous assistons là*, explique Gilles Bélier, avocat en droit social, *à un retour très important sur l'idée et la place du contrat de travail. Si le contrat est manifestement susceptible d'être influencé par la vie privée du salarié, alors le motif perte de confiance peut se révéler légitime et entraîner la perte des indemnités de licenciement comme lors d'un licenciement pour faute grave. Si ce n'est pas le cas, si les critères ne sont pas assez objectifs, la Cour de cassation donnera raison au salarié.* »

Selon ces critères, une société de gardiennage a obtenu gain de cause auprès des tribunaux qui ont jugé justifié le licenciement d'un gardien surpris à voler dans un supermarché. A l'inverse, une grande paroisse intégriste parisienne a dû verser des *dommages et intérêts* à son sacristain licencié pour cause d'homosexualité, ce que la paroisse avait appris par une indiscrétion. Cependant, le comportement du sacristain, qui servait la messe sans afficher son homosexualité, ne portait pas préjudice à la paroisse. La Cour de cassation a donc tranché en sa faveur par l'arrêt du 17 avril 1991.

Marie-Béatrice Baudet

(1) « *Le licenciement pour perte de confiance* », de François Gaudu. « Droit Social », nº 1, janvier 1992.

Au nom des libertés individuelles

Commandé par M. Jean-Pierre Soisson, remis en décembre 1991 à Martine Aubry, ministre du travail, le rapport du professeur Gérard Lyon-Caen répondait à un souci exprimé dans son titre : qu'en est-il des « *libertés publiques et de l'emploi* » ? A l'époque, déjà, l'émoi de certains syndicalistes, dont l'UCC-CFDT (Union confédérale des ingénieurs et cadres), la découverte du « code des apparences » d'Euro Disney, ainsi que l'apparition de certaines officines dans l'univers alors en pleine expansion du recrutement, avaient alerté les pouvoirs publics sur des pratiques douteuses. Il fallait faire le point, mesurer l'étendue des problèmes et faire la part de l'acceptable et de l'intolérable.

Parfois lu avec angoisse, le document du professeur Lyon-Caen avait l'avantage de poser les bonnes questions, en juriste et, lui reprochait-on, en béotien d'un secteur d'activités qui se cherche des règles. On lui attribua même, un peu rapidement, la paternité d'un éventuel « droit au mensonge » pour le salarié, qui fit frémir, puisqu'il allait jusqu'à dire que, lors *d'un entretien d'embauche*, le candidat pouvait ne pas répondre aux questions personnelles ou dissimuler la réalité.

Avec le temps, *l'agitation* retombée, le dossier a progressé, grâce à une large concertation. Le ministère du travail a pu remettre récemment aux partenaires sociaux l'« avant-avant projet de loi » qui, après consultation et modifications, sera soumis aux parlementaires au cours de la session d'automne. Un moment inquiets, les professionnels du recrutement se voient légitimés par la démarche, notamment.

Quelques principes

En l'état, le texte envisagé retient quelques principes pour le recrutement et dans l'entreprise, avec une règle générale applicable au salarié comme au candidat : « *L'employeur ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.* » Il faut une « adéquation » entre l'emploi et les informations demandées pour apprécier la seule aptitude professionnelle. Les personnes, y compris les stagiaires, ont le droit de ne *pas répondre aux demandes* qui se situeraient en dehors de ce cadre. Chacun, d'ailleurs, peut connaître les outils, confidentiels à l'égard de tiers, qui seront *utilisés pour le recruter*, le sélectionner ou l'évaluer. Ce sera en outre à l'employeur ou au recruteur d'apporter la preuve de la fiabilité des méthodes *qu'il utilise*.

A ce sujet, le projet parle aussi de « loyalisme », les informations ne pouvant être collectées à l'insu des intéréssés. *Il étend aux candidats à l'embauche* la protection contre toute discrimination et précise qu'une procédure rapide d'enquête peut être menée après *intervention du délégué* du personnel auprès de l'employeur, et, éventuellement, après décision des prud'hommes. Le comité d'entreprise pourra être consulté sur les méthodes de recrutement de l'entreprise, ainsi que lors de l'introduction de techniques de surveillance des salariés. Enfin, les conseils de prud'hommes pourraient se saisir des litiges relatifs aux opérations de recrutement.

A. Le.

هكذا من الأصل

MEMOIRES

Les greniers des entreprises

L'importance et l'art de conserver les archives

IL faut une bonne dose de courage pour aller fouiner dans les archives. C'est même presque une punition de chercher un papier dans ce repère de toiles d'araignée. Et impossible d'envoyer l'archiviste, bouc émissaire de service, car la fonction a été supprimée dans pratiquement toutes les entreprises.

Sans même parler d'archives, le papier courant est la plaie de toutes les entreprises. Cela devient une gageure de maîtriser l'énorme flot qui s'amoncelle à une vitesse inouïe. Faute de coordination, chacun classe à sa manière et constitue de nombreux dossiers parallèles. Jour après jour, les mètres carrés sont dévorés, et on finit par ne plus rien retrouver. Une étude a ainsi montré qu'une personne perd en moyenne quarante-deux minutes par jour pour le classement et surtout pour la recherche d'un document! Croulant sous la paperasse, l'entreprise n'ose rien jeter. Jusqu'au jour où, exaspérée, elle décide de faire place nette et se débarrasse de ses papiers *«inutiles»* et de ses vieilles archives. Au risque de perdre définitivement de précieux documents.

En Alsace, deux petits bouts de femme, Florence Ott et Christine Pays qui animent le Centre d'archives et de recherches économiques (CERARE), sont pourtant persuadées qu'un fabuleux trésor se cache sous le fatras poussiéreux : la mémoire de l'entreprise qui, une fois lustrée et exploitée, devient un gisement productif et même stratégique. Pour Christine Pays, directrice commerciale, les archives ont quatre fonctions essentielles. D'une part, les documents originaux servent de preuves, ce qui est très appréciable en cas de litige, par exemple. Véritables pense-bêtes pour les références, les prix et les produits, elles sont également une mine pour constituer des séries statistiques ou remettre au goût du jour la recette d'un produit oublié.

Documents courants et historiques

Au-delà de ces aspects documentaires, elles facilitent la compréhension des subtilités de certaines décisions passées et constituent donc un outil de réflexion pour les choix futurs. Certains y trouveront les clés d'un problème social, d'autres les éléments pour construire une stratégie. Enfin, élément de communication, elles replongent la culture d'entreprise dans ses racines historiques, ce qui est évidemment utile en interne, mais aussi en externe pour faire évoluer ses logos publicitaires ou concevoir des plaquettes d'information.

Véritables aventurières des archives perdues, ces dames du CERARE se font fort d'aider les entreprises à exploiter ce gisement. Relativement simple, leur méthode prend la forme d'un diagnostic-conseil en entreprise, éventuellement accompagné de stages de formation. Selon un plan d'archivage propre à chaque entreprise, les documents sont classés en trois âges : papiers courants, d'un à deux ans d'ancienneté, à garder sous le coude; dossiers intermédiaires, plus de deux ans, éventuellement entreposables dans un local excentré; enfin, les archives dites historiques, à conserver indéfiniment. Si les éliminations se font en temps voulu, 5 % à 10 % seulement de la masse initiale de papier a besoin d'être gardée. *«En définitive, bien exploitées et bien rangées, les archives font gagner beaucoup de temps, d'espace et d'argent»*, estime Christine Pays.

Avec l'aide du CERARE, une centaine d'entreprises ou organismes ont déjà entrepris ce passionnant voyage aux pays de leur mémoire. C'est par exemple le cas de la puissante chambre de commerce et d'industrie de Versailles. Jusqu'à une période récente, les archives étaient gérées de façon entièrement artisanale et leur accès devenait chaque jour plus problématique. Alerté par les juristes de la chambre sur les risques, à très court terme, d'une asphyxie généralisée des services sous le flot de papiers à croissance exponentielle, le président Simond a chargé les zélés informateurs de mettre bon ordre à la situation.

Préservation du patrimoine

Avec l'aide d'un archiviste nouvellement engagé et de banques de données pour faciliter le classement, le service juridique est passé à la vitesse industrielle avec des objectifs de reconquête ambitieux. Au cours de la première phase, qui vient de s'achever, il s'agissait d'optimiser les surfaces d'archivage dispersées entre deux sites en faisant le tri nécessaire et en les réunissant sur un même lieu. La chambre est maintenant au niveau deux de la reconquête. Service par service, des correspondants archives ont été nommés dans chaque service pour déterminer les rythmes de travail, les besoins et les documents produits afin de construire le fameux plan d'archivage.

Très vite, les choses sérieuses vont pouvoir commencer. La chambre va exploiter de façon dynamique sa matière première historique pour préparer son Centenaire de 1998, constituer des repères sur l'économie locale et l'évolution de sa représentation et faire des synthèses sur les investissements passés pour justifier ses choix budgétaires de demain.

Responsable du chantier, Claude Coillard vient déjà de mettre la main sur un précieux document faisant état des relations de la chambre avec ses homologues européennes à la veille de 1914.

En Alsace, une petite entreprise locale du secteur des travaux publics, Tractorhin, n'arrivait plus à contenir dans ses locaux l'accroissement rapide des papiers qui suivait celui du chiffre d'affaires. Objectif : mettre en place un système optimisé de circulation, de classement et d'archivage des documents. Afin de perdre ses *«mauvaises habitudes»*, le personnel a été envoyé en formation, et, parallèlement, un plan d'archivage a été mis en place. Le PDG de l'entreprise, Luc Soldermann, estime l'opération concluante : *«Nous avons libéré 50 % d'espace, nous sommes aussi plus performants avec nos clients au téléphone et nous avons tous le sentiment de travailler dans une atmosphère de travail confortable.»*

Dans leur antre de Mulhouse, au CERARE, Florence Ott et Christine Pays réalisent aussi un travail de préservation du patrimoine régional en accueillant dans leurs murs les archives historiques des industriels locaux (textile, mine, chemins de fer, banques, construction mécanique, etc). Plus d'une quarantaine de déposants ont déjà confié leur mémoire au centre comme la Société alsacienne de construction mécanique (matériels textiles) fondée en 1826 dont les documents s'empilaient jusqu'en 1989 dans ses caves. Créé en février 1983 par Jacques-Henri Gros, chef d'entreprise, le CERARE, à l'origine modeste association qui ne vivait que de subventions, a parcouru un bon bout de chemin. Ses comptes sont aujourd'hui équilibrés, et il est consulté dans toutes les régions. A l'heure où l'on parle du rôle stratégique de l'information, un détour du côté des archives n'est peut-être pas inutile...

Catherine Levi

EVOLUTIONS

Les nouvelles secrétaires

Révolution technologique et hausse des qualifications

SECRÈTEMENT amoureuse de son patron, le look démodé, dévorant la presse du cœur et papotant des heures entières avec ses copines du pool de dactylos : le terme de secrétaire évoquait encore *récemment ce cliché désuet et caricatural. La population en est pourtant variée – évaluée à* 900 000 personnes environ – et recouvre des fonctions très diverses, depuis la standardiste de l'accueil, qui répond au téléphone, à l'assistante du président qui supervise toute la gestion de l'entreprise.

Anne Broilliard est responsable de Demos Secrétariat, le département spécialisé dans la formation aux tâches de secrétaire du groupe Demos. Elle est coauteur du livre *Secrétaire de A à Z* et, pour elle, l'évolution de la profession est étroitement liée à la bureautique et à la révolution technologique qui ont transformé la vie quotidienne au sein de l'entreprise. *«Il y a encore des secrétaires embauchées pour taper des documents, mais elles ne travaillent plus sur des machines à écrire, elles ont des machines de traitement de texte. Elles ont tendance à aller vers la PAO (publication assistée par ordinateur) et à devenir de véritables techniciennes-rebaptisées d'ailleurs opératrices de saisie.»*

On a cru pendant tout un temps que chaque cadre, grâce au traitement de texte, assumerait seul ses notes et son courrier et que les répondeurs téléphoniques permettraient de faire l'économie des secrétaires. Il est vrai que dans beaucoup d'entreprises, soucieuses de réduire les coûts, le personnel administratif a notablement diminué. Il n'en reste pas moins qu'un contact humain s'avère nécessaire; et que pour gérer les agendas et aiguiller les interlocuteurs, les secrétaires ont encore de beaux jours devant elles. Libérées des tâches les plus répétitives et les plus mécaniques, elles sont indispensables, soit pour des fonctions plus pointues et plus techniques, soit pour gérer les emplois du temps, organiser les déplacements et les séminaires. En outre, elles ne sont plus au service d'un seul cadre mais d'un groupe de deux ou trois. Leur recrutement en a été profondément transformé.

La secrétaire qui entre dans le monde du travail munie de son CAP pour seul viatique n'existe plus. Le minimum requis est le niveau bac+2, et le BTS de secrétariat est la règle générale. L'anglais courant est presque toujours exigé quels que soient la taille ou le secteur d'activités de l'entreprise. *«Il faut en plus*, explique le directeur des ressources humaines d'une grande banque, *une excellente présentation pour l'image de la maison, un esprit rapide et alerte, une faculté d'adaptation. On a envie de dire, comme le Figaro de Beaumarchais : au nombre de qualités demandées aux secrétaires, combien de patrons seraient dignes de l'être?»* Leur exigence répond à celle croissante des secrétaires. Elles n'entendent plus faire toute leur vie le même travail et veulent, comme tout salarié, évoluer. Elles raisonnent en termes d'évolution de carrière. Un certain nombre d'entreprises, à l'instar d'Ariane Espace, de la RATP ou d'Elf-Aquitaine, réfléchissent au devenir des bac+2 et aux possibilités de leur proposer une mobilité interne intéressante.

Des salaires motivants

Il y a toujours eu dans le métier une frange «haut de gamme» : les secrétaires de direction, souvent formées sur le tas. Elles travaillaient directement avec un membre éminent de la direction, filtraient les appels, éloignaient les importuns, triaient son courrier, géraient son agenda, préparaient son café, lui rappelaient un déjeuner, un rendez-vous, organisaient ses voyages et lui recommandaient même parfois de ne pas oublier l'anniversaire de son épouse. A la fois cerbères et gardiennes du foyer, elles vivaient dans l'ombre du patron, attentives à lui faciliter l'existence et à le décharger de tout souci pratique. Là aussi, le changement est spectaculaire. En effet, la complexité croissante des entreprises sur un plan à la fois technique et humain nécessite à tous les postes, y compris celui-ci, un personnel de plus en plus expert.

Si les recherches par petites annonces couvrent encore les besoins en secrétaires «ordinaires», les assistantes de direction (car c'est le terme désormais utilisé) se recrutent par l'intermédiaire de cabinets de chasseurs de têtes, tout comme les cadres. *«Mais ce sont des cadres pour plus de la moitié d'entre elles»*, s'exclame Nathalie Thierrée, directrice de *Femmes et Carrière*, un cabinet spécialisé dans la recherche d'assistantes haut de gamme. *Elles ont presque autant d'années d'études que leur patron. Les bac+3 ou 4 sont nombreuses. Nous recevons chaque jour environ trente candidatures spontanées : les CV sont édifiants, on trouve des Sciences-Po, des licences, des maîtrises de lettres et de langues. Beaucoup d'enseignantes qui souhaitent changer de métier nous écrivent. Les nouvelles assistantes de direction sont de véritables chefs de cabinet, surtout lorsqu'elles travaillent pour le président d'un grand groupe ou d'une entreprise prestigieuse.»*

Plus le patron a de responsabilités, plus il cherche une assistante à son niveau. *«Confidente privilégiée, son assistante doit être polyvalente, capable de se charger des relations publiques, de résoudre les problèmes en son absence, de détecter les urgences, de savoir garder les informations confidentielles qu'elle est amenée à recevoir sans trahir sa confiance. Elle doit connaître les rouages de l'entreprise, servir de relais»*, détaille Pascale, assistante depuis trois mois de François Pinault, le président du groupe du même nom.

Pascale, trente-trois ans, a fait un peu de droit, un an à Sciences-Po. Elle a travaillé aux Etats-Unis et a suivi les cours de l'école des assistantes de direction de la chambre de commerce de Paris. Elle a été auparavant attachée de presse d'une agence de communication puis elle a monté sa propre entreprise. *«Il faut aussi pouvoir travailler dix heures par jour, être à la fois chaleureuse et réservée, avoir des notions juridiques, économiques, financières pour pouvoir comprendre de quoi il s'agit et, surtout, des qualités d'organisation»*, ajoute-t-elle. Des salaires motivants couronnent ces compétences : les rémunérations à ce niveau oscillent entre 200 000 et 300 000 francs par an.

Dominique Charnes, diplômée d'histoire de l'art et secrétaire nationale de l'EAPS (European association for professionnal secretaries) avait monté une entreprise de panneaux décoratifs avant d'entrer comme assistante de direction chez Quick Europe, une agence d'information financière. Elle est ravie de faire marcher la maison, comme elle dit, et d'avoir l'œil sur tout. Mais ce rôle de courroie de transmission n'est pas la seule façon d'exercer la fonction. *«Beaucoup évoluent vers une spécialisation dans un des départements de leur entreprise*, explique-t-elle encore. *On leur demande souvent de développer un projet ou de réorganiser un secteur. Si elles font preuve d'initiative et d'autonomie, elles finissent souvent par le diriger. Sans compter que dans les petites structures qui n'ont pas de service de commmunication spécifique, elles en sont immanquablement chargées.»*

C'est ainsi que Daisy, interprète quadrilingue de formation, a été vite déçue par le travail quotidien dans les institutions européennes. Elle est entrée comme assistante du directeur chez Cato Johnson, filiale de l'agence de publicité Young et Rubicam. Elle est à présent responsable de la communication interne avec les 25 cellules européennes. Claudine, trente-sept ans, après avoir été chargée dans une entreprise de produits chimiques du renouvellement des licences à l'exportation, est devenue reponsable du marketing dans une entreprise de papier. Son poste suivant. Certaines, comme Françoise, se lancent dans la création d'entreprise. Après avoir pendant dix ans organisé pour son groupe congrès, voyages et séminaires, elle a décidé d'ouvrir une agence de voyages. *Une autre manière d'exercer la compétence principale des secrétaires : l'organisation.*

D'ailleurs, leur Salon «Secrétary», qui se tient chaque année depuis quatre ans début mai à Paris, change de dénomination et, à partir de 1993, s'appellera Organiser.

L. D.

REGARDS

Les images du RMI

Un photographe aide à la réinsertion

«RMI, la solidarité au quotidien, cinq photographes témoignent» : cette exposition de photos qui vient de se dérouler à la Grande Arche de La Défense laisse Alain Kernévez perplexe. Les clichés qui sont présentés comme l'œuvre de «grands noms de la photo» ont été réalisés en deux semaines. Alain Kernévez, lui, s'est investi pendant un an dans un projet consacré aux «allocataires du RMI». Pourtant, alors que son travail est achevé depuis trois mois, ses 2 000 clichés restent dans les cartons...

C'est à la fin de l'année 1990 qu'Alain s'est lancé dans cette aventure. Depuis la vague de froid dramatique de l'hiver 1984-1985 – onze vagabonds étaient morts de froid, – chaque fin d'année fait ressurgir la nouvelle pauvreté à la conscience des Français. Peu après l'ouverture des premiers restaurants du cœur, la loi instituant le RMI est promulguée en décembre 1988. *«En 1990 on assistait à une sorte de grande orchestration autour des pauvres*, précise Alain. *Et ce qui me choquait le plus, c'était cette façon de présenter une caricature du pauvre.»*

1990, c'est aussi l'époque où l'on commence à parler concrètement d'une évaluation du dispositif RMI. Alain discute alors souvent avec deux de ses amis qui travaillent dans le secteur social. A leur contact, l'idée s'étoffe : *«La pauvreté, ce n'est pas seulement l'état désespérant d'individus marginalisés; c'est aussi le travail quotidien de milliers de personnes qui, dans l'ombre, aident des gens à reprendre confiance en eux. Là, de nouvelles solidarités se créent.»* Le projet prend finalement corps. Il s'intitule «Un autre regard» et veut présenter, par la photo, des RMistes en situation d'insertion. Mais Alain a besoin d'une subvention. Après avoir essuyé plusieurs refus, il présente finalement son projet à la direction de l'action sociale du département des Yvelines (DASDY).

Les responsables se montrent d'autant plus intéressés qu'ils ont déjà financé, dans le cadre du plan départemental d'insertion (PDI), un autre projet qui arrive à son terme : «Paroles de bénéficiaires». Le dossier d'Alain est donc étudié avec attention, il peut être un *«complément intéressant»* pour l'évaluation des mesures sur le RMI.

En septembre 1991, une fois le soutien financier obtenu, Alain débute son travail. Au total, la réalisation de son projet va durer huit mois. Il va l'entraîner à travers le département des Yvelines : des chantiers et des entreprises d'insertion aux nombreuses réunions avec des RMistes, en passant par différentes associations intermédiaires. Dans chacun des cas, Alain passe des heures, des journées avec les bénéficiaires du RMI et les acteurs sociaux. *«C'est au cours de ces nombreuses journées passées avec eux que j'ai réalisé tout l'intérêt du projet.»*

Car, au départ, Alain n'avait à l'esprit qu'une seule dimension de son opération : présenter les RMistes *«en action d'insertion»* afin d'aider les responsables du dispositif – ceux qu'il nomme, en plaisantant, les *«énarques»* – à avoir une idée de ce qui se passe sur le terrain. *«En réalité, j'ai rapidement découvert une seconde dimension qui s'est avérée essentielle*, reconnaît-il. *Ce que j'imaginais au départ comme un complément extérieur, passif, de l'action sociale, s'est peu à peu révélé plus riche : autour de la notion d'image de soi, la photo est devenue une dynamique à part entière de l'action d'insertion.»* Le principe a été partout respecté : Alain se présente et précise d'emblée aux RMistes que les photos leur sont d'abord destinées; libre à eux de refuser qu'elles soient utilisées pour une publication ou une exposition, voire de les déchirer. *«Je n'ai cherché aucune mise en scène*, souligne-t-il. *Les clichés ont été pris au fur et à mesure du travail quotidien, le plus naturellement possible.»*

Régulièrement, les photos sont présentées aux intéressés. *«Ces séances ont souvent été l'occasion de faire de l'image un nouvel espace de dialogue, un nouveau lieu d'échange»*, précise Alain, enthousiaste. Certains bénéficiaires n'ont tout simplement pas accepté : ils ont déchiré les clichés. Mais, le plus souvent, le fait d'observer ensemble les photos a *«décoincé»* les gens. *«Oh, j'ai vraiment l'air con»*, lance l'un d'entre eux en s'observant sur un cliché. *«Pas du tout, tu es très bien, c'est tout à fait toi»* lui répondent les autres. *«Vous croyez?»*...

Chagrins et espoirs

Murielle est surprise : *«Je vis avec quelqu'un qui me bat... Je ne savais pas que j'étais encore belle.»* Elle a dit cela simplement, naturellement. Jusqu'ici personne n'était au courant de ses problèmes, pas même les travailleurs sociaux. Les autres l'ont écouté, et, pour ne pas la gêner, personne n'a eu l'air de faire attention. *«Ces échanges permettent souvent une revalorisation des gens*, précise Alain. *Loin de sacraliser l'action du photographe, ils proposent à chacun de se réapproprier le reportage, de reprendre contact avec son image.»* Certains des allocataires, d'abord hostiles, ont finalement été séduits par l'ambiance de ces discussions. Beaucoup se sont tournés vers Alain pour qu'il les photographie. *«C'était pour leur famille, leurs amis*, explique-t-il. *J'ai alors compris qu'ils espéraient, grâce à ces photos, une sorte de réhabilitation dans leur milieu.»*

En montrant ses clichés, Alain raconte avec passion et chaleur la signification de tel regard ou de telle attitude. N'a-t-il pas côtoyé pendant des jours chacune des personnes qui apparaissent sur ses photos? Il a vécu leurs chagrins, leurs hésitations, leurs espoirs. Le souvenir en est encore présent dans sa mémoire. Aussi, en quittant l'exposition de la Grande Arche, ne cache-t-il pas sa déception : *«Ce sont des mises en scène, sans mouvement, sans vie. On nous présente le regard d'artistes sur les «RMistes», pas les RMistes.»*

«Mais au fond, à quoi fallait-il s'attendre d'autre?», lance-t-il, avec un sourire. Il pense à ses huit mois de travail, à sa décision de prolonger l'opération bien que la subvention de la DASDY n'ait couvert que les seize premières semaines initialement prévues. Il continuera à chercher un financement, pour une exposition, peut-être un livre.

Alors que les artistes qui ont exposé à La Défense *«dont on reconnaîtra*, précise le texte de présentation de la délégation interministérielle au RMI, *l'acuité, le goût de la vérité, l'exigence artistique et, par dessus-tout, le sens de l'observation sociale»*, ont chacun touché 3 000 francs par jour de reportage. En guise de morale aux *Animaux malades de la peste*, La Fontaine avait écrit : *«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir»*. C'était au XVII[e] siècle.

Olivier Piot

TRIBUNE

Les associations contre le chômage

par Jean Bastide

SANS mobilisation générale, le chômage ne reculera pas. Pas de remède miracle, ni de cocktail magique. Les économistes nous ont avertis, le retour à la croissance ne suffira pas. Pourtant, tout doit être fait pour inverser cette courbe dont la progression ne cesse de nourrir le scepticisme des uns, la démobilisation des autres, ou encore – et ce n'est pas mieux – la colère de tous les marchands de solutions. Or, chacun sait aussi que les multiples débats et controverses sur ce sujet se déroulent sur un fond de détresse croissante. Il y a là une raison suffisante pour se mettre au travail même si l'on sait que la partie engagée sera longue et particulièrement dévoreuse de bonne volonté, d'imagination, de savoir-faire, de solidarité... et aussi de moyens financiers. Chaque partenaire doit accepter par avance «d'y laisser quelques plumes». C'est peut-être là que se situe la plus grande difficulté.

Le gouvernement fait appel aux associations pour qu'elles participent à ce combat, tout particulièrement aujourd'hui contre le chômage de longue durée, qu'elles contribuent à la politique de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, à l'insertion sociale des personnes en difficulté... Les interlocuteurs qu'il rencontre sont presque toujours attentifs parce que la diversité de leurs engagements dans ces domaines témoigne beaucoup mieux que mille discours des demandes sociales auxquelles – sans attendre les pouvoirs publics – ils tentent d'apporter des réponses. N'est-il pas significatif que telle association humanitaire emploie quelque 5 000 à 6 000 Contrats emploi solidarité, que des centaines ou des milliers d'associations de toutes tailles accompagnent quotidiennement des Rmistes, créent des emplois de proximité... Si l'addition de toutes les initiatives associatives en matière d'emploi était possible, cela en surprendrait certainement plus d'un dans la société économique comme dans la société politique.

Cependant il est à craindre qu'actuellement un grand nombre d'associations marquent le pas car, si elles s'efforcent de développer une véritable synergie entre travail salarié et volontariat – synergie génératrice d'emplois et d'activités, – leur manque d'autonomie financière et leur quasi-absence de fonds propres limitent considérablement leur capacité à absorber les coûts d'une extension ou d'une ouverture d'activité. A cela, il faut ajouter le découragement de certains responsables professionnels et bénévoles qui ont déjà beaucoup donné, et qui ne perçoivent pas toujours les signes concrets de reconnaissance qu'ils attendent des pouvoirs publics. Le domaine est trop sérieux, chaque partenaire doit jouer cartes sur table car il n'y aurait rien de plus détestable que le langage du chantage : le chantage à la participation des associations (vous me donnez combien ?), faisant le pendant du chantage au financement de pouvoirs publics (vous en prenez combien ?). Le malentendu auquel on ne manquerait pas d'aboutir et que confirment certaines pratiques actuelles serait d'autant plus cruel que les enjeux de société sont importants, et d'autant plus stupide que la demande sociale, que les associations ont vocation à exprimer, rejoint la commande qui découle des politiques publiques.

La question qui se pose donc aujourd'hui est celle-ci : à quelles conditions les associations peuvent-elles faire plus et mieux ?

J'en distingue principalement trois :

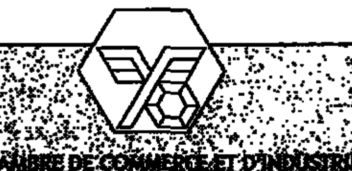
L'originalité d'une réponse. – Les pouvoirs publics doivent reconnaître – pas uniquement dans les discours – l'originalité de l'action associative, quand celle-ci répond à une situation problématique ; car la synergie développée par les associations entre travail salarié et volontariat, la construction collective de cette réponse constituent une plus-value au service rendu. Or, le développement récent des financements liés aux politiques publiques nous éloigne petit à petit de cette prise en considération dans la mesure où la procédure d'appel d'offres qui a tendance à se généraliser (suivant une logique de marché) n'intègre pas la spécificité d'une démarche porteuse de sens que constitue une mobilisation de volontés et de savoir-faire diversifiés, une confrontation permanente de valeurs... Réduire l'association à une fonction de prestataire de service, à sa fonction instrumentale, c'est accélérer sa banalisation et accentuer le malaise des militants en freinant leur capacité d'initiative et d'invention. En deux mots, c'est faire obstacle au comportement citoyen. *Si le déficit de participation que l'on constate aujourd'hui dans la société a un coût*, l'encouragement à la réflexion et à l'action collective en a aussi un, qui non seulement est sans aucune mesure avec le premier, mais a même pour effet de le réduire. Promouvoir la démarche associative, c'est un choix de société.

Privilégier le long terme. – Les associations ont besoin de la durée pour permettre à la synergie « professionnels-bénévoles » de se développer, pour que la maîtrise du projet associatif reste l'affaire des élus et ne soit pas accaparée par quelque dirigeant entreprenant, mais isolé. Les associations ne sont pas mobilisables comme un régiment de parachutistes ! Dans une société où l'on ne se bouscule pas pour prendre des responsabilités collectives, rien n'est plus démobilisateur que les espoirs déçus parce qu'un projet doit en remplacer un autre plus urgent, que les initiatives sans lendemain parce qu'un programme est abandonné *au profit d'un autre : les petites associations s'y* perdent et les plus grandes doivent consacrer à l'adaptation permanente de leur savoir-faire «administratif» une énergie et des moyens qui seraient plus utiles ailleurs. Et c'est vrai que les pouvoirs publics depuis longtemps nous ont habitués à répondre dans l'urgence ou la précipitation à des situations de crise. Les responsables associatifs sont capables de construire rapidement des réponses. Mais il ne faut pas les considérer uniquement comme l'armée de la dernière chance capable de combler au plus vite les brèches qui apparaissent sur de nouveaux fronts. On ne provoquerait alors que désappointement et incompréhension.

Le fédéralisme : une nécessité. – Enfin la troisième condition concerne la reconnaissance d'un aspect de la vie associative qui fait parfois l'objet de vives critiques : ce sont ses différentes formes de regroupements, unions, fédérations, ou coordinations permanentes de secteurs d'activités. Sans fédération, la vie associative n'offrirait qu'une image de dispersion, de foisonnement peut-être, mais en tout cas pas celle de véritables corps intermédiaires capables de négocier et d'interpeller. Or, certains se plaisent à évoquer la richesse d'un tissu associatif dispersé, à opposer le dynamisme des petits à l'inertie des grands appareils professionnalisés qui auraient perdu depuis longtemps la flamme des pionniers. Cette vision caricaturale sert à merveille les tenants d'un faux partenariat qui ne supporte pas une vie associative autonome capable d'élaborer des propositions, de mettre en œuvre des projets à long terme porteurs *d'ambition, d'espoir, et créateurs de lien social.* Reconnaître le fédéralisme et faciliter les regroupements interassociatifs c'est servir l'intérêt général par le dépassement des intérêts catégoriels.

Les associations sont mobilisables. Encore faut-il prendre les moyens et le temps de considérer leurs différents regroupements comme des interlocuteurs à part entière, c'est-à-dire capables de propositions. Il n'est jamais trop tard.

► Jean Bastide est président du Conseil national de la vie associative et délégué général de la Fédération des centres sociaux.



STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.
Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (12, avenue Raspail, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au 16 (1) 49-08-99-99.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 16 (1) 45-46-16-20.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : La Défense (Arche). Date : 1er octobre. Durée : 3 mois. Ind. : SMIC. Profil : bac + 2, BTS comptabilité. Mission : gestion *comptable des crédits de* recherche. 02287.

PERSONNEL

□ Lieu : Issy-les-Moulineaux. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : non rémunéré. Profil : bac + 2/5, connaissances bureautiques appréciées. Mission : accueil, secrétariat, gestion de dossiers, saisie informatique, assister le responsable de recrutement dans le traitement des candidatures, développement de l'outil informatique. Formation assurée sur GSI et Excel. 02285.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 2 000 F minimum. Profil : bac + 5, DESS psychologie du travail ou sciences humaines, petite expérience en recrutement. 01802.

□ Lieu : Cachan. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC. Profil : bac + 2/3, AES, IGS, connaissances en microinformatique. Mission : participation à l'élaboration du budget frais de personnel et à la mise en place d'un module de gestion de la formation. 02295.

COMMERCE INTERNATIONAL

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, école de commerce internationale, Framwork, anglais. Mission : apprendre le métier de négociant international, formation assurée. 02245.

VENTE

□ Lieu : Paris + déplacements. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : motivante. Profil : bac + 2. Mission : trois stagiaires pour promotion d'un produit artistique et culturel de qualité exceptionnelle au profit d'une grande œuvre humanitaire. 02268.

MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/4 mois, horaires variables. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/3, école de commerce, marketing téléphonique + bases de données. Mission : participation à la réalisation d'un annuaire économique alimentaire, remise à jour (enquête téléphonique), saisie des données et suivi d'impression. 02117.

□ Lieu : Paris. Date : 1er octobre. Durée : 3/4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, CELSA, CFJ, sciences po, excellente maîtrise de la langue française. Mission : rédaction de plaquettes, brochures et dossiers de presse. 02286.

□ Lieu : Les Ulis. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : remboursement des frais + prime. Profil : bac + 2/3 marketing, permis de conduire, si possible savoir utiliser File Maker sur Macintosh. Mission : définir et mettre en œuvre la politique de marketing-direct auprès des comités d'entreprises et négocier avec les responsables de CE les conditions de vente (pas de vente directe). 02269.

□ Lieu : Nancy/Strasbourg. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : très bonne rémunération. Profil : bac + 5 école de commerce, gestion ou autre. Mission : participation à la réalisation d'une étude de marché. 02251.

INFORMATIQUE

□ Lieu : La Défense. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 2, technicien informatique, connaissance des plates-formes, formation interne aux logiciels, initiation à la maintenance. Mission : animation et suivi du showroom au CNIT, accueil des visiteurs et renseignements commerciaux, maintenance du parc informatique. 02160.

COMMUNICATION

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3/6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4, Macintosh si possible. Mission : assistant au développement de l'agence, marketing téléphonique, tenue de fichier, pige et analyse documentaire. 02195.

TECHNOLOGIE

□ Lieu : Berlin. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 5 000 F + frais de déplacements et d'hébergement à l'étranger. Profil : bac + 2/4, BTS génies mécanique, civil, école d'ingénieur, allemand courant indispensable. Mission : assistance technique du chef d'agence à Berlin dans le cadre de la création d'une filiale. Formation initiale à Lyon 2/3 semaines. 02180.

□ Lieu : Trappes. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, autocad et microstation. Mission : dessinateur CAO/PAO pour mécanique électrique bâtiment. 02201.

DROIT

□ Lieu : Languedoc-Roussillon, déplacements. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 2 500 F/3 000 F + frais. Profil : bac + 3, droit, école de commerce, expérience des stages, posséder un véhicule. Mission : travail au sein du service contentieux de la direction régionale : suivi des différentes agences en contrôle de gestion. Stage opérationnel. 02215.





هكذا من الأصل

LES DIRIGEANTS

Notre Groupe recherche pour une de ses filiales INDUSTRIELLES (C.A. 100 MF) son

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ingénieur diplômé "Grandes Ecoles", ayant des bases solides en électricité industrielle et automatisme, vous justifiez d'une grande expérience et pouvez prouver votre réussite.

Véritable "PATRON" de cette filiale industrielle, vous êtes un MANAGER capable d'assurer :

- le développement commercial grâce à vos connaissances du marché,
- l'animation et le suivi de vos unités techniques,
- la surveillance des coûts et de la rentabilité.

Votre personnalité affirmée doit vous permettre de vous intégrer dans notre groupe en assurant une réelle direction de cette filiale.

Vous voulez en savoir plus ?

Alors n'hésitez pas à nous contacter (en toute confidentialité) au (1) 40 93 52 96 de 9 h à 18 h ou écrivez-nous à OPéA Profil 19/21, bd Gambetta - 92137 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.

(1) 40 93 52 96

OPéA PROFIL

Midi-Pyrénées

Directeu[redacted] clinique

Sous la responsabilité directe du PDG et dans le[redacted] des politiques définies par le Conseil d'Administ[redacted] il assure avec l'aide de services fonctionnels ([redacted] et du groupe) la responsabilité économique, financière et administrative de l'établissement[redacted]

Gestionnaire, il propose et met en œuvre les [redacted] décisions économiques qui assureront la péren[redacted] de la clinique.

Homme de relation, il est à l'écoute des différents acteurs de l'établissement et prend ses décisions en regard d'un environnement médical, économique et réglementé.

[redacted]*e de management et d'éthique*, il sait [redacted] une équipe de 150 collaborateurs et donner [redacted] et à l'établissement de 110 lits.

[redacted]didat est de formation supérieure en gestion [redacted]dicale complétée d'une formation de 5e cycle [redacted]tion), *et dispose d'une expérience de* [redacted]on dans le domaine hospitalier.

Les candidatures sont à adresser à Média-System sous réf. 7572, 18 rue Lafayette, 31000 Toulouse.

MÉDIA-SYSTEM

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

QUEL AVENIR POUR UN BON DIRECTEUR D'USINE ? DEVENIR UN OISEAU RARE...

Ce que nous recherchons est peut-être impossible à trouver, mais nous avons l'habitude des missions impossibles.

Nous désirons rencontrer un Ingénieur Grande Ecole (Mines, ECP, ESE...) qui a au minimum 10 ans d'expérience industrielle et qui a déjà assumé des responsabilités de directeur d'usine ou d'un niveau équivalent. Jusque là, c'est facile.

Nous souhaitons qu'en se situant à une croisée de chemins, il s'interroge. Ne serait-ce pas motivant de prendre du recul ? de réfléchir sur mon métier, d'élargir mes horizons ? de faire partager mon expérience ? de rendre plus compétitives les industries en améliorant les performances de ses acteurs ? de réaliser des diagnostics et de faire de la prospective ?

Si vous vous posez ces questions, nous vous proposons, tout en conservant des responsabilités opérationnelles (animation d'équipes, gestion d'un centre de profits) de nous rejoindre.

Nous sommes le premier Cabinet européen de formation. Une de nos branches concerne la formation (de dirigeants cadres et maîtrises) aux métiers industriels. C'est au sein de cette branche que vous exercerez vos talents. Car nous vous demanderons d'en avoir : capacités d'imaginer les métiers de l'an 2000, de concevoir les formations pour s'y préparer, de les réaliser, de conseiller et de convaincre vos clients.

Cela fait beaucoup... nous en sommes conscients...

Si vous vous reconnaissez dans ce portrait, écrivez-nous. Notre client (qui en plus est exigeant) désirera peut-être vous rencontrer. Poste basé à Paris.

Publipanel

Ecrire sous réf. 39A 2445 2M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris



L'Office européen des brevets recherche pour son agence de Vienne (Autriche) un

Directeur publications

L'Office européen des brevets délivre des brevets pour 17 pays d'Europe pour les inventions reconnues brevetables après un examen approfondi ; 70 000 demandes provenant du monde entier sont déposées chaque année. L'Office emploie 4 000 personnes travaillant dans les trois langues officielles : allemand, anglais, français.

Le système du brevet soutient l'innovation technologique, d'une part en accordant une protection d'exploitation à chaque invention brevetée, d'autre part en assurant, par la publication des inventions, une diffusion large et rapide des connaissances technologiques nouvelles.

L'information des brevets a beaucoup changé au cours des dernières années, car l'Office européen des brevets a entrepris de moderniser son système de publications en introduisant de nouvelles technologies de production, notamment sur CD-ROM.

Le Directeur publications sera responsable de la poursuite de l'utilisation de nouvelles techniques de publication ; il devra posséder une bonne expérience du domaine technique, des capacités de direction, un diplôme universitaire, maîtriser une des langues officielles de l'Office et avoir une très bonne connaissance des deux autres.

Les candidatures devront être adressées à

l'Office européen des brevets, Service du personnel
Schottenfeldgasse 29, A-1072 Wien

le 30 septembre 1992 au plus tard.

TMI™

QUI EST TMI ?

Présente dans plus de 35 pays, TMI est une des plus importantes organisations mondiales de formation et d'éducation qui a acquis une réputation internationale pour son concept "Qualité à travers les individus" et qui a été élue N° 1 en Europe parmi les études présentées à la C.E.E.

TMI aide les particuliers et les entreprises par le biais de stages de formation, assortis d'outils appropriés de conseils et de planning tels que "Time Manager" dont la réputation n'est plus à faire.

Partout dans le monde, TMI met en œuvre des programmes destinés à tout le personnel de grandes et petites entreprises qui sont dispensés chaque année à plus de 200.000 personnes et dans près de 20 langues.

C'est donc un véritable challenge que nous proposons à l'équipe appelée à assurer notre développement en France.

AVEC POUR OBJECTIF DE FAIRE DE LA FRANCE LE N° 1 DU GRAND MARCHE TMI, NOUS CHERCHONS

UN DIRECTEUR GENERAL
(MANAGING DIRECTOR)

Qui prendra la responsabilité de la FILIALE PARISIENNE et par la suite, du développement des activités de TMI en France.

Notre MANAGING DIRECTOR devra donc, impérativement, avoir une expérience où les mots **"VENTE - MARKETING - ET BUSINESS DEVELOPPEMENT"** sont des mots "clés".

Homme de communication il saura négocier avec des interlocuteurs de haut niveau. Il connaîtra bien le marché français, de manière à pouvoir mettre à la disposition de TMI un bon réseau relationnel et il maîtrisera parfaitement l'anglais des affaires.

Le salaire motivant tiendra compte des résultats. (RÉF. MD)

UNE ÉQUIPE DE

CONSULTANTS EN FORMATION
(CONSULTANTS/INSTRUCTORS)

Avec pour challenge d'aider les individus et les entreprises à se développer et à s'améliorer par le biais de la formation en mettant à leur disposition des outils de conseils et de planning.

Véritables gestionnaires de centres de profits, les candidats ou candidates suivront le produit "stage" de A à Z depuis la présentation du produit aux sociétés clientes jusqu'à l'animation.

Responsables de leurs résultats, ils auront un niveau d'études supérieur, des dons de communication accentués, l'habitude de parler en public et une parfaite maîtrise de l'anglais, car toute la formation et les contacts avec la maison mère, se feront en anglais. Une première expérience acquise dans la partie commerciale d'une société de conseils, serait un atout extrêmement apprécié. (Réf. MC)



FIDAL — Ecrire avec CV et prétentions en précisant la référence du poste à notre Conseil : Mme D'ORNANT que nous avons chargée d'instruire cette recherche en toute confidentialité. FIDAL PARIS - 47, rue de Villiers - 92200 NEUILLY/SEINE

AFFLUENTS

E7 EUROSEPT ASSOCIES

recherche pour sa filiale EUREXCEL, Cabinet intervenant uniquement dans les Pays en Développement

JURISTE PRATICIEN
25-35 ans

Vous possédez un début d'expérience pratique du droit administratif et vous connaissez aussi le droit des affaires et le droit commercial.

Si vous êtes intéressé par des missions de restructuration, gestion des services et entreprises publics, opérations de privatisation et si de nombreux déplacements à l'étranger vous tentent,

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + C.V. + photo) sous référence FCB à :

Nathalie Rouyre, EUROSEPT ASSOCIES
98 route de la Reine
92513 BOULOGNE Cedex.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Notre métier est le Management du Développement Industriel

Notre marché, c'est l'Europe

Conseils de Direction, nous aidons nos clients dans :

- Le montage et le management de projets Eurêka (plus de 20 projets en 3 ans pour 400 MF de R&D)
- La définition et l'organisation de coopérations industrielles
- La clarification et l'appropriation de positionnements stratégiques.

TECHNOFI

Leader sur le montage des coopérations EUREKA, nous voulons renforcer notre maîtrise du développement des partenariats industriels.

Vous êtes un professionnel confirmé du Conseil (35 ans env.) préoccupé de l'évolution de vos clients, sensible à la technologie, humble et ambitieux.

Vous souhaitez rejoindre une équipe jeune, à fort potentiel, présente à Sophia Antipolis, Paris, Bruxelles et Varsovie, dont l'ambition collective saura respecter vos projets personnels.

Ecrivez-nous : *TECHNOFI* - Espace Berlioz, rue A. Caquot - 06410 BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS

Jeune acheteur européen



GERVAIS DANONE

8 usines totalisant 2 000 personnes en France, premier producteur mondial de produits laitiers ultra-frais. Qualité, fiabilité et rapidité : trois règles d'or pour satisfaire chaque jour un million de consommateurs.

Gervais Danone Allemagne (80 personnes) est située à Munich. Sa Direction des Achats est spécialisée dans les ingrédients (amidon, gélifiant, cacao, sucre, ferments, arômes...). A terme, elle est appelée à évoluer plus particulièrement vers les édulcorants.

Rattaché au Directeur des Achats, dans le cadre d'une mission à dimension européenne, vous êtes garant des achats et des approvisionnements et vous veillez au contrôle des budgets et à l'optimisation des résultats.

De formation supérieure commerciale, ou ingénieur, vous avez exercé des fonctions (3 à 4 ans) d'acheteur International ou de conduite de projets en environnement industriel.

Votre créativité, votre autonomie, votre désir de vivre dans une belle ville jeune, dynamique, à la pointe des technologies, vous permettront à terme de prendre des responsabilités européennes élargies au sein du Groupe. Bien sûr, l'allemand courant est indispensable et l'anglais souhaité.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. AD/21M, à BSN, Service Recrutement des Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.



PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Le Groupe OCP, 60 sociétés en France et à l'étranger, 6 000 personnes, 27 milliards de CA (titres négociés au marché hors cote de la Bourse de Paris) est spécialisé dans la distribution de produits de santé. Notre expansion nous amène à rechercher pour notre filiale en POLOGNE un

DIRECTEUR FINANCIER

Rattaché à la Direction des Opérations Internationales, vous êtes le représentant permanent du Groupe OCP en Pologne. Vous êtes chargé de mettre en place et de suivre un contrôle de gestion rigoureux ainsi que des procédures comptables. Vous supervisez les flux financiers en veillant à juguler les pertes de change et les risques de dépréciation.

Jeune diplômé d'une Ecole de Commerce ou de Gestion, vous avez entre 27 et 35 ans et vous bénéficiez d'une première expérience du contrôle de gestion, si possible internationale. Vous avez déjà fait la preuve de votre souplesse d'adaptation, de votre disponibilité et vous possédez une personnalité affirmée. La mission que nous vous proposons doit vous permettre d'accéder rapidement à des responsabilités plus importantes au sein du Groupe.

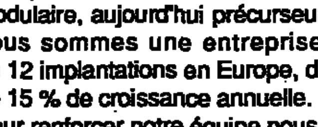
Pour ce poste, basé à VARSOVIE, la pratique courante de l'allemand est impérative et l'anglais doit être correct.

Rémunération incitative et avantages en nature.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. M90 à OCP - Recrutement/Suivi des Carrières - 24 rue des Ardennes - 75019 Paris.



CONTESSE



Hier pionniers dans le domaine de l'appareillage électrique modulaire, aujourd'hui précurseurs dans celui de l'immotique..., nous sommes une entreprise forte de 3000 personnes, de 12 implantations en Europe, de 2 milliards de C.A. et de plus de 15 % de croissance annuelle.

Pour renforcer notre équipe nous recherchons un

Chef de zone hors Europe

Ingénieur électricien (HEI, ESE, ENSEM, ESME...)

La trentaine, disposant d'une première expérience professionnelle, vous assurez, après période de formation à nos produits, la prospection et l'organisation de nos marchés anglophones. A terme, vous prendrez la responsabilité d'un bureau commercial à l'Etranger. Animé d'un tempérament de "défricheur", vous avez de bonnes capacités à analyser un marché et à proposer un plan d'action adapté.

Vous parlez couramment l'anglais, la pratique de l'espagnol serait un plus. Votre mission consistera à renforcer cette nouvelle implantation dans un esprit d'autonomie, mais aussi de respect de notre politique.

Nous vous remercions d'adresser votré lettre de candidature avec C.V. complet, photo et prétentions, sous réf. n° 4953/M à notre Conseil.



Managing
40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG



LE PARLEMENT EUROPEEN, LA COMMISSION ET LA COUR DES COMPTES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organisent un concours général sur épreuves pour la constitution d'une liste de réserve d'

ASSISTANTS ADJOINTS

(carrière B5/B4), m/f dans les domaines suivants:

• Comptabilité • Audit • Finances publiques

Les tâches seront à exercer par des moyens informatiques.

PRINCIPALES CONDITIONS D'ADMISSION:

- être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés;
- posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés et une connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues;
- être né après le 9.10.1956;
- avoir accompli des études complètes du niveau de l'enseignement secondaire supérieur, sanctionnées par un diplôme de fin d'études;
- posséder une expérience professionnelle minimale de deux ans en rapport avec la fonction.

Lieu d'affectation: Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg ou tout autre lieu d'activité des Services du Parlement, de la Commission ou de la Cour des Comptes.

Le Parlement, la Commission et la Cour des Comptes mettent en oeuvre une politique d'égalité des chances entre femmes et hommes et encouragent vivement les candidatures féminines.

L'avis de concours et le formulaire d'acte de candidature obligatoire encartés dans le Journal officiel des Communautés européennes n° C.219 A du 26.8.1992, peuvent être obtenus UNIQUEMENT par demande écrite sur carte postale, avec la référence «CONCOURS EUR/B/26» à une des adresses suivantes:

PARLEMENT EUROPEEN Service Recrutement L-2929 LUXEMBOURG	COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES Unité Recrutement Rue de la Loi 200 1049 BRUXELLES	à MARSEILLE C.M.C.I. - Rue Henri Barbusse 2 13241 MARSEILLE-CEDEX 01
PARLEMENT EUROPEEN 288 Bd. St. Germain F-75007 PARIS	COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES à PARIS 288, Bd. St. Germain F-75007 PARIS	COUR DES COMPTES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES Service du Recrutement Rue Alcide de Gasperi 12 L-1615 LUXEMBOURG

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES CANDIDATURES: 31.10.1992.

Equipement technique

Nous sommes une société allemande, qui s'est specialisée à la manufacture des instruments de mesure et de régulation pour véhicules et machines. Comme représentant en France nous cherchons un

Ingénieur Commercial

qui sera responsable de notre filiale française dans la région parisienne. Il est assisté par une secrétaire très professionelle.

Il a l'objectif de renforcer nos ventes auprès d'une clientèle directe et indirecte, existante et à développer dans la France entière. Attentif aux évolutions des besoins du marché, il transmette à nous les informations nécessaires au développement de nos activités.

Nous préfér ons un ingénieur électronique agé de 35 ans environ avec expérience professionelle de vente de biens d'équipement dans le milieu industriel. La connaissance de l'allemand est obligatoire.

Pour tous informations complémentaires, veuillez appeler notre consultant, M. Klaus Raabe, 1949-2261-703148, qui vous assure confidentialité.

Merci lettre de candidature, CV et rémunération actuelle sous référence 864055 à BP 10 05 52, 5270 Gummersbach, Allemagne (Fax 1949-2261-703259).

Kienbaum und Partner

Internationale Personal- und Unternehmensberater

Gummersbach, Dusseldorf, Berlin, Dresden, Frankfurt/Main, Hamburg, Hannover, Karlsruhe, München, Stuttgart, Zürich, Wien, San Francisco, São Paulo, Johannesburg



FIDA

Fonds International de développement agricole (Nations Unies) (Rome, Italie)

cherche

ECONOMISTE PRINCIPAL (P5)

Tâches principales:

- gestion du processus stratégique et opérationnel de planification et élaboration de politiques;
- élaboration et application du cadre du programme de prêts;
- revue de projets;
- activités d'analyse en rapport avec les questions de reconstitution et de politique de haut niveau;
- développement de politiques, femmes et développement, environnement, etc.;
- études mondiales sur la pauvreté rurale;
- participation à des missions de programmation.

QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire en économie ou équivalent. Publications. Dix à 15 ans d'expérience de politique et d'analyse économique à un rang élevé et à un niveau international. Expérience de terrain.

LANGUES: Maîtrise parfaite de l'anglais et bonnes aptitudes rédactionnelles. Connaissance de l'arabe, de l'espagnol ou du français.

TRAITEMENT DE BASE NET ANNUEL DE: 46 433 USD à 61 453 USD, plus indemnité de poste de 32 782 USD à 43 386 USD.

ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE: 2 ans.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: dès que possible.

Prière d'adresser un résumé détaillé en deux exemplaires à:

Division du Personnel - FIDA
Via del Serafico 107, 00142 Rome, Italie
Télécopieur no. 39 6 5043463

Date limite de dépôt des candidatures: 20 octobre 1992

Il ne sera accusé réception qu'aux candidats qui auront été présélectionnés.

LES CANDIDATURES FEMININES SERONT TOUT SPECIALEMENT BIENVENUES



هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique



**Les Editions Francis Lefebvre,
l'une des toutes premières sociétés d'édition juridique
et fiscale, recherchent des REDACTEURS CONFIRMES**

Juriste Sociétés-Bourse

Vous aurez principalement pour mission d'apporter votre savoir-faire technique et rédactionnel à l'élaboration de mementos, revues de jurisprudence et d'actualité, et de documentations encyclopédiques.
Agé de 30/40 ans, de formation supérieure en droit privé (DEA, DESS, DJCE..), vous justifiez de connaissances approfondies en droit des sociétés et groupements ainsi qu'en droit boursier et d'un goût prononcé pour la rédaction.
Vos qualités relationnelles vous permettront d'évoluer rapidement dans un *environnement opérationnel* (Réf.DM 8223MO).

Fiscaliste Généraliste

Au sein de la rédaction "ouvrages", ce fiscaliste apportera son savoir-faire à la rédaction de diverses publications : mementos pluridisciplinaires, ouvrages thématiques.
Ayant acquis 7/8 ans d'expérience dans ce domaine, de formation 3e cycle (ENI, DEA, DESS..), *vous avez un goût affirmé pour la rédaction au sein d'une équipe de* spécialistes.
Votre rigueur et votre pragmatisme vous permettront de réussir dans cette fonction (Réf.DM 8439MO).

Comptable-Financier

La rédaction "ouvrages" recherche un spécialiste qui aura pour mission de rédiger les parties comptables et financières de publications pluridisciplinaires et thématiques.
Titulaire d'un *DESCF* ou diplômé d'une grande école (*HEC, ESSEC, ESCAE..*), vous avez des connaissances très solides tant dans le domaine de la comptabilité que de la finance.
Vous participez à la rédaction de publications depuis plusieurs années et souhaitez intégrer une équipe performante et *novatrice*.
Vos qualités d'adaptation et de rigueur vous permettront de vous intégrer avec succès au sein de cette rédaction (Réf.DM 8440MO).

Contactez **Dominique Montabrie** au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + lettre manuscrite + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal,** *30 bis rue Spontini, 75116 Paris* en mentionnant la référence choisie.



Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement juridique et fiscal

L.B.W.

Groupe français (500 MF) leader dans les métiers de l'environnement et de l'éco-industrie, filiale d'un grand groupe de services recherche son

Responsable Juridique

Yvelines

Rattaché au Secrétaire Général, vous aurez en charge toute l'activité juridique du Groupe : droit des sociétés (holding et filiales), restructurations, acquisitions, droit des contrats privés et publics, droit de l'environnement, immobilier, de la propriété intellectuelle... et assurerez les relations avec les conseils extérieurs (notaires, avocats, commissaires aux comptes).

Agé de 30/33 ans environ, doté d'une formation juridique (DEA, DESS, DJCE...) vous justifiez impérativement de 4 à 7 ans d'expérience au sein d'une entreprise industrielle, de services, ou en cabinet en tant que juriste généraliste familiarisé avec les dossiers de droit des sociétés et des contrats. Aimant les contacts à tous niveaux, excellent juriste, sérieux et rigoureux, vous êtes dynamique, motivé et souhaitez vous investir dans un poste autonome au sein d'un Groupe riche de possibilités d'évolution.
A terme vous pourrez encadrer une petite équipe.
L'anglais sera un atout supplémentaire.

Contactez **Antoine Goldschmidt** au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + lettre manuscrite + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal,** 30 bis rue Spontini 75116 Paris, sous réf. AG8426MO.



Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Une des toutes premières sociétés d'ingénierie française recherche un

Juriste d'Affaires

Paris Ouest

Rattaché au Directeur du service, au sein d'une équipe de juristes expérimentés, vous assurez le suivi et l'assistance de la maison-mère et ses filiales dans les domaines suivants :
-Droit des sociétés, créations, fusions-acquisitions, augmentations de capital, apports...
- Accords et contrats, protocoles, promesses de vente, réponses à appel d'offres, contrats cadres, internationaux...

Agé de 28/30 ans, de formation supérieure en droit des affaires, vous avez acquis 3/4 ans d'expérience au sein d'une entreprise de dimension internationale.

Excellent juriste, vous aimez le travail en équipe et souhaitez développer vos qualités de rigueur et votre sens du terrain, dans un groupe en plein essor, offrant de réelles perspectives de carrière.

Vous parlez et écrivez parfaitement anglais et avez de préférence un bon niveau d'allemand.

Contactez Dominique Montabrie au (1) 45 53 26 26 ou adressez CV + photo + lettre manuscrite + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal,** 30 bis rue Spontini 75116 Paris, sous réf. DM8310MO.

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Michael Page Tax & Legal

Le leader du conseil en recrutement de juristes et de fiscalistes

4 bonnes raisons de travailler ensemble :

1) **La spécialisation** : nos consultants sont tous d'anciens juristes et fiscalistes.
2) **La spécificité de nos méthodes de recherche** : gestion d'un fichier de candidats en recherche lente, annonces et approche directe.
3) **Notre expertise** : pour les entreprises, banques et cabinets d'avocats, nous recrutons du juriste ou fiscaliste junior jusqu'au Directeur juridique/fiscal ou General Counsel.
4) **Le gage de notre efficacité** : la majeure partie de nos honoraires est perçue à l'issue de notre intervention.

Contactez **Antoine Goldschmidt** au 45.53.26.26

L.B.W.

هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Notre filiale **SA LE MONDE IMPRIMERIE**

recherche un(e)

COMPTABLE

Assistant le Comptable Principal et en collaboration avec les services de la maison mère, votre mission comprend deux volets :

- ***Production des comptabilités générale et analytique :*** établissement des journaux, contrôle des comptes, arrêtés mensuels ;
- ***assistance trésorerie :*** émission des règlements, suivi des états périodiques de trésorerie.

27 ans minimum, titulaire d'un BTS comptabilité, vous avez une expérience de 5 ans environ en comptabilité (en entreprise ou cabinet). Organisation, fiabilité, esprit d'équipe, telles sont les qualités que nous exigeons pour ce poste polyvalent.

Adresser votre dossier de candidature, sous la référence **LM/005, à la Direction du personnel du *Monde*, Gestion des emplois, 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.**

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

هكذا من الإهمال

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



V.MANE FILS

Nous sommes une entreprise familiale de taille humaine, leader à l'exportation de l'industrie des matières premières aromatiques.
Dans le cadre de notre Direction des systèmes d'information, nous recherchons un :

RGANISATEUR HF

Vous contribuerez de façon permanente et décisive à l'amélioration de l'organisation de V.MANE Fils et de ses filiales.

Vous devrez notamment :
- identifier les opportunités d'amélioration de l'organistion,
- répondre aux besoins exprimés par les différents services,
- participer aux projets d'informatisation en veillant à l'obtention de gains de productivité.

Diplômé de l'enseignement supérieur (formation en gestion et administration des entreprises indispensable), vous bénéficiez de préférence d'une expérience (2 à 3 ans minimum) de consultant dans un cabinet connu.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V + photo et prétentions à :
V. MANE FILS - 620, Route de Grasse
06620 LE BAR SUR LOUP.

VMF

ALPES-MARITIMES

ESSO



ESSO
recherche un

Jeune FISCALISTE

Vous êtes débutant ou avez de un à trois ans d'expérience.

Vous avez une double formation juridique et fiscale d'une part et grande école (HEC, SC.PO ou équivalent) d'autre part.

Vous êtes imaginatif, aimez manipuler les chiffres et maîtrisez l'anglais.

Nous vous offrons l'opportunité de rejoindre notre groupe.

Merci de bien vouloir adresser lettre manuscrite et CV à ESSO - Service Recrutement - Réf. FD
2, rue des Martinets - 92569 RUEIL MALMAISON Cedex.

★ ISCC CARBURES

Grand groupe industriel équipementier, leader dans son secteur d'activité, implanté dans une dizaine de pays, souhaite renforcer l'équipe de la Direction Financière en créant un poste au Service Consolidation.

DEVENEZ L'ADJOINT DU RESPONSABLE DU SERVICE CONSOLIDATION

Une formation en gestion (DESS Gestion/Ecole de Commerce/Ecole de Gestion) complétée par un DECF et une première expérience acquise dans un groupe multi-national de préférence ou en cabinet d'audit internatio-nal, vous permettent d'être très vite opérationnel dans la réalisation de tous les travaux de consolidation sous l'autorité du Responsable du Service.

Votre compétence en informatique, plus particulièrement en micro-informatique (Excel, Multiplan, Lotus) et votre maîtrise de l'anglais et si possible de l'allemand sont d'importants facteurs d'intégration au sein du Groupe.

Le poste est à pourvoir en région parisienne.

SERIFO
GROUPE EUROSEARCH

Si vous pensez avoir le profil requis, merci d'envoyer CV, lettre et prétentions, sous la référence 4569, à SERIFO Groupe Eurosearch - 47 bis avenue Bosquet - 75007 PARIS.

Membre de Syntec



INOVEM — CONSEIL EN RECHERCHE DE DIRIGEANTS

Jacques TIXIER crée la marque INOVEM. Secteurs :
CHIMIE, INDUSTRIE de la SANTE, BIO-INDUSTRIES, BANQUE.
Il est heureux de vous communiquer sa nouvelle adresse :
48 rue Saint-Ferdinand - 75017 PARIS
Tél : (1) 40 68 72 80
Fax : (1) 40 68 72 06

ETABLISSEMENT
FINANCIER
DE PREMIER PLAN

recherche un

Chargé de relations émetteurs

Au sein de notre direction des marchés de capitaux, vous rejoignez le service du marché primaire et plus spécifiquement l'équipe en charge de l'origination.
Véritable force de proposition, vous êtes en contact permanent avec les émetteurs français et non résidents pour obtenir les mandats sur les émissions obligataires en Franc et devises.
Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un jeune spécialiste des marchés obligataires (trading, sales, ingénierie), riche d'une formation économique financière ou mathématiques (BAC + 5) et doté d'un réel potentiel commercial. Anglais indispensable.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 870 à MEDIA PA - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

LA FINANCE AVEC TALENT !

CDC•GESTION,
filiale du groupe Caisse des Dépôts
spécialisée dans la gestion de portefeuille pour compte de tiers
recherche un

GÉRANT DE TAUX CONFIRMÉ

Rattaché au Département taux domestiques, nous vous proposons de développer vos talents soit au sein de l'équipe court terme soit auprès de l'équipe long terme.

Votre mission intègre : la gestion quotidienne d'OPCVM et de comptes gérés sous mandat investis en produit de taux français, l'analyse de vos performances et le reporting de votre gestion, la rédaction d'articles financiers pour la clientèle, le suivi d'un segment de la courbe des taux et des études ponctuelles de modélisation.

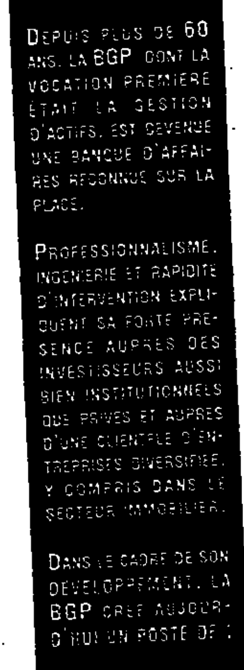
Vous justifiez d'une formation supérieure BAC + 5 à dominante mathématiques, d'une expérience minimale de 4 ans en qualité de gestionnaire et vous maîtrisez les marchés obligataire et monétaire ainsi que les produits dérivés. Vous savez optimiser les bases de données et l'outil informatique, vous alliez rigueur, sens de la communication et de la création.

Choisir CDC Gestion, c'est choisir de développer une gestion dynamique et responsable avec à votre disposition des méthodes et moyens innovants.

Cet environnement vous séduit ? Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manus., photo et prét.) sous réf. GTC 992 à CDC•GESTION - Service du Recrutement 25, rue Jean Goujon - 75008 PARIS.

CDC·GESTION
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

MEDIAPA



BGP BANQUE DE GESTION PRIVEE

◆ Agé de 32 à 35 ans et de formation supérieure, vous avez exercé pendant environ 5 ans au sein du Service Immobilier d'une Banque des fonctions de Chargé d'Affaires de financements immobiliers, notamment de financements promoteurs.

◆ Une expérience complémentaire chez un promoteur ou un professionnel de l'immobilier serait un atout supplémentaire.

◆ Vous aurez notamment en charge la sélection, l'analyse, la mise en place et le suivi de financements immobiliers (y compris rédaction et présentation des dossiers de Comité d'Engagements, contrôle, réactualisation et "cotations" des Concours Bancaires).

◆ Plus globalement, vous contribuerez avec dynamisme aux différentes fonctions et interventions de la Direction des Affaires Immobilières.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et photo sous référence CAI/92 à la BGP, 26 rue de la Baume, 75382 Paris cedex 08.

NC COMMUNICATION

Pour passer vos annonces :



46-62-73-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

ADMINIST

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES



CHEF DE PRODUIT

IMPORTANTE ORGANISATION

RESPONSABLE DE SON SERVICE AMÉRIQUE LATINE

هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

POUR LE CAMEROUN

UNE IMPORTANTE BANQUE INTERNATIONALE RECHERCHE UN

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Sa *mission* est d'assurer à la tête d'une équipe de 15 à 20 personnes l'intégralité de la fonction au sein d'une structure d'un effectif de plus de 600.

Ce poste à fort challenge s'adresse à des candidats de formation supérieure double (ressources humaines et droit privé) maîtrisant particulièrement l'aspect administratif de la fonction et les techniques de négociation, et pouvant valoriser 10 ans d'expérience réussie dans un poste similaire.

Les candidatures camerounaises disponibles rapidement feront l'objet d'un examen privilégié.

Merci d'adresser votre CV, lettre de motivation et *prétentions au* ***Cabinet NIZERY*** *- 17, rue de la* Ville l'Evêque - 75008 PARIS.

OBC

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Inspecteur à la Direction Générale des Impôts : une formation rémunérée, des métiers variés, une carrière évolutive.

Première direction du Ministère du Budget, la Direction Générale des Impôts *remplit des missions essentielles pour la collectivité nationale : elle applique la* réglementation fiscale, fixe les impositions, contrôle les déclarations et recouvre une partie des recettes fiscales (TVA). Elle assure par ailleurs des missions foncières en matière de cadastre, de publicité foncière et d'administration du domaine de l'Etat.

Diplômé de l'enseignement supérieur (licence, maîtrise...), âgé de moins de 30 ans, vous avez le sens des responsabilités et du service public. Vous souhaitez entreprendre une carrière variée et évolutive.

Nous vous proposons de suivre 18 mois de formation rémunérée à l'Ecole Nationale des Impôts et dans les services, à l'issue desquels vous serez nommé inspecteur (la scolarité débutera le 1er septembre 1993). Vous accéderez ainsi de par votre statut (catégorie A), à des fonctions d'études générales, d'encadrement, de conception ou de direction. Des stages de perfectionnement et des enseignements adaptés accompagneront l'évolution de vos missions vous permettant une mobilité fonctionnelle.

Le prochain concours aura lieu les 4, 5 et 6 janvier prochains.

Les dossiers d'inscription sont à déposer avant le 29 octobre 1992.

530 postes sont ouverts cette année à Paris et en régions.

Pour en savoir plus et poser votre candidature, n'hésitez pas à nous contacter au **(1) 42.27.40.27,** en semaine de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h, le samedi de 10 h à 13 h, ou écrivez au Centre d'Etudes de Paris, 17 rue Scribe, 75436 Paris Cedex 09.

MINISTÈRE DU BUDGET



Marché à Terme International de France



MATIF SA a 3 fonctions principales :

- la gestion et l'organisation des transactions sur le parquet,
- la compensation des négociations,
- le contrôle de la régularité des opérations.

Nous créons au sein de notre service "analyse des marchés" un nouveau poste de

CHEF DE PRODUIT "FINANCE"

Un des plus grands marchés à terme du monde

Une croissance de 30 % en 91

Des technologies de pointe

Des projets ambitieux

Une dynamique des carrières

Une politique de formation

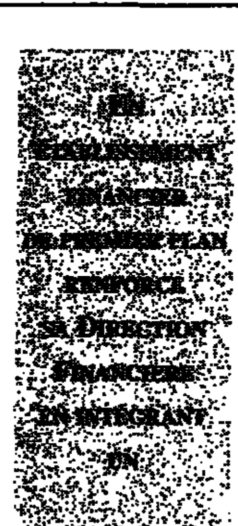
Il aura pour rôle essentiel la réalisation d'études de marché, le suivi permanent de produits financiers afin de dégager les potentiels d'évolution ; il sera une force de proposition en terme de développement (création de nouveaux produits pour le MATIF), de décisions stratégiques...

De formation grande école de commerce ou d'ingénieur, vous êtes doté d'une première expérience qui vous a idéalement apporté la maîtrise des mécanismes de fonctionnement des marchés financiers.

Le poste est évolutif.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en indiquant la référence B/871 sur l'enveloppe à notre Conseil :
ORNICAR - 10, rue Portalis
75008 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL



Opérateur de Marché

Au sein de notre salle des marchés, vous réaliserez différents types d'interventions sur les marchés obligataires, -primaires, secondaires, dérivés-, nécessaires au refinancement, à la gestion du risque de taux et à la gestion des portefeuilles de l'établissement.

Vous contribuerez également à la conception et à la cotation de nouveaux produits pour la clientèle et participerez au financement de nos filiales.

Vous avez impérativement confirmé vos motivations pour ce métier par une expérience de 6 mois à 1 an en salle des marchés ou vous avez pu être en contact avec des investisseurs ou des gestionnaires obligataires. Vous maîtrisez les nouveaux instruments financiers : swaps, futures, options.

Vous êtes issu d'une grande Ecole de Commerce ou justifiez d'une double formation (Ecole d'Ingénieur + 3ème cycle en finance) et votre anglais est opérationnel.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 324MO à **LBW**, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE ORGANISATION HUMANITAIRE
(Association reconnue d'utilité publique)
orientée vers le soutien au développement des tiers-mondes

recrute

RESPONSABLE DE SON SERVICE AMÉRIQUE LATINE

MISSIONS ET OBJECTIFS :

Sous la responsabilité du Directeur du Département Projets et Programmes, il met en œuvre les objectifs de développement définis par l'Association pour le continent latino-américain. Il gère et contrôle un budget de 15 MF et assure le suivi des réalisations mises en œuvre dans le continent.

Il assure la gestion des ressources humaines de son service (quatre personnes).

PROFIL ATTENDU :

- Expérience réussie de plusieurs années de gestion d'un budget, d'encadrement d'équipe et expérience de vie associative.
- Bonne connaissance du continent latino-américain et expérience des problèmes de développement sur ce continent.
- Niveau de culture générale et technique : bac + 4.
- Bonne pratique de l'espagnol.
- La pratique du portugais ainsi que celle de l'informatique sont un plus.

INTÉRÊT DE LA FONCTION :

- Action et innovation dans un contexte international en changement.
- Finalité et environnement riches.

CONDITIONS OFFERTES :

- Grande autonomie et importantes responsabilités.
- Rémunération en relation avec l'environnement associatif et selon l'expérience.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo
sous n° 8569 LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-P.-Avia - 75902 Paris Cedex 15.

Une mission double pour un jeune cadre juridique

En premier lieu, nous vous confions le secrétariat juridique d'environ 35 sociétés de notre holding basé à Paris. Organisation, rigueur, qualités relationnelles et rédactionnelles sont indispensables pour maîtriser cette mission et pouvoir aborder la seconde.

En effet, progressivement vous prendrez en charge des dossiers et négociations (contentieux, contrats) en relation avec des intervenants variés (la connaissance de l'anglais est nécessaire). De formation supérieure juridique : maîtrise en droit des affaires et DESS ou DEA en droit européen ou international ou doctorat..., vous avez une expérience de 3 à 4 années acquise dans un cabinet d'avocat plus particulièrement dans le secrétariat juridique et en droit des affaires.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions, sous réf. 36321, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, *75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.*

MEDIA-SYSTEM

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
Etablissement public basé à Paris, recherche un

CHEF DE DIVISION

RATTACHE AU DIRECTEUR dans une structure de 10 personnes, vous aurez en charge :

- le suivi des questions communautaires,
- la gestion interne (ressources humaines, budget, informatique),
- la coordination des mesures d'intervention.

De formation supérieure (minimum BAC + 4), ayant une expérience professionnelle réussie d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion administrative, vous possédez, de plus, une bonne connaissance de la micro-informatique.

Doté de qualités relationnelles, d'adaptation et d'initiatives, vous possédez également beaucoup de rigueur de gestion.

Ce poste peut impliquer des déplacements dans les DOM.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite avec CV détaillé et photo au Directeur de l'ODEADOM 28, bd de Grenelle 75015 PARIS.

ODEADOM

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Epinay sur Seine

- Seine-Saint-Denis
- 49 000 habitants
- A 10 mn de Paris-Nord
- Ligne C du RER

recrute

ATTACHE TERRITORIAL

Chargé des affaires juridiques et contentieuses

Juriste de formation (BAC + 4), vous souhaitez mettre une première expérience au service de notre ville.

Nous vous proposons de :
- préparer les actes administratifs de la collectivité et d'en assurer la régularité juridique.
- mettre en place un réseau informatique de traitement des actes.
- apporter aide et conseil juridique aux services,
- suivre les affaires contentieuses et rédiger les mémoires.

CHARGE DE MISSION HABITAT

Au sein de la délégation au développement urbain,
- vous dirigerez le service du logement,
- vous mettrez en place un observatoire du logement,
- vous aiderez à la définition des politiques de peuplement,
- vous suivrez les études sur le logement, les O.P.A.H...

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 4 et avez une expérience de 3 à 5 ans dans le secteur du logement.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV sous la référence choisie à
M. le Député-Maire, Hôtel de Ville,
3 rue Quétigny, 93806 Epinay sur Seine

safari

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RECRUTE

5 000 MAITRES DE CONFÉRENCES ET PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

N'oubliez pas de demander auprès d'un rectorat votre inscription sur les listes de qualification avant le :

30 OCTOBRE 1992 à 12 h 00

Pour tout renseignement sur les conditions requises et les modalités d'inscription :

36 14 EDUTEL - Mot-clé : UNIV



L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

recrute

UN PROFESSEUR ASSOCIÉ ET UN MAITRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ

pour le département des productions animales et sciences de l'aliment.

Conditions à remplir :
- **PROFESSEUR ASSOCIÉ :** AGRÉGÉ DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES, OU DOCTEUR ÈS-SCIENCES OU PHD, OU DIRECTEUR DE RECHERCHES.
- **MAITRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ :** Docteur vétérinaire, ingénieur agronome, ou équivalent, titulaire d'un DEA en bactériologie alimentaire ou tout pré-acquis professionnel de niveau similaire.

Objectifs :

— Contribuer au développement du secteur qualité et sécurité en agroalimentaire de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

— Participer aux enseignements élémentaires et complémentaires en microbiologie alimentaire.

— Coordonner les activités de recherche sur un thème à dominance microbiologique.

Renseig. sur les profils de l'emploi : Mlle le professeur LAVAL. Tél. 43-96-71-23 ou DPASA : Tél. 43-96-71-28 ou 43-96-71-29

Envoyer les candidatures au :

SECRÉTARIAT DE DIRECTION
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE
7, AVENUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
TÉL. : 33.1.43.96.71.80 — 33.1.43.96.71.81
FAX : 33.1.43.96.71.25

avant le 9 octobre 1992

Si Marie Curie connaissait La Poste d'aujourd'hui, elle se découvrirait certainement des atomes crochus avec nos cadres supérieurs.



MEDIAPA

J E U N E S   D I P L O M E S   B A C + 5

Marie Curie, une femme savante. Pas du genre à faire salon dans une pièce de Molière, mais une femme qui, de recherches en découvertes, a fait progresser le monde de la science. Cette soif de la nouveauté résume à merveille l'esprit de La Poste d'aujourd'hui.

Novatrice dans la transmission de l'information comme dans les produits et services financiers, La Poste contribue en permanence au progrès de chacun.

Au cœur de cette dynamique, ses cadres supérieurs. Ouverts aux dernières technologies, disposant de moyens importants, ils interviennent activement dans des domaines aussi divers que l'ingénierie, le marketing, le commercial, la gestion ou les ressources humaines.

Une activité complète et variée qui associe responsabilité et management, dynamisme et créativité. De quoi répondre parfaitement à toutes vos attentes de jeune diplômé Bac + 5, issu d'une école d'ingénieurs, de commerce et de gestion ou d'un 3e cycle de l'Université.

Le 02 décembre 1992, 50 POSTES DE CADRES SUPÉRIEURS sont offerts après sélection.

Clôture des inscriptions LE 03 NOVEMBRE 1992.

Renseignez-vous dans l'un de nos 17 000 bureaux de poste ou composez notre numéro vert.

A tous les niveaux, dans tous les domaines, La Poste est une entreprise qui change. Une excellente idée pour votre avenir.

Pour répondre aux besoins de tous, La Poste a besoin des compétences de chacun.

NUMERO VERT 05 34 05 34

LA POSTE

Analyste de crédit court terme (H/F)

Collaborateur direct du Responsable du service "CONTROLE DES ENGAGEMENTS ET ANIMATION DU RESEAU", vous contribuerez activement à l'amélioration de la gestion du Crédit court terme accordé aux SEM d'Aménagement.

A ce titre, vous aurez en charge :
- la création, la mise en oeuvre et le suivi d'outils et procédures nécessaires au pilotage des engagements.
- l'analyse des risques bancaires sur les sociétés clientes
- l'assistance, le suivi, le contrôle des services implantés en régions.

A 25-35 ans, de formation supérieure minimum BAC + 4, de type Ecole ou *maîtrise de gestion (le Droit serait un plus apprécié...)*, vous bénéficiez d'une première expérience de 3 à 5 ans, acquise soit dans le secteur bancaire, soit auprès d'un Conseil Financier, qui vous a idéalement conduit à connaître le secteur local.

Vous pratiquez en outre la micro-informatique.

Personne d'écoute, vous mettrez vos qualités de pédagogue, votre diplomatie, votre sens du conseil et votre esprit d'initiative au service d'une équipe qui saura vous offrir des perspectives de développement personnel.

Poste basé à Paris nécessitant de fréquents déplacements en province

Merci d'adresser sous réf. 1798/LM lettre manuscrite + CV + photo, en indiquant vos souhaits de rémunération, à notre Conseil :



LIGHT, J-N MERKENBRACK, 5/7 rue Jeanne Braconnier, 92366 MEUDON-LA FORET cedex, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

LEVI-TOURNAY-ASSOCIÉS



60 000 habitants



Ville pleine d'histoire en pleine expansion culturelle recherche pour son "Espace des Arts" exploité en régie municipale directe

ADMINISTRATEUR

• 45 000 spectateurs et visiteurs par an • Budget de fonctionnement de 8,3 M Francs • 39 agents municipaux.

Avant tout gestionnaire, vous suivrez la préparation et l'exécution des budgets, des contrats, la réalisation des travaux, la bonne marche du planning du personnel.

Vous assurez personnellement la régie de spectacles et les relations avec les autres services municipaux.

A 40 ans environ, vous possédez un diplôme d'enseignement supérieur, des compétences juridiques et au moins une première expérience.

Doté d'un grand sens du contact et d'une solide culture générale, votre grande disponibilité vous permettra d'intégrer une équipe dynamique et diversifiée.

Adresser candidature manuscrite avec CV et photo le plus rapidement possible à Monsieur le Député-Maire - BP 92 - 71321 CHALON SUR SAONE cedex.

ORC



L'OPAC DE MEAUX (77)
Entreprise publique d'aménagement et de construction

RECHERCHE

dans le cadre de sa politique de territorialisation

UN CHEF D'ANTENNE

Encadrement, coordination d'une équipe de terrain
Une expérience de quelques années dans un poste similaire serait très appréciée

Envoyez lettre, CV et prétentions à :
OPAC
Direction des ressources humaines
63 *bis*, avenue Henri-Dunant
BP 149, 77335 MEAUX Cedex

LE MONDE DES CADRES

Deloitte & Touche

Nous sommes l'un des six grands cabinets mondiaux d'audit et de conseil. Nos clients, des entreprises multinationales importantes, nous font confiance pour les assister dans leur gestion et leur stratégie. Nos équipes doivent être à la hauteur de ces missions.

Vous aimez concevoir des solutions ? Vous souhaitez diversifier votre expérience dans le cadre d'entreprises de premier plan ? Rejoindre Deloitte & Touche, c'est bénéficier de l'apport méthodologique d'un cabinet international. C'est aussi intégrer une équipe dynamique, en pleine croissance qui vous offrira de larges perspectives d'avenir.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Grandes Ecoles, bac + 4), vous avez une expérience de 2 à 5 ans sur les progiciels de la gamme SAP (RF, RK, RM, RV). Vous conseillerez nos clients dans l'étude et la mise en place opérationnelle de systèmes d'information mettant en œuvre ces progiciels.

Postes basés à Paris avec des *interventions possibles en France* et à l'étranger.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (lettre de candidature et CV) à Robert Manterfield, Deloitte & Touche, 185 avenue Charles-de-Gaulle, BP 223, 92201 Neuilly-sur-Seine.

Consultants SAP

MEDIA-SYSTEM

STATISTICIEN
CHARGE D'ENQUETES

Notre bureau d'études, situé dans le centre de Paris, effectue des analyses socio-économiques pour le Ministère auquel il appartient.

En relation avec les différentes directions et en collaboration avec les chargés d'études, vous participez à la définition des méthodes et des traitements. Vous êtes aussi le responsable d'enquêtes annuelles et vous en assurez l'exploitation statistique à l'aide du logiciel SAS.

Vous avez au moins une maîtrise de statistiques ou équivalent, un an au minimum d'expérience dans ce domaine de spécialisation et SAS vous est familier.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 635 à UNANIME – 110, Bd de Sébastopol – 75003 Paris, qui transmettra.

UNANIME

3615 LM

Déposez votre CV sur 3615 LM pour découvrir des annonces qui correspondent à votre profil.

IMR

INSTITUTE OF MANAGEMENT RESOURCES

LOS ANGELES - MEXICO - TORONTO
MANCHESTER - PARIS - MILAN - MADRID - MUNICH

Nous recherchons pour nos opérations françaises des

CONSULTANTS EN MANAGEMENT

Notre activité : Conseil en management orienté vers l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité.

Notre atout : la performance. Pour faire face à la forte croissance de la filiale France, nous renforçons notre équipe en intégrant plusieurs Consultants en management.

Votre mission : coordination de toutes les actions impliquées dans la mise en place d'organisations plus performantes et de systèmes de gestion adaptés. Partie intégrante d'une équipe, votre rôle est primordial dans l'éxécution du projet.

Votre expérience, votre état d'esprit, votre sens du contact humain vous permettent de maîtriser rapidement les concepts de stratégie et d'organisation.

Votre sens analytique très prononcé ne vous empêche cependant pas d'avoir une vision synthétique des problèmes.

Dipômé de l'enseignement supérieur (Ecole de commerce ou d'ingénieur), vous êtes agé de 25 à 35 ans.

Vous maîtrisez bien entendu parfaitement l'Anglais. Une autre langue européenne serait un atout.

Vous serez fréquemment en déplacement.

Adressez CV, lettre manuscrite et photo, sous la référence 2565 M, à notre Conseil
Jean-Claude MAURICE CONSEIL,
12 rue de Ponthieu - 75 008 Paris.

Eliane Rolland et son équipe
vous font part de leur
NOUVELLE ADRESSE
194, rue de Tolbiac 75013 Paris
Tél. : 45 88 10 00
Fax : 45 88 12 22

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS, NOUVEAUX ESPACES

ER Ressources Humaines

Responsable organisation

Cette entreprise de plus de 1 000 personnes jouit d'une très grande notoriété en Alsace. Elle fabrique, au moyen d'équipements lourds, des produits qu'elle commercialise grâce à un *réseau de nombreuses agences*.

Elle recherche un organisateur expérimenté qui, après analyse de l'existant au sein des services administratifs, techniques ou commerciaux, saura proposer et mettre en œuvre, avec souplesse, des solutions, procédures et outils permettant d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise, avec l'aide éventuelle du service informatique.

Nous souhaitons rencontrer un homme de 30 ou 35 ans, ingénieur et/ou gestionnaire de niveau Bac + 4, utilisateur confirmé de l'informatique. Vous avez une bonne expérience de l'organisation industrielle et administrative acquise en entreprise ou dans le conseil.

Nous vous proposons des projets d'organisation variés et importants, un environnement exceptionnel et un poste évolutif, basé à Strasbourg.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo), sous réf. DH/130L/M, à notre Conseil qui vous garantit son entière discrétion.

Staff Consultants
23 boulevard de l'Orangerie, 67000 Strasbourg.
STRASBOURG PARIS LYON NEW-YORK

de la ecteur
nication

Filiale d'un groupe implanté mondialement et leader dans sa spécialité (33 000 personnes, 33 milliards de francs), notre société à vocation industrielle et commerciale recherche pour son siège européen en Provence son directeur de la communication.
En étroite collaboration avec nos directions commerciale et marketing, vous élaborerez une véritable stratégie de communication. Vos actions viseront à positionner notre entreprise et à accroître sa notoriété, à développer nos relations avec nos partenaires et nos clients, à gérer nos relations presse... En un mot, construire une image positive et cohérente, en interne et en externe.
Créatif, imaginatif, force de proposition, visionnaire, à ces qualités indispensables s'ajoutent des talents d'animateur d'équipe (5 personnes) et de gestionnaire pour optimiser un budget d'environ 20 MF.
A 35/40 ans, école de commerce, Science Po..., spécialiste de la fonction depuis 5 à 10 ans, vous avez acquis une expérience dans le domaine industriel ou des biens de consommation durables...
Evoluant dans un contexte international, vous maîtrisez bien sûr l'anglais et peut-être connaissez-vous une autre langue européenne.
Pour en savoir plus, appelez dès aujourd'hui le (1) 42.27.40.27, du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h, et le samedi de 10 h à 13 h ou adressez votre dossier de candidature, sous référence 36620, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris.

notre numéro (1) 42 27 40 27

MEDIA-SYSTEM

Sur la Facade Atlantique

CHARGE DE COMMUNICATION

Créé en 1974, ce Cabinet s'est au départ spécialisé dans les relations presse avant d'élargir naturellement son activité au conseil en communication globale.

Aujourd'hui, fort de son expérience et de la connaissance de ses clients fidélisés, le Cabinet offre des prestations touchant tous les aspects de la communication d'entreprise.

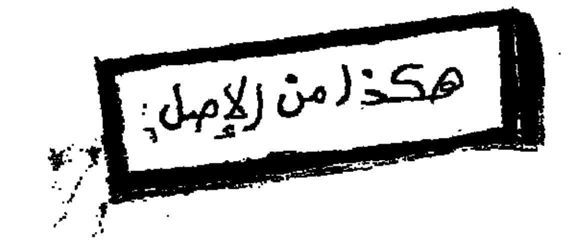
Dans le cadre de ce developpement, nous créons le poste de Chargé de Communication. Au sein d'une petite équipe, il assumera, avec un bon degré d'autonomie, les relations clientèle ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers.

Pour ce poste, nous recherchons un collaborateur expérimenté de 30 ans minimum. Dans l'idéal journaliste de formation, il a acquis une expérience de communication en entreprise ou dans un secteur presse professionnelle ou économique. Maîtrisant l'anglais, il conçoit sa vie professionnelle avec disponibilité et ouverture d'esprit.

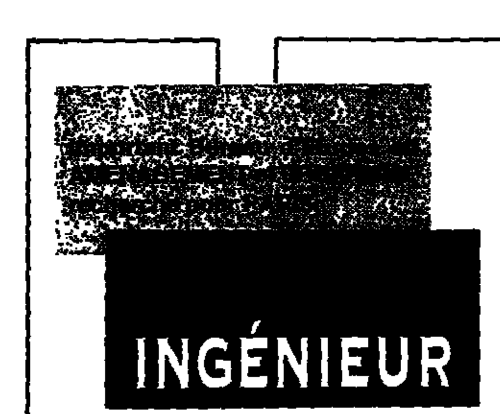
Merci d'adresser lettre de candidature, CV + photo et rémunération actuelle sous la référence 76/4739 A à :

EGOR COMMUNICATION ET MEDIAS
8, rue de Berri - 75008 PARIS - Tél. : (1) 42.25.71.07
EGOR
PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 • 1 5 L M



LE MONDE DES CADRES



INGÉNIEUR

Spécialisé en
ECONOMIE DES TRANSPORTS

Diplômé d'une grande école (Ponts, Mines, Centrale E.S.T.P. etc.) avec spécialisation ou *formation complémentaire en économie appliquée aux transports.*

Développement *d'outils pour le traitement de données sur les transports et pour la modélisation des déplacements urbains.*

De bonnes connaissances en informatique (modélisation et traitement de données) sont indispensables.

Expérience de quelques années appréciée. Poste *impliquant le sens du concret et des contacts à haut niveau.*

Merci d'envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous réf.42971 à OPéA - 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra.



BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE

L'Etablissement Public de la Bibliothèque de France prépare l'ouverture de la future Bibliothèque de France et met en oeuvre, dès maintenant, un important programme d'acquisitions. Pour assurer cette mission, il recherche un :

RESPONSABLE DE PRODUCTION

POUR LES ACQUISITIONS D'OUVRAGES IMPRIMES ET PERIODIQUES

Sous l'autorité du Directeur du Département Bibliothéconomie, vous avez la responsabilité de la *réalisation d'un programme ambitieux.* A ce titre, vous gérez un important budget, vous coordonnez et contrôlez l'acquisition et le traitement de plusieurs centaines de milliers de documents, enfin, vous animez et motivez une équipe importante.
De formation supérieure, vous êtes surtout organisé, diplomate, rigoureux et cultivé.
Pour ce poste basé à **Ivry sur Seine**, vous apportez une expérience réussie dans les domaines de la gestion et de l'organisation acquise si possible dans la production des biens culturels ou l'édition.
Merci d'adresser lettre, cv, photo sous référence 8/917 à BERNARD JULHIET 79/83, rue Baudin - 92309 Levallois Perret Cedex.

Membre du Syntec

BERNARD JULHIET
CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

PARIS - LYON - LILLE - STRASBOURG - NICE - BRUXELLES

SEM D'AMÉNAGEMENT
en expansion
Ouest Région Parisienne, liée à un goupe national recherche

SARBY 78
Aménageur Développeur

UN CHARGE D'OPERATIONS CONFIRME

Formation supérieure (grande école, architecture-urbanisme, aménagement)
bonne expérience aménagement urbain, immobilier, urbanisme opérationnel

UN ASSISTANT CHARGE D'OPERATIONS

Formation universitaire bénéficiant d'une première expérience dans le domaine de l'aménagement urbain, immobilier, urbanisme

Pour ces 2 postes : adresser lettre + CV + photo et prétentions à :
Plurial - 43 rue Carnot - 92160 ANTONY sous référence MV01.

PLURIAL

G R O U P E   D E   P R E S S E

REDACTEUR Rewrit H/F

Recherche rédacteur-rewriter, longue expérience de la réécriture, pour poste sédentaire au sein d'une équipe réduite. Profil souhaité : ce poste conviendrait à un(e) candidat(e) d'âge mûr ayant une sérieuse formation scientifique, une grande aisance d'écriture et de réelles capacités d'adaptation. Compréhension de l'anglais écrit exigée.
Poste à pourvoir à Paris Est.
Merci d'adresser votre candidature sous réf. 15.1068 à PREMIER CONTACT, 38 rue de Villiers, 92532 Levallois-Perret Cedex qui transmettra.

CONTESSE

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

Responsable des ventes

ASSEMBLAGE INDUSTRIEL

Nordson

Nous sommes le leader du Collage Industriel (3 000 personnes - 400 millions de dollars de CA). Notre filiale Nordson France S.A. renforce aujourd'hui son activité "Assemblage Industriel" et recherche un Responsable des Ventes pour ce marché. Nous offrons les avantages d'un Groupe dynamique et performant et des opportunités de carrière en France et en Europe.

Après une formation à nos équipements et applications, vous contribuerez au fort développement de nos ventes de systèmes de Collage / Assemblage sur l'ensemble de la France.

Rattaché au Directeur Commercial, vous définirez avec lui vos plans d'actions et vous animerez une équipe de 5 ingénieurs Technico-commerciaux *expérimentés.* Basé à *notre* Siège de Marne-la-Vallée, votre grande disponibilité (40 à 50 % du temps) vous permettra de négocier avec nos clients (France) et de dialoguer avec nos groupes Marketing & Développement (Europe).

A 35/40 ans environ, de formation supérieure technique, votre expérience réussie de vente de biens d'équipement à l'industrie sera déterminante pour mener à bien vos futures responsabilités. De plus, votre pratique de l'anglais vous permettra *de communiquer avec nos autres filiales* en Europe et aux USA.

Merci d'adresser votre candidature sous pli confidentiel à :
V. Lefevre, Nordson France S.A., l'Esplanade, 2 rue Niels-Bohr, 77462 Saint-Thibault-des-Vignes.
Les premiers entretiens sont prévus les 2e et 3e semaines d'octobre.

MANUTAN

Nous sommes une Société de distribution d'équipements industriels (Siège Social Parisien), leader sur le marché français (1 Milliard de CA consolidé).

Pour assurer notre développement en Europe, nous recherchons notre

COORDINATEUR MARKETING EUROPE

Ses missions essentielles seront :

- *Coordonner et contrôler l'activité Marketing de nos filiales, en mettant en oeuvre les synergies sur les plans produits, prix et méthodes.*
- Rechercher de nouveaux produits compétitifs sur les marchés d'Europe de l'Est, d'Amérique du Nord et d'Extrême-Orient, et les promouvoir auprès des Sociétés du Groupe.

Agé de 35 ans environ, diplômé d'une école de commerce, maîtrisant parfaitement l'anglais, vous avez déjà rempli des missions similaires.
La connaissance d'un ou de plusieurs pays cités et la pratique d'une seconde langue étrangère seront de précieux atouts.

Votre fort potentiel nous permettra de bâtir avec vous l'évolution de ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à
Mr Gérard NERVAL - MANUTAN - 32 bis, bd de Picpus 75583 PARIS Cedex 12.

TOULOUSE

Notre groupe industriel de dimension internationale (7 000 personnes, 4,7 milliards de CA) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan.
Nos ambitions dans le domaine de la chimie fine pour l'industrie pharmaceutique nous amènent à renforcer les équipes commerciales basées à notre établissement de Toulouse.

Développez de nouveaux produits de chimie fine

Chargé de rechercher les débouchés des intermédiaires de synthèse, vous assurez l'intégralité de la fonction marketing et commerciale depuis l'orientation des projets de développement des nouveaux produits jusqu'aux négociations avec la clientèle française et étrangère.
Doté de solides connaissances en chimie, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans des fonctions identiques, si possible sur un marché analogue. Bien sûr, vous maîtrisez l'anglais.
Merci d'adresser votre candidature, sous référence. 36397, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

SUITE DE LA RUBRIQUE page 4

Deux jours pour

Le Monde

LE MONDE DES COMMERCIAUX

SUITE DE LA RUBRIQUE page 48

Deux jours pour décider de votre avenir professionnel



Le Monde organise
les 4èmes Journées Prospectives
les 27 et 28 octobre 1992

Unesco - 125, avenue de Suffren 75007 Paris
métro Ségur

Renseignements : (1) 48 06 51 91 du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Mardi 27 octobre
entrée sur invitation

Les Assises de l'Emploi

"Hommes, Entreprises, Société"

Deux thèmes :

- Hommes et Entreprises : comment gérer les carrières des cadres dans un environnement en turbulence ?

- Entreprises et Société : la responsabilité sociale des entreprises.

Les débats seront animés par la rédaction du *Monde*.

Mercredi 28 octobre
entrée libre et gratuite

Les Tribunes des Entreprises

Venez à la rencontre des entreprises qui disposent chacune de deux heures pour exposer un aspect de leur politique de gestion des ressources humaines.

Les entreprises partenaires :

- Bossard Consultants
- Bull
- Crédit Mutuel
- Elf Aquitaine
- FRANCE TELECOM
- La Poste
- Price Waterhouse
- SNCF

Les Rendez-vous des Métiers

Trois débats pour mieux connaître les métiers :

- du bâtiment
- de l'informatique
- des travaux publics

Une occasion de dialoguer avec les responsables de ces branches professionnelles.

Les partenaires :

- la Fédération Nationale du Bâtiment
- Temps Dense et le Cigref
- la Fédération Nationale des Travaux Publics

Le Débat

Pour faire le point sur la formation des jeunes et les débouchés des métiers de la vente et du commerce, un grand débat :

"Vendeurs et commerciaux : comment combler le déficit ?"

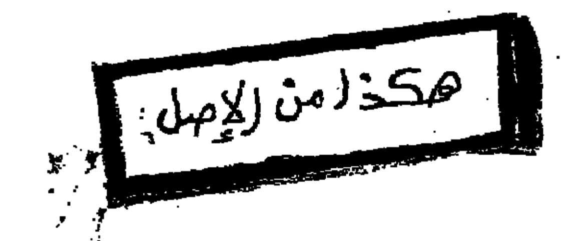
Les Profils

Pour répondre à vos besoins d'information, trois animations permanentes :

- le 3615 LM en accès direct et gratuit

Animation par la MNEF :

- le kiosque aux stages
- les conseillers d'orientation.



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

Ingénieurs



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain.
De la *conception des nouveaux produits à leur production*, Valeo Eclairage Signalisation met en oeuvre les moyens à la pointe de la technologie pour offrir aux constructeurs des solutions performantes et fiables.
Face à l'évolution rapide du marché mondial de l'automobile et pour répondre efficacement aux besoins de ses clients, Valeo Eclairage Signalisation s'est fixé comme objectifs prioritaires la qualité totale et le développement de sa capacité d'innovation.
Par la conception de produits de taille de plus en plus réduite tels que les projecteurs à surface complexe et l'enrichissement des fonctions de la signalisation arrière, Valeo Eclairage Signalisation contribue à l'amélioration de l'aérodynamisme des véhicules, au confort et à la sécurité des automobilistes. Pour faire face à notre expansion, nous recherchons :

• Pour notre établissement d'HIRSON (02)

RESPONSABLE METHODES — Réf. 13/RME

Rattaché au Directeur du site et responsable d'une équipe de 10 Techniciens et Ingénieurs, vous élaborez et gérez le développement de nos moyens industriels, optimisez les moyens existants et animez une démarche de progrès permanent. Vous assurez également l'industrialisation de tous nos nouveaux produits en étroite collaboration avec les études et la qualité.
Ingénieur Grande Ecole (ENSAM ou équivalent), vous possédez une expérience significative dans un poste similaire en production grande série dans l'industrie automobile.

RESPONSABLE QUALITE ET REDUCTION DES COUTS — Réf. 13/RQR

Rattaché au Directeur du site et en liaison avec l'équipe existante, vous animez la *démarche de progrès de* l'Etablissement *en prenant en charge* l'animation de la qualité totale, la réduction permanente des prix de revient, la conduite des actions de productivité et de maîtrise des coûts dans un souci constant d'optimisation de l'organisation.
Ingénieur, vous possédez plusieurs années d'expérience dans un Service Qualité (du secteur automobile de préférence), de réelles capacités de communication et le goût du travail en équipe.

RESPONSABLE MAINTENANCE — Réf. 13/RM

Rattaché au Directeur du site et responsable d'une équipe de Techniciens, vous êtes chargé de développer une politique de maintenance préventive, de participer, en étroite *relation avec les méthodes*, à la *définition de moyens de production* très automatisés, d'en optimiser la performance et la fiabilité, de gérer des projets d'investissements industriels. De plus, vous êtes le garant du respect de la sécurité et de l'environnement.
Ingénieur, vous possédez de solides compétences techniques dans le domaine des systèmes automatisés ainsi qu'une expérience confirmée dans un poste similaire.

• Pour notre Centre d'Etudes et de Recherche de BOBIGNY (93)

INGENIEUR DU DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES DE PROTOTYPAGE — Réf. 13/ID

Rattaché au Responsable du Service Prototypes, vous définissez et mettez en oeuvre le *schéma directeur du service*.
A partir des *techniques* les plus appropriées déterminées par vos *soins* et en *étroite* collaboration avec les méthodes usine et les fournisseurs, vous proposez les solutions de réalisation les mieux adaptées dans le cadre d'une recherche d'amélioration constante de la réduction des coûts et des délais.
Ingénieur Grande Ecole, Plasturgie de préférence, vous êtes débutant ou possédez une 1ère expérience.

INGENIEUR INFORMATIQUE JUNIOR — Réf. 13/IIJ

Vous participerez, après une période de formation, à la mise en place d'une nouvelle GPAO (SAP) et aurez l'occasion d'exprimer vos capacités de communication et de *créativité au sein d'une équipe*.
Diplômé d'une Grande Ecole d'*Ingénieurs* (*option* Informatique), vous intégrez l'équipe études (informatique de gestion) dans un environnement technique grand système (IBM).

INGENIEUR ACHATS - Bilingue anglais — Réf. 13/IA

Vous conduisez des actions de productivité chez nos fournisseurs actuels et développez nos sources internationales d'approvisionnement dans le cadre d'une ambitieuse politique de réductions des coûts.
Ingénieur Grande Ecole, une expérience significative en Production, Méthodes, Qualité, dans un contexte industriel (assemblage, injection, découpe) est indispensable.
Des connaissances économiques et financières sont nécessaires.
Pratique de la négociation, diplomatie et capacités d'animation d'équipes sont la clé du succès dans cette mission. La fréquence des déplacements implique une grande disponibilité.

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT FEUX AVANT — Réf. 13/RD

Rattaché au Responsable du BE, vous animez et coordonnez, en étroite relation avec les laboratoires, l'outillage, les méthodes usine et le commerce, les actions de développement produits/process de notre gamme feux avant dans une perspective d'amélioration constante de compétitivité.
Ingénieur Grande Ecole, une expérience confirmée en Mécanique et Plasturgie, dans des fonctions études ou méthodes est souhaitée.

• Pour notre Etablissement de BLOIS (41)

INGENIEUR MAINTENANCE — Réf. 13/IM

Rattaché au *Chef du Service Maintenance*, vous animez une équipe de 6 Techniciens, vous procédez aux consultations des entreprises sous-traitantes, assurez le suivi des travaux et leur réception, élaborez les dossiers "maintenance" des nouveaux équipements et développez la maintenance préventive dans le cadre d'un budget dont vous avez l'entière responsabilité.
Ingénieur ENSAM ou équivalent, vous possédez une première expérience dans une fonction *similaire*.

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE GPAO — Réf. 13/CPI

Au sein de l'équipe études (informatique de gestion), vous avez la responsabilité totale du pilotage de votre projet.
Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, vous possédez une expérience de 3 à 5 ans dans le développement de projets GPAO (SAP) sur grand système IBM.
Vos compétences techniques et capacités à dialoguer avec les utilisateurs sont des atouts indispensables pour réussir dans cette fonction.

RESPONSABLE PROJET — Réf. 13/RP

Rattaché au *Directeur Technique*, vous coordonnez et animez les actions production, B.E., achats, commerce et labos en vue de l'industrialisation de produits répondant aux exigences et spécifications des cahiers des charges. Vous êtes le garant du respect des coûts objectifs.
Ingénieur confirmé, vous avez acquis une expérience probante dans les domaines de l'injection thermoplastique (polycarbonate) et du traitement de surface.

Ces postes requièrent des qualités d'animation, de rigueur et la pratique de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) **en précisant sur l'enveloppe la réf. du poste choisi** à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex, qui fera suivre votre dossier.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 27 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

SECTEURS DE POINTE

responsables de zone

Europe / Pays de l'Est
Asie - Moyen-Orient

X, MINES, SUPELEC, SUP-TELECOM, HEC...

Une SOCIETE DE POINTE spécialisée en EQUIPEMENTS et SYSTEMES ELECTRONIQUES, INFORMATIQUES et de TELECOMMUNICATIONS crée, au sein de sa Direction Internationale, plusieurs postes de RESPONSABLES DE ZONE.

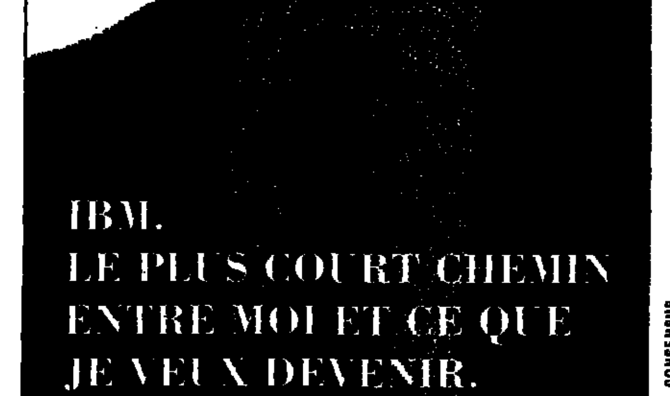
Ils seront chargés - sur leurs secteurs - de développer le flux d'affaires, en collaboration étroite avec des partenaires locaux qu'ils contribueront à rechercher et par la suite à animer. Ils seront en permanence confrontés à l'univers stimulant des SERVICES RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNIQUES, et MARKETING de la Société, avec lesquels ils feront équipe dans l'adaptation des produits aux différents marchés.

Ces postes - qui exigent simultanément goût pour les techniques sophistiquées et intelligence des situations commerciales - s'adressent à de JEUNES DIPLOMES GRANDES ECOLES SCIENTIFIQUES ou COMMERCIALES - possédant de préférence une première expérience internationale réussie de 2 à 3 ans, acquise dans les secteurs high-tech civils. Ils seront désireux de participer à la grande aventure de l'Informatisation des Services rendus à l'Usager. Pratique courante de l'ANGLAIS indispensable. Allemand souhaité.

Les dossiers de candidature sous réf. 4056 LM - à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par :

DEVELOPPEMENT
2, rue Dufrénoy - 75116 Paris

FORCE



Valorisez votre expérience dans de grands projets

Notre Direction des Services recherche des

CHEFS DE PROJET TECHNIQUE EXPERIMENTES H/F

Leur mission : développer des projets dans le domaine applicatif; étudier, définir, négocier ces projets ; choisir les sous-traitants et partenaires; assurer leur maîtrise d'oeuvre jusqu'à la réalisation finale; animer l'équipe projet.

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :
- Diplômé(e)s de l'Enseignement Supérieur Long - Bac + 4 minimum - Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce, Universités (Sciences et Techniques); justifier d'une expérience significative (8 - 10 ans) de Chef de projet avec conduite de plusieurs projets d'envergure à la tête d'une importante équipe de professionnels; connaître les grands systèmes IBM et produits associés; avoir de bonnes connaissances de l'anglais; déplacements en France et à l'étranger (postes basés à Paris et région parisienne).

Nos collaborateurs s'intègreront dans notre plan général de formation continue.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV détaillé et photo), sous référence DSC 1 à : IBM France Service Recrutement Tour Descartes, Cedex 50, 92066 PARIS La Défense.

Nous vous garantissons la plus grande discrétion. Nous vous rembourserons vos éventuels frais de déplacement.

CONSENSUS





Société Française d'Ingénierie

BCEOM

recherche un

SPECIALISTE ENVIRONNEMENT DECHETS
FRANCE ET/OU EXPORT

Votre savoir faire dans le secteur déchets - collecte, traitement, valorisation -, une expérience de 10 ans ou plus en B.E., entreprise ou organisme public, vous conduisent à prendre en charge le développement de cette activité.

Ce poste est basé à Saint Quentin en Yvelines.

Merci adresser dossier de motivation, sous référence 92/28 à : BCEOM
Direction des Ressources Humaines - 15, Square Max-Hymans - 75741 PARIS Cedex 15.

ORC

Filiale d'un grand Groupe Industriel, nous exerçons notre métier d'ensemblier en France comme à l'Export, en concevant et réalisant des systèmes clé en main de très haute technicité, dépassant souvent le milliard de Francs.

Nous recherchons aujourd'hui notre :

[RE]SPONSABLE DEPARTEMENT
[Equip]ements Electriques et Electromécaniques

En tant que Responsable, vous encadrez une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine d'ingénieurs et techniciens.

Dans les domaines qui seront les vôtres : électricité, électromécanique, mais aussi mécanique, vous assistez tout d'abord les Directeurs de Programmes (France et Export) lors des négociations avec les clients.

Puis vous supervisez l'étude ainsi que la réalisation de nos équipements dans le respect des spécifications de nos clients.

De ce fait vous intervenez dans la passation et la supervision des marchés de sous-traitance.

Maîtrisant ainsi solutions techniques et budgets, vous êtes responsable, dans vos domaines d'intervention, de vos résultats en terme de coûts, délais et qualité.

Ce poste nécessite d'étroites relations avec les autres départements de la Direction Technique et Industrielle et exige une vision globale "système" de nos différents projets.

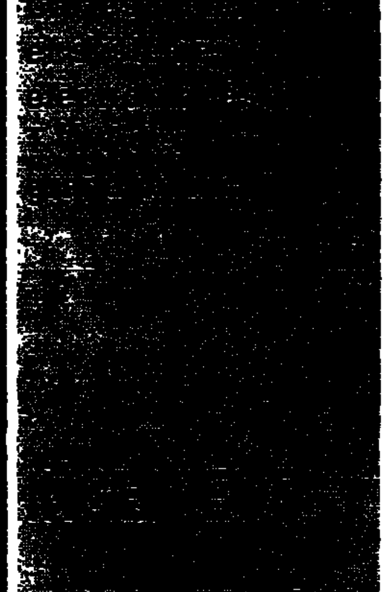
Ingénieur Grande Ecole, votre solide expérience (minimum 10 ans) de préférence dans l'ingénierie vous a permis de faire vos preuves aussi bien dans l'animation d'équipes que dans la négociation et la conduite d'affaires.

Pratique courante de l'anglais exigée.

Poste basé en **Région NORD (59).**

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 2395 à PARFRANCE ANNONCES - 13 rue Charles Lecocq - 75015 PARIS qui transmettra.

Schlumberger Technologies



■ SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES conçoit, fabrique et commercialise partout dans le monde des cartes à mémoire et des systèmes de paiement électronique, des équipements de test automatique, des instruments électroniques de mesure, des systèmes de CAO, FAO...

La Division Cartes à Mémoire et Systèmes souhaite intégrer un

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
3 - 5 ans d'expérience commerciale produits T.V. / Vidéo

pour assurer le développement en France et en Europe d'une nouvelle gamme d'équipements utilisateurs de cartes à mémoire et liés aux domaines de la télévision et de la vidéo grand public.

Votre expérience commerciale, acquise chez un important industriel du secteur T.V. / Vidéo, vous a permis de bien connaître ce marché. Vous savez identifier ses opérateurs. Vous connaissez leurs attentes et leurs procédures.

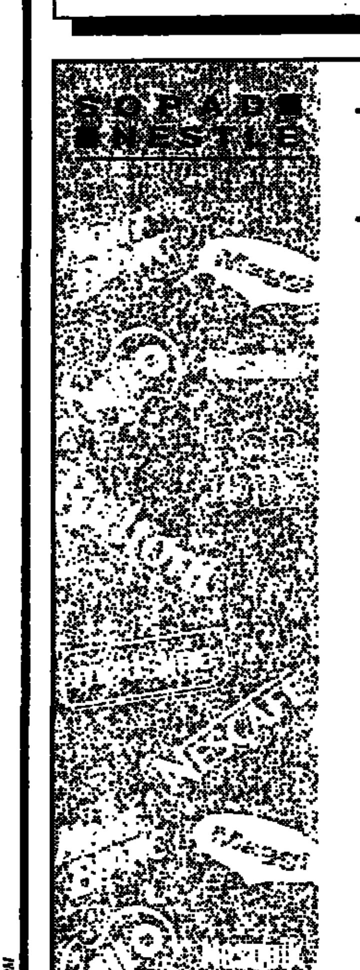
De nationalité française ou étrangère, vous êtes bilingue Français/Anglais et vous avez de bonnes qualités rédactionnelles dans ces deux langues (une autre langue européenne serait un plus). Vous êtes rigoureux et passionné, vous savez et vous aimez travailler en équipe.

Le poste que nous vous proposons recouvre d'importantes responsabilités de terrain et de stratégie. Ouvert sur tous les départements de l'entreprise, il vous ouvrira de réelles perspectives de carrière au sein de Schlumberger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V. et photo) sous la référence YL/M 992, au Service du Personnel

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES
Cartes à Mémoire et Systèmes B.P. 620-12
50, avenue Jean Jaurès - 92542 Montrouge Cedex

3614
tous les postes
INGÉNIEURS ET CADRES



INGENIEUR THERMICIEN

Les équipes du service Ingénierie (50 personnes) de Nestlé France interviennent sur les 32 sites industriels du Groupe en France, tant pour la modernisation d'équipements techniques existants que pour les nouvelles installations (études, réalisations, mises en service).

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs et maîtrisant l'anglais, vous possédez la pratique des techniques thermiques et thermo-dynamiques et une expérience d'environ cinq ans de préférence dans l'agro-alimentaire.

Au sein d'une équipe de projets, vos activités concerneront surtout la production et la distribution de chaleur ; des notions en électricité et froid industriel seraient appréciées.

Pour ce poste basé à Courbevoie, de nombreux déplacements de courte durée sont à prévoir en Province.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre, CV et prétentions, sous réf. L.M.I.T, à Monique BERTOLA - Service Recrutement Cadres
SOPAD NESTLE - 17, quai
du Président Paul Doumer
92414 Courbevoie Cedex.



LES MARQUES DE LA REUSSITE

هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

Prêt-à-porter feminin de luxe

Nous sommes une des toutes premières entreprises européennes de prêt-à-porter féminin de luxe (850 p.), fortement exportatrice et à terme internationale, jouissant d'une excellente image par la qualité de sa production et par les marques de renom qu'elle fabrique. Nous sommes à la fois centres administratif et de production pour l'ensemble des sociétés du groupe.

MANAGEZ NOTRE INFORMATIQUE

Sous l'autorité du Président, et en qualité de Directeur des Systèmes d'Information, vous assurerez une fonction large et autonome au service de l'ensemble de l'entreprise - du centre informatique et de la direction d'une petite équipe à l'informatique industrielle, avec la gestion du réseau micro-informatique.

Au-delà des traitements existants (comptabilité, paye, gestion commerciale), vous devrez apporter une réelle plus-value dans le développement de la gestion de production (organisation industrielle complexe).

Une forte culture des environnements IBM (AS 400) et complémentairement de la micro-informatique, le souhait de vivre en province - ville moyenne de l'Ouest -, vous et votre famille, sont des conditions indispensables. Vous avez une formation supérieure et une dizaine d'années d'expériences réussies vous permettant d'assurer une fonction globale dans une entreprise industrielle et commerciale.

Au-delà de l'informatique classique, vous devrez être acteur et force de propositions sur tous les systèmes d'information.

SERIFO
GROUPE EUROSEARCH

Si vous pensez avoir le profil requis, merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, prétentions, sous réf. 5568 LM, à SERIFO Groupe Eurosearch 47 bis avenue Bosquet - 75007 PARIS.

Membre de Syntec

Développer et fabriquer aujourd'hui les terminaux de demain

Avec près de 8 000 personnes et plus de 6,5 milliards de francs de C.A., MATRA COMMUNICATION est l'un des principaux acteurs français du domaine des télécommunications. Notre vocation : imaginer, fabriquer, lancer et commercialiser des produits de communication aussi simples à utiliser que sophistiqués dans leur conception. Nos atouts : un effort constant de recherche, la maîtrise des technologies les plus pointues, et surtout des ingénieurs de talent qui souhaitent aller toujours plus loin. Aujourd'hui nous recherchons

INGENIEURS INDUSTRIALISATION

Créatif et imaginatif, vous concevrez et élaborerez de nouvelles solutions technologiques permettant l'industrialisation de nos terminaux de demain (téléphone sans fil, visiophone, mobiles radio...).
De contact facile, vous travaillerez en étroite relation avec nos fournisseurs et en collaboration avec l'ensemble des services techniques et industriels liés à la vie des produits.
Rigoureux, vous serez chargé de qualifier des matériaux et filières d'assemblage de composants.
Débutants ou dotés d'une première expérience, vous êtes ingénieurs de formation, spécialisés Physique/Chimie ou Chimie des matériaux (ENSAM, ENI, ENSI, ISMRA...). (Réf. II).

INGENIEURS DE PRODUCTION

Vous participerez à la réalisation de nos produits. Nous vous proposons l'opportunité de vivre l'intégralité d'un cycle de production : gestion de production, fabrication, méthodes, qualité...
Dans un contexte informatisé (CAO - FAO - GPAO) à fort développement technologique (robotisation, approvisionnements "just in time") vous aurez la responsabilité de la mise en place et du développement de projets de type "pilotage" en temps réel de nos ateliers, certification d'entreprise, automatisation de nos lignes de production...
Débutants ou dotés d'une première expérience, vous êtes ingénieurs de formation, généralistes ou spécialisés en électronique (ENSAM, ENI, SUPELEC, ESEO...). (Réf. IP).

Pour ces postes basés en Bretagne, merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la réf. choisie à Marie-Josée Rebeyrat

MATRA COMMUNICATION
Siège Social - Creach'Gwenn
29562 Quimper Cedex 9



IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

LILLE - LYON



Le CENTRE TECHNIQUE de la CONSERVATION des PRODUITS AGRICOLES crée sur le site d'expérimentation de DURY les AMIENS (80) la fonction de :

Chef du Laboratoire de Biochimie

Votre profil : ingénieur ou Docteur-ingénieur en agro-alimentaire ou chimie, à 35-40 ans, vous avez une double expérience : la pratique des méthodes analytiques des PRODUITS ALIMENTAIRES **et la direction d'un laboratoire** de même type. Anglais souhaité.

Votre mission : • élaborer et suivre les projets de recherche, • assurer la fiabilité des analyses de contrôle/qualité, • gérer votre laboratoire en centre de profit,
• animer une équipe de 10 ingénieurs et techniciens,
• liens hiérarchiques avec le directeur R&D.

Merci d'écrire avec curriculum vitae + prétentions + enveloppe à votre adresse, sous référence CTA/LM1, à



michel jouhannaud conseils international search group
182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

PARIS - LILLE - LYON - NANCY - PARIS - LILLE - LYON - NANCY - PARIS - LILLE - LYON - NANCY - PARIS -

ALLEMAGNE - GRANDE-BRETAGNE - ITALIE - BELGIQUE - AUTRICHE

Filiale française de CONVEX COMPUTER CORPORATION, l'un des leaders mondiaux dans le domaine des super-calculateurs refroidis par air, nous développons et commercialisons des produits de haute technologie répondant particulièrement aux besoins exprimés par la communauté scientifique et technique. Affirmant au quotidien notre présence sur l'ensemble de la France, nous recherchons

Ingénieurs Commerciaux Confirmés

(réf. IC)

De formation ingénieur ou Universitaire, possédant au minimum 5 à 7 années d'expérience technique et commerciale, vous souhaitez vous investir à fond dans une activité où vos qualités de négociateur alliées à vos compétences dans le domaine des calculateurs trouveront un large champ d'action. Vous aimez les affaires, vous savez convaincre. Quelques années passées chez un constructeur américain seraient un plus.
Vous suivrez et développerez des produits novateurs et vous impliquerez dans des projets variés pour lesquels des solutions vous seront offertes : ingénierie mécanique, électronique, pétrole, traitement du signal d'images, communications, chimie moléculaire, etc...
La rémunération élevée (fixe + commissions) assortie d'un véhicule de fonction, les possibilités de carrière dans une société en constante évolution sauront satisfaire les candidats les plus dynamiques.
La pratique de l'anglais est indispensable.

Ingénieurs Technico-Commerciaux

(réf. ITC)

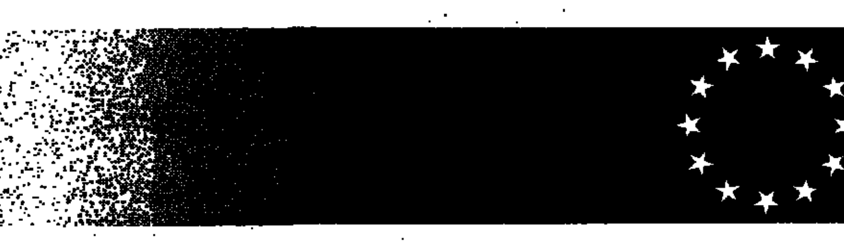
De formation ingénieur ou Universitaire, vous souhaitez valoriser votre expérience (5 ans minimum) et affirmer vos compétences dans les domaines FORTRAN, vectorisation/parallélisation et UNIX.
Homme de dialogue vous savez communiquer, qualité essentielle pour intégrer une équipe hautement professionnelle, où secondant notre ingénieur commercial vous aurez pour mission de qualifier et réaliser la partie technique (présentation, Benchmarks...) de la vente.
Par ailleurs votre aisance commerciale vous permettra d'apporter en toutes circonstances conseils et assistance technique à notre clientèle.
Notre environnement international rend indispensable la pratique courante de l'anglais ainsi que la nationalité française pour l'habilitation "Confidentiel Défense".
Outre une formation à notre siège aux Etats Unis, la rémunération offerte assortie d'un véhicule de fonction, est de nature à satisfaire vos ambitions.

CONVEX

Pour nous rejoindre, merci d'envoyer CV + photo + référence choisie à **CONVEX SA** ZI du Pas du Lac - 9, avenue Ampère - Immeuble Le Daguerre - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.

S'INVESTIR POUR REUSSIR

ORC



Depuis plusieurs années, Texas Instruments a entrepris un processus d'unification de ses activités européennes. Forts de 7 000 collaborateurs, 8 sites de production, 8 centres régionaux de technologies, 30 implantations commerciales, nous disposons des ressources appropriées permettant de répondre rapidement et de manière efficace à la demande croissante du marché européen.

Ingénieurs Applications Electronique automobile

Au sein de notre centre de technologie de Vélizy, vous apportez le support technique à nos clients européens du secteur automobile.
En étroite relation avec les centres produits de TI, vous développez les applications spécifiques, participez aux évaluations techniques et rédigez les spécifications des produits satisfaisant les besoins de vos clients.
Ingénieur électronicien spécialisé en micro-électronique, vous avez acquis une bonne connaissance des processeurs numériques (MCU, DSP...).
Une première expérience en électronique automobile sera appréciée. Vos qualités techniques et relationnelles ainsi que la maîtrise de l'anglais seront les atouts de votre réussite.
Bernard Tison vous remercie de lui adresser votre candidature (photo jointe), sous réf. 274101 à Texas Instruments, 8-10 avenue Morane-Saulnier, BP 67, 78141 Vélizy-Villacoublay Cedex,



MEDIA-SYSTEM



ALCATEL Radiotéléphone (1 500 personnes, 1,6 milliard de francs de CA), filiale du numéro un mondial des télécommunications, est leader en France pour la conception et l'installation de réseaux et systèmes de radiotéléphonie publics et privés. De la conception à la commercialisation de nos produits, notre maîtrise est totale. Et notre croissance à la mesure de celle du marché des communications mobiles. Dans ce contexte fortement concurrentiel, nous renforçons aujourd'hui nos équipes d'études.

INGENIEURS CONCEPTION MECANIQUE
Matériaux Plastiques - Design - Industrialisation

Au sein du Bureau d'Etudes, vous concevez et développez nos futurs radiotéléphones. Vous êtes chargé du développement mécanique à dominante plastique (casing) et de l'intégration de fonctions électroniques (afficheurs, claviers, antennes...). Vous devez concilier des impératifs de design, d'ergonomie et de fabricabilité industrielle dans le cadre d'une production de grande série. Votre champ d'intervention s'étend de la définition des spécifications au lancement en production.

Ingénieur à dominante mécanique, vous bénéficiez d'une expérience de trois ans au moins dans un environnement de produits de grande série (automobile, électroménager, audio-vidéo,...). Ouvert aux contacts, vous n'hésitez pas à faire partager vos idées. Votre tempérament créatif va de pair avec un souci permanent des exigences économiques et industrielles. Bien sûr, vous pratiquez l'anglais.
Notre expansion est le gage de votre évolution au sein de notre groupe.

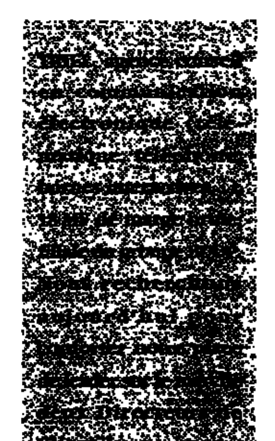
ALCATEL
RADIOTELEPHONE
La communication au cœur de l'action.

Merci d'écrire sous réf. 34579 à HCA
19/21 Bd Gambetta - 92137 Issy les Moulineaux Cdx qui transmettra.

HCA

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

LE MONDE DES COMMERCIAUX



DIRECTEUR DE CLIENTÈLE / CONSEIL

Garant de la gestion et du développement des clients acquis à l'agence, vous assurez *auprès d'eux un véritable conseil* (rédaction des propositions et des cahiers des charges, coordination des phases de conception et *de réalisation en interne et externe*).
Vous prenez part en outre aux briefs et recommandations en prospection.

Rigoureux et structuré, vous avez complété votre formation école de commerce par trois ans environ d'expérience marketing. Vous êtes un familier des nouvelles technologies de communication. Réf. DC1

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE (LETTRE, CV ET PHOTO) EN PRÉCISANT LA RÉF. CHOISIE À TRIEL - 50/54, RUE DE SILLY 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

DIRECTEUR DE CLIENTÈLE / COMMUNICATION

Garant de la gestion et du succès des services minitel, audiotex... des clients. Il vous appartient de trouver les idées "électroniques" adaptées à leur stratégie de communication globale pour multiplier *les contacts, ventes... générés par ces* supports. Vous travaillez pour cela en étroite collaboration avec les équipes marketing-*clients, rédigez les propositions et coordonnez* les projets en interne comme en externe.

Créatif, rigoureux et doté d'un bon contact client, vous êtes diplômé d'une école de commerce et possédez une expérience de 2 ans acquise en agence de MD, Promotion, Communication Electronique. Réf. DC2

Pour ces 2 postes, les budgets sont ceux de grands comptes, tous secteurs confondus.

TRIEL

Nous sommes un groupe de 3 sociétés ELECTRONIQUES, l'une située en Allemagne, la deuxième en France, la troisième aux Etats-Unis.

Pour étoffer notre force commerciale, nous recherchons actuellement DEUX

Sales Directors

L'*un sera basé en Allemagne pour l'Europe du Nord*, et l'autre, en France pour l'Europe du Sud.

Ingénieur ou équivalent, vous connaissez bien le marché *de la CAO et du circuit intégré.*

Fort d'une bonne expérience commerciale, vous désirez maintenant vous investir dans une **entreprise dynamique à taille humaine.** *Vous pourrez ainsi vous exprimer pleinement* au sein d'une équipe conviviale et motivée.

Vous organiserez le commercial et vous développerez notre impact auprès d'une *clientèle de grands comptes.*

Vous maîtrisez bien sûr l'anglais et/ou l'allemand en plus d'une autre langue européenne, vous connaissez les marchés des pays concernés et vous savez vous adapter aux différentes cultures.

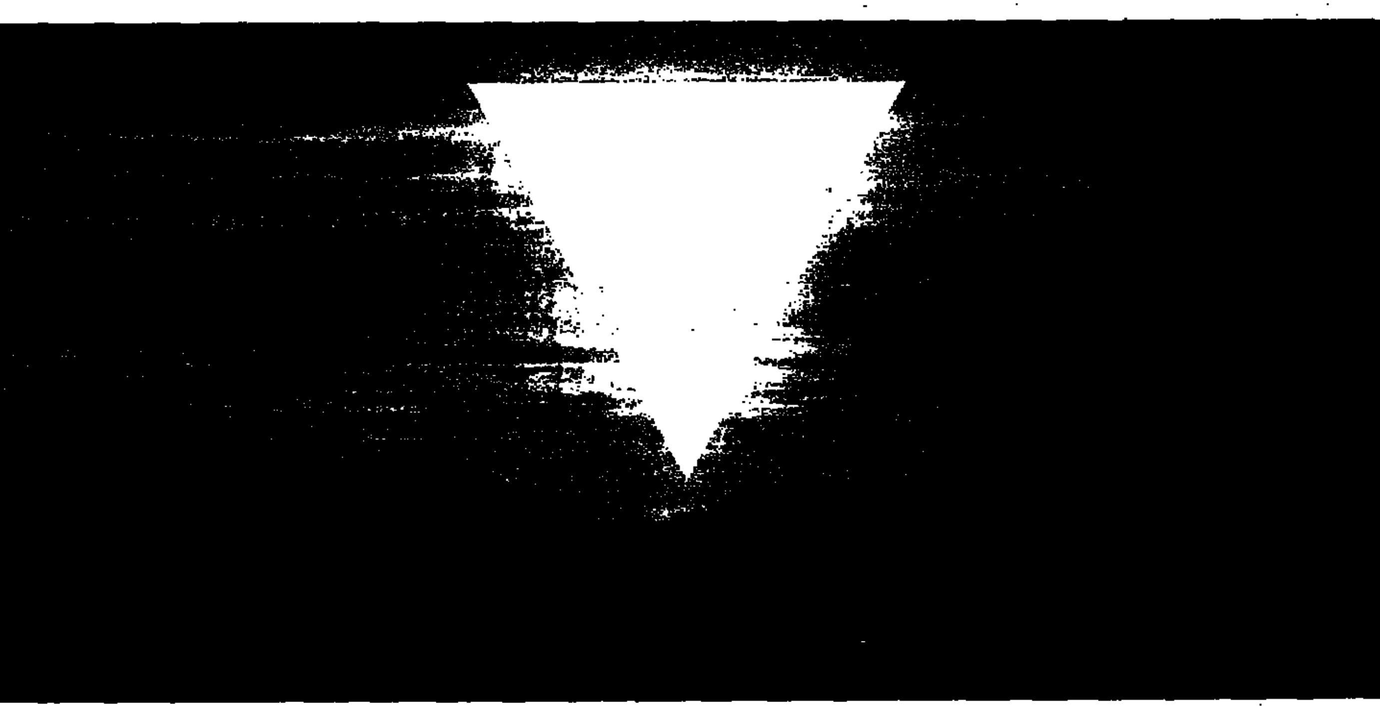
Ces postes de dimension internationale vous permettront d'exercer une responsabilité commerciale à l'export et d'influer directement sur le devenir de l'entreprise.



Grenoble - Paris

Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, photo, n° tél., prétentions) sous réf. MDCF pour le poste en France et MDCA pour le poste en Allemagne, à notre Conseil (qui vous garantit une totale discrétion) **COHERENCE - BP 31 ZA Pré Milliet - Montbonnot St Martin** *38330 SAINT ISMIER.*

SECTEURS DE POINTE



Sur fond de matière grise, vos grands projets verront le jour

Filiale du groupe Alcatel Alsthom, Alcatel TITN Answare apporte à ses clients un ensemble de compétences dans le domaine des réseaux et des systèmes d'architectures distribuées. Ces systèmes trouvent des applications dans tous les secteurs de la vie *économique et à tous les stades : conseil, assistance* et réalisation de logiciels, intégration de systèmes, ingénierie d'exploitation de parc.

Ingénieurs de grandes écoles : vous aspirez à un *monde fait d'ambition, de missions passionnantes,* de perspectives. Nous recherchons des **Consultants, Chefs de Projets, Ingénieurs d'Etudes,** dans les domaines d'activité suivants :

Industrie, Aérospatial et Défense

Intégration de projets de pointe dans les domaines : systèmes embarqués - traitement du signal et de l'image télécommunications militaires - productique - contrôle de process - gestion électronique de documents - OLTP (On Line Transactional Processing) - sécurité des systèmes informatiques.

Tertiaire

Etude et développement des systèmes d'information des Administrations, des Banques, des Assurances et des Grandes Entreprises.

Télécommunications

Architecture de réseaux hétérogènes - protocoles de communication - réseaux locaux - large bande - Numéris - messagerie X400 et serveurs multimédias.

Génie Logiciel

Développement d'outils - organisation et suivi de projets - méthodologie - intégration d'ateliers logiciels.

Ingénierie d'Exploitation de Parc

Offre complète de services dans l'exploitation, la gestion, le suivi matériel et logiciel de parcs informatiques.

Nos implantations régionales interviennent dans les mêmes domaines applicatifs

Nord : Villeneuve d'Ascq, **Est** : Metz, Strasbourg, **Rhône-Alpes** : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, **Sud-Est** : Aix-en-Provence, Toulon, Nice, **Sud-Ouest** : Toulouse, Bordeaux, **Ouest** : Nantes, Brest, Rennes, **Centre** : Orléans.

L'INFORMATIQUE ENRICHIE DES TELECOMMUNICATIONS



TITN ANSWARE

Direction des Ressources Humaines - 1, rue Galvani - BP 110 - 91301 Massy Cedex.

UN AVENIR D'AVANCE

1 INGÉNIEUR de RECHERCHE

Pour des études de distribution optique analogique dans le domaine des Communications avec les mobiles

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur grande école ou équivalent, vous pouvez justifier d'une expérience professionnelle en laboratoire de *4 ou 5* ans dans le domaine et les techniques considérés.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle) à : Jacques PEQUERIAU, CNET LANNION B, - BP 40 - 22301 LANNION CEDEX

PRÉCOM LANNION

Ingénieur qualité

Alcatel Cuivre, filiale de l'un des plus grands groupes industriels français, notre société bénéficie d'une avance technologique qui la place parmi les leaders européens de la transformation du cuivre (fils de cuivre tréfilés et émaillés). La qualité est pour nous un enjeu primordial, nous recherchons pour l'une de nos divisions (320 personnes, 700 MF de CA, 2 sites industriels), un ingénieur.

Attaché au Chef du Service Qualité, vous intervenez à la tête d'une équipe jeune et dynamique pour faire évoluer le concept qualité dans tous les services. *Vous êtes l'interface clients,* fournisseurs, vous apportez votre assistance en matière de qualité auprès de la production, et également auprès des commerciaux (animation des comités Qualité, actions Qualité totale...).
Votre objectif permanent est de faire évoluer la qualité et *pour cela, d'innover,* de communiquer, négocier avec tous les interlocuteurs, de leur apporter des solutions où la qualité règne en maître.
A 28/32 ans, au-delà de votre formation d'ingénieur (chimiste apprécié), c'est votre potentiel, vos capacités relationnelles, votre ardeur à convaincre qui font la différence. Une première expérience vous a conduit à découvrir une fonction qualité, production ou process... Vous parlez l'anglais, c'est indispensable quand 50 % de notre CA est réalisé à l'export, l'allemand est également souhaitable pour ce poste qui vous amènera à vous déplacer en Europe.
Le poste est basé à une centaine de kilomètres au nord de Paris.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), *sous réf. 36339, à MédiaSystem,* 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

ALCATEL
CUIVRE

MEDIA-SYSTEM